

COMMUNE DE SAINT-QUENTIN

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

du 2^{ème} Trimestre 2021

COMMUNE DE SAINT-QUENTIN

CONSEIL MUNICIPAL

DU 28 JUIN 2021

du 2ⁿ^d Trimestre 2021

ORDRE DU JOUR DU CONSEIL MUNICIPAL

DU LUNDI 28 JUIN 2021

—

| | | |
|----|---------------------------------|---|
| 1 | CONSEIL MUNICIPAL | Élection d'un secrétaire et d'un secrétaire auxiliaire. |
| 2 | CONSEIL MUNICIPAL | Approbation du procès-verbal de la séance du 19 avril 2021. |
| 3 | FINANCES | Compte de gestion de Monsieur le Trésorier Municipal afférent à l'exercice. |
| 4 | FINANCES | Compte administratif 2020 - Approbation - Annexe obligatoire - Bilan de la politique foncière. |
| 5 | FINANCES | Décision modificative n°1 - Reprise des résultats et des restes à réaliser du compte administratif 2020 - Affectation du résultat de la section de fonctionnement de l'exercice 2020. |
| 6 | FINANCES | Autorisations de programme, crédits de paiement - Ajustement dans le cadre de la Décision modificative. |
| 7 | FINANCES | Dotations de Solidarité Urbaine - Année 2020 - Rapport d'utilisation - Communication. |
| 8 | FINANCES | Rapports d'activités 2020 des délégataires - Promotion de la Ville - Parking souterrain de l'Hôtel de Ville - Réseau de chaleur du quartier Europe. |
| 9 | FINANCES | Immobilisations - Fixation de la durée des amortissements comptables. |
| 10 | FINANCES | Attribution de subventions à divers organismes et associations. |
| 11 | FINANCES | Attribution de subventions dans le cadre de "Saint-Quentin Commerce" et "FISAC Cœur de Ville". |
| 12 | CONSEIL MUNICIPAL | Désignation des membres de la Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT). |
| 13 | PATRIMOINE | Dénomination commune touristique. |
| 14 | PATRIMOINE | Cession de droits d'auteur de photographies du Musée des Beaux-Arts Antoine Lécuyer. |
| 15 | ADMINISTRATION GENERALE | SANTE - Contrat Local de Santé. |
| 16 | ENVIRONNEMENT | Adhésion à l'Association des Villes pour la Propreté Urbaine (AVPU). |
| 17 | SPORTS | Mise à disposition d'équipements municipaux à usage exclusif - Convention type de mise à disposition. |
| 18 | SPORTS | Occupation des salles associatives - Conventions types de mises à disposition. |
| 19 | AMENAGEMENT ET URBANISME | Aménagement de réseaux électriques et téléphoniques par l'USEDA. |

| | | |
|----|--------------------------------|--|
| 20 | ENSEIGNEMENT | Réforme des Rythmes scolaires. |
| 21 | ENSEIGNEMENT | Dispositif petits-déjeuners à l'école. |
| 22 | ENSEIGNEMENT | Convention de partenariat avec l'association "CLUBS COUP DE POUCE". |
| 23 | PERSONNEL | Clubs " Coup de Pouce CLÉ - CLÉM - CLA " Manifestations culturelles - Rémunération des intervenants. |
| 24 | ENFANCE JEUNESSE | Accueil de deux Jeunes volontaires Européens dans le cadre du dispositif intitulé "Corps Européen de Solidarité" - Convention de partenariat avec Europe Direct des Hauts de France. |
| 25 | ENFANCE JEUNESSE | Accueil de volontaires en service civique pour la Ville de Saint-Quentin. |
| 26 | ADMINISTRATION GENERALE | Avenant n°6 à la convention relative à la mise en place de services communs. |
| 27 | ADMINISTRATION GENERALE | Avenant n°6 à la convention de mises à disposition partielles d'agents entre la Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois et la Ville de Saint-Quentin |
| 28 | PERSONNEL | Modalités d'utilisation des véhicules municipaux du parc automobile. |
| 29 | PERSONNEL | Mise en place du Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP) pour le cadre d'emplois des puéricultrices territoriales. |
| 30 | PERSONNEL | Ecole municipale d'arts Maurice Quentin de La Tour - Création d'emplois de vacataire. |
| 31 | PERSONNEL | Besoins saisonniers ou occasionnels. |
| 32 | PERSONNEL | Modification du tableau des effectifs. |
| 33 | CONSEIL MUNICIPAL | Compte-rendu au Conseil Municipal des opérations effectuées par Madame le Maire en vertu de sa délégation. |

VILLE DE
SAINT-QUENTIN

—
OBJET

CONSEIL
MUNICIPAL -
Élection d'un
secrétaire et d'un
secrétaire auxiliaire.

—
Rapporteur :
Mme le Maire

Date de convocation :
21/06/2021

Date d'affichage :
05/07/2021

Nombre de Conseillers
en exercice : 45

Quorum : 15

Nombre de Conseillers
présents ou représentés : 43

Nombre de Conseillers
votant : 43

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

—
Séance du 28 JUIN 2021 à 18h00

en la salle de réception du Palais de Fervaques

Sont présent(e)s :

Mme Frédérique MACAREZ, M. Freddy GRZEZICZAK, Mme Marie-Laurence MAITRE, M. Thomas DUDEBOUT, Mme Françoise JACOB, M. Alexis GRANDIN, Mme Sylvie ROBERT, M. Michel MAGNIEZ, Mme Béatrice BERTEAUX, M. Frédéric ALLIOT, Mme Monique BRY, M. Karim SAÏDI, Mme Mélanie MASSOT, Mme Sandrine DIDIER, M. Vincent SAVELLI, M. Bernard DELAIRE, M. Jean-Michel BERTONNET, M. Lionel JOSSE, M. Yves DARTUS, Mme Djamila MALLIARD, M. Pascal TASSART, Mme Sylvette LEICHNAM, Mme Agnès POTEL, M. Dominique FERNANDE, M. Philippe CARAMELLE, Mme Assiba BEAUFRERE, Mme Aïssata SOW, Mme Najla BEHRI, Mme Cindy JANKOWIAK, Mme Lise LARGILLIERE, M. Antoine MACAIGNE, M. Julien ALEXANDRE, M. Louis SAPHORES, Mme Nathalie VITOUX, M. Sébastien ANETTE, Mme Anne-Sophie DUJANCOURT, M. Olivier TOURNAY.

Sont excusé(e)s représenté(e)s :

Mme Luz GARCIA IDALGO représenté(e) par M. Vincent SAVELLI, M. Philippe VIGNON représenté(e) par M. Freddy GRZEZICZAK, M. Xavier BERTRAND représenté(e) par M. Louis SAPHORES, Mme Sylvie SAILLARD représenté(e) par M. Sébastien ANETTE, M. Julien CALON représenté(e) par Mme Anne-Sophie DUJANCOURT, M. Aurélien JAN représenté(e) par M. Olivier TOURNAY.

Absent(e)(s) :

Mme Colette BLEROT, Mme Aïcha DRAOU.

Secrétaire de Séance : Mme Najla BEHRI

Conformément aux dispositions de l'article L2121-15 du Code général des collectivités territoriales, je vous propose de désigner Madame Najla BEHRI comme secrétaire et Madame Sophie HENNIAUX, Directeur Général des Services, comme secrétaire auxiliaire.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, adopte à l'unanimité, le rapport présenté.

Pour extrait conforme,




Frédérique MACAREZ
Maire de Saint-Quentin

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur

002-210206660-20210628-52027-DE-1-1

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 1 juillet 2021

Publication : 5 juillet 2021

Pour l'"Autorité Compétente"
par délégation

VILLE DE
SAINT-QUENTIN

—
OBJET

CONSEIL
MUNICIPAL -
Approbation du
procès-verbal de la
séance du 19 avril
2021.

—

Rapporteur :
Mme le Maire

Date de convocation :
21/06/2021

Date d'affichage :
05/07/2021

Nombre de Conseillers
en exercice : 45

Quorum : 15

Nombre de Conseillers
présents ou représentés : 43

Nombre de Conseillers
votant : 43

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

—
Séance du 28 JUIN 2021 à 18h00

en la salle de réception du Palais de Fervaques

Sont présent(e)s :

Mme Frédérique MACAREZ, M. Freddy GRZEZICZAK, Mme Marie-Laurence MAITRE, M. Thomas DUDEBOUT, Mme Françoise JACOB, M. Alexis GRANDIN, Mme Sylvie ROBERT, M. Michel MAGNIEZ, Mme Béatrice BERTEAUX, M. Frédéric ALLIOT, Mme Monique BRY, M. Karim SAÏDI, Mme Mélanie MASSOT, Mme Sandrine DIDIER, M. Vincent SAVELLI, M. Bernard DELAIRE, M. Jean-Michel BERTONNET, M. Lionel JOSSE, M. Yves DARTUS, Mme Djamila MALLIARD, M. Pascal TASSART, Mme Sylvette LEICHNAM, Mme Agnès POTEL, M. Dominique FERNANDE, M. Philippe CARMELLE, Mme Assiba BEAUFRERE, Mme Aïssata SOW, Mme Najla BEHRI, Mme Cindy JANKOWIAK, Mme Lise LARGILLIERE, M. Antoine MACAIGNE, M. Julien ALEXANDRE, M. Louis SAPHORES, Mme Nathalie VITOUX, M. Sébastien ANETTE, Mme Anne-Sophie DUJANCOURT, M. Olivier TOURNAY.

Sont excusé(e)s représenté(e)s :

Mme Luz GARCIA IDALGO représenté(e) par M. Vincent SAVELLI, M. Philippe VIGNON représenté(e) par M. Freddy GRZEZICZAK, M. Xavier BERTRAND représenté(e) par M. Louis SAPHORES, Mme Sylvie SAILLARD représenté(e) par M. Sébastien ANETTE, M. Julien CALON représenté(e) par Mme Anne-Sophie DUJANCOURT, M. Aurélien JAN représenté(e) par M. Olivier TOURNAY.

Absent(e)(s) :

Mme Colette BLERIOT, Mme Aïcha DRAOU.

Secrétaire de Séance : Mme Najla BEHRI

—
Le procès-verbal de la réunion du 19 avril 2021 vous ayant été distribué, je vous prie de bien vouloir me faire connaître si quelqu'un, parmi vous, a des observations à présenter au sujet de sa rédaction et, dans le cas contraire, de bien vouloir l'approuver.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, adopte à l'unanimité, le rapport présenté.

Pour extrait conforme,




Frédérique MACAREZ
Maire de Saint-Quentin

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur

002-210206660-20210628-52029-DE-1-1

Acte certifié exécutoire

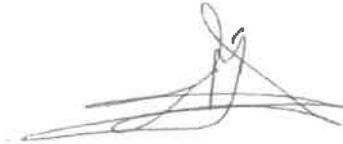
Réception par le préfet : 1 juillet 2021

Publication : 5 juillet 2021

Pour l'"Autorité Compétente"
par délégation

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU LUNDI 19 AVRIL 2021

Le Maire de Saint-Quentin certifie que les Membres du Conseil Municipal ont été régulièrement convoqués en application des dispositions de l'article L.2121.10 du Code général des Collectivités Territoriales, le 9 avril 2021, pour examiner les questions figurant à l'ordre du jour ci-après, et que la convocation correspondante a été également affichée du 9 avril 2021 au 20 avril 2021 .



Frédérique MACAREZ

Maire de Saint-Quentin

ORDRE DU JOUR

- | | | |
|---|--------------------------------|---|
| 1 | CONSEIL MUNICIPAL | Élection d'un secrétaire et d'un secrétaire auxiliaire. |
| 2 | CONSEIL MUNICIPAL | Approbation du procès-verbal de la séance du 15 février 2021. |
| 3 | FINANCES | Attribution de subventions dans le cadre de "Saint-Quentin- Commerce 2019-2021" et "FISAC Cœur de Ville et Europe 2019-2021". |
| 4 | FINANCES | Attribution de subventions à diverses associations. |
| 5 | FINANCES | SANTÉ - Adhésion au Réseau villes santé - OMS. |
| 6 | FINANCES | Candidature de la Ville de Saint-Quentin au Programme d'Actions de Prévention des Risques Cavités (PAPRICA). |
| 7 | MARCHES | Création d'un groupement d'autorités concédantes et principe du recours à une concession de service de mobilier urbain. |
| 8 | ADMINISTRATION GENERALE | Approbation du Pacte de gouvernance de la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois. |

| | | |
|----|---------------------------------|---|
| 9 | POLITIQUE DE LA VILLE | Approbation du Contrat Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance 2020-2022 de la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois. |
| 10 | AMENAGEMENT ET URBANISME | Convention de mise à disposition d'espaces communaux. |
| 11 | AMENAGEMENT ET URBANISME | Aménagement de réseaux électriques et téléphoniques par l'USEDA. |
| 12 | AMENAGEMENT ET URBANISME | Convention de remboursement de travaux pour la mise en place du génie civil pour la fibre optique. |
| 13 | ENVIRONNEMENT | Réseau de chaleur urbain - Lancement d'un schéma directeur. |
| 14 | POLITIQUE DE LA VILLE | Contrat de Ville - Programmation 2021 - Subventions sollicitées auprès de la Ville de Saint-Quentin. |
| 15 | PATRIMOINE | Printemps de l'Art déco 2021. |
| 16 | ENSEIGNEMENT | Carte scolaire 2021-2022. |
| 17 | PERSONNEL | Modalités de paiement des personnels mobilisés pour la tenue des bureaux de vote aux élections politiques. |
| 18 | PERSONNEL | Crise sanitaire Covid 19 - Rémunération d'intervenants. |
| 19 | PERSONNEL | Missions d'assistance et conseil à maîtrise d'œuvre - Rémunération des intervenants. |
| 20 | PERSONNEL | Besoins occasionnels ou saisonniers. |
| 21 | PERSONNEL | Modification du tableau des effectifs. |
| 22 | CONSEIL MUNICIPAL | Compte-rendu au Conseil Municipal des opérations effectuées par Madame le Maire en vertu de sa délégation. |

- 19 avril 2021 -

PROCES-VERBAL

Le lundi 19 avril 2021,

Le Conseil Municipal de Saint-Quentin s'est réuni à 15h00 sur la convocation et sous la présidence de Mme Frédérique MACAREZ, Maire.

Sont présents :

Mme Frédérique MACAREZ, M. Freddy GRZEZICZAK, Mme Marie-Laurence MAITRE, M. Thomas DUDEBOUT, Mme Françoise JACOB, M. Alexis GRANDIN, Mme Sylvie ROBERT, M. Michel MAGNIEZ, Mme Béatrice BERTEAUX, M. Frédéric ALLIOT, M. Karim SAÏDI, Mme Mélanie MASSOT, Mme Sandrine DIDIER, M. Vincent SAVELLI, Mme Colette BLERIOT, M. Bernard DELAIRE, M. Jean-Michel BERTONNET, M. Lionel JOSSE, Mme Luz GARCIA IDALGO, M. Philippe VIGNON, M. Yves DARTUS, Mme Djamila MALLIARD, M. Pascal TASSART, Mme Sylvette LEICHNAM, Mme Agnès POTEL, M. Philippe CARAMELLE, Mme Assiba BEAUFRERE, Mme Aïssata SOW, Mme Najla BEHRI, Mme Cindy JANKOWIAK, Mme Lise LARGILLIERE, M. Louis SAPHORES, Mme Nathalie VITOUX, M. Sébastien ANETTE, Mme Anne-Sophie DUJANCOURT, M. Julien CALON, M. Aurélien JAN.

Sont excusés représentés :

Mme Monique BRY représenté(e) par Mme Marie-Laurence MAITRE, M. Xavier BERTRAND représenté(e) par Mme Frédérique MACAREZ, M. Dominique FERNANDE représenté(e) par Mme Mélanie MASSOT, Mme Aïcha DRAOU représenté(e) par Mme Najla BEHRI, M. Antoine MACAIGNE représenté(e) par Mme Cindy JANKOWIAK, M. Julien ALEXANDRE représenté(e) par M. Thomas DUDEBOUT, Mme Sylvie SAILLARD représenté(e) par M. Sébastien ANETTE, M. Olivier TOURNAY représenté(e) par M. Aurélien JAN.

Secrétaire de Séance : Najla BEHRI

Nombre de Conseillers en exercice : 45

Quorum : 15

Nombre de Conseillers présents ou représentés : 45

Nombre de Conseillers votant : 45

Délibération 1

CONSEIL MUNICIPAL **Élection d'un secrétaire et d'un secrétaire auxiliaire.** **Rapporteur : Mme le Maire**

Conformément aux dispositions de l'article L2121-15 du Code général des collectivités territoriales, je vous propose de désigner Mme Najla BEHRI comme secrétaire et Mme Sophie HENNIAUX, Directeur Général des Services comme secrétaire auxiliaire.

*

Mme MACAREZ - Rapport numéro 1. Il s'agit de l'élection d'un secrétaire et d'un secrétaire Auxiliaire. Je vous propose de désigner Najla Behri comme Secrétaire et Sophie HENNIAUX comme Secrétaire Auxiliaire. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Le rapport est adopté.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité, le rapport présenté.

Délibération 2

CONSEIL MUNICIPAL **Approbation du procès-verbal de la séance du 15 février 2021.** **Rapporteur : Mme le Maire**

Le procès-verbal de la réunion du 15 février 2021 vous ayant été distribué, je vous prie de bien vouloir me faire connaître si quelqu'un, parmi vous, a des observations à présenter au sujet de sa rédaction et, dans le cas contraire, de bien vouloir l'approuver.

*

Mme MACAREZ - Rapport numéro 2. Il s'agit de l'approbation du procès-verbal de la séance du 15 février 2021. Vous avez dans votre dossier le procès-verbal. Y a-t-il des remarques ? Non, pas de remarque. Je soumetts aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Le rapport est adopté.

DELIBERATION

Après cet échange d'observations, le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, le rapport présenté.

Délibération 3

FINANCES

**Attribution de subventions dans le cadre de "Saint-Quentin- Commerce 2019-2021" et "FISAC Cœur de Ville et Europe 2019-2021".
Rapporteur : Mme le Maire**

Vu la décision d'attribution de subvention du Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce (FISAC) n°18-0257 du 31 décembre 2018 du Ministre de l'économie et des finances,

Vu la délibération du 25 février 2019 instituant l'aide à l'embellissement, l'aménagement et la sécurisation des points de vente, SAINT-QUENTIN FISAC COEUR DE VILLE ET EUROPE 2019 – 2021,

Vu la délibération du 29 avril 2019 reconduisant, en accord avec la Région, un dispositif d'aide à l'investissement sur l'ensemble du territoire de Saint-Quentin, SAINT-QUENTIN – COMMERCE 2019 - 2021,

La dynamique commerciale est un enjeu majeur pour le cœur de la ville comme pour les quartiers. Afin d'accompagner les commerçants et artisans dans leurs projets de développement, la Ville de Saint-Quentin, en partenariat avec l'Etat et la Région, a décidé de mener des actions d'aide à l'investissement à travers deux dispositifs.

- FISAC COEUR DE VILLE ET EUROPE 2019 - 2021

Il s'agit, pour les commerçants et artisans exerçant dans le périmètre défini par le FISAC et réalisant des investissements éligibles, de l'octroi d'une subvention de 40 % du montant H.T. des dépenses avec un plafond d'aide de 3000 €.

La ville intervient à hauteur de 20 % du montant H.T. avec un plafond fixé à 1 500 € H.T. par commerce. L'Etat intervient dans les mêmes proportions.

- SAINT-QUENTIN – COMMERCE 2019 - 2021

Il s'agit, sur tout le territoire de Saint-Quentin, de l'octroi aux commerçants et artisans, qui réalisent des travaux d'embellissement, d'agencement et de sécurisation dans leur point de vente, d'une subvention de 20 % du montant H.T. des investissements avec un plafond d'aide de 2 000 €.

Les commerçants et artisans figurant nominativement en annexe du présent rapport répondent aux critères d'éligibilité.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil :

1°) d'approuver le versement d'une subvention d'accompagnement à l'investissement aux bénéficiaires figurant en annexe du présent document et pour le montant maximal indiqué conformément aux règlements des dispositifs « SAINT-QUENTIN FISAC COEUR DE VILLE ET EUROPE » et « SAINT-QUENTIN COMMERCE » ;

2°) d'autoriser Madame le Maire à accomplir toutes les formalités nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

*

Mme MACAREZ - Rapport numéro 3. Il s'agit de l'attribution de subventions dans le cadre de Saint-Quentin commerce, donc de soutien aux commerces. Sur l'année 2020, nous avons versé dans le cadre de Saint-Quentin commerce 42 aides et 15 aides supplémentaires dans le cadre du FISAC, ce qui fait une somme entre 100 000 et 120 000 €. Aujourd'hui, nous vous proposons de soutenir 3 commerçants pour un montant global de 9 000 € dans le cadre des deux dispositifs : « Saint-Quentin commerce » et « Saint-Quentin FISAC ». Ce qui permet dans un cas, à un commerçant, d'investir suite notamment à une difficulté rencontrée avec ses fournisseurs qui ont disparu. C'est un commerçant, le magasin « Frimousse », qui s'est beaucoup mobilisé pour pouvoir trouver d'autres fournisseurs et qui va, de ce fait, devoir faire des aménagements dans son commerce. Puis le deuxième commerçant : il s'agit de Joël ROLAND qui a deux sociétés pour lesquelles il va faire également des travaux pour une subvention globale de 9 000 € dans cette délibération. Avez-vous des questions ? Madame VITOUX.

Mme VITOUX - Bonjour Madame le Maire. Avant d'intervenir sur le sujet, un petit préambule. Notre groupe a noté que pour le conseil, l'ordre du jour a été transmis en amont. J'en ai personnellement pris connaissance il y a 9 jours. Nous vous en remercions ainsi que les services de la ville pour cet envoi précoce qui nous a permis de prendre connaissance des délibérations.

Nous sommes en accord avec votre projet de subventions, l'accompagnement et les investissements que vous destinez à différents commerces de notre Ville. Ces investissements ont pour effet de dynamiser les commerces de proximité et de les valoriser. Il s'agit d'un investissement de bon sens donc nous voterons « pour ». Merci.

Mme MACAREZ - Merci Madame VITOUX. Monsieur CALON.

M. CALON – Merci. Bonjour à tous, bonjour à toutes. Une question sur le quartier Europe : où en est le projet de rénovation du centre commercial qui est de plus en plus dégradé notamment au niveau des extérieurs et des arches ? Est-ce qu'il y a un projet en ce sens ? Merci.

Mme MACAREZ - Sur la question du centre commercial Europe, il ne fait pas partie de cette délibération. Il s'agit d'un centre commercial qui est un centre commercial privé, qui n'appartient absolument pas à la Ville. La Ville fait uniquement partie, avec une toute petite quote-part, de la copropriété, et a bien du mal à faire adopter des travaux, y compris des travaux d'entretien courant, puisque le syndic, il y a quelques années, avait dû imposer des travaux pour permettre de régler au moins, en partie, la question des pigeons. Je voudrais aussi préciser que la galerie appartient à cette copropriété, y compris le dessous des arcades et néanmoins ce sont les agents de la Ville qui en font le nettoyage quotidien et hebdomadaire après le marché, alors que l'on est bien sur une propriété privée. Donc c'est toute la problématique que nous pouvons avoir avec un centre de cette nature. Il faut que l'assemblée des copropriétaires accepte la réalisation de travaux. Dedans, vous avez des propriétaires qui ont envie et d'autres propriétaires qui ne sont pas eux-mêmes exploitants, donc qui ont des locataires et qui votent systématiquement contre les délibérations qui permettraient une amélioration des choses. Dans nos élus, nous avons Monique BRY qui n'est pas là aujourd'hui mais qui connaît bien le sujet parce qu'elle a dû se mobiliser à plusieurs reprises. De même que Mélanie MASSOT. Nous ne désespérons pas et dans le cadre du nouveau programme de rénovation urbaine, nous aimerions qu'un projet puisse voir le jour, mais il sera soumis, et c'est la liberté de chacun, en tant que propriétaire évidemment, au vote au sein de cette copropriété.

Voilà sur la situation du commerce. Je voulais aussi ajouter qu'évidemment, pour nous, c'est important d'avoir ce type de subventionnement tel que proposé aujourd'hui, pour permettre aux commerçants de continuer à investir et j'espère de pouvoir ouvrir dans des conditions correctes d'ici quelques semaines. Nous travaillons avec Mélanie MASSOT, avec Freddy GRZEZICZAK et avec les services, pour commencer à anticiper la réouverture, vers les beaux jours, d'un certain nombre d'activités. Nous allons prendre contact avec les représentants des commerçants, les restaurants, les bars, pour anticiper la question des terrasses qui sera une question très importante. La question de la place, et de la place entre chaque personne. Déjà l'an dernier, tout à fait en urgence, nous avons réussi à nous adapter avec un certain nombre de mesures qui avaient été prises. Je pense que l'on aura un renouvellement donc nous allons va faire un recensement des possibilités. Bien sûr on fera le maximum pour tous, dans le respect de Vigipirate. Quand c'est en zone piétonne c'est assez facile, quand on a une grande largeur de trottoir, c'est assez facile. Quand il y a des voitures qui passent ou que l'on doit assurer le cheminement des personnes handicapées tout n'est pas, non plus, réalisable. Nous y travaillons dès maintenant. Monsieur JAN.

M. JAN - Oui Madame le Maire. Bonjour à tous. Etant donné qu'il n'y a toujours pas j'imagine de critères d'attribution de ces aides et qu'elles sont affectées pour une part aussi importante à des sociétés qui peuvent être importantes et vont tourner très bien, plutôt qu'à des sociétés en plus grande difficulté, nous voterons « contre » cette attribution même si je pense que les deux entreprises en question ne rentrent pas dans ce cas.

Mme MACAREZ - Effectivement nous voulons soutenir tous les commerçants et Dieu sait que ce qu'on dit souvent c'est qu'il ne faut pas confondre le chiffre d'affaires et la rentabilité. Ils auront besoin de nous, de toutes les initiatives qui sont possibles, que ce soit ici ou au sein de Saint-Quentin artisan, que nous avons au niveau de l'agglomération. Notre souhait c'est de ne pas attendre que les gens aillent mal pour pouvoir les soutenir dans leurs projets et dans leurs investissements. Merci. Je soumetts aux voix. Qui est contre ? Monsieur JAN. Qui s'abstient ? Le rapport est adopté.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par 41 voix pour et 2 voix contre et 2 abstentions adopte le rapport présenté.

Ont voté contre : M. Olivier TOURNAY, M. Aurélien JAN.

Se sont abstenu(e)s : Mme Anne-Sophie DUJANCOURT, M. Julien CALON.

Délibération 4

FINANCES

Attribution de subventions à diverses associations.

Rapporteur : Mme le Maire

Le secteur associatif représente un vecteur important de la vie locale. Aussi la Ville de Saint-Quentin mène-t-elle une politique volontariste d'aides directes et indirectes apportées aux associations, celle-ci constituant une priorité en matière budgétaire.

Ainsi, sont proposées au Conseil les subventions suivantes :

Association Aid' Aisne

-Subvention au titre du Centre Local d'Information et de Coordination gérontologique de Saint-Quentin (CLIC) pour l'exercice 2020 10 070 €

Tennis de Table Saint-Quentinois

-Participation à la Ligue des Champions européenne féminine à LINZ (Autriche) du 3 au 8 décembre 2020 10 000 €

Boxing Club de Saint-Quentin

-Organisation d'une compétition de boxe professionnelle à huis clos en mai 2021 à Saint-Quentin 17 500 €

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil :

1°) d'accorder les subventions détaillées ci-dessus, étant précisé que les crédits correspondants seront prélevés par virements sur les crédits budgétaires de l'exercice en cours ;

2°) d'autoriser Madame le Maire à accomplir toutes formalités nécessaires en vue de leur mandatement aux bénéficiaires, sous réserve que ceux-ci soient en conformité avec les dispositions en matière de subventions versées aux associations.

*

Mme MACAREZ - Rapport numéro 4. Attribution de subventions à diverses associations. Nous avons voté au mois de décembre des subventions aux associations pour un certain nombre de dossiers que nous avons à connaissance. Puis, dans le courant de l'année, nous continuons à soutenir, pour des opérations particulières, en fonction de l'arrivée des dossiers. Nous vous proposons aujourd'hui 3 subventions à des associations. C'est important pour nous d'être aux côtés des associations, particulièrement en ce moment. D'abord l'association Aid'Aisne pour le CLIC gérontologique. C'est un service public qui permet aux personnes âgées de bénéficier d'une certaine coordination et de services qui sont liés au vieillissement de la population, pour un montant de 10 000 €. Nous proposons également de soutenir dans le domaine sportif le « Tennis de table Saint-Quentinois » puisque les championnes du tennis de table sont allées à Linz, en Autriche, au mois de décembre 2020, dans le cadre de la Champions League. Nous n'avons pas encore tous les éléments de budget ce qui nous amène à voter cette subvention aujourd'hui. Et la troisième subvention que nous vous proposons concerne le « Boxing Club » de Saint-Quentin pour lequel nous aimerions permettre à nos sportifs locaux, donc nos boxeurs, de pouvoir avoir des combats dans les semaines qui viennent. Nous n'avons pas de certitude sur la tenue de cette opération puisque le budget n'est pas encore complètement arrêté, malgré l'aide de la Ville, mais nous préférons voter cette délibération permettant à l'opération de se faire s'ils arrivent à ce montage d'opération et si cela ne se fait pas, la subvention ne sera pas versée. Avez-vous des questions ? Madame DUJANCOURT.

Mme DUJANCOURT – Merci. Bonjour. Lors de chaque conseil municipal, nous saluons le soutien apporté aux associations et nous le faisons encore aujourd'hui car nous pensons que l'aide aux associations et surtout celles qui sont à titre de la cohésion sociale sont un objet de la politique volontariste qu'il faut soutenir. Pour le CLIC animé par Aid'Aisne aucune remarque particulière, ni pour le soutien au Tennis de table féminin, un sport que nous voulons encourager et qui manque encore de partenaires privés. Nous comprenons d'ailleurs le besoin des 10 000 € pour ce voyage que vous venez d'expliquer. Cependant nous pensons pouvoir interroger le financement de l'organisation d'une compétition de boxe professionnelle à une hauteur de 17 500 €. Nous nous interrogeons sur le montant de cette somme étant donné que cette compétition se déroule à huis clos. Pourquoi une telle somme ? Est-ce pour anticiper un déficit d'opération ? Nous aimerions avoir quelques éléments supplémentaires.

Mme MACAREZ- Merci. La boxe est une discipline importante à Saint-Quentin et nous avons dans l'histoire de la Ville eu régulièrement des champions. Cette année est une année de jeux olympiques. Chacun se souvient de la participation de Jérôme THOMAS et ça fait partie des fiertés de la Ville. La boxe compte à Saint-Quentin. Évidemment on a envie de continuer à encourager les boxeurs qui sont présents sur le territoire, qui ne sont pas tous, d'ailleurs, professionnels. Si on arrive à monter cette opération, il s'agira de Dylan AVERLANT, de John LAFONT et de Guillaume FRENOIS. Il faut savoir aujourd'hui que les sportifs n'ont quasiment aucune occasion de participer à des compétitions. Que c'est extrêmement important

pour toute une génération de pouvoir à la fois s'entraîner, de garder de la motivation pour l'entraînement et puis aussi de faire partie de classements. Aujourd'hui c'est toute une génération qui est privée de cela. A notre niveau, nous considérons qu'il faut accompagner ces sportifs-là. Qu'on ne peut pas passer à côté de leurs possibilités de carrière, ce sont des gens qui se sont évidemment beaucoup mobilisés pendant toute leur jeunesse, pour arriver à un bon niveau, et nous souhaitons donc les soutenir. Une opération comme un combat de boxe, dans la période que nous vivons, si nous le faisons, ce sera je l'espère un direct sur MATELE, c'est l'avantage. C'est comme le basket actuellement, on ne peut pas vibrer dans le Palais des Sports mais on peut, depuis chez soi, soutenir nos clubs locaux, mais il y aura zéro recette. Une opération qui se monte comme celle-là, aujourd'hui, n'a clairement que des coûts et elle n'a pas du tout de rentabilité, si tant est que déjà il y ait de la rentabilité dans les événements sportifs. Dans une ville de la taille de Saint-Quentin, pour la plupart des manifestations, je ne vois pas de rentabilité réellement possible. Donc, c'est avant tout de soutenir ces boxeurs Saint-Quentinois sachant que le budget de l'opération cela doit être je crois de 23 000 €. La question qui se pose aujourd'hui, est que malgré l'aide de la Ville, cela risque de ne pas être suffisant pour pouvoir monter cette opération. Dans le cadre des coûts, c'est très simple : il y a les contrats pour les boxeurs. Un boxeur, il faut bien qu'il ait quelqu'un en face de lui, donc quand on a déjà trois boxeurs ça fait 6. Vous avez des frais de déplacement hôtel ; vous avez des frais liés à la sécurité et surtout à la santé (médecin, protocole Covid) ; des arbitres, des juges, des taxes fédérales, ce qui fait que tout ça chiffre effectivement assez vite très haut. Je donne la parole à Frédéric ALLIOT.

M. ALLIOT – Effectivement, c'est simplement pour compléter, mais vous avez pratiquement tout dit. Effectivement pourquoi aussi cette somme ? C'est parce que ce gala va se dérouler à huis clos donc vous l'avez fort bien dit, pas de billetterie, peu d'annonceurs donc l'effort est supporté directement par l'organisateur. Et puis c'est vrai que 80 % du budget va aux primes aux boxeurs. Il faut rappeler que ce sont des boxeurs professionnels donc effectivement ils méritent aussi d'être encouragés et on sait bien que la boxe est une discipline difficile, exigeante, qui demande beaucoup de sacrifices donc c'est normal que les boxeurs professionnels, lorsqu'ils se produisent, soient soutenus financièrement à la hauteur de leurs engagements. Voilà.

Mme MACAREZ - Merci pour ces précisions. Nous allons voter. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Le rapport est adopté.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par 43 voix pour et 2 abstentions adopte le rapport présenté.

Se sont abstenu(e)s : Mme Anne-Sophie DUJANCOURT, M. Julien CALON.

Délibération 5

FINANCES

SANTÉ - Adhésion au Réseau villes santé - OMS.

Rapporteur : Mme le Maire

La santé des Saint-quentinois est une préoccupation constante pour la ville, d'autant plus forte en raison de la situation sanitaire des Axonais et du contexte actuel.

Il est donc envisagé, d'adhérer au Réseau villes santé de l'OMS. Il s'agit d'un réseau de villes réparties sur toute la France autour de la santé, qui réunit les élus délégués à la santé, lesquels montrent un engouement général pour le réseau et un réel intérêt dans l'échange des expertises et des bonnes pratiques en matière de santé.

Cette adhésion constituera donc une aide précieuse pour élaborer des projets en commun, tels des échanges ville à ville. Le service « Ville à Ville » permet en effet la recherche d'expériences d'autres membres, tout comme les échanges pendant les réunions des réseaux régionaux, et/ou les groupes de travail du réseau. Le réseau apporte également un soutien technique et valorise les actions locales via la publication d'ouvrages et une page personnalisée sur le site web du réseau villes-santé.

La procédure d'admission dans le réseau requiert d'adresser une demande d'adhésion et de l'accompagner des orientations générales que la ville entend prendre pour la mise en œuvre d'un programme local « Villes Santé » et la participation au réseau français.

Il convient que le conseil municipal adopte le principe d'adhésion à l'association et désigne un élu pour représenter la Ville au sein de l'association.

Pour mémoire, le montant de la cotisation s'élevait à 734 € pour l'année 2020.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil :

- 1°) d'adhérer à cette association ;
- 2°) de désigner Mme Béatrice BERTEAUX pour représenter la Ville au sein de l'association ;
- 3°) d'autoriser Madame le Maire à effectuer toutes formalités afférentes.

*

Mme MACAREZ - Rapport numéro 5. Adhésion au Réseau villes santé-OMS. Il s'agit d'un réseau constitué d'un certain nombre de villes en France et je laisse la parole à Béatrice BERTEAUX.

Mme BERTEAUX – Chers collègues. L'adhésion à ce Réseau villes santé de l'OMS serait un atout intéressant pour notre ville. En fait, c'est un réseau qui est en lien comme il se doit avec l'OMS mais c'est aussi avec la DGS et qui permet des échanges entre les élus délégués à la santé. C'est un réseau qui permet aussi une visibilité médiatique et politique puisqu'il a été par exemple auditionné à l'Assemblée Nationale à 4 occasions sur les sujets de l'habitat indigne, de la loi sur la mobilité ou la loi santé. Cela permet des groupes de travail et ça permet aussi des échanges entre les élus et de donner une visibilité, comme je le disais, au niveau de la politique de santé que nous souhaitons mener pour les Saint-Quentinois. Actuellement, il contient 92 membres dont 86 villes, 6 intercommunalités et notre collectivité voisine, Amiens, en est membre depuis quelques années. Donc, les avantages c'est d'être inscrit bien sûr dans un réseau national, d'avoir des soutiens techniques, d'information de politiques nationales et internationales, mais aussi une participation à des colloques gratuits, des enquêtes qui sont faites régulièrement et parfois même des financements qui peuvent être faits en concertation avec d'autres élus et d'autres collectivités. Donc, ça nous permet, j'allais dire, de donner une image de notre ville et de montrer la politique que l'on souhaite développer dans le cadre de nos actions, là actuellement sur le contrat local de santé mais aussi tout ce qui a trait en lien avec le sport-santé, l'environnement et les différentes coopérations que l'on peut avoir au sein de la Ville. C'est un atout majeur pour nous et c'est pour ça que l'on souhaiterait y adhérer.

Mme MACAREZ - Merci Madame BERTEAUX. Monsieur JAN.

M. JAN - Madame le Maire, chers collègues, je vais donner un avis complètement contraire. Personnellement, je ne vois aucun intérêt pour les Saint-Quentinois dans cette subvention : au réseau des villes relier l'Organisation mondiale de la santé l'OMS. Je vois en revanche un intérêt politique lourd et grave : celui de cautionner l'OMS dans la période que nous subissons depuis 13 mois. L'OMS, avec des instructions successives totalement contradictoires sur le Covid, est une autorité usurpée, a aidé et aide à justifier les pires politiques anti économiques, antisociales et liberticides. Cette institution est le lieu de la collaboration entre puissances dont les intérêts ont peu ou rien à voir avec la santé. Elle est en voie d'une privatisation totale sous l'influence des groupes pharmaceutiques et avec comme principal financeur le prédateur capitaliste anti-populaire Bill GATES. Plutôt que de prêter docilement allégeance à ces dominants, je vous propose, pour la santé publique de lutter avec le peuple contre la casse de l'hôpital public et de l'assurance maladie aggravée en temps de Covid. De nous rejoindre dans la revendication d'abrogation des lois et politique de BACHELOT, HIRSCH, BERTRAND, BUZYN poursuivie avec cynisme et cruauté par VERAN et pour ce qui concerne vos responsabilités propres, de rouvrir et créer des centres de santé municipaux ouverts à tous avec des médecins salariés, un travail de prévention et de pédagogie suivant le code de la santé. Je vous enjoins enfin à libérer nos anciens de l'enfermement dans les résidences seniors, qui avec le confinement, réduit considérablement leur qualité et leur espérance de vie. Évidemment, nous voterons « contre » votre don d'argent des Saint-Quentinois à cette organisation inutile et nuisible.

Mme MACAREZ – Madame DUJANCOURT.

Mme DUJANCOURT- Merci. La ville de Saint-Quentin et son agglomération pourront mettre en œuvre une politique lisible, cohérente et accessible pour tous les habitants avec un réseau d'établissement sur le Saint-Quentinois en lien avec les hôpitaux du Département et de la Région. Un réseau ville-hôpital autour d'actions et de la santé coordonnées et un réseau de

soin renforcé par une Maison de la santé. Les problématiques de santé publique pourront ainsi être prises en compte. Dans les Hauts de France ce sont une vingtaine de villes situées principalement dans le Nord qui ont adhéré à ce réseau. Au travers de ce dispositif, il est possible d'intégrer et on touche de manière transversale aussi bien à l'habitat, qu'à la prévention de la santé, à l'alimentation, la mobilité, les espaces verts qui ne sont que quelques exemples. Ainsi l'objectif est d'arriver à une qualité de vie partagée sur un territoire communal ou sur une agglomération. Dans le contrat local et intercommunal, plusieurs problématiques pourront être abordées lors d'ateliers par exemple qui pourraient être programmés dans l'agenda politique. On pourra toucher aux activités physiques, au bien-être, à l'estime de soi, la petite enfance, la santé pour la jeunesse, la santé pour les séniors, le handicap, les addictions telles que le tabac, les conduites à risques, les premiers secours et d'autres encore. De plus, avec des rencontres vers d'autres villes sur des thématiques définies, nous pourrons travailler en cohésion. C'est donc, grâce à cette subvention, un pas de plus vers une action solidaire pour la santé. Nous voterons donc « pour ».

Mme MACAREZ- Merci Madame DUJANCOURT pour cette explication. La santé est un domaine extrêmement important. Alors je veux bien que Monsieur JAN ait envie de faire de la politique à ce sujet, mais je trouve que c'est un sujet qui est trop grave pour pouvoir le prendre comme vous l'avez fait. Et vous pouvez parler de politique liberticide, moi je suis désolée, on travaille ici avec la majorité municipale et particulièrement quelques élus au quotidien face à la situation que nous vivons. Je ne peux pas laisser dire ça. Sur le département de l'Aisne, actuellement, nous avons zéro place de réanimation. Je souhaite que vous n'ayez personne dans vos proches qui ait besoin des services actuellement. C'était zéro la semaine d'avant et c'était zéro encore la semaine encore avant, sur les week-ends. C'est une situation qui est extrêmement difficile, donc vraiment, les propos que vous tenez, je les trouve extrêmement déplacés au sujet des politiques de santé. Ensuite, et je vous remercie Madame DUJANCOURT de votre position, nous prenons le domaine de la santé, au niveau de la Ville, pour ce que nous pouvons en faire, puisque bien entendu la santé est une responsabilité qui est celle de l'État, qui doit offrir à nos populations des niveaux hospitaliers, des centres de santé qui sont de bonne qualité. Je veux bien que la Ville fasse tout à ce sujet, qu'elle crée dans tous les quartiers des centres de santé, qu'elle embauche des médecins également, mais avec quel argent ? Ce n'est pas aux contribuables de la Ville de payer les politiques de santé qui dépendent du Gouvernement, et il faut tenir bon sur ce point. A notre niveau en revanche, dans le domaine de la coordination, dans le domaine de la prévention, dans tous les domaines qui sont dans le champ de la vie quotidienne et en échange avec les habitants, nous ferons notre maximum pour accompagner les populations. Bénéficier d'un réseau comme ce réseau-là est quelque chose de très profitable puisqu'on se rend compte qu'on a besoin d'abord d'être entendu. Ça permet par exemple d'être auditionné, je pense notamment au niveau des Assemblées, de pouvoir aussi confronter nos points de vue avec d'autres territoires, de rencontrer des partenaires institutionnels. Je ne suis vraiment pas pour une ville recroquevillée mais pour une ville qui va aussi chercher des compétences et des échanges avec d'autres. Alors ce n'est pas très cher payé puisqu'en plus c'est 734 €. Connaissant le sérieux de Madame BERTEAUX, je suis sûre qu'au bout de trois mois nous aurons déjà plus que plus, utilisé cette adhésion. Les adhésions sont très importantes pour nous et les échanges aussi avec d'autres partenaires. Merci. Nous allons voter. Qui est contre ? Monsieur JAN. Qui s'abstient ? Le rapport est adopté.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par 43 voix pour et 2 voix contre adopte le rapport présenté.

Ont voté contre : M. Olivier TOURNAY, M. Aurélien JAN.

Arrivée de M. Xavier BERTRAND

Délibération 6

FINANCES

Candidature de la Ville de Saint-Quentin au Programme d'Actions de Prévention des Risques Cavités (PAPRICA). Rapporteur : Mme le Maire

Le Programme d'Actions de Prévention des Risques Cavités (PAPRICA) fait l'objet d'un appel à projets permanent.

Il est ouvert à toute commune ayant son territoire exposé aux mouvements de terrains liés à la présence de vides souterrains naturels (cavités de dissolution) ou anthropiques (carrières souterraines).

Afin d'engager une démarche globale de prévention des risques cavités, la Ville souhaite candidater à ce dispositif et ainsi obtenir la labellisation, qui se matérialisera par :

- une convention de « PAPRICA d'intention » sur une durée de 3 ans maximum, permettant d'élaborer une stratégie de prévention avec pour objectifs de compléter un inventaire et un diagnostic initial des risques sur le territoire,
- un « PAPRICA complet » visant à la mise en œuvre d'un programme concret d'actions cohérentes et clairement élaborées qui permettront d'aboutir, sur la durée, à la réduction de la vulnérabilité et la réappropriation du territoire.

Cette contractualisation d'une durée maximale de 6 ans permettra en outre de bénéficier de financements au titre du Fonds de prévention des risques naturels majeurs (FPRNM), ainsi qu'auprès d'autres partenaires comme les fonds européens.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil :

- d'autoriser Madame le Maire à candidater à l'appel à projets PAPRICA et à signer tous documents y afférent.

*

Mme MACAREZ- Rapport numéro 6. Candidature de la ville de Saint-Quentin au Programme d'Actions de Prévention des Risques de Cavités. On est sur un sujet purement Saint-Quentinois. Heureusement, il n'y a pas que la ville de Saint-Quentin en France qui est confrontée à ce type de problématique, mais c'est vraiment un problème historique à Saint-Quentin. Tout le monde sait bien, ici, qu'il y a des problématiques de sous-sol qui sont liées à l'histoire de notre ville. Parce que notre ville a été détruite et qu'elle n'a pas été reconstruite sur les mêmes emplacements. Parce que lors de la reconstruction, il n'y a pas toujours eu non plus de choses suffisamment bien faites dans la consolidation des sous-sols et de ce fait-là, on a des difficultés avec un certain nombre de caves. On connaît tous, si on est là depuis longtemps ou pas dans Saint-Quentin, des aléas. Le plus récent était celui de la rue de Lyon mais aussi d'autres aléas sont arrivés et sont sujets à ces questions de souterrains. Alors évidemment, c'est une préoccupation pour chaque habitant de savoir si, sous sa maison, il y a des caves, des caves privées ou des vides non connus et de pouvoir être conseillé par rapport à cela. C'est aussi une préoccupation pour la Ville parce que nous n'avons qu'un très faible niveau de connaissance. Pour un certain nombre d'endroits, on a des plans de la défense passive mais pour d'autres endroits il n'y a pas d'indication particulière, ce qui nous oblige à faire un certain nombre de recherches pour essayer au maximum d'être dans la prévention de ces risques et aléas. Ce que l'on vous propose au travers de cette délibération, c'est d'entrer dans un programme pluriannuel avec l'accompagnement de l'État, qui porte un joli nom « PAPRICA », c'est tout un programme positif, qui nous permettra d'être cofinancé sur les études, c'est à dire toutes les investigations qui peuvent être faites pour une meilleure connaissance des niveaux de sous-sol et également pour des travaux qui seraient menés également en matière de confortement des sous-sols. Nous travaillons actuellement avec le CEREMA, qui est présent sur le territoire de Saint-Quentin, en visite de caves, en lien avec les Services Techniques de la Ville et c'est notamment Thierry DOBRZYNSKI qui suit cette affaire-là. Cette année nous avons prévu des visites dans 144 habitations, c'est d'ailleurs très apprécié des propriétaires qui peuvent avoir un avis à ce sujet. Nous avons déjà depuis le début de l'année réalisé 85 visites donc il nous en manque encore 59. Avez-vous des questions ? Madame DUJANCOURT.

Mme DUJANCOURT - Pas une question mais une vive approbation. Nous soutenons les diagnostics des sous-sols et nous sommes curieux d'avoir les résultats de ces études plus tard. Merci.

Mme MACAREZ - Très bien, ce sera fait. De toutes façons, c'est un sujet sur lequel nous reviendrons très régulièrement puisque si nous sommes retenus, nous irons sur un programme de 3 à 6 ans. Nous allons passer au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Le rapport est adopté.

Mme MACAREZ - Sur la délibération relative à l'OMS : il fallait que l'on désigne la personne chargée de nous représenter et j'ai omis de le faire donc je vous propose qu'on y revienne. Je propose que Béatrice BERTEAUX puisse nous représenter. Pour plus de formalisme, je vais soumettre aux voix. Il s'agit à la fois l'adhésion et la représentation par Béatrice BERTEAUX. Qui est contre ? Monsieur JAN. Qui s'abstient ? Le rapport est adopté. Merci.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité, le rapport présenté.

Délibération 7

MARCHES

Création d'un groupement d'autorités concédantes et principe du recours à une concession de service de mobilier urbain.

Rapporteur : Mme le Maire

La Ville de Saint-Quentin et la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois (CASQ) ont conclu le 22 septembre 2008 un groupement de commandes pour la passation d'un marché de mise à disposition, pose et entretien de mobiliers urbains. Par un avenant en date du 3 novembre 2020, la Ville et la CASQ ont prorogé la convention constitutive de groupement de commandes jusqu'au 31 décembre 2021.

La Ville de Saint-Quentin est chargée de l'installation de mobilier urbain sur son territoire et la CASQ est en charge de l'installation des abribus du réseau de bus urbain.

Le marché de mise à disposition, pose et entretien de mobiliers urbains publicitaires et non publicitaires passé en application de cette convention de groupement de commandes a été notifié le 15 janvier 2009 à la société JCDecaux. Il confiait au titulaire le soin d'équiper le territoire de mobiliers urbains publicitaires et non publicitaires pour une durée de 12 ans.

La convention de groupement de commandes et le marché de mise à disposition, pose et entretien de mobiliers urbains arrivant à échéance le 31 décembre 2021, la Ville est amenée à se prononcer sur le choix du mode de gestion de ce service à compter du 1^{er} janvier 2022.

Après avoir pris connaissance du rapport présentant le choix du principe du recours à une concession de service de mobilier urbain, en groupement d'autorités concédantes entre la Ville et la Communauté d'agglomération conformément aux dispositions des articles L. 3112-1 à L. 3112-4 du code de la commande publique, et présentant les principales caractéristiques des prestations qui seront à la charge du concessionnaire ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de la commande publique, notamment les articles L. 1120-1 à L. 1121-4 et L. 3000-1 et suivants ;

Vu les articles L. 3112-1 à L. 3112-4 du code de la commande publique ;

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil :

1°) de donner son accord à la conclusion par la Ville de Saint Quentin d'une convention d'autorités concédantes avec la CASQ, exposée au présent rapport, dont le coordonnateur est la Ville ;

2°) d'approuver le principe du recours à une concession de service de mobilier urbain et le lancement de la procédure de passation du contrat ;

3°) d'autoriser Madame le Maire à signer ces documents et à accomplir toutes formalités nécessaires et en résultant.

*

Mme MACAREZ - Rapport numéro 7. Création d'un groupement d'autorités concédantes et principes du recours à une concession de service de mobilier urbain. C'est un sujet qui paraît technique mais qui est important. Nous travaillons en commun avec la Communauté d'Agglomération sur toutes les questions de mobilier urbain. Nous avons un contrat qui arrive à échéance, et nous avons souhaité rebalayer l'ensemble de ce contrat qui concerne à la fois les abribus, l'affichage libre, l'affichage publicitaire, les sanisettes également. Nous nous faisons accompagner par un assistant à maîtrise d'ouvrage pour fixer la bonne teneur de ce contrat puisque l'on est sur des sujets techniques et que notre objectif est, bien sûr, de bien le maîtriser, de pouvoir répondre aux attendus de la population sur ce type de sujet et de maîtriser les coûts puisque nous avons des coûts assez importants sur ce sujet. Nous vous proposons aujourd'hui de travailler en commun avec la Communauté d'Agglomération, la Mairie resterait le chef de file, et ensuite de partir sur un contrat de concession de service. Je donne la parole à Monsieur ANETTE.

M. ANETTE - Merci Madame le Maire. En effet, on a déjà eu l'occasion d'en parler au conseil communautaire donc j'interviens sur plusieurs points. Le premier point : les abris de bus. On a, si je ne m'abuse, 2 types de matériaux : les abribus couvrants avec places assises et les bornes d'arrêt de bus. Est-ce que cette convention reprend la concession de ces deux types de matériaux ? Ce n'est pas précisé. Autre réflexion : il est vrai que les abribus ont l'avantage de fournir un abri contre les intempéries pour les usagers, des places assises pour nos concitoyens les moins valides mais ce sont aussi des matériaux coûteux souvent cibles de vandalisme ; j'ai déjà eu l'occasion de le constater près du square Romain Tricoteaux. Sur les points de correspondance comme « Basilique » ou « 8 Octobre » les abribus sont bien sûr essentiels, une question : quels sont les critères de pose d'un abribus ou d'une simple borne d'arrêt ? Deuxième point que je soulève : les panneaux publicitaires numériques, j'ai déjà eu l'occasion de m'exprimer sur le sujet en com d'agglo, pour nous dans l'état actuel des choses ces panneaux n'ont aucune utilité au regard de leur usage. Ce qui serait intéressant c'est que ces supports soient disponibles pour promouvoir les initiatives locales, les restaurateurs, le petit commerce de centre-ville etcetera dans une dynamique de reprise économique et sociale

post Covid. Parce que promouvoir, par ce biais, les grandes surfaces etcetera dans lesquelles des gens se ruent, aucun intérêt, surtout pas ce moment. Ce qui est à remettre en cause ce n'est pas forcément le support de communication en lui-même mais plutôt l'information qu'il transmet. Troisième et dernier point : sauf omission de ma part on ne parle pas ici des bancs publics, poubelles, bornes de stations vélo. Ces matériaux sont-ils concernés par cette convention ? A ce sujet, je tiens à attirer votre attention sur un point : le choix des emplacements. Un exemple remarquable, sur le quai Gayant, côté canal, la partie piétonne, déjà étroite, se trouve encombrée de ces matériaux, ce qui encourage les piétons à emprunter la piste cyclable avec toute la dangerosité que ça implique, donc vigilance. Je vous remercie beaucoup.

Mme MACAREZ- Merci. Monsieur JAN.

M. JAN – Nous relevons que la municipalité fait une nouvelle fois le choix de la délégation de service public pour une prestation qui pourrait être effectuée par le personnel municipal ; à savoir l'entretien du mobilier urbain. Le coût du personnel municipal est un faux problème puisque si une entreprise accepte ce type de marché c'est bien qu'elle en tire des bénéfices conséquents. Nous ferions nous, évidemment, un choix inverse et si nous devions choisir d'installer des panneaux publicitaires les recettes de ceux-ci serviraient notamment à améliorer les services à la population et non à offrir des bénéfices à une entreprise tiers. Nous voterons donc « contre » cette délibération.

Mme MACAREZ- Monsieur CALON.

M. CALON - Lors de la discussion sur ce sujet au conseil d'agglomération mes propos n'ont pas été pris en considération, ni discutés, ni débattus. Je rappelais que la publicité est un outil des industriels dont le seul but est d'inciter à la consommation, or cette consommation est une cause majeure de la crise écologique. De plus, la publicité aliène l'être humain en le réduisant à un simple consommateur. J'avais également critiqué le choix de panneaux publicitaires numériques. Je ne comprends pas pourquoi vous cédez à cette mode délétère des affichages numériques ? Où est la sobriété ? Doit-on oui ou non diminuer notre consommation énergétique ? Alors mon intervention n'avait pas convaincu, je vais donc vous donner d'autres arguments sur un sujet plus consensuel que l'écologie : le domaine de la santé. Parlons de la Covid-19. Cette infection touche principalement nos aînés ainsi que les personnes fragiles atteintes de pathologies chroniques telles que l'obésité, le diabète, l'hypertension artérielle ou le cancer. Ces maladies ont différentes causes, l'une d'elles étant notre mode de vie : sédentarité, addiction aux écrans, mauvaise alimentation. Or la publicité pour les voitures, la nourriture industrielle ou les objets numériques est omniprésente. Si les industriels investissent tant d'argent dans la publicité c'est qu'elle est efficace. En tant que femme et homme politique nous nous devons de protéger nos citoyens, nos citoyennes pour leur santé et leur bien-être. Alors entendons-nous bien, nous sommes conscients qu'il est important pour les commerçants locaux de faire connaître leurs services, aussi notre demande ne les concerne-t-elle pas. J'avais proposé lors du conseil d'agglomération des choses alternatives par exemple, agrémenter les panneaux d'extraits de romans, de pièces de théâtre, de poèmes, pourquoi pas de dessins ou de peintures ? Nous pourrions également utiliser ces espaces pour mieux communiquer, outre des conseils de quartier, de la démocratie proximité qui est encore trop confidentielle. Au-delà de cette question de fond, quelques questions sur la forme : j'aimerais savoir si vous pourriez avoir un plan sur ces infrastructures, où est-ce qu'elles vont

être situées dans la ville ? Également savoir s'il y aura des arrêts d'autobus à certains endroits qui n'en n'ont pas car il y a des endroits où les personnes restent debout et notamment sous la pluie. Je pense par exemple à l'ESAT rue Archimède. Également la crise a entraîné la fermeture de services publics, de cafés, de restaurants, ce qui a entraîné un manque de sanitaires publics. Est-ce que nous allons évaluer l'existant et s'accorder sur les besoins complémentaires éventuels ? Merci.

Mme MACAREZ- Merci de vos interventions. Pour répondre à Monsieur ANETTE. Sur les abribus, généralement la définition du besoin, se discute à la fois avec les usagers et avec le transporteur également au fil du temps, puisque maintenant on a un réseau de bus qui existe depuis longtemps. Évidemment, la fréquentation va beaucoup jouer, les temps d'arrêt aussi, les interconnexions, là où l'on a des besoins les plus importants. Ensuite, il y a des éléments techniques, il y a des espaces où l'on aimerait bien mettre un abri de bus et protéger un petit peu plus, mais on manque de place puisque vous pouvez parfois avoir un poteau sur une rue qui n'est pas très large et qui ne permet pas de faire autrement. Sur la question des panneaux numériques, ça peut être intéressant dans un certain nombre de cas, mais en étant bien vigilant à l'intérêt, aux heures dans lesquelles les panneaux sont allumés ou pas et on sera vigilant dans les critères de sélection puisque nous sommes toujours dans la définition du besoin. Finalement, aujourd'hui on va décider du mode de choix juridique d'un prestataire mais la définition du besoin va encore s'affiner au fur et à mesure. Sur la question que vous posez par rapport aux bancs, aux corbeilles et autres arceaux de vélos, ils n'entrent pas dans le champ de ce contrat, ils sont achetés en direct par la ville de Saint-Quentin dans le cadre de ces aménagements et ça pose d'ailleurs moins de problèmes en matière d'entretien ou de technicité.

Monsieur JAN, dans quel monde vivez-vous par rapport à toutes ces questions-là ? Ça me fait un petit peu doucement rire parce que vous avez des chevaux de bataille sur les délégations de services publics alors qu'on doit dire merci à tous vos prédécesseurs communistes à la mairie de Saint-Quentin qui ont créé les délégations de services publics ; que l'on a encore aujourd'hui pour certaines. On peut parler du parking payant de l'Hôtel de Ville pour lequel il y a eu une signature à 45 ans. Alors s'il vous plaît, ne nous la faites pas. La délégation de service public que vous brandissez comme ça, vous avez été les premiers à l'utiliser. Je pourrais parler aussi pour le compte de la Communauté d'Agglomération sur l'usine de traitement des eaux usées où c'était exactement la même chanson. C'est un bon mode, la délégation de service public, sur un certain nombre de sujets pour lesquels on n'est pas compétents. Je ne me vois pas fabriquer, je ne me vois pas non plus poser-déposer les publicités dans les abribus et avoir du personnel pour cela. Chacun son métier Monsieur JAN. Et Monsieur CALON, vous me parlez de la publicité qu'il faudrait faire, qu'il ne faudrait pas faire. Il ne faudrait pas faire de publicité mais dites-donc, les salariés des entreprises ici peuvent vous dire merci. Avec des principes comme ça, il n'y a plus d'entreprises qui peuvent vivre et qui peuvent vendre. Si Nestlé, si L'Oréal, si le Creuset, si Yamaha, si toutes ces boîtes-là n'ont pas le droit de faire de la promotion de leur production et qu'on ne peut pas les acheter, dans quel monde est-ce qu'on vit ? C'est le monde de l'utopie mais ce n'est pas le monde de la réalité. Bien entendu, en France, il y a une liberté du commerce, il y a une liberté économique aussi et moi je suis plutôt contente qu'un certain nombre de productions puissent aussi se montrer sur des panneaux publicitaires et puis là-aussi pardon, mais quelle naïveté, comment est-ce que vous les financez ? Je veux bien qu'on mette des poèmes un petit peu partout, je suis pour les poèmes, je suis pour la poésie d'une manière générale, et avec le service de la Culture et Marie Laurence MAÎTRE évidemment, on a des initiatives dans ce

domaine-là, mais comment allez-vous financer tous les abribus dans la ville si vous n'avez pas non plus de recettes en conséquence ? Ça ne marche pas ce genre de chose. Alors moi, je veux bien que l'on promette tout, à tout le monde et en toutes circonstances, mais dans la réalité, ça ne peut pas fonctionner. On va continuer à affiner ce sujet. Ce principe est un bon principe, il coûtera moins cher à la ville de Saint-Quentin, à la Communauté d'Agglomération, que ce que nous faisons précédemment. C'est tout l'intérêt de se faire aider techniquement à ce sujet et de se reposer les bonnes questions. Puis ensuite, le besoin s'affinera et on aura peut-être l'occasion de rééchanger là-dessus sur le nombre, sur la position exacte et les modes qui sont choisis, entre numérique pas numérique, sur un certain nombre d'emplacements également pour que cela soit profitable à tous. Merci. Je vais passer au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Le rapport est adopté.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par 38 voix pour et 4 voix contre et 3 abstentions adopte le rapport présenté.

Ont voté contre : Mme Anne-Sophie DUJANCOURT, M. Julien CALON, M. Olivier TOURNAY, M. Aurélien JAN.

Se sont abstenu(e)s : Mme Sylvie SAILLARD, Mme Nathalie VITOUX, M. Sébastien ANETTE.

Délibération 8

ADMINISTRATION GENERALE

Approbation du Pacte de gouvernance de la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois.

Rapporteur : Mme le Maire

La loi Engagement et proximité du 27 décembre 2019, introduit la possibilité d'élaborer un Pacte de gouvernance entre l'intercommunalité et ses communes membres.

Les modalités juridiques et pratiques de la procédure d'adoption dudit pacte sont arrêtées au nouvel article L. 5211-11-2 du code général des collectivités territoriales.

Tout d'abord, un débat sur son élaboration est obligatoire, c'est ainsi que le conseil communautaire de la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois s'est prononcé sur l'intérêt d'élaborer un tel pacte par une délibération du 17 février dernier, laquelle a approuvé le projet qui est soumis aujourd'hui à votre approbation.

Le contenu de ce Pacte de gouvernance est assez ouvert, l'article L. 5211-11-2 du

CGCT donne des exemples de ce qu'il peut prévoir, par exemple :

- les conditions dans lesquelles le bureau de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre peut proposer de réunir la conférence des maires pour avis sur des sujets d'intérêt communautaire ;

- la création et le fonctionnement de commissions spécialisées associant les maires et leurs modalités de réunions ;

- les orientations en matière de mutualisation de services entre les services de l'établissement public et ceux des communes membres afin d'assurer une meilleure organisation des services...

Le présent Pacte de gouvernance est avant tout l'expression politique du projet de l'Agglo qui a pour but de renforcer les liens entre l'EPCI, les communes et les maires. Il est structuré selon le plan suivant :

- mise en perspective des ambitions du territoire à 2030 autour de nombreuses thématiques incluant les compétences de l'Agglo,

- les moyens d'actions,

- l'information, la communication,

- la mutualisation afin de bâtir une logique de territoire qui place l'utilisateur au cœur de l'organisation.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil :

- d'approuver le Pacte de Gouvernance, tel qu'il est annexé à la présente délibération.

*

Mme MACAREZ – Rapport numéro 8. Il s'agit de l'approbation du Pacte de gouvernance de la Communauté d'Agglomération. C'est un document plus important que ce qu'il n'y paraît. C'est une disposition qui a été ouverte par la loi « Engagement et proximité » qui oblige maintenant dans les intercommunalités à avoir au moins un débat sur un pacte de gouvernance. Avec les élus de la communauté d'agglomération, et particulièrement Sylvain VAN HEESWYCK, nous avons souhaité aller plus loin et écrire ce pacte de gouvernance qui permet tout simplement de rappeler quelles sont les instances décisionnelles et de pilotage au niveau de la Communauté d'Agglomération, dont la plus importante est la Conférence des Maires, qui se tient avant tout conseil de communauté. C'est vraiment très important dans le respect des compétences de chacune des communes et dans l'expression de la pluralité des Maires. Et ensuite, toutes les commissions spécialisées qui sont mises en place au sein de la

Communauté d'Agglomération. C'est un document cadre qui va nous suivre dans l'exercice de nos missions pendant tout ce mandat. Avez-vous des questions ? Non. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Le rapport est adopté.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par 38 voix pour et 7 abstentions adopte le rapport présenté.

Se sont abstenue(s) : Mme Sylvie SAILLARD, Mme Nathalie VITOUX, M. Sébastien ANETTE, Mme Anne-Sophie DUJANCOURT, M. Julien CALON, M. Olivier TOURNAY, M. Aurélien JAN.

Délibération 9

POLITIQUE DE LA VILLE

Approbation du Contrat Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance 2020-2022 de la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois.

Rapporteur : Mme le Maire

Le Contrat Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CISPD) qui a été signé pour la période 2015-2020, par les communes formant la zone de Police de Saint-Quentin (Saint-Quentin, Gauchy, Harly, Neuville-Saint-Amand, Rouvroy), s'inscrit dans le prolongement du Contrat de ville qui a été rénové et prolongé jusqu'en 2022.

Le CISPD 2020-2022 a été repensé à l'échelle des 39 communes de l'agglomération et élaboré avec le concours des partenaires institutionnels, associatifs et le groupe de travail « élus » CISPD, sur la base d'un diagnostic partagé, en tenant compte des nouvelles priorités d'actions des différents partenaires pour aboutir à la définition des axes prioritaires et à un projet de gouvernance qui correspondent aux problématiques actuelles de sécurité et de prévention de la délinquance.

Il se décline autour de 4 programmes d'actions :

1. Le programme d'actions pour les publics exposés à la délinquance,
2. Le programme d'actions pour la protection des victimes, la prévention des violences faites aux femmes, des violences intrafamiliales et l'aide aux victimes,
3. Le programme d'actions pour améliorer la tranquillité publique et en matière de sécurité routière,
4. Le programme d'actions pour la police des campagnes et de l'environnement.

La gouvernance comprend :

- une assemblée plénière qui valide les priorités stratégiques proposées par la formation restreinte et évalue l'action globale,
- une assemblée restreinte qui suit l'évolution de la situation en matière de prévention de la délinquance et de sécurité et pilote la stratégie territoriale,
- les Groupements de Partenariat Opérationnel (GPO) pour la zone Police et les comités territoriaux pour la zone Gendarmerie, qui se réunissent autour des problèmes de sécurité identifiés sur le territoire.

C'est ainsi que le conseil communautaire de la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois a approuvé, par délibération en date du 17 février 2021, le CISPD 2020-2022 qui est soumis aujourd'hui à votre approbation.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil :

1°) d'approuver le Contrat Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance 2020-2022, tel qu'il est annexé à la présente délibération ;

2°) d'autoriser Madame le Maire à signer le nouveau Contrat Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance 2020-2022.

*

Mme MACAREZ - Rapport numéro 9. Approbation du Contrat Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance et je donne la parole à Philippe VIGNON.

M. VIGNON - Madame le Maire, mes chers collègues vous avez effectivement le Contrat Intercommunal de Sécurité de la Prévention de la Délinquance et vous avez vu que nous avons souhaité que ce CISPD reste constamment en prise directe avec la réalité de terrain. Vous avez effectivement le programme d'actions qui se décline en programme d'actions à l'égard du public exposé à la délinquance c'est-à-dire prévenir la délinquance des mineurs, prévenir l'addictologie, prévenir la radicalisation, la récidive et promouvoir la réparation sanction. Vous avez également la protection des victimes et notamment tout ce qui est prévention des violences faites aux femmes, les violences intrafamiliales, l'aide aux victimes. Vous avez également tout ce qui touche à la tranquillité publique en matière de sécurité routière ; ce sont à la fois les conflits de voisinage, tout ce qui va toucher aux vols, cambriolages et à l'action à l'égard des commerçants mais également la sécurité routière. Puis vous avez un programme d'actions en matière de police des campagnes et de l'environnement. Mais j'allais dire ce qui est peut-être encore plus à souligner, c'est en fait la nouvelle gouvernance de ce CISPD puisque nous avons redéfini la gouvernance de manière à ce que les problématiques de terrain soient remontées au plus près de nos préoccupations et puissent faire l'objet d'actualisation de nos actions alors c'est pour cette raison que vous avez vu que la gouvernance commence par la base j'allais dire c'est en vérité le terrain, c'est d'ailleurs une véritable visibilité sur les problèmes de sécurité, sur les problématiques de délinquance avec à la fois le GPO qui réunit tous les mois, au commissariat de police, les différents acteurs de la sécurité mais également les bailleurs sociaux et autres. Où on évalue problématique par problématique, c'est-à-dire que ça va jusqu'au hall d'immeuble et savoir tel ou tel quartier qui

pose problème et telle ou telle action à mettre en face, en réponse, et puis les comités territoriaux et, ce matin, j'ai animé notamment toute la matinée les comités territoriaux des Maires ruraux, c'est-à-dire hors zone de police en séparant le Sud et le Nord, où nous évaluons toutes les problématiques ; alors nous avons les dépôts sauvages, les animaux errants, vous avez naturellement des problèmes de circulation routière. Et finalement cette analyse de terrain, de proximité, on fait des réunions notamment avec les sucreries, parce que cela induit des nuisances importantes dans les villages : il y a lieu de négocier avec les sucreries des roulements de passage et des itinéraires. Nous évaluons un certain nombre de choses de la même manière et les conventions et finalement ces constatations, tous les mois, aboutissent à une réunion par trimestre qui définit cette fois, c'est l'assemblée restreinte qui définit cette fois la stratégie à adopter, l'évolution de la situation et puis chaque année une assemblée plénière du CISP. Donc, en réalité, ce n'est pas un outil inutile, loin s'en faut, puisqu'en réalité indépendamment des fiches actions, dont chacun peut prendre connaissance, naturellement puisque c'est dans la délibération, indépendamment des fiches actions, il y a une véritable action sur le terrain, au plus près du terrain, avec les acteurs de terrain et sans naturellement se substituer aux pouvoirs régaliens de l'État. Car encore une fois la sécurité c'est quand même, avant tout, un pouvoir régalien de l'État c'est-à-dire de la Police et de la Justice. Merci Madame le Maire.

Mme MACAREZ - Merci Monsieur VIGNON. Monsieur JAN.

M.JAN - En feuilletant ce rapport, je suis tombé sur une partie concernant les EMS (l'Equipe Mobile de Sécurité du rectorat) et j'ai eu plusieurs fois l'occasion de croiser ses agents, ils sont quatre dans le département et ils sont basés à Condorcet étant donné que le secteur de Saint-Quentin représente à peu près 25 % de la population. Je me suis donc permis de leur demander leur avis sur la partie qui les concerne et leur première réaction était l'étonnement, l'étonnement d'être cités sur une page complète de ce contrat sans qu'il n'y ait jamais eu de rencontre avec la municipalité. Alors je trouve que c'est un comble pour un contrat qui se veut pour objectif de coordonner les actions des différents intervenants en matière de prévention ou de médiation. Voici quelques-unes de leurs autres remarques sur ce contrat donc ils souhaitent insister sur le fait que leurs missions consistent essentiellement à de la médiation-prévention. Il est notifié qu'ils interviennent essentiellement dans le second degré or ils nous font remarquer que depuis la rentrée 2020, ils notent une nette augmentation des interventions dans les écoles primaires suite à des faits de violence entre parents ou parents-enseignants. L'augmentation de la misère sociale et le climat de cette période Covid y sont, je pense, pour beaucoup. Il n'y a plus qu'un référent police municipale sur le secteur de Saint-Quentin alors qu'avant il y en avait plusieurs, un par niveau. Et ils le regrettent puisqu'il est régulièrement débordé et qu'il est compliqué de coordonner les actions avec lui. Ils regrettent le manque de communication avec la municipalité. Sur Saint-Quentin, ils arrivent à travailler plutôt bien avec Monsieur FAKOUROU, médiateur, mais pour l'instant, ils n'arrivent pas à établir de lien concret avec la Mairie ou la Police Municipale malgré des demandes répétées. Donc c'est un texte qui nous semble plein de bonnes résolutions, mais visiblement les moyens et la rigueur, derrière, manquent un peu. On trouve qu'il s'agit de faire croire qu'on peut faire plus avec toujours moins de moyens et les dysfonctionnements importants sur cette partie sur les EMS me font suffisamment douter de la rigueur de la municipalité sur l'ensemble du projet pour voter « contre » son adoption en l'état.

Mme MACAREZ - Monsieur ANETTE.

M. ANETTE - Merci Madame le Maire. Donc effectivement, Contrat Intercommunal de Sécurité, bien sûr j'interviens comme au conseil communautaire. Nous voterons « pour », mais ça sera un « pour » de principe. Puisque c'est vrai que sur cette délibération on est quand même dans le cadre de la politique de la ville et vous savez ce qu'on en pense : très coûteuse, manque d'efficacité, toujours autant d'insécurité. Ce n'est pas moi qui le dis c'est la Cour des Comptes. Ce qui compte, ce qui est important, ce sont les résultats et croyez-moi nous y serons attentifs. Première réflexion, très générale, sur les fiches action : la numéro 4 « stage de responsabilisation pour mineurs », c'est bien, je note positivement la formation aux gestes de premiers secours. La numéro 5 « Conseil des droits et devoirs des familles », c'est bien. Pouvez-vous nous donner état du dernier rapport annuel ? La numéro 7 « prévenir, accompagner et réprimer les conduites addictives » qui m'a particulièrement intéressé, pourquoi ? Parce qu'elle est à la fois sécuritaire mais aussi sanitaire. Tabagisme, alcoolisme et également le mésusage du protoxyde d'azote, sujet que j'ai déjà eu l'occasion d'aborder au conseil municipal. J'en viens donc à ma deuxième réflexion concernant le mésusage du protoxyde d'azote sur notre territoire intercommunal. J'ai souhaité relayer ce thème en conseil communautaire au moyen d'une question orale, elle m'a été refusée au motif, je cite, que « la présidente ne dispose d'aucun pouvoir de police » ; ce qui est très vrai. On m'a répondu aussi que l'intercommunalité n'a pas compétence sur le sujet ; c'est vrai également. Mais, au Conseil Communautaire du 17 février 2021, vous avez répondu à mon intervention sur le même rapport en me disant, je vous cite : « c'est vrai que le partage des compétences est quand même un peu bizarre, on a avec le contrat un espace de travail commun. C'est vrai, il y a les assemblées plénières où les maires sont présents, c'est bien je l'ai déjà dit. Je ne sais pas si c'est juridiquement possible mais je m'y hasarde quand même, mais je vous propose d'instaurer au Conseil Communautaire du Saint-Quentinois, la possibilité de poser des questions orales sur des problématiques sécuritaires ». En toute logique, vu ce contrat intercommunal, vous parliez d'un espace de travail commun, je vous propose en parallèle un espace parlementaire commun sur le sujet. Nous voterons « pour ». Je vous remercie beaucoup.

Mme MACAREZ – Merci. Madame DUJANCOURT.

Mme DUJANCOURT – Merci. Nous avons quelques questions nous aussi concernant ce rapport. Nous remarquons d'abord, pour Partenord Habitat, seuls les chiffres de l'année 2019 sont indiqués, quid des relevés précédents ? Sans ces chiffres, il est impossible de faire une évaluation correcte. Vous évoquez ici la hausse généralisée de la délinquance, or la vidéosurveillance produit le déplacement des délits, infractions et atteintes aux personnes. Quid des plaintes déposées par les riverains de lieux de vie nocturne comme la rue Kennedy par exemple. Intégrer la prévention de la radicalisation dans le développement du service national universel dit SNU qui remplace, on peut le dire, en partie l'ancien service militaire. Comment peut-on s'imaginer qu'un service national universel soit équipé pour lutter contre la radicalisation ? Vous nous dites également que le développement du SNU intégrera des « contenus et intervenants du récit républicain ». De quel récit républicain parlons-nous ici ? La radicalisation se nourrit de la peur et de la pauvreté. L'emploi émancipateur n'est plus, d'autant plus dans cette crise sanitaire. Face à la libéralisation et à la financiarisation de l'économie de marché, à la privatisation des services publics, à la marchandisation de l'action publique, on assiste à un éloignement du citoyen, de la décision politique. Or, le citoyen qui se retrouve exclu aujourd'hui, est d'autant plus ouvert à des discours extrémistes, qu'ils soient politiques

ou religieux. Je le redis, la peur de l'autre conduit toujours à la haine de l'autre. Même si c'est son voisin de palier. Nous voterons « pour » ce rapport.

Mme MACAREZ - Monsieur CALON.

M. CALON - Je voulais revenir sur l'affiche 13 « Lutte contre les violences conjugales ». Dans le cadre d'actions de communication et de prévention contre les violences sexistes et sexuelles voici quelques actions proposées par le collectif NOUSTOUTES qui pourraient avoir lieu à Saint-Quentin. Alors NOUSTOUTES c'est un collectif qui est né en juillet 2018 de la volonté de créer une déferlante, réunissant toutes les forces possibles pour dénoncer les violences sexistes et sexuelles. Il regroupe des personnes physiques, des associations et des organisations syndicales et politiques. Deux marches ont été proposées en 2018 et 2019. Donc, deux types d'actions qu'on pourrait faire à Saint-Quentin : il y a l'action « baguette » : NOUSTOUTES a mis en place une opération de diffusion d'emballages de baguettes de pain. La particularité de ces emballages, c'est qu'ils comportent un violentomètre ainsi que des numéros utiles à contacter en cas de violences conjugales. Le violentomètre est un outil de prévention qui permet de mesurer le degré de violence dans un couple. Il facilite ainsi l'évaluation de la dangerosité de certains comportements du quotidien, parfois normalisés par les victimes. A ce jour, 615 005 sacs à pain ont été imprimés et 3 000 militants ont distribué ces emballages. Une deuxième action, c'est l'action d'affichage des numéros d'urgence. Lors d'une mobilisation en novembre 2020, les membres de ce collectif ont distribué une affichette chez les commerçants de leur ville et leur village ; cela a été fait à l'échelle nationale et ces affichettes comportaient les numéros d'urgence à appeler en cas de violences. Donc ces actions proposées pourraient être une source d'inspiration pour des actions dans la ville de Saint-Quentin, y compris dans l'agglomération. Une collaboration entre le collectif et la Ville est même tout à fait envisageable.

Mme MACAREZ- Merci. M. GRZEZICZAK.

M.GRZEZICZAK - Merci Madame le Maire, mes chers collègues. On sent quand même qu'on est à quelques mois d'élections, qu'elles soient départementales, régionales, présidentielles. Les sujets de sécurité, tranquillité publique, ce sont des sujets trop sérieux. Je pense qu'il faut aborder d'abord de façon mesurée et responsable. Responsable, je dirais même avec beaucoup d'humilité, en tout cas c'est ce que nous essayons de faire dans cette majorité. Je sais bien que certains d'entre vous, le fait d'agiter le chiffon rouge, ça leur convient, faire peur ça leur convient, surtout j'ai dit à quelques mois d'élections. Pour certains, c'est leur fonds de commerce. Puis vous savez les « y'a qu'à, faut qu'on » moi je connais bien. En tout cas, ce que je peux vous dire, c'est que vous êtes dans l'idéologie, et nous, nous sommes dans l'action, nous sommes des pragmatiques. Alors vous savez, chaque jour, chaque semaine, on traite de ces questions de tranquillité publique, de sécurité. Moi je n'attends pas le conseil municipal et puis qu'il y ait les médias et la télé pour me mettre en avant, avant d'agir. Vous faites penser vous savez à qui ? A Monsieur le Président de la République qui découvre, parce qu'on est à un an de l'élection présidentielle, comme par hasard, les annonces, elles fusent, et il nous annonce qu'il va y avoir 10 000 recrutements de policiers et de gendarmes d'ici 2022. Écoutez, c'est un peu se moquer du monde à mon sens de découvrir ces sujets, qui je le rappelle, sont importants pour la population. Alors je le dis, je le redirai pendant tout ce mandat : la sécurité intérieure et le maintien de l'ordre sont des missions régaliennes de l'Etat. Ce n'est pas pour autant que de notre côté on ne fait rien, nous prenons nos responsabilités

pour garantir chaque jour la tranquillité de nos concitoyens. Je dirais que notre rôle est double, on agit sur deux leviers : d'abord, oui, assurer la tranquillité publique avec notre police municipale et pour preuve, Madame le Maire, on a fait le choix de la redéployer sur le terrain et ils sont aujourd'hui dans les quartiers, ils sont près des commerces, ils sont dans les bus. Donc je veux saluer le travail qu'ils font parce que, souvent en première ligne dans cette crise sanitaire, ce n'est pas facile pour eux, et quand je vois que sur les réseaux sociaux on s'acharne sur certains policiers qui font leur travail, parfois avec des dérives qui me semblent irresponsables en tout cas, moi, je voulais ici saluer leur travail. Et puis le deuxième levier, c'est ce qu'on fait, c'est ce que vous faites, Madame le Maire, en saisissant régulièrement le gouvernement et le Premier Ministre, c'est de faire en sorte qu'on redonne des moyens dans ce pays à notre Police Nationale. Il est important qu'ils aient les moyens humains, des moyens financiers et aujourd'hui on se rend compte que malheureusement notre Police Nationale n'a plus de moyens pour agir. Donc c'est aussi notre rôle. Et puis, vous savez, on parlait de la rue Kennedy, Madame DUJANCOURT, moi la rue Kennedy j'y suis allé régulièrement, on se déplace régulièrement, je ne peux pas non plus vous dire où et à quel endroit et à quel moment, en tout cas le travail est fait, on donne toute notre énergie, on fait le maximum, on sait que ces sujets de tranquillité publique sont des sujets importants. En tout cas, la population sait qu'elle peut compter sur nous. Voilà Madame le Maire, mes chers collègues.

Mme MACAREZ – Merci. Philippe VIGNON.

M. VIGNON - D'une manière peut-être plus technique, d'une part vous avez bien vu que nous allons débattre et nous allons voter sur un programme d'actions ; ce n'est pas un bilan. Tout à l'heure, j'entendais : « quel est le bilan ? ». Pour l'instant, qui est soumis au débat et au vote c'est un programme d'action et vous avez vu l'ensemble des fiches qui sont annexées et vous avez compris que le CISPD c'était finalement un chef d'orchestre qui orchestrait toute une série d'actions dont les responsables ne sont pas forcément ni la Ville, ni l'Agglo, puisque vous avez d'autres responsables d'actions, je pense aux services de police et de gendarmerie, aux services de justice, aux bailleurs sociaux qui, eux-mêmes, sont responsables de chaque action et de chaque fiche, alors je pense très honnêtement qu'on essaie de balayer le mieux possible de manière à cibler la problématique de notre ville ; c'est déjà faire un procès d'intention avant même de le mettre en œuvre et de le mettre en action. Encore une fois, si les EMS n'ont pas pu contacter la Mairie eh bien qu'ils prennent directement contact avec moi et naturellement on pourra régler les difficultés qui, me semble-t-il, n'en sont néanmoins pas.

Mme MACAREZ- M. SAVELLI.

M. SAVELLI- Je considère que ce n'est pas se moquer du monde que de créer 10 000 policiers nouveaux alors que nous avons tant de problèmes de sécurité et que nous prenons en mains en ce qui concerne l'État la sécurité de notre population. C'est évidemment toujours plus difficile lorsque l'on est victime de cette pandémie pour lesquels aucun État n'est capable de donner de véritable réponse, la critique sera toujours aisée mais nous savons où est le bon sens.

Mme MACAREZ - Merci Monsieur SAVELLI. On est sur un sujet évidemment important parce que la sécurité de nos concitoyens c'est aussi évidemment la qualité de vie et c'est absolument indispensable, en tout cas, c'est comme ça qu'on le défend. On vous présente aujourd'hui ce contrat intercommunal qui fait partie d'ailleurs des outils qui sont obligatoires

et que nous devons mettre en place sur le territoire. Moi, je crois beaucoup à l'échange et au partenariat et c'est très important. Je suis assez contente de voir comment les échanges se font entre tous les partenaires institutionnels. Mais on le sait tous, et certains l'ont rappelé dans leurs interventions, le nerf de la guerre ce sont quand même les moyens. Si on veut assurer la sécurité de nos concitoyens, il faut tout simplement des policiers, des policiers nationaux, suffisamment en nombre et un commissariat suffisamment doté, pour accompagner la population parce qu'ensuite tout ce qu'on pourra mettre en place sur le territoire ne fonctionnera pas assez, s'il n'y a pas les hommes, quand on appelle le 17. Nos habitants sont pragmatiques et quand il y a une problématique la question est de savoir « quand j'appelle, est-ce que je vais avoir une réponse ? Et est-ce qu'il va y avoir une patrouille qui va se déplacer ? ». C'est ça le plus important. Ensuite, et c'est tout le bon sens de ce contrat, chacun essaie de donner le maximum avec parfois des moyens assez importants. C'est la Ville avec la vidéoprotection, qui a encore montré ces dernières semaines combien elle permettait de faire soit du flagrant délit, soit d'utiliser les images en justice aussi et d'obtenir réparation. Mais c'est aussi l'investissement d'associations, d'autres partenaires, qui font des choses très discrètes et qui sont également très utiles. Mais le plus important en matière de sécurité c'est qu'effectivement l'État prenne ce sujet, qui est son sujet, avec du sérieux, pour qu'à côté de cela, nos concitoyens soient satisfaits et puissent vivre en tranquillité ici, mais également dans le reste de la France.

Pour revenir sur quelques questions qui ont été posées et pour lesquelles je peux apporter des réponses. Monsieur JAN, je veux bien qu'on n'arrive pas à nous contacter ; alors je dois d'abord vous dire que Jimmy FAKOUROU fait partie des services de la ville donc déjà quand les personnes dont vous parlez échangent avec Jimmy FAKOUROU, c'est bien le service médiation de la ville qui fait partie de la Direction de la Sécurité. Ensuite, nous avons des agents de police municipale qui sont très investis sur ces questions-là ; s'ils sont contactés, je doute fort qu'ils ne répondent pas, et sinon vous avez vu que Philippe VIGNON vous a indiqué qu'il était disponible. Ce document a été fait par l'Éducation Nationale ; maintenant s'il y a des problématiques d'échanges d'informations au sein de l'Éducation Nationale ce n'est pas le sujet de la ville de Saint-Quentin. Sur la période que nous vivons, nous aussi nous intervenons beaucoup plus aux abords des établissements scolaires et en suivi de situations d'enfants, que ce soit à l'école primaire ou à proximité des collèges. On sent réellement une tension liée à la situation dans laquelle on est, et je veux souligner le travail formidable de l'équipe de sécurité et de médiation. Nous avons recruté une personne supplémentaire ces derniers mois, dans le cadre de Cité Éducative et c'est extrêmement précieux pour les petites victimes, pour les familles et également pour faire le lien avec les autres institutions donc je voulais l'indiquer.

Monsieur ANETTE, c'est vrai que l'intercommunalité a des pouvoirs de police spéciaux, très limités, et ensuite simplement, l'animation du contrat. Au sein de l'intercommunalité, Philippe VIGNON l'a très bien rappelé, il y a des réunions thématiques du CISPD mais aussi sur le secteur Nord et secteur Sud, il y en avait une aujourd'hui, et ce sont les lieux d'expression des sujets. Vous avez la chance d'être au conseil municipal donc je vous inviterai plutôt à poser les questions qui concernent Saint-Quentin au sein du conseil municipal plutôt qu'au sein du Conseil d'agglomération où là on n'est plus sur des choses qui relèvent de plusieurs communes de façon à alléger aussi et ne pas enquiquiner les Maires avec des questions qui ne seraient pas les nôtres. Sur le Conseil des Droits et des Devoirs des Familles, nous avons je crois, cette semaine, une réunion avec des familles. C'est un système qui fonctionne bien, ça fera donc partie évidemment, dans le cadre des rapports annuels, des éléments que nous pourrons produire au sein du CISPD. C'est Françoise JACOB qui préside les réunions et je dois avouer

que ça marche bien, donc on est assez satisfaits de ce système. Sur le protoxyde d'azote, c'est vraiment une difficulté, c'est un des « trucs » à la mode, de la jeunesse et d'autres. C'est une difficulté nationale ; le Parlement s'en est emparé, c'est une difficulté locale ; on a eu plusieurs interventions qui ont été faites mais ce n'est pas simple, parce ce que je redis que c'est un produit à la mode, il y a eu un arrêté municipal qui a été produit en 2019 ou en 2020. On a invité aussi les maires des communes qui pouvaient être concernées par la vente à prendre des arrêtés également sur le territoire de la Communauté d'Agglomération. On a commencé à mener des opérations de prévention. Notre cible c'est évidemment la jeunesse. Alors la difficulté qu'on a avec la Covid c'est que c'est quand même plus difficile d'être en milieu scolaire sur certaines thématiques que normalement, mais on est clairement sur un sujet de moyen-terme pour lequel il faut être présent parce que, c'est sexy, sauf que derrière il y a des enfants qui peuvent avoir de grosses difficultés de santé, voire pire, et on compte aussi le nombre de petites cartouches qu'on récupère puisqu'en fait, au niveau de la propreté, on se rend bien compte si on a un problème ou pas, et dans quel secteur. Donc c'est évidemment un sujet de préoccupation sur lequel on travaille.

Madame DUJANCOURT donc vous aviez évoqué la question des chiffres de Partenord. Alors comme disait Philippe VIGNON, on est plutôt sur un démarrage, donc on verra ce que ça peut donner dans le futur, peut-être qu'avec le changement de société, ça n'a pas aidé sur ce plan mais on suivra ça bien entendu. Puis sur la radicalisation, là aussi on est évidemment sur des sujets de fond, ce n'est pas une opération sur deux ou trois jours avec des jeunes, qui permettra de régler la difficulté, mais c'est plus la question de l'isolement d'une certaine jeunesse à la dérive également pour laquelle il faut travailler en profondeur, et logiquement je crois qu'une association locale devrait pouvoir avoir une sorte de permanent lié à la radicalisation, financé par l'État, c'est ce qui est en train de se discuter avec la cellule Prévention de la radicalisation de la Préfecture ; il y avait une réunion la semaine dernière.

Monsieur CALON, s'il y a des représentants locaux de NOUSTOUTES je veux bien qu'on soit en contact avec eux puisqu'on essaie au sein du réseau des violences intrafamiliales de rencontrer le maximum de personnes. Sur l'affichage et les numéros de téléphone donc, on a fait plusieurs choses, mais c'est pareil, ce sont des sujets extrêmement récurrents. Donc d'abord en entrée de ville, vous avez peut-être vu à certains moments de l'année, quand il n'y a pas d'actualité particulière, on a des totems avec le numéro et donc une campagne qui est une campagne récurrente. Nous avons également une présence forte sur des associations caritatives type Resto du Cœur ; présence dans les supermarchés-hypermarchés quand on le peut, de façon à ce que ce numéro soit porté à connaissance. Et évidemment, il y a des professionnels, qui sont des professionnels qui peuvent nous aider, tels que les pharmaciens et je crois qu'on leur avait remis aussi toute une documentation ces derniers mois qu'ils pouvaient afficher dans les pharmacies pour pouvoir en parler puisqu'en fait c'est un peu le déclic qu'il faut faire pour que la personne victime ait la possibilité, quand elle se sent prête, de pouvoir saisir les autorités. Mais on est preneurs de nouvelles initiatives bien entendu si elles sont utiles. Merci. Je vais passer aux voix. Qui est contre ? Monsieur JAN. Qui s'abstient ? Le rapport est adopté.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par 43 voix pour et 2 voix contre adopte le rapport présenté.

Ont voté contre : M. Olivier TOURNAY, M. Aurélien JAN.

Délibération 10

AMENAGEMENT ET URBANISME
Convention de mise à disposition d'espaces communaux.
Rapporteur : Mme le Maire

Dans le contexte de crise sanitaire actuel, la Ville de Saint-Quentin a été sollicitée par des associations culturelles et sportives saint-quentinoises pour la mise à disposition de différents espaces communaux afin de poursuivre leurs activités en extérieur.

Au regard de l'intérêt public que revêt le maintien de ces activités pour la population dans le contexte épidémique, il est proposé que celles-ci soient consenties à titre gratuit. Elles feront l'objet de conventions ponctuelles, soumises au régime des occupations temporaires du domaine public.

Aussi, un projet de convention est annexé au présent rapport ainsi que la liste des associations bénéficiaires de ces mises à disposition.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil :

1°) d'approuver la convention type qui sera conclue avec chaque utilisateur des espaces communaux de la ville de Saint-Quentin ;

2°) d'autoriser Madame le Maire ou son représentant à signer les conventions futures avec les utilisateurs, en temps opportun, ainsi que tous documents afférents qui y seront annexés.

*

Mme MACAREZ - Rapport numéro 10. Convention de mise à disposition d'espaces communaux. C'est un sujet plus important qu'il n'y paraît. Compte tenu de la crise sanitaire, vous savez tous qu'il est très difficile de mener des activités associatives dans le domaine du sport, dans le domaine culturel également et donc on cherche des solutions pour permettre tout de même, maintenant que la météo va le permettre et la saison, d'avoir des activités pour la population en soutien et dans les associations. C'est donc une convention pour utiliser des espaces publics appartenant à la Ville. Je donne la parole à Marie-Laurence MAÎTRE.

Mme MAÎTRE - Merci Madame le Maire, mes chers collègues. Vous l'aurez compris, il s'agit d'un point essentiel relatif à la politique de solidarité que nous menons. En effet, nous avons été interpellés par les acteurs, certains acteurs culturels, notamment les associations de danse qui n'ont plus de quoi exercer leur métier et qui se retrouvent dans une situation extrêmement

précaire et sont très démunis. Il s'agit donc de mettre à disposition des espaces extérieurs rattachés à nos bâtiments communaux, tant aux associations sportives, vous l'avez rappelé Madame le Maire, que culturelles, afin de leur permettre de faire perdurer une activité au service d'autrui. Et c'est bien cela qui est essentiel. Je me permettrai un deuxième petit point justement toujours lié à cette politique de solidarité qui est la nôtre : nous avons remarqué dans le cadre, dans les quartiers notamment, à travers des centres sociaux qu'un certain nombre de jeunes collégiens étaient en perte de repères, c'est la raison pour laquelle nous nous mettons en place, à compter de cette semaine, de petits ateliers en extérieur et ce dans les quartiers Europe notamment, ensuite déclinable au quartier Champagne-Artois et puis enfin à Neuville, justement des petits ateliers d'échauffement pour permettre à ces adolescents de retrouver un petit peu d'activité. Ils étaient fans de Flashdance etcetera et c'est surtout pour eux le moment de retrouver leurs animateurs et de se recentrer. Puis un dernier petit point si vous me le permettez, je voulais tout de même parler d'un aspect culturel qui perdure et qui est notre flambeau aujourd'hui, il s'agit de la médiathèque. Si j'en parle c'est parce que nous avons évoqué les activités extérieures, eh bien en intérieur, la médiathèque poursuit son œuvre. Alors elle est accessible aujourd'hui en mode dynamique, ce qui ne veut pas dire qu'on peut aller passer une journée entière à la médiathèque mais on va y aller passer une heure pour prendre ce dont on a besoin, avec une jauge maximale de 35 personnes. Nous pouvons dire aujourd'hui que nos fidèles lecteurs reviennent et tous les jours on remarque un flux de visiteurs, d'usagers surtout, et ça fait bien chaud au cœur pour montrer que la culture n'attend qu'une chose, c'est de repartir. Mais surtout, avant tout, solidarité. Merci.

Mme MACAREZ - Merci beaucoup. Cette convention type va nous permettre d'autoriser un certain nombre d'associations. Je pense par exemple à l'Auberge de Jeunesse dans laquelle on va avoir de la danse régulièrement. C'est un très beau site extérieur pour pouvoir se retrouver. Y a-t-il des questions ? Pas de question. Nous mettons aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Le rapport est adopté.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité, le rapport présenté

Délibération 11

AMENAGEMENT ET URBANISME

Aménagement de réseaux électriques et téléphoniques par l'USEDA.

Rapporteur : Mme le Maire

La Ville procède à la requalification de diverses voies pour lesquelles des travaux d'effacement des réseaux aériens électriques et téléphoniques seront préalablement menés à savoir :

- Rue Alexandre Ribot – 2^{ème} tranche
- Rue de Bosson
- Rue de Paradis
- Rue de Tunis
- Rue Denfert Rochereau
- Boulevard Richelieu (partie)

Le coût prévisionnel des travaux d'effacement s'établit à la somme de 424 890,19 € H.T. réparti comme suit :

| | |
|---------------------------------------|-------------------|
| - Réseau électrique (basse tension) : | 207 821,54 € H.T. |
| - Coordinateur de sécurité : | 6 900,00 € H.T. |
| - Réseau téléphonique : | |
| • Génie Civil | 168 970,75 € H.T. |
| • Câblage France Télécom | 41 197,90 € H.T. |

En application des statuts de l'USEDA, le montant de la contribution financière de la Ville s'élève donc à 339 001,58 € sachant qu'elle sera actualisée en fonction de la variation des indices des travaux publics correspondants.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil :

- 1°) d'approuver les projets d'aménagement des réseaux basse tension ;
- 2°) de verser à l'USEDA la contribution financière relative aux travaux désignés ci-dessus, en fonction des titres exécutoires adressés à la Ville de Saint-Quentin ;
- 3°) d'autoriser Madame le Maire à signer tout document y afférent.

*

Mme MACAREZ- Rapport numéro 11. Aménagement de réseaux électriques et téléphoniques par l'USEDA. C'est le printemps, les travaux reprennent, et nous allons donc recommencer un certain nombre d'opérations, qui ne sont jamais agréables quand ça arrive dans une rue, cela étant, après c'est flambant neuf. Dans le programme qui est prévu en coordination avec l'USEDA pour l'effacement des réseaux téléphoniques et des réseaux électriques également, ce sont les rues Alexandre Ribot (2ème tranche), rue de Bosson, rue de Paradis, rue de Tunis, rue Denfert-Rochereau et une partie du boulevard Richelieu. On est sur un coût d'effacement des réseaux à hauteur de 425 000 €. Je ne parle pas de la voirie. On est tout de suite sur des montants très importants et nous avons une contribution financière selon les statuts de l'USEDA, quand on est sur l'effacement des réseaux électriques, 60 % Ville 40 % USED A, et sur les réseaux téléphoniques, 100 % Ville. Monsieur CALON.

M. CALON - Oui une question. Dans le rapport qui suivra, on parle de financement de

travaux pour le passage de la fibre dans un autre quartier. Est-ce que les travaux présentés dans ce rapport permettront le passage de la fibre, sans qu'il y ait de nouvelles interventions et travaux sur la chaussée ?

Mme MACAREZ - C'est une bonne question. Bien sûr c'est prévu, il n'y aura pas d'autre intervention sur la chaussée. Normalement la fibre (pour le compte des opérateurs, pas pour nos propres services, puisqu'on va le voir aussi sur une autre opération) doit être passée sous les rues à peu près partout. Je dis bien sous les rues, sous les rues ce n'est pas aux habitations puisqu'après c'est une sacrée affaire. Normalement, c'est comme ça. Sauf que dans la réalité, quand nos services techniques font des demandes aux différents concessionnaires pour savoir, quand nous avons une prévision de travaux, si eux aussi ont des choses à faire, il y a parfois des ratés. Et donc ce qui arrive et qui est tout à fait dommageable de temps en temps, c'est que des travaux sont terminés quelque part et que l'on nous demande 6 mois après de recommencer. Pas sur le compte de la ville de Saint-Quentin, mais de réouvrir pour faire des interventions, ce qui n'est quand même pas une bonne coordination. D'abord ça enquiquine les riverains, deuxièmement ça coûte cher à tout le monde, et ça on n'aime pas trop. On l'a vu encore récemment avec une institution, je ne vais pas la citer là parce que ce n'est pas l'objet d'un conseil municipal, on sait se parler lors des réunions de partenariat, mais c'est un petit peu agaçant. C'est le premier problème qu'il faut réussir à éviter au maximum. Deuxième problème, ce sont les entreprises qui interviennent pour les opérateurs de fibre. Ils nous font n'importe quoi dans la Ville. Ils le font ici, le font ailleurs. Alors c'est toujours des sous-traitants, des sous-traitants, des sous-traitants, sauf qu'à la fin ça se termine toujours chez « Allô mairie » avec des rues qui sont laissées avec des trous. Thomas DUDEBOUT et Cindy JANKOWIAK ont dû aller sur un site la semaine dernière où nous ne sommes pas intervenus, et comme il y a plus de responsable, c'est la Ville et ses services techniques qui vont devoir régler le problème. Donc ça c'est agaçant. C'est aussi un sujet de préoccupation parfois lié à la sécurité et on avait demandé à Madame le Sous-Préfet, qui l'a fait la semaine dernière, de réunir les opérateurs pour les rappeler à leurs obligations vis-à-vis de leurs sous-traitants sur ces questions qui sont liées à la sécurité. Voilà ce que je peux vous dire. Donc on évite les tranchées mais ce n'est pas du 100 % tout le temps. J'ai plusieurs élus qui ne participent pas au vote : Thomas DUDEBOUT et Louis SAPHORES, c'est bien ça. Nous passons aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Le rapport est adopté.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité, le rapport présenté.

M. Freddy GRZEWICZAK, M. Thomas DUDEBOUT, M. Michel MAGNIEZ, M. Louis SAPHORES ne prennent pas part au vote.

Délibération 12

AMENAGEMENT ET URBANISME

Convention de remboursement de travaux pour la mise en place du génie civil pour la fibre optique.

Rapporteur : Mme le Maire

Le site communautaire « piscine Jean Bouin » et le site Ville « auberge de la Jeunesse » ne sont pas connectés, à ce jour, en haut débit.

Les travaux de réfection du boulevard Jean Bouin sont une opportunité pour connecter en haut débit une liaison fibre optique entre l'hébergement du siège informatique au 53 rue Henri Dunant et ces sites puisqu'il existe déjà une jonction de fourreaux disponibles depuis le boulevard Jean Bouin et les deux sites, cette jonction doit être complétée de 170 mètres.

Aussi, il est proposé d'ajouter une dernière jonction de fourreaux entre le siège informatique et les deux sites afin que l'on puisse développer une fibre optique et ainsi les raccorder au haut débit.

Une convention doit donc être établie entre la Ville de Saint-Quentin et la Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois fixant les modalités techniques et financières.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil :

1°) d'autoriser les travaux pour la mise en place du génie civil pour la fibre optique ;

2°) d'autoriser Madame Sylvie ROBERT, Maire Adjoint chargé des finances et de l'administration générale, à conclure, à signer la convention technique et financière et à accomplir toutes formalités en résultant.

*

Mme MACAREZ - Rapport numéro 12. Convention de remboursement de travaux pour la mise en place du génie civil pour la fibre optique. On n'est pas sur le schéma de la fibre grand public mais plutôt pour les propres services de la Ville et de la Communauté d'Agglomération, donc sur nos infrastructures, avec des remboursements d'une collectivité et de l'autre en fonction de sa compétence et ça concerne la piscine et l'auberge de jeunesse pour les relier à notre réseau qui est un réseau interne. Vous avez la convention de remboursement dans vos dossiers. Avez-vous des questions ? Non. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Le rapport est adopté.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité, le rapport présenté.

Délibération 13

ENVIRONNEMENT

Réseau de chaleur urbain - Lancement d'un schéma directeur.

Rapporteur : Mme le Maire

La Ville de Saint-Quentin dispose d'un réseau de chaleur au quartier de l'Europe.

La gestion de la délégation de service public concernant l'exploitation de la chaufferie et la distribution de chaleur du réseau de chauffage est confiée à ENGIE – COFELY jusqu'en 2029.

Au cours des années 2012-2013, le délégataire a entrepris les travaux de remplacement de la quasi-totalité des canalisations du réseau de chaleur, puis en 2013-2014, une chaudière biomasse et une unité de cogénération ont été construites sur le site d'exploitation. Enfin, deux extensions nord et sud ont été mises en œuvre en 2015, permettant de raccorder de nouveaux sites.

La loi sur la transition énergétique pour la croissance verte du 17 août 2015 a permis de rappeler le rôle important des réseaux de chaleur et de froid pour l'efficacité énergétique et la distribution des énergies renouvelables et de récupération (EnR&R) locales.

Il est donc envisagé de lancer un schéma directeur pour évaluer les possibilités d'extension du réseau de chaleur existant ainsi que la recherche et l'analyse d'autres ressources disponibles sur Saint-Quentin ainsi que ses communes limitrophes connectables.

La consultation en vue du recrutement de l'Assistant à Maitrise d'Ouvrage (AMO) sera lancée au plus tard début mai pour une durée de 3 mois. L'attributaire du marché de maîtrise d'ouvrage débutera sa mission dès la notification du marché pour une durée globale estimée à 9 mois.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil :

1°) d'approuver le lancement d'un schéma directeur ;

2°) d'autoriser Madame le Maire à recruter un assistant à maîtrise d'ouvrage destiné à établir ce schéma directeur.

*

Mme MACAREZ - Rapport numéro 13. Réseau de chaleur urbain - Lancement d'un schéma

directeur. C'est un sujet qui nous tient à cœur, d'abord dans le cadre de nos orientations de développement durable, du plan climat-énergie territorial, avec à la fois Agnès POTEL et Michel MAGNIEZ, nous avons la chance, et je pense que c'est important d'en avoir conscience, d'avoir un réseau de chaleur avec 5 000 logements qui utilisent la chaufferie du quartier de l'Europe. Chaufferie du quartier de l'Europe qui utilise soit du gaz, soit de la biomasse, et c'est du bois, du bois qui est de production locale. Cette chaufferie relie également 22 bâtiments publics. C'est vraiment un réseau qui est très important et qui est extrêmement intéressant. On se pose donc la question, dans le cas de la réduction des émissions de gaz à effet de serre, de pouvoir étendre ce réseau de chaleur à d'autres bâtiments. Nous allons construire, normalement démarrage du chantier avant le 30 juin, le gymnase du quartier de l'Europe, il sera relié à ce réseau de chaleur. Mais on pourrait imaginer avoir d'autres logements, d'autres rues, qui puissent également utiliser cette chaufferie. On souhaite donc engager cette démarche de schéma directeur et être accompagné en ce sens pour pouvoir avoir une stratégie à moyen terme sur le sujet ; sachant que c'est toujours des travaux qui sont lourds puisqu'il y a la question de la stratégie. Après, il y a la question de la temporalité qui relie à la question de Monsieur CALON tout à l'heure sur les ouvertures de rues, c'est-à-dire qu'une fois que le schéma directeur est fait, le jour où l'on a une rue à refaire, il faut en profiter pour passer le réseau dans cette rue puisque ce sont évidemment des infrastructures souterraines extrêmement importantes. Avez-vous des questions ? Pas de question. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Le rapport est adopté.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité, le rapport présenté.

Délibération 14

POLITIQUE DE LA VILLE

Contrat de Ville - Programmation 2021 - Subventions sollicitées auprès de la Ville de Saint-Quentin.

Rapporteur : Mme le Maire

Dans le cadre du contrat de ville signé le 29 juin 2015, la Ville de Saint-Quentin s'est engagée, aux côtés de la Communauté d'agglomération et de l'Etat, à mettre en place et à soutenir un programme d'actions en faveur des personnes les plus fragilisées traitant des thèmes ci-dessous :

- l'accès à l'éducation, la prévention de l'illettrisme,
- le développement économique et l'emploi,
- la citoyenneté, la prévention de la délinquance, la médiation sociale et l'accès aux droits,
- les pratiques culturelles et sportives,
- l'habitat et le cadre de vie,
- la parentalité,

- la santé et la prévention.

L'engagement de la ville de Saint-Quentin est maintenu comme l'année précédente à 44 978 €. Les crédits correspondants ont été inscrits au budget de l'exercice en cours.

Pour les projets qu'elle présente en son nom, les montants levés s'élèvent en fonctionnement à 1 440 574 € et bénéficient d'un partenariat de 359 549 € réunissant l'Etat pour 158 217 €, l'Agglomération du Saint-Quentinois pour 161 757 €, la Région des Hauts de France pour 24 575 € et Clésence pour 15 000 €.

Un projet est également présenté au titre de l'investissement à hauteur de 148 425 €. Il bénéficie d'un soutien de la Région de 33 351 €.

Les projets déposés dans le cadre de la programmation 2021 du contrat de ville tiennent compte des axes prioritaires et des enveloppes respectives des partenaires du contrat de ville.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil :

- 1°) d'approuver le programme d'actions 2021 du contrat de ville ci-annexé ;
- 2°) de solliciter les subventions correspondantes auprès des différents partenaires pour les projets portés par la ville ;
- 3°) d'attribuer les subventions sollicitées auprès de la Ville de Saint-Quentin au titre du contrat de ville comme précisé en annexe ;
- 4°) d'autoriser Madame le Maire à signer tout document relatif à cette programmation et à procéder à toute formalité en résultant.

*

Mme MACAREZ - Rapport numéro 14. Contrat de Ville. Il s'agit d'adopter la programmation de l'année 2021 et notamment d'autoriser les subventions que peuvent recevoir les associations de même que la ville de Saint-Quentin. On est sur une programmation importante puisqu'il y a 360 000 € de subventions qui vont revenir sur le territoire. Monsieur CALON.

M. CALON - Il y a beaucoup de projets intéressants qui sont proposés. Il aurait fallu peut-être disposer d'un bilan des actions qui ont déjà été faites et qui sont reconduites cette année afin de savoir sur quel point on peut améliorer des choses. J'avais deux questions sur deux propositions : l'éducation numérique des jeunes, on parle de jeunes de quelle tranche d'âge ? Des études montrent qu'il faut protéger les enfants du numérique jusqu'à l'âge de 3 ans voire 6 ans jusqu'à cet âge il faut 0 écran, car cela altère gravement le développement de l'enfant. Je lis également qu'il y a un atelier proposé dans le cadre de la thématique « manger bien et pas cher » par l'association du centre social Saint-Martin. Ces ateliers ont toute leur place et leur pertinence, les collectivités locales participent à leur niveau sur le sujet du bien-manger. Nous remercions les centres sociaux pour leur travail remarquable et exemplaire sur ce sujet comme

sur bien d'autres. Les centres sociaux sont des lieux de fraternité et d'échange indispensables pour la cohésion de notre République. Maintenant si on prend du recul « manger bien et pas cher », qu'est-ce que cela veut dire ? Nous pensons au contraire qu'il est impossible de manger et bien et pas cher. Une alimentation saine, de qualité et éthique a un coût. Un coût qui permet de rémunérer dignement ceux qui produisent nos aliments. La véritable question, qui est une question de fond, une question de société bref une question politique, c'est surtout comment faire pour que plus personne n'ait à manger « pas cher » ? Ces ateliers sont donc indispensables mais doivent s'accompagner sur le plan politique de la lutte contre les inégalités.

Mme MACAREZ – Merci. Madame DUJANCOURT.

Mme DUJANCOURT- Parmi les différentes actions que vous évoquez dans ce rapport, nous notons un stage de création de kamishibai ou théâtre de papier, page 228. Celui-ci se fait autour de la devise républicaine « Liberté, Égalité, Fraternité ». En l'occurrence, bien que cette thématique évoquée soit très positive, le tout donne l'impression que seuls les quartiers défavorisés devraient être éduqués aux valeurs de la République, à la sociabilisation ou encore au vivre ensemble. Or, en l'état, on pourrait croire à un bien vivre ensemble cantonné à l'intérieur des quartiers ; le tout avec une démarche un peu paternaliste. Qu'en est-il des quartiers favorisés ? Y enseigne-t-on aux enfants et aux familles de la même façon ces valeurs républicaines ? Leur apprend-on parmi d'autres ateliers à mettre en pratique liberté, égalité, fraternité ? Je vous remercie.

Mme MACAREZ- Monsieur VIGNON.

M. VIGNON - Peut-être rappeler que le Contrat de Ville a vocation à améliorer les conditions de vie des habitants et à réduire les inégalités sociales entre les territoires. Il s'agit en réalité d'essayer de rétablir une égalité républicaine entre les territoires, et la politique de la ville s'applique effectivement aux quatre quartiers prioritaires de Saint-Quentin : Europe, Neuville, Faubourg d'Isle et Vermand et aux deux quartiers de veille : Saint Jean Billon, Artois-Champagne et Saint-Martin. Il s'agit effectivement et vous l'avez rappelé, de mobiliser des politiques publiques. Il faut savoir que, pour donner quelques exemples, 2015-2020 : 342 projets et 658 actions ont été menés dans les quartiers prioritaires. Vous avez en termes d'actions, sur l'emploi puisque 21 430 bénéficiaires d'actions de sensibilisation à la création d'entreprise, des entretiens individuels, des ateliers de formations et cela a abouti à 181 entreprises qui ont créé 195 emplois en lien direct avec ces entretiens individuels, cet accompagnement spécifique. Vous avez également sur la lutte contre l'illettrisme et la promotion de la lecture 19 458 bénéficiaires dont 11 700 sur cette opération qu'il convient de saluer « un livre, un enfant ». Vous avez de la même manière, au niveau de la médiation sociale et au niveau de l'accès au droit 50 340 bénéficiaires. Ça veut dire qu'il ne s'agit pas d'avoir des droits, faut-il encore de les connaître, et le contrat de ville est là pour permettre notamment l'accès au droit par des consultations juridiques qui ont été donnés à 17 985, c'est précis, bénéficiaires sur la ville de Saint-Quentin. Également des actions en faveur de jeunes au terme desquelles il est promu la citoyenneté et les valeurs citoyennes. Vous avez également en matière de culture, en matière de parentalité, en matière de prévention et de santé des stages notamment sur l'alcool et les dérives de sa consommation. En réalité, il s'agit simplement d'améliorer les conditions de vie des habitants des quartiers qui connaissent des difficultés, de favoriser la mixité avec des publics issus d'autres quartiers de Saint-Quentin.

Alors j'entends bien que certains nous disent « c'est discriminant », d'autres nous disent « finalement vous achetez la paix sociale en saupoudrant des subventions », je crois que tout cela c'est quand même une vue assez arbitraire des choses, parce qu'en réalité il s'agit de promouvoir le mérite et le vivre-ensemble. En réalité, tout simplement, il s'agit de rétablir l'égalité républicaine entre les quartiers, il y a des quartiers qui sont plus défavorisés que d'autres, il y a des quartiers qui méritent davantage d'actions que d'autres et ce n'est pas enfreindre le pacte républicain que de venir aider ceux qui sont dans le besoin. Voilà donc le sens de la politique de la ville.

Mme MACAREZ- Merci Monsieur VIGNON. Monsieur ANETTE.

M. ANETTE - Moi je pense que c'était pour moi Monsieur VIGNON. Mais je rebondis effectivement à votre propos, parce que c'est vrai que si nous, nous sommes contre la politique de la ville, c'est parce que les quartiers défavorisés, les zones urbaines prioritaires, c'est une chose, mais vous savez, dans les autres quartiers, il y a également de la pauvreté, il y a également des gens qui sont dans le besoin, il y a également des difficultés que ça soit sociale en terme d'emploi etcetera. Donc voilà c'est la seule raison pour laquelle effectivement nous estimons que la politique de la ville est une politique discriminatoire. Je vous remercie beaucoup.

Mme MACAREZ - Merci pour ces échanges. Sur la politique de la ville, je trouve ça intéressant de pouvoir accompagner les associations locales, les partenaires locaux, c'est tout le sens de cette délibération qui leur amène du financement, du financement de l'État, du financement de la Région, du financement de la Communauté d'Agglomération pour mener à bien leurs actions. Mais il n'y a pas que la politique de la ville dans les actions qui sont menées sur Saint-Quentin, bien entendu, et on a tendance toujours à focaliser en parlant de discrimination. Il y a tout le reste qui existe et qui est mis en place sur tous les quartiers et si je reprends l'exemple des associations, la ville de Saint-Quentin, au budget 2021, a voté 2,5 millions d'euros pour l'aide aux associations, quel que soit le quartier. Donc là, c'est un plus que l'on peut avoir sur les quartiers prioritaires politique de la ville, et bien entendu notre préoccupation et notre volonté, c'est d'être présents partout. On va bientôt pouvoir, j'espère, mettre en service la Maison des Services à la Population, au Faubourg d'Isle. Là aussi ce sera à nouveau la preuve qu'une action peut se mettre en place sur un territoire supplémentaire, là où il n'y avait rien, et on tient beaucoup à cette présence dans tous les quartiers. Merci. Karim SAÏDI.

M. SAÏDI - Oui merci Madame le Maire. Juste pour compléter effectivement votre propos. C'est vrai que réduire la politique de la ville uniquement au Contrat de Ville, c'est une démarche erronée. Certes, la politique de la ville, on peut dire qu'elle est, par essence, discriminatoire. Mais oui, forcément, puisque c'est de la discrimination positive. On met de l'argent dans des quartiers préalablement étudiés où il y a des taux de chômage qui sont supérieurs trois fois, quelquefois, à la moyenne nationale. Où il y a des revenus qui sont plus faibles etc. Donc dire que la politique de la ville est discriminatoire peut-être, oui, mais en tout cas c'est de la discrimination positive et elle s'attaque à ce que j'appellerais des inégalités de destin, des inégalités de destin, et moi je dirais heureusement qu'elle est là la politique de la ville, moi je la suis depuis 2008, mon premier mandat, donc là je m'adresse plus particulièrement à Monsieur ANETTE. Allez dire, Monsieur ANETTE, aux gens qui habitent ces quartiers, s'ils ne sont pas satisfaits depuis au moins 2008, à l'époque ça s'appelait le

CUCS (Contrat Urbain de Cohésion Sociale), s'ils ne sont pas satisfaits des politiques qui ont été menées dans les différents domaines qu'a cités mon collègue Philippe VIGNON. Donc voilà. Alors après nous avons, comme vous l'avez rappelé madame le Maire aussi, nous avons d'autres instruments de la politique de la ville, il ne faut pas réduire la politique de la ville au contrat de ville. Nous avons par exemple la dotation de la politique de la ville, la DPV. Il faut savoir que sur cette DPV il n'y a que trois communes dans l'Aisne qui la touchent et donc nous à Saint-Quentin nous avons plus de 800 000 € sur cette dotation de politique de la Ville et par exemple dans la délibération de tout à l'heure nous avons voté des travaux dans la rue de Bosson ou encore la rue de Paradis, ces travaux sont en partie financés par cette DPV. Je pourrais parler aussi de la DSU (la dotation de solidarité urbaine), là on est sur plus de 7 millions d'euros, les emplois francs etcetera, etcetera. Donc, arrêtons de focaliser, et en plus pour la ville c'est une partie là, infime, au niveau du financement 44 000 €. Arrêtons de focaliser toujours et toujours sur ce Contrat de Ville. Il faut appréhender cette politique de la ville dans sa globalité. Merci.

Mme MACAREZ- Merci. Je voulais aussi préciser qu'il y a un point intéressant en dehors des aides au fonctionnement, c'est que depuis plusieurs années nous avons des aides à l'investissement de la Région. Cette année elles vont bénéficier à nouveau au quartier de Neuville, sur des conteneurs enterrés, ce qui est extrêmement important pour améliorer le tri sélectif dans les quartiers où nous avons des collectifs. C'est une aide supplémentaire. Je vous ai indiqué avant de passer au vote, qu'un certain nombre d'élus ne participent pas : Aïssata SOW, Louis SAPHORES, Xavier BERTRAND, Jean-Michel BERTONNET et Marie-Laurence MAÎTRE. Nous allons voter. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Le rapport est adopté.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par 35 voix pour et 3 voix contre et 2 abstentions adopte le rapport présenté.

Mme Marie-Laurence MAITRE, M. Jean-Michel BERTONNET, M. Xavier BERTRAND, Mme Aïssata SOW, M. Louis SAPHORES ne prennent pas part au vote.

Ont voté contre : Mme Sylvie SAILLARD, Mme Nathalie VITOUX, M. Sébastien ANETTE.

Se sont abstenu(e)s : M. Olivier TOURNAY, M. Aurélien JAN.

Délibération 15

PATRIMOINE
Printemps de l'Art déco 2021.
Rapporteur : Mme le Maire

Dans le cadre de sa stratégie Art déco, la Ville de Saint-Quentin réitère sa participation au « Printemps de l'Art déco ». Cette nouvelle édition 2021 confirme le rayonnement du patrimoine Art déco dans la Région des Hauts-de-France en accueillant deux nouveaux partenaires : Lambersart et le Santerre-Haute-Somme, portant à 15 le nombre de territoires membres du réseau.

La programmation s'adapte : événements sur les réseaux sociaux, exposition itinérante, visites guidées, activités jeune public, partenariats, focus autour des métiers d'art, et de nombreux temps forts proposés du 2 avril au 30 mai 2021.

Cet élan régional constitué des territoires d'Albert – Pays du coquelicot, Amiens Métropole, Arras Pays d'Artois, Béthune-Bruay, Boulogne-sur-Mer, Cambrésis, Douaisis, Lambersart, Lens-Liévin, Pays Chaunois, Roubaix, Saint-Quentin, la Sambre-Avesnois, le Santerre-Haute-Somme et Tourcoing, met en exergue la volonté de fédérer les publics autour du patrimoine de la reconstruction de la Région des Hauts-de-France.

L'édition 2021 renouvelle le partenariat avec le festival « Bruxelles : Art nouveau – Art déco » s'articulant autour d'un échange de communication. Ce partenariat a pour objectif le partage des richesses du patrimoine de la Région à l'échelle européenne.

La Ville de Saint-Quentin se propose de réitérer son engagement en portant l'organisation administrative et financière de l'événement. À ce titre, la Ville a déposé au nom de l'ensemble des territoires partenaires, une demande de subvention auprès de la Région des Hauts-de-France, sollicitant comme les années précédentes une aide à hauteur de 50% de ses dépenses totales. La Région a accepté cet accompagnement lors des précédentes éditions.

La Ville de Saint-Quentin se chargera également du plan de communication et de facturer à parts égales le coût du plan de communication validé par l'ensemble de ses partenaires.

La Ville renforce, par ailleurs, la volonté de mettre en valeur ce patrimoine commun par la création d'une exposition photographique « Objectifs Art déco » et de sa mise à disposition auprès de ses partenaires. Cette exposition sera présentée en itinérance sur l'ensemble des territoires partenaires.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil :

1°) d'approuver la convention de partenariat de l'événement du « Printemps de l'Art déco » 2021 ;

2°) d'approuver la convention relative à l'exposition itinérante réalisée dans le cadre de cet événement ;

3°) d'autoriser Madame le Maire à signer ces deux conventions et à accomplir toutes formalités en résultant.

*

Mme MACAREZ- Rapport numéro 15. Printemps de l'Art déco. C'est une opération que nous aimons beaucoup avec Bernard DELAIRE qui fédère les territoires de la région des Hauts-de-France puisqu'il y a de l'Art déco sur beaucoup de territoires. C'est une opération qui nous réussit bien depuis un certain nombre d'années. Nous avons de plus en plus de territoires qui font partie de l'opération. Cette année, 2 nouveaux : Lambersart et le Santerre Haute Somme, ce qui veut dire que nous sommes à 13 participants au Printemps de l'Art déco et nous avons toujours, depuis 2021, un partenariat avec le festival de Bruxelles qui s'appelle « Art Nouveau, Art Déco ». Malgré le confinement, malgré la crise sanitaire, on essaie tout de même de faire vivre ce Printemps de l'Art déco dans toute la région. Ça tombe bien, nous avons l'habitude d'avoir une expo itinérante extérieure mettant en valeur de belles images des hauts lieux de la Région, donc c'est possible. Nous avons eu l'occasion de l'accueillir au mois d'avril sur les grilles de l'Hôtel de Ville et maintenant je crois qu'elle est déjà partie ailleurs. D'autres opérations vont aussi être menées : de l'atelier enfants, des promenades Art déco qui sont mises en place avec des visites qui peuvent peut-être être réservées et puis aussi il y a un petit peu d'innovation avec des lives ou des présentations croisées qui sont proposés. On fait vivre le dispositif, c'est vraiment très intéressant pour nous de travailler en réseau, c'est une force de pouvoir montrer non seulement à Saint-Quentin mais sur un territoire qui est plus élargi et cela ne nous coûte pas grand-chose puisqu'il y a un cofinancement aux opérations de promotion de chacun des territoires et une aide qui est apportée par la région des Hauts-de-France. Je voudrais ajouter aussi que sur l'Art déco nous avons également l'exposition « Grands Magasins » qui est en train de se préparer, qui devait ouvrir il y a déjà quelques temps, on a reporté son ouverture mais nous avons bon espoir. Nous la présenterons au-dessus de Monoprix pendant tout l'été et normalement jusqu'aux Journées du Patrimoine. Le lieu est suffisamment grand pour pouvoir offrir des conditions de visite qui le permettront d'ici quelques semaines. Puis je l'indiquais aussi tout à l'heure, le casino du faubourg d'Isle, pour lequel nous terminons le chantier. Ça va être à la fois un lieu de vie, mais aussi un formidable lieu de visite également. Monsieur ANETTE.

M ANETTE - Merci Madame le Maire. Le Printemps Art déco est un outil très important, vous venez de dire, pour promouvoir le patrimoine et l'art Saint-Quentinois ainsi que son rayonnement. On lit dans le rapport que la programmation s'adapte, à la crise sanitaire j'imagine, les événements sur les réseaux sociaux et plus globalement la promotion sur Internet est en effet à encourager, non seulement en ce moment, mais aussi en parallèle, avec les activités présentiels pour l'avenir. On voit que deux nouveaux partenaires rejoignent le projet, très bien, espérons davantage pour l'édition 2022. Nous notons positivement le partenariat avec le festival « Bruxelles Art Nouveau Art déco » dans l'idée de promouvoir ce patrimoine en Europe. On lit « s'articulant autour d'un échange de communications ». Pouvez-vous préciser cette idée ? Bien entendu, quand il s'agit de mettre en avant notre formidable patrimoine Art déco Saint-Quentinois, nous voterons « pour ». Merci.

Mme MACAREZ - Madame DUJANCOURT.

Mme DUJANCOURT- Merci. Nous avons une proposition pour rendre plus visible notre patrimoine Art-déco : pourquoi ne pas faire des visites à vélo ? Et moi-même qui suis, comme vous le voyez, en fauteuil roulant, je peux vous dire que le point de vue sur un fauteuil roulant donne l'appréhension de la ville d'un œil tout à fait différent. Donc pourquoi pas créer une visite atypique à fauteuil roulant, ce qui permettrait aussi de découvrir certaines rues de traverse dans notre belle ville ? Je vous remercie.

Mme MACAREZ- Merci beaucoup. Alors Monsieur ANETTE. Est-ce que vous pouvez me préciser la page où vous avez votre question sur le festival avec Bruxelles ?

M. ANETTE -240

Mme MACAREZ – 240, je vais peut-être avoir du mal, sinon on vous répondra hors réunion. On les a approchés je crois il y a 2 ans, Bernard, il y avait une première rencontre qui avait été faite. C'est assez intéressant à Bruxelles, ça part d'abord d'habitants, ce n'étaient pas les institutions et c'était plutôt sur de la sauvegarde du patrimoine. Et puis au fur et à mesure, ils ont proposé de la visite de lieux qui sont plutôt, là-bas, des lieux privés : des maisons et des maisons d'industriels. Je les ai reçus avec Bernard DELAIRE, il y a peut-être une bonne année, c'était avant la crise sanitaire, et on a commencé ce partenariat. On trouve très intéressant sur l'attractivité de pouvoir construire un axe entre Paris, Saint-Quentin et Bruxelles puisqu'évidemment, pour les publics qui viennent de l'étranger, il faut qu'il y ait un parcours qui soit bien cohérent. Les étrangers, pas en ce moment, mais normalement, arrivent en France via Paris et ensuite il serait tout à fait possible de construire quelque chose d'intéressant. C'est donc en ce sens que l'on travaille avec Bernard DELAIRE. Et puis Madame DUJANCOURT tout est toujours possible. Je ne sais pas si Bernard DELAIRE pratique le vélo, ni les guides ? Il dit que « oui » donc pourquoi pas. Bernard DELAIRE sur le « Banad ».

M. DELAIRE - Merci Madame le Maire, mes chers collègues. Le « Banad » c'est à leur initiative. Lorsqu'ils ont vu l'ampleur que prenait le Printemps de l'Arts déco dans les Hauts-de-France, vous savez bien qu'il y a une frontière entre la France et la Belgique mais elle existe que d'une façon physique ; et de ce fait nous y sommes allés, effectivement. Cela fait maintenant 2 ans, que l'on assiste à une conférence de presse internationale où nous avons un créneau pour présenter la ville de Saint-Quentin et en fait c'est pour nous un formidable outil de promotion. Le « Banad » a une reconnaissance, bien sûr tout est comparable, il y a un gros patrimoine Art déco à Bruxelles mais aussi Art Nouveau. Donc l'idée c'était de mélanger les deux, alors il faut oser parce que quand on connaît l'histoire de l'art-déco par rapport à l'art nouveau c'est une certaine audace. Mais ceci dit, cela nous donne des retours assez considérables, notamment sur le public belge.

Mme MACAREZ - Merci beaucoup. Nous allons voter. Qui est contre ? Pardon, merci Louis. Louis SAPHORES et Xavier BERTRAND ne prennent pas part au vote. Nous allons voter. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Le rapport et adopté.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité, le rapport présenté.

M. Xavier BERTRAND, M. Louis SAPHORES ne prennent pas part au vote.

Délibération 16

ENSEIGNEMENT Carte scolaire 2021-2022. Rapporteur : Mme le Maire

Vu la circulaire N° 2003-104 du 03 juillet 2003 relative à la préparation de la carte scolaire du 1^{er} degré qui prévoit la consultation des communes concernant les projets d'affectation et de retrait des postes entraînant les fermetures et ouvertures de classe ;

Vu les mesures de carte scolaire décidées lors du Comité Technique spécial Départemental du 1^{er} février 2021 ;

Vu les mesures de carte scolaire décidées lors du Conseil Départemental de l'Education Nationale du 9 février 2021 ;

Considérant que l'éducation est une priorité pour la Ville de Saint-Quentin et qu'il est important d'avoir un bon niveau d'éducation pour les enfants ;

Considérant que la ville s'engage dans de nombreux dispositifs éducatifs ;

Considérant qu'en application de la réglementation en vigueur, Monsieur le Directeur Académique demande que le Conseil municipal soit informé de ces mesures et émette un avis ;

Il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur les mesures suivantes :

Fermetures de postes :

- école élémentaire Robert Schuman : fermeture d'un poste ;
- école primaire Ferdinand Buisson : fermeture de deux postes ;
- école primaire Aubryet – Desjardins : fermeture d'un poste ;
- école primaire Camille Desmoulins : fermeture d'un poste.

Ouvertures de postes :

- école maternelle Robert Schuman : ouverture d'un poste ;
- école primaire des Girondins : ouverture d'un poste.

Transfert de poste :

- de l'école primaire des Girondins à l'école élémentaire Robert Schuman : transfert d'un poste d'Unité Pédagogique pour les Elèves Allophones Arrivants (UPE2A).

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil :

- 1°) d'approuver le transfert et l'ouverture des postes ;
- 2°) de formuler un avis défavorable quant aux décisions des cinq fermetures de postes.

*

Mme MACAREZ - Rapport numéro 16. Carte scolaire 2021-2022. C'est une délibération importante puisqu'elle concerne les écoles présentes sur la ville. C'est la circulaire du 3 juillet 2003 relative à la préparation de la carte scolaire du premier degré qui prévoit la consultation des communes concernant les projets d'affectations et de retraits des postes qui entraînent des fermetures et des ouvertures de classe. Les mesures de carte scolaire ont été arrêtées au mois de février 2021 par le Directeur Académique de Services de l'Éducation Nationale par le biais d'un arrêté. Pour l'année qui arrive, il est prévu l'implantation de 2 postes, le retrait de 5 postes et le transfert d'1 poste. Nous aurons, sans doute, je le mets encore au conditionnel mais nous avons bon espoir, des dédoublements de classe sur le réseau REP Plus, c'est-à-dire sur le quartier Europe pour les grandes sections. C'est donc un point que nous suivons attentivement puisque l'accompagnement des enfants, particulièrement en ce moment, sur leur réussite, est quelque chose de primordial. Nous vous proposons avec Françoise JACOB et la majorité municipale de formuler un avis favorable quant aux décisions d'ouvertures de classes et de formuler un avis défavorable quant aux décisions de fermetures de classes et de postes, tout simplement parce que l'éducation est un sujet prioritaire pour nous, encore plus en temps de crise sanitaire, et nous souhaitons que nos enfants soient bien accompagnés. Monsieur JAN.

M. JAN - Merci Madame le Maire. Le 29 janvier dernier, les représentants de parents d'élèves de l'école Aubryet Desjardins ont écrit un courrier au Directeur Académique pour lui demander de revenir sur la décision de fermeture d'une classe dans leur établissement. Madame le Maire, vous avez été mise en copie de ce courrier ainsi que Madame JACOB, votre adjointe à l'éducation. Ce même jour, se tenait une commission d'appel d'offre dont Madame JACOB et moi-même faisons partie ; j'ai saisi l'occasion pour exposer les faits à la fin de la réunion à Madame JACOB. Votre adjointe m'a alors répondu qu'on ne pouvait pas défendre l'indéfendable et qu'à la vue de la baisse des effectifs, elle n'interviendrait pas auprès du Directeur Académique pour empêcher cette fermeture. Lors du conseil municipal du 15 février dernier, je vous ai posé la question de l'intervention de la Mairie en amont de la délibération du jour et vous m'avez répondu que Madame JACOB était bien sûr en lien avec

le Directeur Académique sur le sujet. J'ai alors de nouveau interpellé votre adjointe à la sortie du conseil municipal, Madame JACOB m'a confirmé sa position : pas d'intervention de la Mairie contre la fermeture de classe à l'école Xavier Aubryet. Et aujourd'hui, vous nous proposez de voter une délibération avec un avis purement consultatif, négatif, sur la fermeture de cette même classe. Je suis persuadé que dans d'autres écoles il y a aussi eu des mobilisations de personnels ou de parents d'élèves. La fermeture de certaines de ces classes est aussi due aux choix qui ont été faits par votre équipe les années précédentes. Vous ou votre majorité avez autorisé la fermeture complète d'au moins 4 écoles sur notre commune dont la fermeture de l'école Prévert, l'école d'Oestres à la rentrée 2018. Ces fermetures éloignent une partie de la population du service public d'éducation, ce qui complique les relations parents-école et dégrade le quotidien des familles. Les autres écoles voient mécaniquement leurs effectifs augmenter, ce qui permet aussi, par la suite, de fermer des postes à la moindre variation d'effectif. C'est mathématique et c'est la stratégie politique nationale pour faire des économies sur le dos de l'éducation. Stratégie appliquée départementalement et que vous accompagnez. C'est exactement le même mécanisme avec les fusions d'écoles maternelles et élémentaires que là aussi vous avez incité. Et je ne reviendrai pas sur le détail de la période SARKOZY durant laquelle votre majorité a laissé fermer des dizaines de classes sans bouger le petit doigt. Je fais une petite parenthèse aussi sur la suppression des 13 000 postes de policiers durant cette période et des 46 500 lits sous la même période de direction de gouvernement SARKOZY. Cette délibération est une obligation, son avis n'engage à rien, il n'est que consultatif. Nous voterons bien sûr « pour » mais sans naïveté sur les réelles positions, sur vos réelles positions sur la question.

Mme MACAREZ - Madame DUJANCOURT.

Mme DUJANCOURT - Merci. Le rapport proposé est loin d'être satisfaisant. Aucun argument sur les nouvelles conditions de travail pour les élèves et pourtant le nombre d'élèves par classe est important pour leur réussite. De plus, il n'y a aucune considération sur la nouvelle organisation pédagogique qui sera obligatoirement mise en place après les fermetures. Votre rapport est succinct et d'une tradition répétitive. Quel est l'avis du conseil d'école ? Qu'en pensent les enseignants concernés ? Quelle est la situation des écoles concernées dans les deux cas, avant et après fermeture ? Qu'en est-il du rapport de votre représentant au conseil d'école ? Autant d'éléments en retour qui permettraient d'éclairer les citoyens sur les raisons du refus de ces fermetures. Dire non est insuffisant, il faut être crédible. Nous voudrions par ce biais amorcer les prémices de ce qui pourrait être la démocratie participative. Prenons les chiffres et regardons les classes qui pourraient être sauvées. Argumentons auprès des autorités concernées. Votre argumentaire mélange deux éléments : les conditions matérielles de travail que vous jugez satisfaisante et le nombre d'élèves. Pour la fermeture des classes c'est le nombre d'élèves par classe que retient le DASEN. Ce ne sont pas les conditions matérielles, même favorables, attribuées par les mairies ni le nombre d'enseignants qui rentrent en compte ni le fait que ce soient des dispositifs d'éducation complémentaire. Deux arguments auraient dû être soulignés dans votre rapport qui est bien succinct et qui se résume par une phrase passe-partout « il est proposé au conseil de formuler un avis défavorable ». Encore faut-il savoir pourquoi. Le ministre de l'Éducation Nationale a voulu montrer sa volonté pour une réforme introduisant la notion de classe à effectifs allégés ou dédoublées au cours préparatoire, au cours élémentaire puis en grande section de maternelle. Une classe allégée ou une classe dédoublée c'est donc une classe qui compterait un effectif d'environ 12 voire 13 élèves. A l'école élémentaire Schuman, à cause de la fermeture, il y aurait une classe de CE1

dédoublée avec un effectif prévu de 19 élèves. Cela signifie qu'une classe non dédoublée pourrait atteindre 38 élèves. Ce n'est pas acceptable et nous pensons que le DASEN doit revoir sa copie. Un deuxième point est important, à encadrement constant, et surtout en supprimant un poste si nous avons des classes à effectifs allégés, nous aurons pour les autres classes des effectifs renforcés et donc une organisation de classe plus compliquée. Mon collègue vient d'évoquer Desjardins : une fermeture, pour 14 élèves en moins de prévu. Cela entraîne de fait, 3 classes de cycle 3 au lieu de 4 actuellement, avec doubles niveaux et accueil des élèves relevant de l'Unité Localisée pour l'Inclusion Scolaire, Les Ulis, 7 au cycle 3 l'an prochain, et vous le savez, intégrer des Ulis alors que les effectifs de classes sont déjà importants est d'autant plus compliqué. De plus, personne ne peut ignorer que l'an dernier et encore maintenant, la situation est très compliquée à cause de la pandémie. Les enseignants disent que les élèves ont beaucoup de difficultés et de lacunes. Un geste fort de l'Éducation Nationale et du Gouvernement serait de prendre en compte cet élément pour la fermeture des classes. Pour éviter, dans notre ville, cette hécatombe de fermetures de classe au fil des années, il faut que notre population augmente et la population augmente quand il y a de l'offre d'emploi, ainsi les familles viennent et les enfants rentrent dans les écoles. Entre 2010 et 2020 nous avons perdu 3 000 habitants. Faute d'emploi, la population continuera à diminuer et de fait les fermetures de classe s'en suivront. Nous voterons « pour ».

Mme MACAREZ- Madame JACOB.

Mme JACOB -. Le Maire, mes chers collègues. Comme vient de le dire Madame DUJANCOURT, effectivement, le problème majeur actuellement est la baisse des effectifs dans les écoles puisque nous perdons à peu près 200 enfants chaque année dans nos écoles. Si je peux me permettre de revenir un petit peu sur les différentes écoles puisque vous vous plaignez qu'il n'y ait pas suffisamment d'explications. Tout d'abord, je voudrais concernant l'école Camille Desmoulins, c'est une école qui est située dans un quartier de petits propriétaires, qui a eu beaucoup d'enfants à un moment donné, mais malheureusement la population est vieillissante et du fait de la carte scolaire, les effectifs sont en chute permanente, ce qui explique malheureusement la perte du poste. Sur l'école Aubryet Desjardins, que connaît très bien Monsieur JAN, c'est pour ça qu'il s'y intéresse tout particulièrement puisqu'il est parent d'élève dans cette école, nous avons déjà, l'an dernier, sauvé la fermeture d'une classe dans cette école. Il a été demandé expressément au Directeur de tout faire pour augmenter le nombre d'effectif dans cette école. Malheureusement, ça n'a pas été le cas et actuellement nous sommes avec une moyenne de 19 enfants par classe. Donc, même dans une zone REP, c'est difficilement défendable tout en sachant qu'après fermeture on est à 20,4 enfants par classe. Donc on n'est pas dans des effectifs non plus, très surchargés. Sur l'école Ferdinand Buisson, les deux fermetures de classes s'expliquent justement par le biais des dédoublements, puisque les dédoublements sont fonction chaque année du nombre d'enfants qu'il y a et actuellement il y a eu une baisse des enfants de CE1 qui vont en CE2, et ce qui explique qu'en fait il nous reste simplement 2 CP dédoublés et 3 CE1. Donc malheureusement, si l'année prochaine il y a une augmentation, il y aura de nouveau des créations de postes dans cette école. Sur l'école Girondins, effectivement il y a eu une demande d'ouverture qui avait déjà été faite l'an dernier, mais qui n'avait pas été suivie des faits pour laquelle nous nous sommes battus cette année. Et en ce qui concerne l'unité UP2A, c'est l'unité pour les enfants qui arrivent en France et qui ne parlent pas français, elle était située sur l'école Girondins, normalement les enfants sont pris en charge le matin à mi-temps et l'après-midi l'enseignante va dans les différentes écoles, malheureusement il n'y avait pas

d'enfant sur le quartier de l'école Girondins, c'est pourquoi elle est remise sur l'école Schuman. Voilà si je peux faire à peu près le tour, bien évidemment nous ne sommes pas favorables à la fermeture de classes mais comment argumenter dans des conditions pareilles ? Alors vous parliez des conseils d'écoles, je pense que chaque Directeur a parlé en conseil d'école des fermetures. A ma connaissance, seul l'école Xavier Aubryet a fait un courrier à Monsieur le Directeur Académique, ce qui n'a pas été le cas malheureusement pour les autres écoles. Voilà ce que je voulais vous donner comme précisions.

Mme MACAREZ- Monsieur JAN.

M. JAN - Je ne comprends pas très bien la position sur la proposition par rapport à ce rapport puisque Madame JACOB semble justifier les fermetures. Donc pourquoi émettre un avis défavorable si finalement vous pensez que ces fermetures sont justifiées ? Je ne comprends pas la subtilité ? Peut-être n'êtes-vous pas d'accord entre vous dans la majorité ? Je ne sais pas. Et puis concernant les effectifs, quand on parle d'un effectif de 20 par classe en moyenne, il y a eu la mise en place du dédoublement en CP et CE1 donc forcément Madame DUJANCOURT le citait tout à l'heure, il y a des exceptions où on monte à 19 par classe, c'est assez aberrant mais d'une manière générale, on est plutôt à 12 ou 13 par classe sur ces classes justement dédoublées, CP-CE1. Et donc ce qui, aussi, mathématiquement fait monter les effectifs des autres niveaux c'est-à-dire de la maternelle et du cycle 3. Donc un effectif de 20 en moyenne, peut-être qui peut ne pas sembler si conséquent que cela, mais qui dans les faits, ne se retrouve pas, étant donné qu'on a des classes avec beaucoup moins d'effectifs et d'autres avec beaucoup plus, donc ce qui justifie aussi l'opposition des parents d'élèves à la fermeture de classes et qui justifie aussi notre position contre les fermetures de ces classes. Je vous remercie.

Mme MACAREZ – M. CALON.

M. CALON – Merci. Vous vous opposez aux fermetures de classe. Est-il nécessaire de vous rappeler les vœux des motions présentées par l'opposition que vous refusiez de voter à l'époque où les vôtres étaient au pouvoir dans ce pays. Et une remarque sur l'école Schuman : Pourquoi 19 élèves ? Quelle justification en CE1 ? Le DASEN doit donc, on l'a dit, revoir sa copie, il n'y a pas de raison valable pour maintenir une classe à 19 élèves en dédoublé. Merci.

Mme MACAREZ – Mme JACOB.

Mme JACOB – A nos connaissances, au jour d'aujourd'hui, il n'est pas question d'avoir 19 enfants dans une classe dédoublée sur l'école Schuman. Je suis désolée, moi je n'ai pas cette information-là. Le maximum dans les classes dédoublées étant à 14 enfants.

Mme MACAREZ - Plusieurs éléments sur ce sujet, qui est un sujet important, puisqu'il s'agit de l'accompagnement des enfants de Saint-Quentin. Le plus important pour nous, sous nos niveaux de responsabilité, c'est d'être à la hauteur dans nos politiques éducatives pour ce qui nous concerne. On l'a vu au travers du budget qui a été voté. Pour tout ce qui concerne l'enfance, on doit être à peu près 12 millions d'euros par an. Cet été, on aura encore à peu près 900 000 € de travaux dans les écoles. C'est donc un sujet qui est prioritaire pour nous. Je suis beaucoup sur la logique de projets et d'accompagnement individuel plutôt que sur des logiques de dire uniquement « ça a toujours été comme ça, c'est toujours comme ça » ; même

s'il est évident qu'il faut un beau taux d'encadrement de nos enfants, particulièrement après deux années scolaires comme celles que l'on a vues, où les enfants ont été pénalisés avec des moments où il n'y a pas d'école, des moments où l'accompagnement ne se fait pas naturellement, y compris sur temps scolaire et en dehors du temps scolaire. Pour moi ça c'est très important. Je reviens sur cette logique de projets c'est pour ça d'ailleurs que l'on tient tant, quelles que soient les circonstances, à négocier avec l'État pour réussir le plus possible à maintenir nos clubs de lecture, à maintenir nos clubs de mathématiques, toutes les activités qui sont possibles pour accompagner les enfants. On a obtenu les 750 000 € de Cité Éducative. C'est très important, on suit particulièrement les opérations des différents acteurs qui sont à nos côtés sur ce plan et il faut évidemment continuer en ce sens.

Sur la question des fermetures, la question est simple, je viens de l'expliquer, nous sommes contre les fermetures de classes. Maintenant, on vous donne à connaissance un certain nombre d'éléments sur les écoles de la Ville puisqu'il y a aussi un jeu de vases communicants. Il faut aussi prendre en compte quelque chose d'important, qui est vrai sur le plan international et qui est vrai sur le plan national, et je parle pour les années qui vont arriver. Il y a moins d'enfants qui naissent dans nos pays. Et donc, s'il y a moins d'enfants qui naissent dans nos pays, mathématiquement, il y aura moins d'enfants dans les écoles, dans les années qui viennent. C'était vrai en 2018, c'était vrai en 2019, ça s'est sacrément accentué en 2020, et on va sans doute le ressentir aussi sur l'année 2021. Juste pour vous donner un chiffre, la baisse de la natalité en France en 2020, c'est moins 2,3 %. La Ville, cela se porte un petit peu mieux mais c'est un moins, c'est moins 1,9 %. Il faudra le prendre en compte également puisque ça va modifier l'entrée à la crèche, l'entrée dans les écoles, puis quelques années plus tard, au collège et au lycée et cætera, il faut s'adapter. C'est pour ça que certains pays remettent en place une politique d'accompagnement de la famille. On a tous entendu ce qui se passait en Italie, puisque ça va poser des problèmes, et des problèmes sociétaux également. C'est tous ces éléments-là qu'il faut avoir à connaissance quand on travaille sur ces sujets. Nous, en tout cas, on est très actifs et même très demandeurs, et avec Françoise JACOB et Dany MARQUETTE on trouverait par exemple judicieux que cet été il y ait des vacances apprenantes, en grand nombre, pas uniquement sur trois ou quatre écoles, si tant est qu'il y ait des possibilités pour accompagner les enfants dans leur réussite et dans la réussite individuelle. Merci. Nous allons voter. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Le rapport est adopté.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité, le rapport présenté.

Délibération 17

PERSONNEL

Modalités de paiement des personnels mobilisés pour la tenue des bureaux de vote aux élections politiques.

Rapporteur : Mme le Maire

Pour la préparation et la tenue des élections départementales et régionales de 2021, il est indispensable de faire appel à des intervenants extérieurs.

Par conséquent, considérant qu'il s'agit d'une mission ponctuelle, il convient de créer des emplois de vacataires dans les conditions suivantes :

- des emplois de secrétaire, dans la limite de 50 emplois, rémunérés sur la base d'un taux horaire brut de 22,73 €, dans la limite d'un montant de 318,22 € brut ;

- des emplois de chargés de l'encadrement, dans la limite de 10 emplois, rémunérés sur la base d'un taux horaire brut de 25,98 €, dans la limite d'un montant de 363,72 € brut ;

- des emplois de chargés de la réception et centralisation des procès-verbaux, dans la limite de 20 emplois, rémunérés sur la base d'un taux horaire brut de 22,73 € brut, dans la limite d'un montant de 90,92 euros brut ;

- des emplois de chargés de l'encadrement des opérations de centralisation des procès-verbaux, dans la limite de 10 emplois, rémunérés sur la base d'un taux horaire brut de 25,98 €, dans la limite d'un montant de 103,92 euros brut.

- des emplois de chargés de la préparation du scrutin, le jour précédant l'élection, dans la limite de 2 emplois, rémunérés sur la base du taux horaire brut de 18,75 €, dans la limite d'un montant de 150 € brut.

Les crédits sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil :

- de créer les emplois de vacataires dans les conditions décrites au présent rapport.

*

Mme MACAREZ - Rapport numéro 17. Modalités de paiement des personnels mobilisés pour la tenue des bureaux de vote aux élections politiques. Nous aurons des élections au mois de juin, les dates sont mouvantes, mais nous sommes en train de nous préparer tout de même à cela et nous avons donc besoin également de personnel pour nous accompagner. Cette

délibération fixe le cadre dans lequel il nous est possible de rémunérer des collaborateurs pour la tenue des bureaux de vote. Est-ce que vous avez des questions ? Monsieur JAN.

M. JAN - Je souhaiterais savoir à qui va être adressé ce type de d'emploi ? Est-ce que ça sera prioritairement aux demandeurs d'emploi ? Est-ce que ça va être du personnel municipal qui va toucher quelque chose en plus pour ses missions ?

Mme MACAREZ - Les deux sont possibles. Mais généralement on a du personnel municipal qui est formé et qui habitué à cela, parce que c'est aussi un point important que la tenue de ces élections. Surtout qu'il ne vous a pas échappé qu'on allait tenir des bureaux de vote pour deux élections en même temps, deux dépouillements, ce qui pose un certain nombre de sujets. Ce sera donc ouvert au personnel municipal, au personnel du CCAS, au personnel de la communauté d'agglomération qui a pu déjà travailler avec nous sur des bureaux de vote, mais ça peut être aussi en extérieur.

Par ailleurs, je voulais aussi indiquer que je suis très demandeuse que tous ceux qui seront engagés sur les élections puissent être vaccinés très rapidement. Mais ce n'est pas dans un mois qu'il va falloir le faire, parce que quand on voit les questions de première injection, deuxième injection, et cætera il est temps de s'en préoccuper. A la fois pour les personnels, pour les bénévoles, puisqu'il y a aussi des bénévoles assesseurs et pour les présidents de bureaux de vote, ça me paraît tout à fait légitime ; et avec les associations d'élus nous militons en ce sens auprès du Gouvernement pour que cela puisse bouger vite. Merci. Nous votons. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Le rapport est adopté.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité, le rapport présenté.

Départ de M. Xavier BERTRAND qui donne pouvoir à Mme Frédérique MACAREZ

Délibération 18

PERSONNEL

**Crise sanitaire Covid 19 - Rémunération d'intervenants.
Rapporteur : Mme le Maire**

Dans le cadre de la crise sanitaire liée à la Covid 19, il convient d'être particulièrement attentif quant à l'accompagnement de la population. En complément de la mobilisation des agents, il est donc nécessaire de mettre en place des actions à caractère ponctuel en vue de renforcer la solidarité à l'égard des populations les plus vulnérables.

Il est donc proposé de créer des emplois de vacataires du 1^{er} mai au 31 octobre 2021, qui pourraient être mobilisés en tant que de besoin, dans la limite de 40 emplois. Leur rémunération horaire brute serait fixée à 15 €.

Les crédits sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil :

- de créer les emplois de vacataires dans les conditions décrites au présent rapport.

*

Mme MACAREZ- Rapport numéro 18. Rémunération d'intervenants- Crise sanitaire covid-19. Là aussi on avait fixé un cadre pour une certaine durée nous permettant de recruter en tant que de besoins sur des opérations de soutien aux populations. Ce cadre arrivant à échéance, nous souhaitons rouvrir une période pendant laquelle nous avons la possibilité de retenir des vacataires pour nous accompagner dans le soutien aux populations. Madame VITOUX.

Mme VITOUX - Merci Madame le Maire. Je tiens à souligner un point très important au sujet de l'hôpital de Saint-Quentin. Ayant récemment subi la maladie de la Covid-19 dans ma famille, le ressenti et les dires du personnel hospitalier est le manque cruel d'effectif pour pouvoir se reposer et travailler sereinement et correctement. Depuis plus d'un an qu'ils sont sur le front n'y aurait-il pas de possibilité d'augmenter les effectifs par quelques moyens que ce soient ? Embauches ou aide des étudiants en médecine. Y aurait-il quelque chose en ce sens à faire ? Je vous interpelle Madame le Maire ainsi que Madame BERTEAUX. Merci pour vos réponses et bien évidemment nous voterons « pour » cette délibération. Merci.

Mme MACAREZ - Merci. Sur la situation du centre hospitalier, comme dans toutes les structures hospitalières de France, et je dirais pour tous les soignants de France, c'est tendu, c'est extrêmement tendu, c'est épuisant une année de crise comme celle-là. J'ai juste en tête la situation du service de réanimation, où à certains moments, ils n'ont pas pu prendre de congés, des moments où l'on a des effectifs d'autres services qui viennent en renfort, c'est extrêmement difficile. Le directeur de l'hôpital, en lien avec la Direction des Ressources Humaines effectivement, a des collaborations qui sont mises en place également avec des élèves infirmiers ; mais ça reste une situation extrêmement tendue, pour tous, sur le plan national et dans la mesure où ça dure c'est encore plus difficile. Ils ont cette préoccupation aussi d'accompagnement éthique des collaborateurs puisque les situations qui sont vécues sont des situations extrêmement dures pour les soignants d'une manière générale. Et c'est vrai que c'est extrêmement difficile pour eux, on le disait tout à l'heure, pas de place en réanimation, humainement quand un patient arrive et qu'il faut réussir à organiser un transfert ailleurs dans de bonnes conditions avec le recueil du consentement de la famille, ce n'est pas évident quand on voit des gens partir, quand on voit des personnes de 40 ans à l'envers en réanimation aussi, sans comorbidité, tout cela interpelle. C'est évidemment une situation extrême et l'on fait le maximum pour les soutenir, mais il manque du personnel et surtout du personnel formé et ceux qui sont soignants dans la salle savent très bien qu'en plus, on ne peut pas s'improviser du jour au lendemain sur des services spécialisés et c'est toute la difficulté. J'espère que dans les semaines qui viennent la situation va s'améliorer ; pour cela il nous faut des vaccins, c'est trop timide. On est très présents au niveau du centre du Palais des Sports, l'hôpital privé Saint-Claude et le centre hospitalier vaccinent tant qu'ils peuvent mais ce n'est pas beaucoup. Je crois qu'on a eu nos dotations pour les semaines qui viennent, on doit être à peu près à 500 vaccins par semaine. Vous prenez la population de Saint-Quentin, vous regardez combien il

faut de semaines pour vacciner l'ensemble de la population, clairement on n'y est pas encore. Notre principal problématique aujourd'hui c'est la protection des populations avec la vaccination, si on veut aider les soignants aussi, il faut qu'on puisse vacciner beaucoup plus vite. Alors un petit message d'espoir tout de même parce que c'est important d'en avoir, sur les EHPADs on échangeait avec Béatrice BERTEAUX, c'est une situation qui va quand même mieux, puisque la plupart des résidents sont aujourd'hui vaccinés. Pour les personnels, humainement et psychologiquement, je pense qu'on a un retour à des choses qui sont plus normales même si l'on est toujours sur des protocoles lourds. L'autre situation qui était importante pour nous c'est la situation des structures handicapées, pour le moment la vaccination n'a pas été faite et on a trouvé ça vraiment très gênant. On s'est arrangés pour donner des vaccins du Palais des Sports, ils auraient dû normalement avoir des dotations particulières. Quand on a eu connaissance de la situation, avec Béatrice BERTEAUX, on a proposé de pouvoir mettre en place une structure mobile ; et puis finalement on a reçu une dotation supplémentaire. C'est une préoccupation de Sandrine DIDIER également, ça veut dire que dans les structures pour personnes handicapées, les personnes ne sont pas protégées actuellement, les familles ne peuvent pas voir les personnes qui sont accueillies aussi, donc humainement c'est extrêmement difficile. Notre principal problème est clairement sur ce point. Béatrice BERTEAUX.

Mme BERTEAUX - Oui Madame le Maire. Effectivement aller dans votre sens et répondre que la situation certes au niveau hospitalier, malheureusement, est identique au niveau national. Les problématiques sont les mêmes, ça fait un an que ça dure, c'est vrai que les soignants sont humains et ce n'est pas toujours évident de revenir effectivement sur des repos et d'organiser au mieux. Mais je tenais quand même à attirer l'attention sans être, j'allais dire, complètement optimiste, mais sur la coordination qui s'est faite sur le Saint-Quentinois et je pense que ça a été un atout majeur et c'est un atout majeur pour notre organisation puisque les points de coordination, la cellule de coordination, que vous avez mise en place et auxquels on participe et notamment les différents représentants libéraux hospitalier, l'ARS et les pompiers participent à ces réunions régulières. Cette coordination ville-hôpital qu'on a établi, ce lien entre l'hôpital privé et le centre hospitalier, il existe, il existe dans les transferts et dans les USI notamment de soins continus qui existent et les rapports hebdomadaires voire pluri-hebdomadaires qui sont faits entre les présidents de CME et les responsables de réanimation ce qui permet des transferts, ce qui permet des organisations en toute sécurité. Alors c'est vrai que le souci, et notamment au niveau des Réas, c'est pas tant, j'allais dire, à l'ouverture d'un lit, c'est surtout au personnel autour du lit qu'il faut former comme vous l'avez dit autant les réanimateurs que les personnels, mais malgré tout une organisation a pu s'anticiper et grâce aux cellules de crise qui ont été mises en place deux fois par semaine actuellement, mais plusieurs fois par semaine lors de la crise précédente et en tout début de crise, permet là aussi d'anticiper, permet de créer des services mais pas n'importe comment, n'importe où, n'importe quand, et c'est ce qui a permis, j'allais dire, au centre hospitalier, à l'hôpital privé et aux structures sanitaires du Département, avec l'équipe départementale de coordination, d'organiser au mieux l'adéquation par rapport aux besoins entre les soins et là aussi en lien avec la campagne de vaccination. Donc je voulais soulever ce point parce que je pense que cette coordination, elle a le mérite d'exister, elle crée des liens, et ça sera aussi l'avenir à mon sens, ça noue l'avenir de nos relations et de notre travail de partenariat ville-hôpital pour le Saint-Quentinois.

Mme MACAREZ - Merci beaucoup. Nous allons voter. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Le rapport est adopté.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité, le rapport présenté.

Délibération 19

PERSONNEL

Missions d'assistance et conseil à maîtrise d'œuvre - Rémunération des intervenants. Rapporteur : Mme le Maire

Afin d'assurer des missions ponctuelles d'assistance technique et de conseil à maîtrise d'œuvre, il y a lieu de recourir occasionnellement à un spécialiste en ingénierie technique, jusqu'au 31 décembre 2021.

Au regard des besoins variables et compte tenu du niveau d'expertise et d'expérience professionnelle requis, il est proposé de créer un emploi de vacataire pour l'exercice de cette mission et de rémunérer cet emploi au taux horaire brut de 34€.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil :

- d'approuver la création d'un emploi de vacataire spécialiste en ingénierie technique dans les conditions mentionnées au présent rapport.

*

Mme MACAREZ- Rapport numéro 19. Mission d'assistance et conseil à maîtrise d'œuvre- Rémunération d'intervenants. Il s'agit d'approuver la création d'un emploi de vacataire spécialiste en ingénierie technique qui nous accompagne sur du conseil sur des projets structurants. Avez-vous des questions ? Non. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Le rapport est adopté.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité, le rapport présenté.

Délibération 20

PERSONNEL **Besoins occasionnels ou saisonniers.** **Rapporteur : Mme le Maire**

En application de l'article 3 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, les collectivités peuvent recruter des agents contractuels sur des emplois non permanents pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire ou saisonnier d'activité.

Ainsi, dans le cadre de l'exposition "Le Grand Magasin", il convient de créer, pour la direction du Patrimoine, les postes suivants :

- 3 emplois d'adjoint du patrimoine à temps non complet, à raison de 10 heures hebdomadaires, du 31 mai au 19 septembre 2021, rémunérés sur la base du 1^{er} échelon de l'échelle C1.

Cette base de rémunération est susceptible de variation en cas de revalorisation générale des traitements ou par ajout de points d'indice.

Les crédits sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil :

1°) de créer, dans les conditions précitées, les emplois non permanents qui seront pourvus par des agents contractuels ;

2°) de fixer la rémunération sur la base de la grille indiciaire suivante :

| Grade | Echelon | Indice Brut | Indice Majoré |
|---------------------|-----------------|-------------|---------------|
| Adjoint d'animation | 1 ^{er} | 354 | 330 |

*

Mme MACAREZ- Rapport numéro 20. Besoins occasionnels ou saisonniers. Il s'agit de créer les emplois non permanents pour la future exposition « le Grand Magasin » qui va se dérouler, je l'ai indiqué du 4 juin au 19 septembre, pour laquelle nous avons environ 10 prêteurs. Nous pouvons rêver comme dans un commerce de 1927, Bernard DELAIRE, avec des robes, des accessoires, des produits de beauté, des parfums de cette époque, de la joaillerie. On va plonger en arrière dans cette époque avec ce Grand Magasin et on mettra aussi en valeur tout

l'art populaire des objets du quotidien : meubles, vaisselles et objets décoratifs qui pouvaient être ceux de cette époque. Nous avons besoin de collaboration avec des vacataires pour pouvoir mettre en place cette exposition. Avez-vous des questions ? Non. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Le rapport est adopté.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par 42 voix pour et 3 abstentions adopte le rapport présenté.

Se sont abstenu(e)s : Mme Sylvie SAILLARD, Mme Nathalie VITOUX, M. Sébastien ANETTE.

Délibération 21

PERSONNEL

Modification du tableau des effectifs.

Rapporteur : Mme le Maire

Suite au reclassement des fonctionnaires relevant des 1^{ère} et 2^{ème} classes du grade d'éducateur de jeunes enfants dans le grade d'éducateur de jeunes enfants, à compter du 1^{er} janvier 2021, il convient de créer les emplois suivants :

- 4 emplois d'éducateur de jeunes enfants

Par ailleurs, afin de mettre à jour le tableau des effectifs, il convient de créer les postes suivants :

- 1 emploi d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps non complet 29 heures 30 hebdomadaires
- 1 emploi d'assistant d'enseignement artistique principal de 1^{ère} classe à temps non complet 9 heures hebdomadaires
- 1 emploi de professeur d'enseignement artistique de classe normale à temps non complet 14 heures hebdomadaires.

En outre, afin de faire face à l'évolution des besoins des services, il convient de créer les postes suivants :

- 1 emploi non permanent à temps complet, sur le grade d'adjoint administratif afin d'exercer les fonctions de conseiller numérique.

Le dispositif Conseiller Numérique France Services est un projet initié et soutenu financièrement par l'Etat visant à démocratiser l'usage du numérique partout en France. Pour cela, des conseillers numériques sont recrutés dans les collectivités territoriales afin d'apprendre à tous les usages numériques et réduire ainsi les inégalités dans la maîtrise du numérique.

Dans ce cadre, le conseiller numérique France Services est recruté afin d'assurer les fonctions suivantes :

- sensibiliser aux enjeux du numérique et favoriser des usages citoyens et critiques (lutte contre les fausses informations en s'informant et en apprenant à vérifier les sources, protection des données personnelles, maîtrise des réseaux sociaux, usages numériques des enfants / adolescents, mécanismes excessifs ou addictifs liés au numérique, etc.),
- soutenir les Français.es dans leurs usages quotidiens du numérique : découvrir et utiliser les outils de messagerie électronique (envoi classique, envoi de pièces jointes, réception, réponse et gestion), découvrir et utiliser les réseaux sociaux, découvrir, installer et utiliser les logiciels de communication sur les outils numériques (Skype, WhatsApp, etc.), acheter en ligne, travailler à distance, consulter un médecin, etc,
- accompagner dans la réalisation de démarches administratives en ligne (trouver un emploi ou une formation, suivre la scolarité de son enfant, accéder aux services en ligne communaux de l'enfance, etc.).

Rattaché à la Direction de l'Innovation Numérique et du Management de l'Information, cet emploi sera pourvu par un agent contractuel conformément à l'article 3 II de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale qui autorise le recrutement sur des emplois non permanents d'agents contractuels pour mener à bien un projet ou une opération identifiée.

Le contractuel sera recruté par voie de contrat à durée déterminée, pour une durée de 2 ans, soit au terme correspondant à la fin de la convention signée entre la Banque des territoires et la collectivité.

Sa rémunération sera calculée par référence à l'échelle indiciaire C1 du grade d'adjoint administratif et déterminée en prenant en compte, les fonctions occupées, la qualification requise pour leur exercice, la qualification détenue par l'agent ainsi que son expérience.

- 1 emploi du cadre d'emplois des attachés territoriaux de conservation du patrimoine pour exercer les fonctions de chargé(e) du label Ville et Pays d'art et d'histoire.

Sous la responsabilité du Directeur du Patrimoine, il accompagne la direction dans l'élaboration et la mise en œuvre du label Ville et Pays d'art et d'histoire (VPAH), répondant aux objectifs et enjeux fixés dans le cadre de la convention qui lie l'Etat à la Ville de Saint-Quentin.

Ses missions principales consisteraient, notamment, à :

- rédiger et élaborer le bilan décennal du label VPAH,

- établir et rédiger, aux côtés du Directeur, la convention de renouvellement du label VPAH et des perspectives à venir en matière de politique patrimoniale,
- mener une réflexion autour du développement du label,
- travailler avec la Direction à la mise en place du Centre d'Interprétation de l'Architecture et du Patrimoine (CIAP) VPAH : rédaction du Projet Scientifique et Culturel (PSC), suivi du chantier, programmation, ...,
- réaliser et suivre les subventions annuelles liées au label VPAH auprès de la DRAC des Hauts-de-France,
- créer des partenariats avec des structures locales, régionales ou nationales dans le cadre de la politique patrimoniale de la Ville et garantir le bon respect des droits et des devoirs de la convention liant l'Etat à la Ville de Saint-Quentin.

Ce poste serait pourvu par voie statutaire sous réserve d'obtenir la candidature de fonctionnaires du cadre d'emplois des attachés territoriaux de conservation du patrimoine.

Le candidat retenu devra idéalement être titulaire d'une formation supérieure de niveau Licence ou Mastère en Patrimoine Culturel. Il devra, notamment, maîtriser les dispositions du code du patrimoine et posséder une bonne connaissance du réseau des Villes et Pays d'art et d'histoire.

En l'absence de fonctionnaire correspondant au profil défini, ce poste pourrait être pourvu par voie contractuelle, pour une durée maximale de trois ans, dans les conditions prévues à l'article 3-3 2° de la loi du 26 janvier 1984. Ce contrat est renouvelable par reconduction expresse, dans la limite d'une durée maximale de six ans. En fonction de son profil et son expérience professionnelle, le candidat serait rémunéré sur la base d'un indice brut compris entre 444 et 821 (grille d'attaché de conservation du patrimoine) ou sur la base d'un indice brut compris entre 593 et 1015 (grille d'attaché principal de conservation du patrimoine). Selon son grade, il percevrait également le régime indemnitaire correspondant.

- 1 emploi du cadre d'emplois des assistants de conservation du patrimoine et des bibliothèques pour exercer les fonctions de chargé(e) des actions jeune public.

Sous la responsabilité du Directeur du Patrimoine, il met en œuvre une politique ambitieuse auprès du jeune public autour des patrimoines, des collections du musée des Beaux-Arts et des archives, dans une démarche transversale et cohérente.

Ses missions principales consisteraient, notamment, à :

- piloter, proposer et coordonner une programmation de visites guidées et d'ateliers à destination du public scolaire : réservations, gestion des plannings des guides conférenciers, interlocuteur avec l'Education Nationale, suivi de la plaquette de programmation, ...,
- mener des projets pédagogiques annuels avec l'ensemble des établissements scolaires de la Ville,
- animer les réunions de travail avec les guides conférenciers en lien avec le chargé de programmation,
- proposer une programmation à destination du jeune public hors temps scolaire (vacances scolaires, week-ends, etc.),

- proposer des actions à destination de la jeunesse à l'occasion des événements nationaux pilotés par la Direction (Journées Européennes du Patrimoine, Rendez-vous aux jardins, Nuit des Musées, Journées nationales de l'archéologie, etc.) ainsi que dans le cadre des grands projets de la Direction (Exposition Art déco, etc.),
- proposer de nouveaux outils de médiation à l'attention du jeune public et renforcer les outils existants,
- assurer une veille sur les appels à projets en lien avec le jeune public (C'est mon patrimoine, etc.).

Ce poste serait pourvu par voie statutaire sous réserve d'obtenir la candidature de fonctionnaires du cadre d'emplois des assistants de conservation du patrimoine et des bibliothèques.

Le candidat retenu devra idéalement être titulaire d'une formation supérieure de niveau Licence en Patrimoine Culturel. Il devra, notamment, posséder de solides connaissances en conservation du patrimoine et des institutions culturelles en générale ainsi que disposer d'une expérience réussie en matière de transmission du savoir.

En l'absence de fonctionnaire correspondant au profil défini, ce poste pourrait être pourvu par voie contractuelle, pour une durée maximale de trois ans, dans les conditions prévues à l'article 3-3 2° de la loi du 26 janvier 1984. Ce contrat est renouvelable par reconduction expresse, dans la limite d'une durée maximale de six ans. En fonction de son profil et son expérience professionnelle, le candidat serait rémunéré sur la base d'un indice brut compris entre 372 et 597 (grille d'assistant de conservation) ou sur la base d'un indice brut compris entre 389 et 638 (grille d'assistant de conservation principal de 2^{ème} classe) ou sur la base d'un indice brut compris entre 446 et 707 (grille d'assistant de conservation principal de 1^{ère} classe). Selon son grade, il percevrait également le régime indemnitaire correspondant.

- 1 emploi du cadre d'emplois des assistants de conservation du patrimoine et des bibliothèques pour exercer les fonctions de chargé(e) du développement des projets patrimoniaux.

Sous la responsabilité du Directeur du Patrimoine, il accompagne la Direction dans le suivi, la coordination et la mise en œuvre des grands projets patrimoniaux fixés dans le cadre de la mandature.

Ses missions principales consisteraient, notamment, à :

- coordonner et mettre en œuvre le projet du Centre Régional d'Interprétation de la Première Reconstruction : organiser et animer les réunions et comités de pilotage, fédérer les partenaires autour du projet, écrire le Projet Scientifique et Culturel (PSC) de l'établissement, rechercher des financements et solliciter des subventions, suivre le chantier et proposer une programmation,
- suivre et assister, en lien avec le chargé d'études documentaires, l'ensemble des comités de pilotage et réunions de chantiers relatifs aux opérations de fouilles archéologiques, aux grands projets urbains et paysagers de la Ville ainsi qu'au programme annuel et pluriannuel des restaurations du patrimoine bâti et des objets mobiliers,

- mettre en place des actions de valorisation, de sensibilisation et de rayonnement des projets patrimoniaux auprès des publics,
- coordonner les projets patrimoniaux développés par la Direction,
- rédiger des relevés de décisions, comptes rendus et établir des tableaux de bords pour l'ensemble des projets de la Direction et missions précitées.

Ce poste serait pourvu par voie statutaire sous réserve d'obtenir la candidature de fonctionnaires du cadre d'emplois des assistants de conservation du patrimoine et des bibliothèques.

Le candidat retenu devra idéalement être titulaire d'une formation supérieure de niveau Licence en Patrimoine Culturel. Il devra, notamment, posséder une très bonne connaissance scientifique du patrimoine et maîtriser les dispositions du code du patrimoine.

En l'absence de fonctionnaire correspondant au profil défini, ce poste pourrait être pourvu par voie contractuelle, pour une durée maximale de trois ans, dans les conditions prévues à l'article 3-3 2° de la loi du 26 janvier 1984. Ce contrat est renouvelable par reconduction expresse, dans la limite d'une durée maximale de six ans. En fonction de son profil et son expérience professionnelle, le candidat serait rémunéré sur la base d'un indice brut compris entre 372 et 597 (grille d'assistant de conservation) ou sur la base d'un indice brut compris entre 389 et 638 (grille d'assistant de conservation principal de 2^{ème} classe) ou sur la base d'un indice brut compris entre 446 et 707 (grille d'assistant de conservation principal de 1^{ère} classe). Selon son grade, il percevrait également le régime indemnitaire correspondant.

Enfin, suite à l'avis favorable émis par le comité technique du 5 février 2021, il convient de supprimer les emplois suivants, en lien avec les transferts de personnels effectués dans le cadre de l'acte 1 de la mutualisation :

- 5 postes d'adjoint administratif principal 1ère classe
- 7 postes d'adjoint administratif principal 2ème classe
- 1 poste d'adjoint technique
- 2 postes d'adjoint technique principal 2ème classe
- 3 postes d'adjoint administratif
- 1 poste d'agent de maîtrise principal
- 2 postes de directeur territorial
- 1 poste de rédacteur
- 2 postes de rédacteur principal de 1ère classe
- 3 postes d'attaché
- 1 poste d'attaché hors classe
- 3 postes de technicien principal 2ème classe
- 2 postes de technicien
- 1 poste de directeur général des services des communes de 40 à 80 000 habitants
- 2 postes de directeur général adjoint des services des communes de 40 à 150 000 habitants
- 1 poste de directeur général des services techniques

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil :

- d'approuver la modification du tableau des effectifs dans les conditions mentionnées au présent rapport.

*

Mme MACAREZ - Rapport numéro 21. Modification du tableau des effectifs. Plusieurs sujets qui sont des sujets d'importance. D'abord la création d'un emploi de conseiller numérique, et nous y tenons beaucoup, qui serait cofinancé par l'État. Il viendra notamment en appui dans notre nouveau bus « France services » qui sillonne les quartiers, qui rencontre la population, qui aide dans les démarches. C'est un outil extrêmement utile et ce rôle de conseiller numérique nous paraît indispensable au moment où la plupart des démarches administratives d'État et des partenaires institutionnels se font obligatoirement sur internet. Je le dis d'autant plus que la campagne de déclaration de revenus a commencé, que pour la plupart elle se fait sur le plan numérique, que ce n'est évident pour personne. Le conseil, sur une première série de questions, est évidemment important, y compris en collaboration avec les services fiscaux qui sont partenaires de notre opération.

Deuxième sujet, c'est toute la structuration de notre politique patrimoniale. Vous savez que nous sommes Ville et Pays d'Art et d'Histoire et que nous avons une convention avec la DRAC. Au sein de cette convention, nous sommes tenus d'avoir une certaine structuration au niveau de nos collaborateurs c'est pour ça que nous allons procéder à des recrutements dans le cadre du label et aussi pour préparer, je l'espère un jour, la création d'un centre d'interprétation sur la période de la reconstruction que nous voulons présenter au niveau de l'État. Ça avait le soutien de l'ancien Directeur Régional aux Affaires Culturelles ; nous avons rencontré le nouveau Directeur Régional aux Affaires Culturelles qui nous a indiqué la semaine dernière tout l'intérêt de cette démarche. Nous aimerions, dans le futur, devenir un lieu de recherche et de référence dans ce domaine qui est aussi un domaine identitaire de la Ville. Avez-vous des questions ? Non. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Le rapport est adopté.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par 42 voix pour et 3 abstentions adopte le rapport présenté.

Se sont abstenu(e)s : Mme Sylvie SAILLARD, Mme Nathalie VITOUX, M. Sébastien ANETTE.

Délibération 22

CONSEIL MUNICIPAL

Compte-rendu au Conseil Municipal des opérations effectuées par Madame le Maire en vertu de sa délégation.

Rapporteur : Mme le Maire

Il est proposé au Conseil de prendre acte du compte-rendu ci-annexé des opérations effectuées par Madame le Maire en vertu de la délégation du Conseil municipal.

*

MACAREZ - Rapport numéro 22. Il s'agit du compte rendu au Conseil des opérations que j'ai pu effectuer en vertu de ma délégation. Avez-vous des questions ? Monsieur CALON.

M. CALON – Oui, je lis « établissement d'une convention avec ARFOS relative à la formation « organisation de manifestations et règles pratiques du protocole » ». Pourrions-nous avoir des détails et si cette convention a eu un coût et lequel ? Merci.

Mme MACAREZ- Il s'agit des conventions habituelles que nous passons pour la formation de nos personnels. Évidemment c'est toujours payant, pour toute formation. Nous encourageons nos personnels à se former, d'ailleurs les élus peuvent le faire aussi également. En séance peut-être ou à la fin de la séance, les collaborateurs pourraient vous apporter l'information, sinon on vous la redonnera évidemment un petit peu plus tard. Ce sont des formations habituelles qui se font tous les ans ou tous les 2 ans, sur ce type de sujet pour des collaborateurs. Pas d'autres questions ? Non ? Nous votons. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Le rapport est adopté.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par 38 voix pour et 7 abstentions adopte le rapport présenté.

Se sont abstenu(e)s : Mme Sylvie SAILLARD, Mme Nathalie VITOUX, M. Sébastien ANETTE, Mme Anne-Sophie DUJANCOURT, M. Julien CALON, M. Olivier TOURNAY, M. Aurélien JAN.

Le conseil est terminé, je vous souhaite une bonne fin de journée.
Pour votre information concernant les ALSH, les personnels prioritaires, nous sommes en période de vacances et nous accueillons à l'école Kergomard un certain nombre d'enfants des soignants, j'ai oublié de l'indiquer tout à l'heure. Madame JACOB.

Mme JACOB - Depuis que les écoles sont fermées nous accueillons tous les jours, samedi dimanche et fêtes inclus, les enfants des personnels prioritaires de 7h30 à 19h le soir ; avec restauration le midi ; seule la restauration est payante de 6,35 € pour les familles qui sont extérieures à Saint-Quentin, quant à celles de la ville de Saint-Quentin c'est fonction du quotient familial avec un maximum de 5,05 €. La première semaine, c'était une semaine d'école, nous avons accueilli à peu près 24 enfants par jour, avec 4 enseignants et 4 animateurs, dont des prises en charge le samedi et la semaine dernière où nous étions en centre de loisirs, nous avons eu 35 enfants par jour, avec 6 animateurs qui les accueillait. Par ailleurs, il y a également un accueil pour les personnels prioritaires au niveau de la crèche collective puisque nous avons 10 enfants qui sont accueillis pour ces personnels prioritaires. Voilà ce que je voulais rajouter dans le cadre du confinement actuel et de la fermeture des écoles.

Mme MACAREZ- Je vous remercie parce que ce sont encore des opérations qui se sont montées en moins de 24 heures. Merci pour ces précisions très bonne fin de journée. A bientôt.

OBJET

FINANCES -
Compte de gestion
de Monsieur le
Trésorier Municipal
afférent à l'exercice.

Rapporteur :
Mme le Maire

Date de convocation :
21/06/2021

Date d'affichage :
05/07/2021

Nombre de Conseillers
en exercice : 45

Quorum : 15

Nombre de Conseillers
présents ou représentés : 43

Nombre de Conseillers
votant : 43

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28 JUIN 2021 à 18h00

en la salle de réception du Palais de Fervaques

Sont présent(e)s :

Mme Frédérique MACAREZ, M. Freddy GRZEZICZAK, Mme Marie-Laurence MAITRE, M. Thomas DUDEBOUT, Mme Françoise JACOB, M. Alexis GRANDIN, Mme Sylvie ROBERT, M. Michel MAGNIEZ, Mme Béatrice BERTEAUX, M. Frédéric ALLIOT, Mme Monique BRY, M. Karim SAÏDI, Mme Mélanie MASSOT, Mme Sandrine DIDIER, M. Vincent SAVELLI, M. Bernard DELAIRE, M. Jean-Michel BERTONNET, M. Lionel JOSSE, M. Yves DARTUS, Mme Djamila MALLIARD, M. Pascal TASSART, Mme Sylvette LEICHNAM, Mme Agnès POTEL, M. Dominique FERNANDE, M. Philippe CARAMELLE, Mme Assiba BEAUFRERE, Mme Aïssata SOW, Mme Najla BEHRI, Mme Cindy JANKOWIAK, Mme Lise LARGILLIERE, M. Antoine MACAIGNE, M. Julien ALEXANDRE, M. Louis SAPHORES, Mme Nathalie VITOUX, M. Sébastien ANETTE, Mme Anne-Sophie DUJANCOURT, M. Olivier TOURNAY.

Sont excusé(e)s représenté(e)s :

Mme Luz GARCIA IDALGO représenté(e) par M. Vincent SAVELLI, M. Philippe VIGNON représenté(e) par M. Freddy GRZEZICZAK, M. Xavier BERTRAND représenté(e) par M. Louis SAPHORES, Mme Sylvie SAILLARD représenté(e) par M. Sébastien ANETTE, M. Julien CALON représenté(e) par Mme Anne-Sophie DUJANCOURT, M. Aurélien JAN représenté(e) par M. Olivier TOURNAY.

Absent(e)(s) :

Mme Colette BLERIOT, Mme Aïcha DRAOU.

Secrétaire de Séance : Mme Najla BEHRI

Le compte de gestion de l'exercice 2020 est présenté par Monsieur le Trésorier Municipal à votre délibération.

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2020 ainsi que les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Trésorier Principal Municipal, accompagné des états des restes à recouvrer et à payer ;

Après s'être assuré que le Trésorier Principal a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il a prescrit de passer dans ses écritures ;

1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020, y compris celles relatives à la période complémentaire ;

2°) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2020 par Monsieur le Trésorier Municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil :

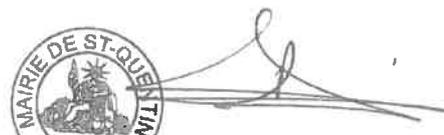
- d'approuver le compte de gestion sans observation ni réserve.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 36 voix pour et 7 abstentions adopte le rapport présenté.

Se sont abstenu(e)s : Mme Sylvie SAILLARD, Mme Nathalie VITOUX, M. Sébastien ANETTE, Mme Anne-Sophie DUJANCOURT, M. Julien CALON, M. Olivier TOURNAY, M. Aurélien JAN.

Pour extrait conforme,


 Frédérique MACAREZ
Maire de Saint-Quentin

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur

002-210206660-20210628-53290-DE-1-1

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 1 juillet 2021

Publication : 5 juillet 2021

Pour l'"Autorité Compétente"
par délégation

OBJET

FINANCES -
Compte
administratif 2020 -
Approbation -
Annexe obligatoire -
Bilan de la politique
foncière.

Rapporteur :
Mme le Maire-
Adjoint chargé des
finances et de
l'administration
générale

Date de convocation :
21/06/2021

Date d'affichage :
05/07/2021

Nombre de Conseillers
en exercice : 45

Quorum : 15

Nombre de Conseillers
présents ou représentés : 44

Nombre de Conseillers
votant : 43

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28 JUIN 2021 à 18h00

en la salle de réception du Palais de Fervaques

Sont présent(e)s :

Mme Frédérique MACAREZ, M. Freddy GRZEZICZAK, Mme Marie-Laurence MAITRE, M. Thomas DUDEBOUT, Mme Françoise JACOB, M. Alexis GRANDIN, Mme Sylvie ROBERT, M. Michel MAGNIEZ, Mme Béatrice BERTEAUX, M. Frédéric ALLIOT, Mme Monique BRY, M. Karim SAÏDI, Mme Mélanie MASSOT, Mme Sandrine DIDIER, M. Vincent SAVELLI, M. Bernard DELAIRE, M. Jean-Michel BERTONNET, M. Lionel JOSSE, M. Yves DARTUS, Mme Djamila MALLIARD, M. Pascal TASSART, Mme Sylvette LEICHNAM, Mme Agnès POTEL, M. Dominique FERNANDE, M. Philippe CARAMELLE, Mme Assiba BEAUFRERE, Mme Aïssata SOW, Mme Aïcha DRAOU, Mme Najla BEHRI, Mme Cindy JANKOWIAK, Mme Lise LARGILLIERE, M. Antoine MACAIGNE, M. Julien ALEXANDRE, M. Louis SAPHORES, Mme Nathalie VITOUX, M. Sébastien ANETTE, Mme Anne-Sophie DUJANCOURT, M. Olivier TOURNAY.

Sont excusé(e)s représenté(e)s :

Mme Luz GARCIA IDALGO représenté(e) par M. Vincent SAVELLI, M. Philippe VIGNON représenté(e) par M. Freddy GRZEZICZAK, M. Xavier BERTRAND représenté(e) par M. Louis SAPHORES, Mme Sylvie SAILLARD représenté(e) par M. Sébastien ANETTE, M. Julien CALON représenté(e) par Mme Anne-Sophie DUJANCOURT, M. Aurélien JAN représenté(e) par M. Olivier TOURNAY.

Absent(e)(s) :

Mme Colette BLERIoT.

Secrétaire de Séance : Mme Najla BEHRI

Il est présenté à votre examen le compte administratif de l'exercice 2020 conforme au compte de gestion du comptable public. Il reprend les opérations effectuées pendant l'exercice 2020.

Le compte administratif qui a pour objet de retracer l'exécution du budget et d'en dégager les résultats, est établi à l'aide de la comptabilité administrative tenue par l'ordonnateur. Il constitue la balance de cette comptabilité et permet au Conseil d'en assurer le contrôle.

Il est voté par le Conseil Municipal

A- COMPTE ADMINISTRATIF

I – Résultats constatés hors reports de crédits

1°) Présentation général du compte administratif 2020 :

SECTION D'INVESTISSEMENT

| | |
|--|---------------|
| Total des recettes | 23 760 700,29 |
| Total des dépenses | 31 321 106,81 |
| Section d'investissement – Besoin de financement | 7 560 406,52 |

SECTION DE FONCTIONNEMENT

| | |
|--------------------------------------|----------------|
| Total des recettes | 103 161 088,17 |
| Total des dépenses | 71 595 703,62 |
| Section de fonctionnement - Excédent | 31 565 384,55 |

La balance générale pour l'exercice 2020 se solde donc par un excédent budgétaire global de 24 004 978,03 €.

2°) Mouvements réels

Pour 2020, le compte administratif comporte des mouvements réels qui s'élèvent à :

SECTION D'INVESTISSEMENT

| | Dépenses | Recettes |
|-----------------------------------|---------------|---------------|
| Opérations de l'exercice | 20 159 629,76 | 18 648 511,25 |
| Résultat d'investissement reporté | 5 784 706,65 | |
| TOTAL | 25 944 336,41 | 18 648 511,25 |

SECTION DE FONCTIONNEMENT

| | Dépenses | Recettes |
|------------------------------------|---------------|---------------|
| Opérations de l'exercice | 67 270 321,34 | 80 968 905,50 |
| Résultat de fonctionnement reporté | | 17 602 219,03 |
| TOTAL | 67 270 321,34 | 98 571 124,53 |

3°) Mouvements d'ordre mixte

Il comporte également des mouvements d'ordre et mixte provenant notamment des opérations suivantes :

- Amortissements des immobilisations ;
- Charges à répartir sur plusieurs exercices ;
- Consommation de denrées et fournitures dans le cadre des variations de stocks ;
- Travaux d'investissement effectués en régie ;
- Cessions d'immobilisations et valeur comptable des biens cédés.

Les prévisions et réalisation d'ordre son bien entendu, compte tenu du prélèvement, sans incidence sur le résultat global du compte administratif.

SECTION D'INVESTISSEMENT

| Dépenses | Recettes |
|--------------|--------------|
| 5 376 770,40 | 5 112 189,04 |

SECTION DE FONCTIONNEMENT

| Dépenses | Recettes |
|--------------|--------------|
| 4 325 382,28 | 4 589 963,64 |

II – Situation financière

La situation financière réelle de la Ville en fin d'exercice comptable s'obtient en section d'investissement en ajoutant au résultat brut le montant des recettes restant à réaliser et en déduisant du total obtenu le montant des dépenses engagées non mandatées.

Investissement

| | |
|---------------------------------|---------------------|
| Recettes restant à réaliser | 286 000,00 |
| Dépenses engagées non mandatées | 2 255 139,28 |
| TOTAL | 1 969 139,28 |

Compte tenu de ces éléments, l'excédent net disponible de l'exercice 2020 s'établit comme suit :

SECTION D'INVESTISSEMENT

| | |
|--------------------------|--------------|
| Déficit de recettes brut | 7 560 406,52 |
|--------------------------|--------------|

| | |
|---------------------------------------|--------------|
| Recettes restant à réaliser à ajouter | 286 000,00 |
| TOTAL | 7 274 406,52 |
| Dépenses engagées non mandatées | 2 255 139,28 |
| Besoin de financement | 9 529 545,80 |

La section d'investissement présente un déficit dans la mesure où les instructions de la nomenclature comptable M14 ne permettent pas de constater le prélèvement sur les recettes de fonctionnement.

L'affectation du résultat comptable de la section de fonctionnement doit être opérée par l'assemblée délibérante dans une décision budgétaire intervenant après l'approbation du compte administratif.

Ce déficit sera résorbé par la capitalisation d'une partie de l'excédent de la section de fonctionnement.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

| | |
|----------------------|---------------|
| Excédent de recettes | 31 565 384,55 |
|----------------------|---------------|

Soit un excédent net global de 22 035 838,75 correspondant à 18,8 % des recettes réalisées (mouvements réels).

Une partie de cet excédent serait dans le cadre de la décision modificative à venir, utilisée pour alimenter des crédits nécessaires au mandatement de dépenses non rattachées en 2020 ou non prévues lors de l'adoption du budget primitif.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil :

- de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

Le Conseil Municipal

Délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2020 dressé par Madame Frédérique MACAREZ, maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1°) lui donne acte de la présentation faite du compte administratif lequel peut se résumer ainsi :

| COMPTES ADMINISTRATIFS PRINCIPAUX | | | | | | |
|-----------------------------------|----------------------|-----------------------|----------------------|-----------------------|----------------------|-----------------------|
| Ensemble des mouvements | | | | | | |
| LIBELLES | INVESTISSEMENT | | FONCTIONNEMENT | | ENSEMBLE | |
| | Dépenses ou déficits | Recettes ou excédents | Dépenses ou déficits | Recettes ou excédents | Dépenses ou déficits | Recettes ou excédents |
| Résultats | 5 784 706,65 | | | 17 602 219,03 | 5 784 706,65 | 17 602 219,03 |

| | | | | | | |
|--------------------------|---------------|---------------|---------------|----------------|----------------|----------------|
| reportés | | | | | | |
| Opérations de l'exercice | 20 159 629,76 | 18 648 511,25 | 67 270 321,34 | 80 968 905,50 | 87 429 951,10 | 99 617 416,75 |
| Opérations d'ordre | 5 376 770,40 | 5 112 189,04 | 4 325 382,28 | 4 589 963,64 | 9 702 152,68 | 9 702 152,68 |
| TOTAUX (A) | 31 321 106,81 | 23 760 700,29 | 71 595 703,62 | 103 161 088,17 | 102 916 810,43 | 126 921 788,46 |
| Résultats de clôture | 7 560 406,52 | | | 31 565 384,55 | 7 560 406,52 | 31 565 384,55 |
| Reste à réaliser (B) | 2 255 139,38 | 286 000,00 | | | 2 255 139,28 | 286 000,00 |
| TOTAUX CUMULES (A+B) | 33 576 246,09 | 24 046 700,29 | 71 595 703,62 | 103 161 088,17 | 105 171 949,71 | 127 207 788,46 |
| RESULTATS DEFINITIFS | 9 529 545,80 | | | 31 565 384,55 | | 22 035 838,75 |

2°) constate les identités de valeurs avec les indications communiquées par Monsieur le Trésorier Municipal concernant son compte de gestion ;

3°) reconnaît la sincérité des restes à réaliser en section d'investissement ;

4°) arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Il est également proposé au conseil de prendre acte de la présentation du bilan des acquisitions et cessions effectuées en 2020 :

Annexe obligatoire au Compte administratif

BILAN DE LA POLITIQUE FONCIERE 2020

En vertu de la loi n° 95-127 en date du 8 février 1995 et notamment de l'article 11 complétant l'article L.2241-1 du Code Général de Collectivités Territoriales et circulaire du 123 février 1996, un bilan des acquisitions et des cessions par la commune de Saint-Quentin en 2020 doit être établi.

Il devra être joint aux annexes du compte administratif 2020.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 36 voix pour, 2 voix contre et 5 abstentions adopte le rapport présenté.

Mme Frédérique MACAREZ ne prend pas part au vote.

Ont voté contre : M. Olivier TOURNAY, M. Aurélien JAN.

Se sont abstenus : Mme Sylvie SAILLARD, Mme Nathalie VITOUX, M. Sébastien ANETTE, Mme Anne-Sophie DUJANCOURT, M. Julien CALON.

Pour extrait conforme,




Frédérique MACAREZ
Maire de Saint-Quentin

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur

002-210206660-20210628-53288-DE-1-1

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 1 juillet 2021

Publication : 5 juillet 2021

Pour l'"Autorité Compétente"
par délégation

OBJET

FINANCES -
Compte
administratif 2020 -
Approbation -
Annexe obligatoire -
Bilan de la politique
foncière.

Rapporteur :
Mme le Maire-
Adjoint chargé des
finances et de
l'administration
générale

Date de convocation :
21/06/2021

Date d'affichage :
05/07/2021

Nombre de Conseillers
en exercice : 45

Quorum : 15

Nombre de Conseillers
présents ou représentés : 44

Nombre de Conseillers
votant : 43

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28 JUN 2021 à 18h00

en la salle de réception du Palais de Fervaques

Sont présent(e)s :

Mme Frédérique MACAREZ, M. Freddy GRZEZICZAK, Mme Marie-Laurence MAITRE, M. Thomas DUDEBOUT, Mme Françoise JACOB, M. Alexis GRANDIN, Mme Sylvie ROBERT, M. Michel MAGNIEZ, Mme Béatrice BERTEAUX, M. Frédéric ALLIOT, Mme Monique BRY, M. Karim SAÏDI, Mme Mélanie MASSOT, Mme Sandrine DIDIER, M. Vincent SAVELLI, M. Bernard DELAIRE, M. Jean-Michel BERTONNET, M. Lionel JOSSE, M. Yves DARTUS, Mme Djamila MALLIARD, M. Pascal TASSART, Mme Sylvette LEICHNAM, Mme Agnès POTEL, M. Dominique FERNANDE, M. Philippe CARAMELLE, Mme Assiba BEAUFRERE, Mme Aïssata SOW, Mme Aïcha DRAOU, Mme Najla BEHRI, Mme Cindy JANKOWIAK, Mme Lise LARGILLIERE, M. Antoine MACAIGNE, M. Julien ALEXANDRE, M. Louis SAPHORES, Mme Nathalie VITOUX, M. Sébastien ANETTE, Mme Anne-Sophie DUJANCOURT, M. Olivier TOURNAY.

Sont excusé(e)s représenté(e)s :

Mme Luz GARCIA IDALGO représenté(e) par M. Vincent SAVELLI, M. Philippe VIGNON représenté(e) par M. Freddy GRZEZICZAK, M. Xavier BERTRAND représenté(e) par M. Louis SAPHORES, Mme Sylvie SAILLARD représenté(e) par M. Sébastien ANETTE, M. Julien CALON représenté(e) par Mme Anne-Sophie DUJANCOURT, M. Aurélien JAN représenté(e) par M. Olivier TOURNAY.

Absent(e)(s) :

Mme Colette BLERLOT.

Secrétaire de Séance : Mme Najla BEHRI

Il est présenté à votre examen le compte administratif de l'exercice 2020 conforme au compte de gestion du comptable public. Il reprend les opérations effectuées pendant l'exercice 2020.

Le compte administratif qui a pour objet de retracer l'exécution du budget et d'en dégager les résultats, est établi à l'aide de la comptabilité administrative tenue par l'ordonnateur. Il constitue la balance de cette comptabilité et permet au Conseil d'en assurer le contrôle.

Il est voté par le Conseil Municipal

A- COMPTE ADMINISTRATIF

I – Résultats constatés hors reports de crédits

1°) Présentation général du compte administratif 2020 :

SECTION D'INVESTISSEMENT

| | |
|--|---------------|
| Total des recettes | 23 760 700,29 |
| Total des dépenses | 31 321 106,81 |
| Section d'investissement – Besoin de financement | 7 560 406,52 |

SECTION DE FONCTIONNEMENT

| | |
|--------------------------------------|----------------|
| Total des recettes | 103 161 088,17 |
| Total des dépenses | 71 595 703,62 |
| Section de fonctionnement - Excédent | 31 565 384,55 |

La balance générale pour l'exercice 2020 se solde donc par un excédent budgétaire global de 24 004 978,03 €.

2°) Mouvements réels

Pour 2020, le compte administratif comporte des mouvements réels qui s'élèvent à :

SECTION D'INVESTISSEMENT

| | Dépenses | Recettes |
|-----------------------------------|---------------|---------------|
| Opérations de l'exercice | 20 159 629,76 | 18 648 511,25 |
| Résultat d'investissement reporté | 5 784 706,65 | |
| TOTAL | 25 944 336,41 | 18 648 511,25 |

SECTION DE FONCTIONNEMENT

| | Dépenses | Recettes |
|------------------------------------|---------------|---------------|
| Opérations de l'exercice | 67 270 321,34 | 80 968 905,50 |
| Résultat de fonctionnement reporté | | 17 602 219,03 |
| TOTAL | 67 270 321,34 | 98 571 124,53 |

3°) Mouvements d'ordre mixte

Il comporte également des mouvements d'ordre et mixte provenant notamment des opérations suivantes :

- Amortissements des immobilisations ;
- Charges à répartir sur plusieurs exercices ;
- Consommation de denrées et fournitures dans le cadre des variations de stocks ;
- Travaux d'investissement effectués en régie ;
- Cessions d'immobilisations et valeur comptable des biens cédés.

Les prévisions et réalisation d'ordre son bien entendu, compte tenu du prélèvement, sans incidence sur le résultat global du compte administratif.

SECTION D'INVESTISSEMENT

| Dépenses | Recettes |
|--------------|--------------|
| 5 376 770,40 | 5 112 189,04 |

SECTION DE FONCTIONNEMENT

| Dépenses | Recettes |
|--------------|--------------|
| 4 325 382,28 | 4 589 963,64 |

II – Situation financière

La situation financière réelle de la Ville en fin d'exercice comptable s'obtient en section d'investissement en ajoutant au résultat brut le montant des recettes restant à réaliser et en déduisant du total obtenu le montant des dépenses engagées non mandatées.

Investissement

| | |
|---------------------------------|---------------------|
| Recettes restant à réaliser | 286 000,00 |
| Dépenses engagées non mandatées | 2 255 139,28 |
| TOTAL | 1 969 139,28 |

Compte tenu de ces éléments, l'excédent net disponible de l'exercice 2020 s'établit comme suit :

SECTION D'INVESTISSEMENT

| | |
|--------------------------|--------------|
| Déficit de recettes brut | 7 560 406,52 |
|--------------------------|--------------|

| | |
|---------------------------------------|--------------|
| Recettes restant à réaliser à ajouter | 286 000,00 |
| TOTAL | 7 274 406,52 |
| Dépenses engagées non mandatées | 2 255 139,28 |
| Besoin de financement | 9 529 545,80 |

La section d'investissement présente un déficit dans la mesure où les instructions de la nomenclature comptable M14 ne permettent pas de constater le prélèvement sur les recettes de fonctionnement.

L'affectation du résultat comptable de la section de fonctionnement doit être opérée par l'assemblée délibérante dans une décision budgétaire intervenant après l'approbation du compte administratif.

Ce déficit sera résorbé par la capitalisation d'une partie de l'excédent de la section de fonctionnement.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

| | |
|----------------------|---------------|
| Excédent de recettes | 31 565 384,55 |
|----------------------|---------------|

Soit un excédent net global de 22 035 838,75 correspondant à 18,8 % des recettes réalisées (mouvements réels).

Une partie de cet excédent serait dans le cadre de la décision modificative à venir, utilisée pour alimenter des crédits nécessaires au mandatement de dépenses non rattachées en 2020 ou non prévues lors de l'adoption du budget primitif.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil :

- de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

Le Conseil Municipal

Délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2020 dressé par Madame Frédérique MACAREZ, maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1°) lui donne acte de la présentation faite du compte administratif lequel peut se résumer ainsi :

| COMPTES ADMINISTRATIFS PRINCIPAUX | | | | | | |
|-----------------------------------|-------------------------|--------------------------|-------------------------|--------------------------|-------------------------|--------------------------|
| Ensemble des mouvements | | | | | | |
| LIBELLES | INVESTISSEMENT | | FONCTIONNEMENT | | ENSEMBLE | |
| | Dépenses ou déficits | Recettes ou excédents | Dépenses ou déficits | Recettes ou excédents | Dépenses ou déficits | Recettes ou excédents |
| Résultats | 5 784 706,65 | | | 17 602 219,03 | 5 784 706,65 | 17 602 219,03 |

| | | | | | | |
|--------------------------|---------------|---------------|---------------|----------------|----------------|----------------|
| reportés | | | | | | |
| Opérations de l'exercice | 20 159 629,76 | 18 648 511,25 | 67 270 321,34 | 80 968 905,50 | 87 429 951,10 | 99 617 416,75 |
| Opérations d'ordre | 5 376 770,40 | 5 112 189,04 | 4 325 382,28 | 4 589 963,64 | 9 702 152,68 | 9 702 152,68 |
| TOTAUX (A) | 31 321 106,81 | 23 760 700,29 | 71 595 703,62 | 103 161 088,17 | 102 916 810,43 | 126 921 788,46 |
| Résultats de clôture | 7 560 406,52 | | | 31 565 384,55 | 7 560 406,52 | 31 565 384,55 |
| Reste à réaliser (B) | 2 255 139,38 | 286 000,00 | | | 2 255 139,28 | 286 000,00 |
| TOTAUX CUMULES (A+B) | 33 576 246,09 | 24 046 700,29 | 71 595 703,62 | 103 161 088,17 | 105 171 949,71 | 127 207 788,46 |
| RESULTATS DEFINITIFS | 9 529 545,80 | | | 31 565 384,55 | | 22 035 838,75 |

2°) constate les identités de valeurs avec les indications communiquées par Monsieur le Trésorier Municipal concernant son compte de gestion ;

3°) reconnaît la sincérité des restes à réaliser en section d'investissement ;

4°) arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Il est également proposé au conseil de prendre acte de la présentation du bilan des acquisitions et cessions effectuées en 2020 :

Annexe obligatoire au Compte administratif

BILAN DE LA POLITIQUE FONCIERE 2020

En vertu de la loi n° 95-127 en date du 8 février 1995 et notamment de l'article 11 complétant l'article L.2241-1 du Code Général de Collectivités Territoriales et circulaire du 123 février 1996, un bilan des acquisitions et des cessions par la commune de Saint-Quentin en 2020 doit être établi.

Il devra être joint aux annexes du compte administratif 2020.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 36 voix pour, 2 voix contre et 5 abstentions adopte le rapport présenté.

Mme Frédérique MACAREZ ne prend pas part au vote.

Ont voté contre : M. Olivier TOURNAY, M. Aurélien JAN.

Se sont abstenu(e)s : Mme Sylvie SAILLARD, Mme Nathalie VITOUX, M. Sébastien ANETTE, Mme Anne-Sophie DUJANCOURT, M. Julien CALON.

Pour extrait conforme,




Frédérique MACAREZ
Maire de Saint-Quentin

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur

002-210206660-20210628-53288-DE-1-1

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 1 juillet 2021

Publication : 5 juillet 2021

Pour l'"Autorité Compétente"
par délégation

OBJET

FINANCES -
Décision
modificative n°1 -
Reprise des résultats
et des restes à
réaliser du compte
administratif 2020 -
Affectation du
résultat de la section
de fonctionnement
de l'exercice 2020.

Rapporteur :
Mme le Maire

Date de convocation :
21/06/2021

Date d'affichage :
05/07/2021

Nombre de Conseillers
en exercice : 45

Quorum : 15

Nombre de Conseillers
présents ou représentés : 44

Nombre de Conseillers
votant : 44

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28 JUIN 2021 à 18h00

en la salle de réception du Palais de Fervaques

Sont présent(e)s :

Mme Frédérique MACAREZ, M. Freddy GRZEZICZAK, Mme Marie-Laurence MAITRE, M. Thomas DUDEBOUT, Mme Françoise JACOB, M. Alexis GRANDIN, Mme Sylvie ROBERT, M. Michel MAGNIEZ, Mme Béatrice BERTEAUX, M. Frédéric ALLIOT, Mme Monique BRY, M. Karim SAÏDI, Mme Mélanie MASSOT, Mme Sandrine DIDIER, M. Vincent SAVELLI, M. Bernard DELAIRE, M. Jean-Michel BERTONNET, M. Lionel JOSSE, M. Yves DARTUS, Mme Djamila MALLIARD, M. Pascal TASSART, Mme Sylvette LEICHTNAM, Mme Agnès POTEL, M. Dominique FERNANDE, M. Philippe CAMELLE, Mme Assiba BEAUFRERE, Mme Aïssata SOW, Mme Aïcha DRAOU, Mme Najla BEHRI, Mme Cindy JANKOWIAK, Mme Lise LARGILLIERE, M. Antoine MACAIGNE, M. Julien ALEXANDRE, M. Louis SAPHORES, Mme Nathalie VITOUX, M. Sébastien ANETTE, Mme Anne-Sophie DUJANCOURT, M. Olivier TOURNAY.

Sont excusé(e)s représenté(e)s :

Mme Luz GARCIA IDALGO représenté(e) par M. Vincent SAVELLI, M. Philippe VIGNON représenté(e) par M. Freddy GRZEZICZAK, M. Xavier BERTRAND représenté(e) par M. Louis SAPHORES, Mme Sylvie SAILLARD représenté(e) par M. Sébastien ANETTE, M. Julien CALON représenté(e) par Mme Anne-Sophie DUJANCOURT, M. Aurélien JAN représenté(e) par M. Olivier TOURNAY.

Absent(e)(s) :

Mme Colette BLERIOT.

Secrétaire de Séance : Mme Najla BEHRI

Après le vote du Compte Administratif, il convient dans la décision modificative, d'une part, de reprendre les résultats et les restes à réaliser constatés à la clôture, et, d'autre part, d'affecter les résultats de la section de fonctionnement.

Par ailleurs, dans le cadre de l'exécution du budget en cours, il s'avère nécessaire de procéder à des ajustements suite notamment à des demandes nouvelles non prévues au budget primitif.

I-BUDGET – DECISION MODIFICATIVE N°1

1°) Report des résultats et des restes à réaliser apparaissant à la clôture de l'exercice 2020.

Dans le cadre de la présente décision modificative, il conviendrait de reporter les résultats ainsi que les restes à réaliser (dépenses engagées non mandatées et recettes restant à réaliser de la section d'investissement) apparaissant à la clôture du

compte administratif 2020 soit :

| | Section d'investissement | | Section de fonctionnement | |
|---------------------------------|--------------------------|------------|---------------------------|---------------|
| | Dépenses | Recettes | Dépenses | Recettes |
| Déficit d'investissement | 7 560 406,52 | | | |
| Excédent de fonctionnement | | | | 31 565 384,55 |
| Recettes restant à réaliser | | 286 000,00 | | |
| Dépenses engagées non mandatées | 2 255 139,28 | | | |
| TOTAUX | 9 815 545,80 | 286 000,00 | | 31 565 384,55 |

Résultat à la clôture de l'exercice 2020

| | |
|--|-----------------|
| Section d'investissement – Besoin de financement | 9 529 545,80 € |
| Section de fonctionnement – Excédent | 31 565 384,55 € |
| Soit un excédent net global de | 22 035 838,75 € |

2°) Affectation du résultat de la section de fonctionnement

En application de l'instruction budgétaire et comptable M14, le résultat comptable de la section de fonctionnement du compte administratif de l'exercice 2020 doit faire l'objet d'une affectation par l'assemblée délibérante.

Celle-ci doit permettre de couvrir le besoin de financement de la section d'investissement (y compris les restes à réaliser).

| | |
|--|-----------------|
| Réserves (excédents de fonctionnement capitalisés) | 9 529 545,80 € |
| Report à nouveau de fonctionnement | 22 035 838,75 € |

Compte tenu des éléments ci-dessus, les résultats seraient les suivants :

Section d'investissement

| | |
|---|----------------|
| Déficit du compte administratif y compris les reports | 9 529 545,80 € |
| Excédent de fonctionnement capitalisé | 9 529 545,80 € |
| Soit un excédent avant proposition nouvelles de | 0,00 € |

Section de fonctionnement

| | |
|---|-----------------|
| Excédent du compte administratif | 31 565 384,55 € |
| Réduction de l'excédent à hauteur des excédents de fonctionnement capitalisés | 9 529 545,80 € |
| Soit un excédent de fonctionnement reporté | 22 035 838,75 € |

3°) Propositions nouvelles

3.1) Recettes nouvelles ou supplémentaires – Réduction de recettes

a) Section d'investissement

| | |
|---|-----------------------|
| - Equipements Publics - Annuelles | 199 230,00 € |
| - Ecoles - Annuelles | 377 250,00 € |
| - Culture – Annuelles | 56 250,00 € |
| - Culture – Spécifiques | 30 755,00 € |
| - Espaces Publics – Spécifiques | 119 580,00 € |
| - Ecoles – Spécifiques | 40 830,00 € |
| - Requalification Quartiers Anciens Dégradés – Spécifiques | 26 090,00 € |
| - Projet de rénovation urbaine - Spécifique | 451 450,00 € |
| - Emprunts en euros | -551 450,00 € |
| - Dons et legs en capital (ordre) | 250 000,00 € |
| - Amortissement des frais d'études (ordre) | 335 000,00 € |
| - Provision pour dépréciation des comptes des redevables (ordre) | 6 000,00 € |
| - Avances versées sur commandes d'immobilisations corporelles (ordre) | 5 032 000,00 € |
| TOTAL | 6 372 985,00 € |

b) Section de Fonctionnement

| | |
|--|---------------------|
| - Dotation forfaitaire | -7 196,00 € |
| - Taxes foncières et d'habitation | -555 360,00 € |
| - Dotation de solidarité urbaine | 269 228,00 € |
| - Dotation nationale de péréquation | 63 537,00 € |
| - Etat – Compensation au titre des exonérations des taxes foncières | 722 280,00€ |
| - Travaux en régie (ordre) | 210 000,00 € |
| - Quote-part des subventions d'investissement transférée au compte de résultat (ordre) | 32 640,00 € |
| - Reprise sur amortissements et provisions (ordre) | 22 000,00 € |
| TOTAL | 757 129,00 € |

3.2) Vote de crédits nouveaux ou supplémentaires

a) Section d'investissement

| | |
|--|--------------|
| - Etudes – Annuelles | 30 000,00 € |
| - Culture – Annuelles | 288 700,00 € |
| - Biens Mobiliers – Annuelles | 251 641,00 € |
| - Equipements Publics – Annuelles | 168 745,00 € |
| - Ecoles – Annuelles | 15 000,00 € |
| - Ecoles – Spécifiques | 61 500,00 € |
| - Requalification Quartiers Anciens Dégradés – Spécifiques | 180 000,00 € |

| | |
|---|-----------------------|
| - Souterrains – Spécifiques | 15 000,00 € |
| - Culture – Spécifiques | 66 759,00 € |
| - Sports – Spécifiques | -271 000,00 € |
| - Espaces Publics – Spécifiques | 10 000,00 € |
| - Taxe d'aménagement | 10 000,00 € |
| - Autres bâtiments publics (ordre) | 250 000,00 € |
| - Transfert au compte de résultat des subventions d'équipement reçues (ordre) | 32 640,00 € |
| - Travaux en régie (ordre) | 210 000,00 € |
| - Immobilisations corporelles en cours (avances versées, ordre) | 5 032 000,00 € |
| - Reprise sur provision pour dépréciation des comptes des redevables (ordre) | 22 000,00 € |
| TOTAL | 6 372 985,00 € |

b) Section de Fonctionnement

| | |
|---|-----------------------|
| - Contrats de prestations de service | 74 530,00 € |
| - Voies et réseaux | 116 165,00 € |
| - Titres annulés sur exercice antérieur | 70 030,00 € |
| - Achats de prestations de services | 167 000,00 € |
| - Prime d'assurance multirisque | 83 000,00 € |
| - Versement à des organismes de formation | 22 000,00 € |
| - Honoraires | 4 000,00 € |
| - Autres services extérieurs | 16 570,00 € |
| - Subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé | 110 000,00 € |
| - Achat Stockés | 3 500,00 € |
| - Fournitures non stockables | 100 000,00 € |
| - Dotation aux amortissements (ordre) | 335 000,00 € |
| - Provision pour dépréciation des comptes des redevables (ordre) | 6 000,00 € |
| TOTAL | 1 107 795,00 € |

3-3 Equilibre compte tenu des modifications présentées au titre des propositions nouvelles ou supplémentaires

a) Section d'investissement

| | |
|---|----------------|
| Excédent avant propositions nouvelles | 0,00 € |
| Recettes nouvelles ou supplémentaires | 6 372 985,00 € |
| Vote de crédits nouveaux ou supplémentaires | 6 372 985,00 € |
| Excédent net | 0,00 € |

b) Section de fonctionnement

| | |
|---|------------------------|
| Excédent de fonctionnement reporté | 22 035 838,75 € |
| Recettes nouvelles ou supplémentaires | 757 129,00 € |
| TOTAL | 22 792 967,75 € |
| Vote de crédits nouveaux ou supplémentaires | 1 107 795,00 € |
| Excédent net | 21 685 172,75 € |

Ces écritures ne tiennent pas compte des virements de chapitre à chapitre.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil :

1°) de procéder aux inscriptions budgétaires portant sur la reprise des résultats et des restes à réaliser (dépenses engagées non mandatées et recettes restant à

réaliser au titre de la section d'investissement) apparaissant à la clôture de l'exercice 2020 selon les montants indiqués au paragraphe I-1 ;

2°) de procéder à l'affectation du résultat de fonctionnement dans les conditions définies au paragraphe I-2 ;

3°) de procéder aux modifications des prévisions budgétaires de l'exercice en cours dans les conditions définies au présent rapport (paragraphe I-3) et d'autoriser Mme le Maire à signer tous les documents et à accomplir toutes les formalités en découlant ;

4°) de procéder aux créations, suppressions, changement de dénomination et ajustements d'autorisation de programme comme récapitulés en annexe ;

5°) de procéder à la reprise de provisions pour risque financier lié aux impayés en instance au titre des années antérieures à 2015, pour un montant de 22 000,00 € ;

6°) de procéder à la création d'une provision pour risque financier lié aux impayés en instance au titre de l'année 2016 pour un montant de 6 000 €.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 37 voix pour, 2 voix contre et 5 abstentions adopte le rapport présenté.

Ont voté contre : M. Olivier TOURNAY, M. Aurélien JAN.

Se sont abstenu(e)s : Mme Sylvie SAILLARD, Mme Nathalie VITOUX, M. Sébastien ANETTE, Mme Anne-Sophie DUJANCOURT, M. Julien CALON.

Pour extrait conforme,



Fédérique MACAREZ
Maire de Saint-Quentin

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur

002-210206660-20210628-53512-DE-1-1

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 1 juillet 2021
Publication : 5 juillet 2021

Pour l'"Autorité Compétente"
par délégation

OBJET

FINANCES -
Autorisations de
programme, crédits
de paiement -
Ajustement dans le
cadre de la Décision
modificative.

Rapporteur :
Mme le Maire

Date de convocation :
21/06/2021

Date d'affichage :
05/07/2021

Nombre de Conseillers
en exercice : 45

Quorum : 15

Nombre de Conseillers
présents ou représentés : 44

Nombre de Conseillers
votant : 44

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28 JUIN 2021 à 18h00

en la salle de réception du Palais de Fervaques

Sont présent(e)s :

Mme Frédérique MACAREZ, M. Freddy GRZEZICZAK, Mme Marie-Laurence MAITRE, M. Thomas DUDEBOUT, Mme Françoise JACOB, M. Alexis GRANDIN, Mme Sylvie ROBERT, M. Michel MAGNIEZ, Mme Béatrice BERTEAUX, M. Frédéric ALLIOT, Mme Monique BRY, M. Karim SAÏDI, Mme Mélanie MASSOT, Mme Sandrine DIDIER, M. Vincent SAVELLI, M. Bernard DELAIRE, M. Jean-Michel BERTONNET, M. Lionel JOSSE, M. Yves DARTUS, Mme Djamila MALLIARD, M. Pascal TASSART, Mme Sylvette LEICHTNAM, Mme Agnès POTEI, M. Dominique FERNANDE, M. Philippe CAMELLE, Mme Assiba BEAUFRERE, Mme Aïssata SOW, Mme Aïcha DRAOU, Mme Najla BEHRI, Mme Cindy JANKOWIAK, Mme Lise LARGILLIERE, M. Antoine MACAIGNE, M. Julien ALEXANDRE, M. Louis SAPHORES, Mme Nathalie VITOUX, M. Sébastien ANETTE, Mme Anne-Sophie DUJANCOURT, M. Olivier TOURNAY.

Sont excusé(e)s représenté(e)s :

Mme Luz GARCIA IDALGO représenté(e) par M. Vincent SAVELLI, M. Philippe VIGNON représenté(e) par M. Freddy GRZEZICZAK, M. Xavier BERTRAND représenté(e) par M. Louis SAPHORES, Mme Sylvie SAILLARD représenté(e) par M. Sébastien ANETTE, M. Julien CALON représenté(e) par Mme Anne-Sophie DUJANCOURT, M. Aurélien JAN représenté(e) par M. Olivier TOURNAY.

Absent(e)(s) :

Mme Colette BLERIOT.

Secrétaire de Séance : Mme Najla BEHRI

Dans le cadre de la préparation du budget primitif et en application de l'article L 2311-3 du code Général des Collectivités Territoriales la section d'investissement peut comprendre des autorisations de programme (AP).

En application de l'article R 2311-9 du CGCT les autorisations de programme et leurs révisions éventuelles sont présentées au vote du conseil, par délibération distincte lors de l'adoption du budget primitif ou d'une décision modificative.

Chaque autorisation de programme correspond à un engagement financier pluriannuel. Elle comporte la répartition prévisionnelle par exercice des crédits de paiements correspondants.

Elle est établie à la fois en dépenses et recettes afin d'intégrer les montants prévisionnels des recettes associées aux projets.

Les montants des différentes AP sont présentés en annexe avec les crédits de paiement inscrits au budget primitif 2021.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil :

- de voter l'actualisation des autorisations de programme récapitulées en annexe.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 37 voix pour et 7 abstentions adopte le rapport présenté.

Se sont abstenu(e)s : Mme Sylvie SAILLARD, Mme Nathalie VITOUX, M. Sébastien ANETTE, Mme Anne-Sophie DUJANCOURT, M. Julien CALON, M. Olivier TOURNAY, M. Aurélien JAN.

Pour extrait conforme,



Frédérique MACAREZ
Maire de Saint-Quentin

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur

002-210206660-20210628-53511-DE-1-1

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 1 juillet 2021

Publication : 5 juillet 2021

Pour l'"Autorité Compétente"
par délégation

| | |
|---|-------------|
| IV – ANNEXES | IV |
| ENGAGEMENTS HORS BILAN AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT | B2.1 |

B2.1 – SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

| N° ou intitulé de l'AP | Montant des AP | | | Montant des CP | | | |
|--|--|--------------------------|--|---|--|-------------------------------------|--|
| | Pour mémoire AP votée y compris ajustement | Révision de l'exercice N | Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N) | Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/N) (1) | Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2) | Restes à financer de l'exercice N+1 | Restes à financer (exercices au-delà de N+1) |
| D- 2012 - A.FONC ACQUISITIONS FONCIERES | 158 561,00 | 0,00 | 158 561,00 | 155 311,00 | 3 250,00 | 0,00 | 0,00 |
| R- 2012 - S.ESPUB AMENAGEMENT DE L'ESPACE PUBLIC | 311 592,00 | 119 580,00 | 431 172,00 | 311 592,00 | 119 580,00 | 0,00 | 0,00 |
| D- 2012 - S.ESPUB AMENAGEMENT DE L'ESPACE PUBLIC | 6 155 706,00 | 10 000,00 | 6 165 706,00 | 4 233 386,00 | 1 932 320,00 | 0,00 | 0,00 |
| R- 2012 - A.BMOB BIENS MOBILIERS | 304 034,00 | 0,00 | 304 034,00 | 304 034,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| D- 2012 - A.BMOB BIENS MOBILIERS | 11 131 390,00 | 251 641,00 | 11 383 031,00 | 9 482 220,00 | 1 900 811,00 | 0,00 | 0,00 |
| R- 2012 - A.ECOLE ECOLES | 260 184,00 | 377 250,00 | 637 434,00 | 260 184,00 | 377 250,00 | 0,00 | 0,00 |
| R- 2012 - S.ECOLE ECOLES | 784 662,00 | 40 830,00 | 825 492,00 | 784 662,00 | 40 830,00 | 0,00 | 0,00 |
| D- 2012 - A.ECOLE ECOLES | 3 312 947,00 | -30 000,00 | 3 282 947,00 | 2 990 947,00 | 292 000,00 | 0,00 | 0,00 |
| D- 2012 - S.ECOLE ECOLES | 5 325 184,00 | 106 500,00 | 5 431 684,00 | 4 775 184,00 | 656 500,00 | 0,00 | 0,00 |
| R- 2012 - A.EQPUB EQUIPEMENTS PUBLICS | 363 899,00 | 199 230,00 | 563 129,00 | 363 899,00 | 199 230,00 | 0,00 | 0,00 |
| R- 2012 - S.EQPUB EQUIPEMENTS PUBLICS | 1 483 345,00 | 0,00 | 1 483 345,00 | 1 483 345,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| D- 2012 - A.EQPUB EQUIPEMENTS PUBLICS | 6 715 409,00 | 168 745,00 | 6 884 154,00 | 6 075 409,00 | 808 745,00 | 0,00 | 0,00 |
| D- 2012 - S.EQPUB EQUIPEMENTS PUBLICS | 3 154 657,00 | 0,00 | 3 154 657,00 | 3 154 657,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| D- 2012 - A.ESPV ESPACES VERTS | 597 733,00 | 0,00 | 597 733,00 | 559 233,00 | 38 500,00 | 0,00 | 0,00 |
| R- 2012 - A.ETUDE ETUDES ET PROVISIONS DIVERSES | 137 655,00 | 0,00 | 137 655,00 | 78 385,00 | 59 270,00 | 0,00 | 0,00 |
| D- 2012 - A.ETUDE ETUDES ET PROVISIONS DIVERSES | 815 734,00 | 30 000,00 | 845 734,00 | 657 734,00 | 188 000,00 | 0,00 | 0,00 |
| R- 2012 - A.CULT PATRIMOINE CULTUREL | 103 555,00 | 56 250,00 | 159 805,00 | 103 555,00 | 56 250,00 | 0,00 | 0,00 |
| R- 2012 - S.CULT PATRIMOINE CULTUREL | 1 852 431,00 | 30 755,00 | 1 883 186,00 | 1 343 291,00 | 539 895,00 | 0,00 | 0,00 |
| D- 2012 - A.CULT PATRIMOINE CULTUREL | 2 064 235,00 | 17 700,00 | 2 081 935,00 | 1 918 635,00 | 163 300,00 | 0,00 | 0,00 |
| D- 2012 - S.CULT PATRIMOINE CULTUREL | 5 278 054,00 | 337 759,00 | 5 615 813,00 | 4 082 054,00 | 1 533 759,00 | 0,00 | 0,00 |

VILLE DE SAINT-QUENTIN - BUDGET PRINCIPAL - DM - 2021

| N° ou intitulé de l'AP | Montant des AP | | | Montant des CP | | | |
|--|--|--------------------------|--|---|--|-------------------------------------|--|
| | Pour mémoire AP votée y compris ajustement | Révision de l'exercice N | Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N) | Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/N) (1) | Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2) | Restes à financer de l'exercice N+1 | Restes à financer (exercices au-delà de N+1) |
| D- 2012 - S.SOUT POURSUITE DE COMBLEMENT DES SOUTERRAINS | 497 200,00 | 15 000,00 | 512 200,00 | 417 200,00 | 95 000,00 | 0,00 | 0,00 |
| R- 2012 - S.GAYAN PROJET D'AMENAGEMENT QUAI GAYANT | 7 339 498,00 | 0,00 | 7 339 498,00 | 7 339 498,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| D- 2012 - S.GAYAN PROJET D'AMENAGEMENT QUAI GAYANT | 17 217 765,00 | 0,00 | 17 217 765,00 | 17 192 765,00 | 25 000,00 | 0,00 | 0,00 |
| R- 2012 - S.RQAD PROJETS RENOVATION DES QUARTIERS ANCIENS DEGRADES | 1 549 926,00 | 26 090,00 | 1 576 016,00 | 1 549 926,00 | 26 090,00 | 0,00 | 0,00 |
| D- 2012 - S.RQAD PROJETS RENOVATION DES QUARTIERS ANCIENS DEGRADES | 8 103 505,00 | 180 000,00 | 8 283 505,00 | 7 479 235,00 | 804 270,00 | 0,00 | 0,00 |
| R- 2012 - S.PRU PROJETS RENOVATION URBAINE | 3 696 395,00 | 451 450,00 | 4 147 845,00 | 3 696 395,00 | 451 450,00 | 0,00 | 0,00 |
| D- 2012 - S.PRU PROJETS RENOVATION URBAINE | 6 912 435,00 | 0,00 | 6 912 435,00 | 6 891 435,00 | 21 000,00 | 0,00 | 0,00 |
| R- 2012 - A.SPORT SPORTS | 37 022,00 | 0,00 | 37 022,00 | 37 022,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| R- 2012 - S.SPORTS SPORTS | 645 843,00 | 0,00 | 645 843,00 | 645 843,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| D- 2012 - A.SPORT SPORTS | 2 307 563,00 | 0,00 | 2 307 563,00 | 1 933 063,00 | 374 500,00 | 0,00 | 0,00 |
| D- 2012 - S.SPORTS SPORTS | 7 457 861,00 | -271 000,00 | 7 186 861,00 | 3 337 861,00 | 3 849 000,00 | 0,00 | 0,00 |
| R- 2012 - A.SUBV SUBVENTION D'EQUIPEMENT | 27 000,00 | 0,00 | 27 000,00 | 27 000,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| D- 2012 - A.SUBV SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT | 1 298 762,00 | 0,00 | 1 298 762,00 | 1 173 762,00 | 125 000,00 | 0,00 | 0,00 |
| R- 2012 - A.VOIR VOIRIE | 68 242,00 | 0,00 | 68 242,00 | 68 242,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| R- 2012 - S.VOIR VOIRIE | 870 973,00 | 0,00 | 870 973,00 | 870 973,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| D- 2012 - S.VOIR VOIRIE | 13 587 525,00 | 0,00 | 13 587 525,00 | 10 338 425,00 | 3 249 100,00 | 0,00 | 0,00 |
| D- 2012- A.VOIR VOIRIE | 7 105 416,00 | 0,00 | 7 105 416,00 | 6 100 716,00 | 1 004 700,00 | 0,00 | 0,00 |

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

OBJET

FINANCES -
Dotation de
Solidarité Urbaine -
Année 2020 -
Rapport d'utilisation
- Communication.

Rapporteur :
Mme le Maire

Date de convocation :
21/06/2021

Date d'affichage :
05/07/2021

Nombre de Conseillers
en exercice : 45

Quorum : 15

Nombre de Conseillers
présents ou représentés : 44

Nombre de Conseillers
votant : 44

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28 JUIN 2021 à 18h00

en la salle de réception du Palais de Fervaques

Sont présent(e)s :

Mme Frédérique MACAREZ, M. Freddy GRZEZICZAK, Mme Marie-Laurence MAITRE, M. Thomas DUDEBOUT, Mme Françoise JACOB, M. Alexis GRANDIN, Mme Sylvie ROBERT, M. Michel MAGNIEZ, Mme Béatrice BERTEAUX, M. Frédéric ALLIOT, Mme Monique BRY, M. Karim SAÏDI, Mme Mélanie MASSOT, Mme Sandrine DIDIER, M. Vincent SAVELLI, M. Bernard DELAIRE, M. Jean-Michel BERTONNET, M. Lionel JOSSE, M. Philippe VIGNON, M. Yves DARTUS, Mme Djamila MALLIARD, M. Pascal TASSART, Mme Sylvette LEICHNAM, Mme Agnès POTEL, M. Dominique FERNANDE, M. Philippe CAMELLE, Mme Assiba BEAUFRERE, Mme Aïssata SOW, Mme Aïcha DRAOU, Mme Najla BEHRI, Mme Cindy JANKOWIAK, Mme Lise LARGILLIERE, M. Antoine MACAIGNE, M. Julien ALEXANDRE, M. Louis SAPHORES, Mme Nathalie VITOUX, M. Sébastien ANETTE, Mme Anne-Sophie DUJANCOURT, M. Olivier TOURNAY.

Sont excusé(e)s représenté(e)s :

Mme Luz GARCIA IDALGO représenté(e) par M. Vincent SAVELLI, M. Xavier BERTRAND représenté(e) par M. Louis SAPHORES, Mme Sylvie SAILLARD représenté(e) par M. Sébastien ANETTE, M. Julien CALON représenté(e) par Mme Anne-Sophie DUJANCOURT, M. Aurélien JAN représenté(e) par M. Olivier TOURNAY.

Absent(e)(s) :

Mme Colette BLERIOT.

Secrétaire de Séance : Mme Najla BEHRI

La loi n° 91.429 du 13 mai 1991 a institué une Dotation de Solidarité Urbaine (D.S.U.) afin de contribuer à l'amélioration des conditions de vie dans les communes urbaines confrontées à une insuffisance de leurs ressources et supportant des charges élevées.

Cette dotation est attribuée à des communes disposant d'un potentiel fiscal faible et d'un pourcentage élevé de logements sociaux. Elle a donc une composante sociale majeure. C'est pourquoi en 2020, la Ville a souhaité prioriser le bénéfice de la DSU sur des actions en faveur des populations confrontées à des difficultés sociales.

La Ville a été éligible à la D.S.U. en 2020 pour un montant de 11 283 540 €.

En application de l'article L 2334.19 du Code Général des Collectivités Territoriales, je vous présente le rapport qui retrace les actions de développement social urbain réalisées au cours de cet exercice, ci-dessous :

Pour les dépenses d'investissement

| | |
|--|-----------------------|
| 1°) Locaux associatifs de quartier | 620 000,00 € |
| 2°) Aménagement du cadre de vie | |
| -Accès personnes à mobilité réduite – maîtrise d'œuvre et travaux | 381 000,00 € |
| -Vidéo protection | 152 020,00 € |
| -Travaux énergétique | 487 180,00 € |
| -Travaux éclairage public | 190 700,00 € |
| -Requalification voirie | 801 970,00 € |
| -Programme des écoles | 455 950,00 € |
| 3°) Aménagement d'équipements sportifs et de loisirs dans divers quartiers | 805 130,00 € |
| 4°) Action Sociale | |
| -Maison des services à la population | 2 016 500,00 € |
| TOTAL | 5 910 450,00 € |

Pour les dépenses de fonctionnement

| | |
|---|-----------------------|
| Opération en faveur de la jeunesse | 62 580,00 € |
| Subventions versées par la Ville à caractère social | |
| -Subvention versée au Centre Communal d'Action Sociale | 3 121 530,00 € |
| Maisons de quartier, foyer d'étudiants, centres sociaux | 1 929 292,00 € |
| Transports, aides sociales | 259 688,00 € |
| TOTAL | 5 373 090,00 € |

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil :

- de prendre acte de la liste des actions de développement social urbain financées dans le cadre de la Dotation de Solidarité Urbaine, et réalisées au cours de l'exercice 2020 dans les conditions définies au présent rapport.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 40 voix pour et 4 abstentions adopte le rapport présenté.

Se sont abstenu(e)s : Mme Anne-Sophie DUJANCOURT, M. Julien CALON, M. Olivier TOURNAY, M. Aurélien JAN.

Pour extrait conforme,




Frédérique MACAREZ
Maire de Saint-Quentin

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur

002-210206660-20210628-53392-DE-1-1

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 1 juillet 2021

Publication : 5 juillet 2021

Pour l'"Autorité Compétente"
par délégation

OBJET

FINANCES -
Rapports d'activités
2020 des délégués
- Promotion de la
Ville - Parking
souterrain de l'Hôtel
de Ville - Réseau de
chaleur du quartier
Europe.

Rapporteur :
Mme le Maire

Date de convocation :
21/06/2021

Date d'affichage :
05/07/2021

Nombre de Conseillers
en exercice : 45

Quorum : 15

Nombre de Conseillers
présents ou représentés : 44

Nombre de Conseillers
votant : 44

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28 JUIN 2021 à 18h00

en la salle de réception du Palais de Fervaques

Sont présent(e)s :

Mme Frédérique MACAREZ, M. Freddy GRZEZICZAK, Mme Marie-Laurence MAITRE, M. Thomas DUDEBOUT, Mme Françoise JACOB, M. Alexis GRANDIN, Mme Sylvie ROBERT, M. Michel MAGNIEZ, Mme Béatrice BERTEAUX, M. Frédéric ALLIOT, Mme Monique BRY, M. Karim SAÏDI, Mme Mélanie MASSOT, Mme Sandrine DIDIER, M. Vincent SAVELLI, M. Bernard DELAIRE, M. Jean-Michel BERTONNET, M. Lionel JOSSE, M. Philippe VIGNON, M. Yves DARTUS, Mme Djamila MALLIARD, M. Pascal TASSART, Mme Sylvette LEICHNAM, Mme Agnès POTEL, M. Dominique FERNANDE, M. Philippe CAMELLE, Mme Assiba BEAUFRERE, Mme Aïssata SOW, Mme Aïcha DRAOU, Mme Najla BEHRI, Mme Cindy JANKOWIAK, Mme Lise LARGILLIERE, M. Antoine MACAIGNE, M. Julien ALEXANDRE, M. Louis SAPHORES, Mme Nathalie VITOUX, M. Sébastien ANETTE, Mme Anne-Sophie DUJANCOURT, M. Olivier TOURNAY.

Sont excusé(e)s représenté(e)s :

Mme Luz GARCIA IDALGO représenté(e) par M. Vincent SAVELLI, M. Xavier BERTRAND représenté(e) par M. Louis SAPHORES, Mme Sylvie SAILLARD représenté(e) par M. Sébastien ANETTE, M. Julien CALON représenté(e) par Mme Anne-Sophie DUJANCOURT, M. Aurélien JAN représenté(e) par M. Olivier TOURNAY.

Absent(e)(s) :

Mme Colette BLEROT.

Secrétaire de Séance : Mme Najla BEHRI

Vu les articles L.1413-1 et L.1414-14 du code général des collectivités territoriales ;

Dans le but de renforcer la transparence et l'information des services publics délégués de la collectivité, il est présenté au Conseil les rapports d'activités joints en annexe :

- de la société Bleu Ciel production, délégué pour la promotion et l'animation de la Ville,

- de la société Indigo (anciennement Vinci Park), délégué pour l'exploitation du parc de stationnement de l'Hôtel de Ville,

- de la société Cofely, délégué pour l'exploitation du réseau de chaleur du quartier Europe.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil :

1°) de prendre acte avec des réserves du rapport annuel 2020 relatif à la promotion et à l'animation de la Ville, tel que joint au rapport ;

2°) de prendre acte du rapport annuel 2020 pour l'exploitation du parc de stationnement de l'Hôtel de Ville, tel que joint au rapport ;

3°) de prendre acte du rapport annuel 2019/2020 pour l'exploitation du réseau de chaleur du quartier Europe, tel que joint au rapport.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 40 voix pour et 4 abstentions adopte le rapport présenté.

Se sont abstenu(e)s : Mme Anne-Sophie DUJANCOURT, M. Julien CALON, M. Olivier TOURNAY, M. Aurélien JAN.

Pour extrait conforme,



Frédérique MACAREZ
Maire de Saint-Quentin

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur

002-210206660-20210628-53391-DE-1-1

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 1 juillet 2021

Publication : 5 juillet 2021

Pour l'"Autorité Compétente"
par délégation

Délégation de Service Public

Promotion et Animation de
la Ville de Saint-Quentin

RAPPORT D'ACTIVITES
2020

 **Bleu Ciel**
Prod

Objet de la délégation

II Les manifestations relatives à la DSP 2020 :

Les manifestations relatives à la DSP 2020 sont décrites ci-après :

- Le 14 Février 2020 : GALA DE BOXE Palais des Sports
- Du 4 au 7 Juin 2020 : FOIRE EXPO de Saint Quentin, reportée du 17 au 20 Septembre 2020 et annulée cause COVID 19.

La Ville de Saint-Quentin a versé en 2020, une contribution financière de 185 833€ H.T à BLEU CIEL PRODUCTION pour la réalisation de ces manifestations.



Bleu Ciel
Prod

BOXE
PALAIS DES SPORTS
Le 14 FEVRIER 2020

Compte de résultat de la manifestation

| PRODUITS | CHARGES | RESULTAT |
|-----------------|----------------|-----------------|
| 127 295.95 € | 151 569.95 € | - 24 274 € |

BOXE



TONY
AVERLANT

DYLAN
AVERLANT

GUILLAUME
FRENOIS

NICOLAS
WAMBA

DAVID
SPILMONT

VENDREDI 14 FEVRIER 2020

PALAIS DES SPORTS DE SAINT-QUENTIN

5 COMBATS PROFESSIONNELS ET 8 COMBATS AMATEURS

Début des combats : 19h | Infos : 03 23 62 00 00



**SAINT
QUENTIN**



Points de Vente :

Ders - Le Longchamp - Le Carré d'As - l'Aviation
Le Cortès - Le Cyrano - La Halle d'Orléans - Le Bergerac

Billetterie St - Jacques

14 rue de la Belle-Étoile - 02209 Saint-Quentin
03 23 62 36 77

Ruchon
Billetterie

ticketnet
Billetterie



Saint-Quentin, le 05/03/2020,

**RAPPORT DE LA SOIREE DE BOXE INTERNATIONALE
14/02/2020 – PALAIS DES SPORTS DE SAINT-QUENTIN**

C'est le 14 Février 2020 que s'est déroulée la grande soirée de BOXE INTERNATIONALE et même MONDIALE au Palais des Sports de Saint-Quentin.

A l'affiche, une demi-finale Mondiale de la catégorie des Super Plumes pour notre champion Saint-Quentinois : Guillaume FRENOIS face au redoutable boxeur de Montevideo, l'Uruguayen : Caril HERRERA. En jeu pas moins qu'une place de challenger pour disputer le championnat du Monde de la catégorie des Super Plumes. C'est notre boxeur français qui au terme de ce combat d'une rare intensité qui a remporté la mise.

Guillaume FRENOIS est maintenant dans l'attente de confirmation de ce futur championnat du Monde.

Ce combat de très haut niveau au Palais des Sports a clôturé de la plus belle manière cette grande soirée pugilistique dont la volonté affichée de l'organisation et de la ville de Saint-Quentin qui était de mettre à l'affiche nos boxeurs locaux qui il faut bien le reconnaître le méritent amplement puisqu'ils sont licenciés au Boxing Club de Saint-Quentin, club de très haut niveau et historique pour la formation depuis fort longtemps de boxeurs à la renommée mondiale. C'est donc dans ce cadre que nous avons pu proposer un combat International et qui avait une saveur particulière puisque c'était le dernier combat de Tony AVERLANT, notre ancien champion du Monde WBF des Mi-Lourds qui avait tenu à monter une dernière fois sur le ring du Palais des Sports dans une confrontation de haut niveau face au bulgare ALEKSANDROV. C'est dans cette ambiance extraordinaire que Tony a gagné son dernier combat à l'unanimité des juges internationaux, un hommage très chaleureux lui a été rendu par son Président Pascal CORDIER accompagné pour la circonstance par Frédérique MACAREZ, Maire de Saint-Quentin. Le Public lui a réservé une très belle ovation pour le remercier de nous avoir doté de pas moins de trois titres de champion du Monde de la catégorie à chaque fois dans le chaudron du Palais des Sports rempli d'un public de passionnées et de connaisseurs.

A l'affiché également et puisque c'est une tradition familiale à Saint-Quentin, ville qui a toujours compté des familles de champions avec les ROUX, MALESIEUX, CUVILLIER, THOMAS – FRENOIS, KARL, c'est au tour de la famille AVERLANT de prendre le relais avec l'autre professionnel talentueux : Dylan AVERLANT, fier de se voir remettre la ceinture de champion 2019/2020 du Critérium Espoir dans la catégorie des Mi-Lourds même catégorie que son frère Tony. Pour mémoire c'est au poids de 80 kilos que ces champions boxent.

Dylan a donc disputé et remporté haut la main ce combat face à l'italien de Monaco : Omar KOBBA.

C'est ensuite, le premier combat chez les Professionnels du prometteur boxeur Saint-Quentinois John LAFONT face au Toulousain : Fabien SEGHIRI, qui a vu la victoire du local dans un très beau combat avec deux opposants qui ont l'envie de démarrer une carrière par des victoires. John a remporté ce combat de fort belle manière...

Enfin, un combat très animé dans le cadre de la 1/2 Finale des championnats de France des Poids Lourds opposant le boxeur Axonais David SPILMONT au sudiste Nicolas WAMBA, combat remporté par ce dernier après une lutte acharnée.



Mais si nous attendons que nos boxeurs locaux deviennent de grands champions internationaux, il faut un passage obligatoire chez les boxeurs de Boxe Educative et surtout chez les Amateurs qui ont disputé quelques dix combats en lever de rideau de la soirée Professionnelle avec 3 combats de boxe éducative et 7 combats amateurs dont 1 féminin.

A noter la très belle victoire de Kylian AVERLANT dont le palmarès démontre maintenant que nous détenons là un futur champion Saint-Quentinois.

Il faut remercier nos formateurs, les entraîneurs : Alain CUVILLIER et Jérôme THOMAS, qui ont la charge de former les futurs champions et qui nous dispensent un excellent travail dans la salle d'entraînement du Boxing Club de Saint-Quentin.

Cette grande soirée de Boxe a réuni au Palais des Sports près de 2 500 spectateurs, elle a été retransmise sur la Télé régionale VIA MATELE à deux reprises après le 14 Février pour le plus grand plaisir du public qui n'a pas pu se rendre au Palais des Sports. Nous avons eu le concours efficace du staff du Palais des Sports et des services techniques de la collectivité pour la fourniture des matériels loués (chaises, tables, etc. ...)

Les sous-traitants ULTRA SONS, HOTEL IBIS, HOTEL B&B, LE CAMPANILE et Le FLORENCE ; les traiteurs : LA TERRASSE, DUPONT RESTAURATION et LANDON ; les Ambulances GODET, les Secouristes de la SECURITE CIVILE, EUROPE SECURITE PICARDIE sont intervenus dans le cadre de cette manifestation qui s'est fort bien déroulée.

Pas d'incident à déclarer et le médecin de Ring n'est intervenu qu'une fois pour suturer une arcade ouverte.

C'est donc, comme à l'accoutumée une grande soirée sportive qui a satisfait ces publics présents ou téléspectateurs qui attendent chaque année la ou les soirées de boxe de très haut niveau, soirées sportives soutenues par la Ville de Saint-Quentin avec le concours de la Région des Hauts de France et du Département de l'Aisne avec le Conseil Départemental.



**FOIRE EXPO
de SAINT QUENTIN**

***Du 04 au 07 JUIN 2020 (REPORTE CAUSE COVID 19) au
17 au 20 SEPTEMBRE 2020 (ANNULE CAUSE COVID 19)***

Compte de résultat de la manifestation

| PRODUITS | CHARGES | RESULTAT |
|---------------------|--------------------|--------------------|
| 103 714,84 € | 93 322,98 € | 10 391,85 € |

Forêt
 Auto
 Artisan
 Artisan
 Artisan
 Artisan

SAINT-QUENTIN

foire expo

Habitat
 Jardin
 Artisan
ENTRÉE GRATUITE
 Sports
 Déco
 Artisan

DU 04 AU 07 JUIN 2020
 CHAMP DE FOIRE de SAINT-QUENTIN



Forêt
 Auto
 Artisan
 Artisan
 Artisan
 Artisan
 Loisirs

SAINT-QUENTIN

foire expo

Habitat
 Jardin
 Artisan
ENTRÉE GRATUITE
 Sports
 Déco
 Artisan

DU 17 AU 20 SEPTEMBRE 2020
 CHAMP DE FOIRE de SAINT-QUENTIN



foire-expo-stq.com

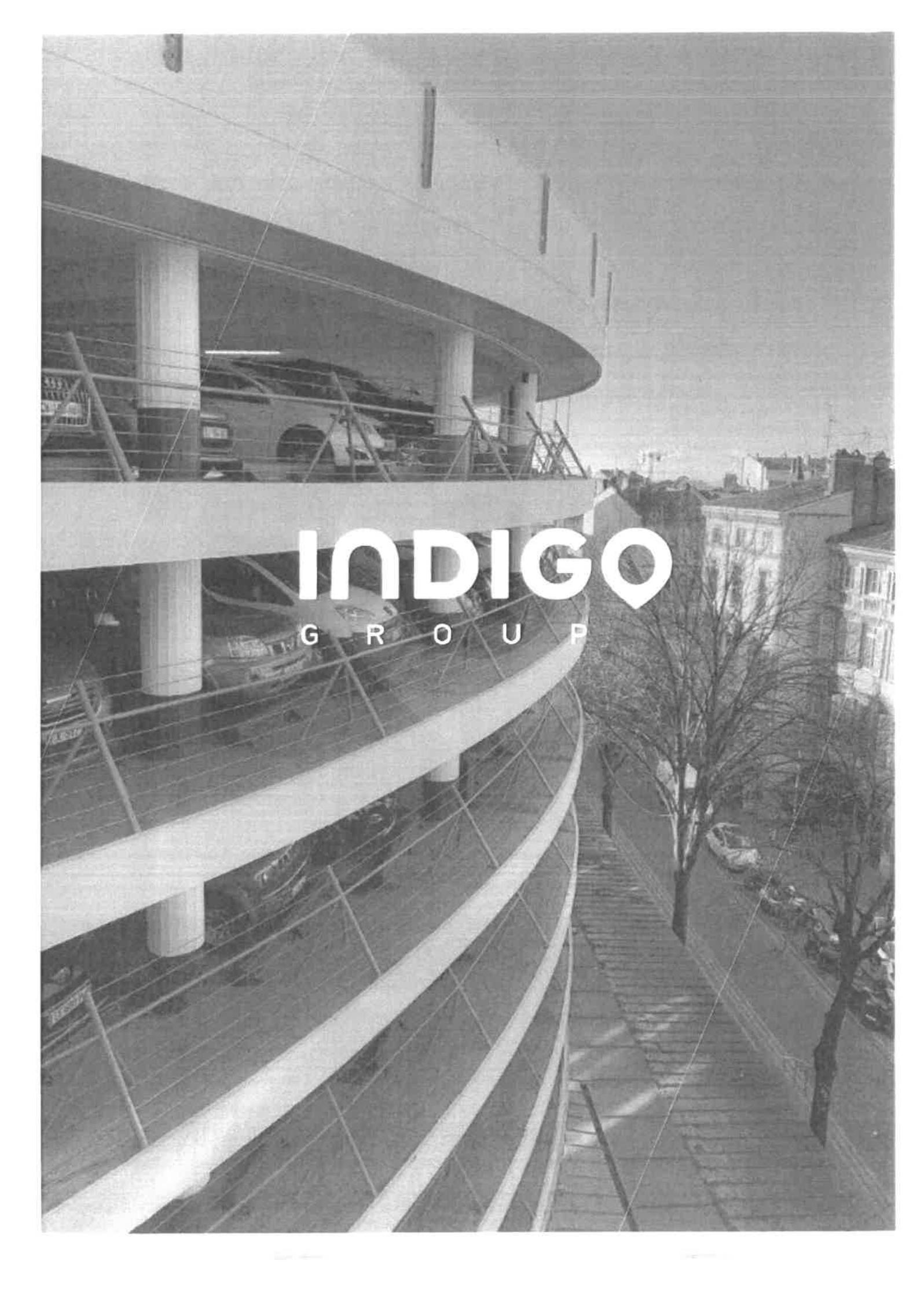
ECLATEMENT ANALYTIQUE

| Clé de répartition | 47,37% | 32,88% | 0,00% | 0,00% | 0,00% | 0,00% | 0,00% | 100,00% |
|---|--------------------------------|--------------------|---------------------|-------|-------|-------|-------|------------------|
| | Produits et charges Commune | BORE 14/02/2020 | FOIRE EXPOSITION | | | | | Total 100,00% |
| PRODUITS | | | | | | | | |
| FOIRE EXPO 2020 | | | | | | | | |
| K-TREM DEF 2019 | | | | | | | | |
| DEFILE DU 14 JUILLET 2019 | | | | | | | | |
| DEFILE DU 14 JUILLET 2020 | | | | | | | | |
| Budgetaire | | 37 295,95 € | | | | | | 37 295,95 € |
| Grands Exposants | | | 3 714,36 € | | | | | 3 714,36 € |
| DSP | | 90 000,00 € | 100 000,00 € | | | | | 190 000,00 € |
| FONDS DE SOLIDARITE/COMFIDIS | | | | | | | | 40 500,00 € |
| Rentes chômage partiel COVID19 | | | | | | | | 13 520,52 € |
| Ville Info-Centre-DHRI 14/07/2020 | | | | | | | | 8 000,00 € |
| Subventions Conseil Départemental | | | | | | | | - € |
| Subventions Conseil Départemental | | | | | | | | - € |
| Subvention Région | | | | | | | | 15 000,00 € |
| Produits de gestion courants | | | | | | | | 106,58 € |
| Produits Op. Gestion | | | | | | | | 802,48 € |
| Produits actifs/écritures | | | | | | | | - € |
| Produits gestion actif | | | | | | | | 1 500,00 € |
| Produits exceptionnels | | | | | | | | 1 681,11 € |
| Transfert de charges | | | | | | | | - € |
| Reprises pour dépréciation | | | | | | | | 3 120,00 € |
| Soit total | - € | 127 295,95 € | 202 714,36 € | - € | - € | - € | - € | 314 010,31 € |
| CHARGES | | | | | | | | |
| Carburant | 177,84 € | 84,24 € | 93,60 € | | | | | 177,84 € |
| Petit équipement | 346,38 € | 164,07 € | 182,31 € | | | | | 346,38 € |
| Vêtements de travail | 265,00 € | 125,33 € | 139,67 € | | | | | 265,00 € |
| Fournitures administratives | 1 233,88 € | 583,42 € | 650,46 € | | | | | 1 233,88 € |
| Crédit Bail Peugeot Baser | 5 306,28 € | 2 513,50 € | 2 792,78 € | | | | | 5 306,28 € |
| Locations immobilières | 18 000,00 € | 8 526,32 € | 9 473,68 € | | | | | 18 000,00 € |
| Locations mobilières | 144,98 € | 68,67 € | 76,31 € | | | | | 144,98 € |
| Location photocopieur | 961,15 € | 455,29 € | 505,87 € | | | | | 961,15 € |
| Location MISOPOST | 387,14 € | 183,38 € | 203,76 € | | | | | 387,14 € |
| Entretien Immo/bilier | 1 171,25 € | 554,80 € | 616,45 € | | | | | 1 171,25 € |
| Charges locatives | 3 989,00 € | 1 888,06 € | 2 098,95 € | | | | | 3 989,00 € |
| Entretien véhicules | 1 374,27 € | 658,87 € | 725,50 € | | | | | 1 374,27 € |
| Entretien BOMER - CREDIPAR | 1 417,41 € | 671,40 € | 746,01 € | | | | | 1 417,41 € |
| Maintenance | 1 355,00 € | 647,11 € | 707,89 € | | | | | 1 355,00 € |
| Primes d'assurance | 3 496,87 € | 1 617,89 € | 1 878,97 € | | | | | 3 496,87 € |
| Commission courtage/ventes | 1 872,50 € | 886,87 € | 985,63 € | | | | | 1 872,50 € |
| Honoraires | 8 950,00 € | 4 213,16 € | 5 246,84 € | | | | | 8 950,00 € |
| Frais dérogation service public | 1 300,00 € | 615,79 € | 684,21 € | | | | | 1 300,00 € |
| Coloques à la clientèle | 811,20 € | 384,25 € | 426,95 € | | | | | 811,20 € |
| Voyages et déplacements | 1 771,69 € | 845,01 € | 926,68 € | | | | | 1 771,69 € |
| Frais liés aux événements | | 69 456,58 € | 2 085,32 € | | | | | 71 542,50 € |
| Défilé du 14 Juillet 2020 | | | | | | | | 1 851,89 € |
| Réceptions | 3 634,82 € | 1 721,80 € | 1 913,02 € | | | | | 3 634,82 € |
| Frais postaux | 362,53 € | 166,51 € | 186,02 € | | | | | 362,53 € |
| Téléphone | 2 516,30 € | 1 191,38 € | 1 324,92 € | | | | | 2 516,30 € |
| Internet | 374,09 € | 171,84 € | 192,25 € | | | | | 374,09 € |
| Services bancaires | 451,93 € | 213,80 € | 238,13 € | | | | | 451,93 € |
| Divers | 1 709,04 € | 809,53 € | 899,50 € | | | | | 1 709,04 € |
| Taxe d'Apprentissage | - € | - € | - € | | | | | - € |
| Formation continue | - € | - € | - € | | | | | - € |
| Formation | - € | - € | - € | | | | | - € |
| Contribution Economique Solaires | 538,00 € | 254,84 € | 283,16 € | | | | | 538,00 € |
| Solaires | 17 823,89 € | 8 442,90 € | 9 380,99 € | | | | | 17 823,89 € |
| Congés Payés | 234,59 € | 110,54 € | 124,05 € | | | | | 234,59 € |
| Indemnités de licenciement | 2 187,87 € | 998,46 € | 1 109,41 € | | | | | 2 187,87 € |
| Rémunération Gérance Loi Madelin | 7 068,34 € | 3 348,16 € | 3 720,18 € | | | | | 7 068,34 € |
| BSI | 12 612,58 € | 5 973,91 € | 6 638,67 € | | | | | 12 612,58 € |
| BSI | 10 590,00 € | 4 979,68 € | 5 610,32 € | | | | | 10 590,00 € |
| ESG Deducible | 3 675,00 € | 1 740,79 € | 1 934,21 € | | | | | 3 675,00 € |
| Activité partielle | 31 869,51 € | 15 143,43 € | 16 726,08 € | | | | | 31 869,51 € |
| Cotisations sociales employant | 10 488,00 € | 4 872,74 € | 5 615,26 € | | | | | 10 488,00 € |
| Cotisations URSSAF | 4 158,70 € | 1 988,98 € | 2 169,72 € | | | | | 4 158,70 € |
| Cotisations RETRAITE | 1 007,42 € | 477,20 € | 530,22 € | | | | | 1 007,42 € |
| Cotisations MUTUELLE | - € | - € | - € | | | | | - € |
| Cotisations MUTUELLE Dirigeant | - € | - € | - € | | | | | - € |
| Cotisations PREVOYANCE | 20,87 € | 9,89 € | 10,98 € | | | | | 20,87 € |
| Provision chômage/prov CP | 2,38 € | 1,13 € | 1,25 € | | | | | 2,38 € |
| Médecine du travail | 151,00 € | 71,53 € | 79,47 € | | | | | 151,00 € |
| Charges de gestion courantes | 12,80 € | 5,93 € | 6,88 € | | | | | 12,80 € |
| Perles/écritures irrécouvrables | - € | - € | - € | | | | | - € |
| Charges except /op gestion | - € | - € | - € | | | | | - € |
| Autres charges except /op gestion | - € | - € | - € | | | | | - € |
| Poubelles, déchets verts et autres | - € | - € | - € | | | | | - € |
| Autres charges exceptionnelles | - € | - € | - € | | | | | - € |
| Valeur comptable actif immobilisé | - € | - € | - € | | | | | - € |
| Dépréciations aux amortissements | - € | - € | - € | | | | | - € |
| Dépréciations sur provisions d'exploitation | - € | - € | - € | | | | | - € |
| Dépréciations sur dépréciations actif circulant | - € | - € | - € | | | | | - € |
| Créances | - € | - € | - € | | | | | - € |
| Impôt sur les bénéfices | - € | - € | - € | | | | | - € |
| Soit total | 173 350,44 € | 151 569,45 € | 93 122,89 € | - € | - € | - € | - € | 295 229,43 € |
| Résultat par événements | | 24 274,00 € | 10 281,85 € | - € | - € | - € | - € | 13 043,15 € |

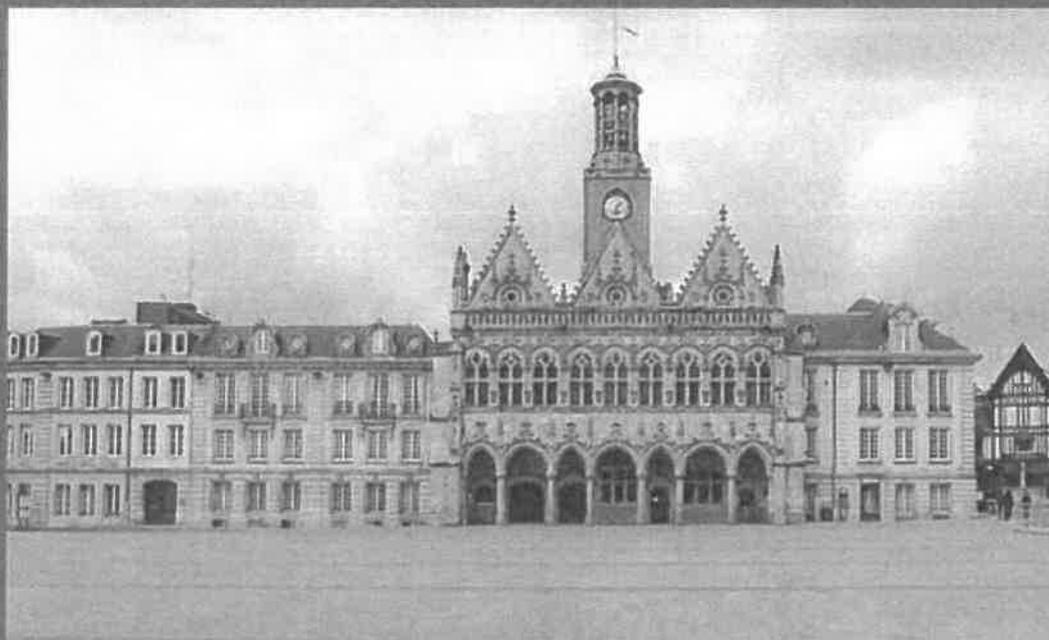
| | du 01/01/20 au 31/12/20 12 mois | du 01/01/19 au 31/12/19 12 mois |
|---|---------------------------------------|---------------------------------------|
| PRODUITS | | |
| Ventes de marchandises France | | |
| Ventes de marchandises Export | | |
| Production vendue de biens France | | |
| Production vendue de biens Export | | |
| Production vendue de services France | 239 011 | 492 550 |
| Production vendue de services Export | | |
| CHIFFRE D'AFFAIRES NET | 239 011 | 492 550 |
| Production stockée | | |
| Production immobilisée | | |
| Subventions d'exploitation | 69 023 | |
| Reprises/provisions (et amortis) transferts de charges | 3 120 | 27 274 |
| Autres produits | 287 | 2 711 |
| Total des produits d'exploitation | 311 440 | 522 535 |
| Achats de marchandises | | |
| Variation de stock de marchandises | | |
| Achats matières premières et autres approvisionnements | | |
| Variation de stock de mat. premières & autres approv. | | |
| Autres achats & charges externes | 143 596 | 301 243 |
| Impôts, taxes et versements assimilés | 1 838 | 1 077 |
| Salaires et Traitements | 95 960 | 162 315 |
| Charges sociales | 5 338 | 26 047 |
| Dotations aux amortissements sur immobilisations | 6 052 | 10 454 |
| Dotations aux dépréciations sur immobilisations | | |
| Dotations aux dépréciations sur actif circulant | | |
| Dotations d'exploitation aux provisions | 24 167 | |
| Autres charges | 1 013 | 13 557 |
| Total des charges d'exploitation | 277 963 | 514 694 |
| RESULTAT D'EXPLOITATION | 33 477 | 7 841 |
| Bénéfice attribué ou perte transférée | | |
| Perte supportée ou bénéfice transféré | | |
| Quotes parts de résultat / opérations faites en commun | | |
| Produits financiers de participations | | |
| Prod. fin. des autres val.mob. & créances actif immob. | | 15 |
| Autres intérêts & produits assimilés | | |
| Reprises / provis° et dépréciat° & transferts de charges | | |
| Différences positives de change | | |
| Produits nets sur cessions de V.M.P. | | |
| Total des produits financiers | | 15 |
| Dotations aux amortissements dépréciations & provisions | | |
| Intérêts & charges assimilées | | |
| Différences négatives de change | | |
| Charges nets sur cessions de V.M.P. | | |
| Total des charges financières | | |
| RESULTAT FINANCIER | | 15 |
| RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS | 33 477 | 7 856 |

Compte de résultat consolidé

| | du 01/01/20 au 31/12/20 12 mois | du 01/01/19 au 31/12/19 12 mois |
|---|---------------------------------------|---------------------------------------|
| Produits exceptionnels sur opérations de gestion | 1 854 | 402 |
| Produits exceptionnels sur opération en capital | 1 500 | |
| Reprises/provis ^o , dépréciat ^o & transferts de charges | | |
| Total produits exceptionnels | 3 454 | 402 |
| Charges exceptionnelles sur opérations de gestion | 12 504 | 7 794 |
| Charges exceptionnelles sur opérations en capital | 5 762 | |
| Dotations aux amortissements, dépréciations & provisions | | |
| Total charges exceptionnelles | 18 266 | 7 794 |
| RESULTAT EXCEPTIONNEL | -14 813 | -7 393 |
| Participation des salariés aux résultats de l'entreprise | | |
| Impôts sur les bénéfices | | |
| TOTAL DES PRODUITS | 314 894 | 522 952 |
| TOTAL DES CHARGES | 296 230 | 522 408 |
| BENEFICE OU PERTE | 18 664 | 453 |



INDIGO
G R O U P



Rapport d'activité 2020
Ville de Saint-Quentin
Parc de l'Hôtel de ville



Avant Propos

Le présent rapport annuel du concessionnaire est établi conformément aux dispositions de l'article 33 du décret n°2016-86 du 1er février 2016 relatif aux contrats de concession publié au Journal Officiel du 2 février 2016. Il constitue, avec ses annexes, le rapport financier et l'analyse de la qualité du service. Il reprend les dispositions contractuelles relatives aux aspects techniques et financiers.

Les tableaux détaillant les fréquentations et recettes afférentes sont à considérer comme des éléments statistiques et n'ont pas de valeur comptable. Ils sont établis à partir des éléments recueillis journalièrement. Ils peuvent ne pas être corrigés de certaines écritures comptables qui peuvent intervenir après l'émission d'une facture (impayés, avoirs, etc.). Les commentaires figurant dans ce rapport d'activité sont établis d'après les éléments statistiques. Les éléments comptables sont fournis en annexes.

Préambule

En 2020 les mesures de confinement ont entraîné une baisse inédite de tous les déplacements et un recul sans précédent de la circulation des voitures. En parallèle bon nombre de collectivités ont réagi en proposant des espaces dédiés à la circulation des deux roues et en offrant la gratuité du stationnement en voirie. Durant les deux confinements Indigo s'est également mobilisé pour contribuer à l'effort national en offrant près de 400 000 heures de stationnement au personnel soignant dans plus de 50 villes en France. Indigo a également souhaité en cette période faciliter la vie de ses abonnés en favorisant le paiement dématérialisé et le traitement des demandes en ligne, en permettant aux abonnés nuit de rester stationner sans surcout et en offrant des heures de stationnement utilisables en période normale, à ses abonnés les plus fidèles. Plusieurs actions commerciales favorisant les nouvelles souscriptions ont également été menées afin de soutenir l'activité de stationnement. Au-delà du geste solidaire ou du pragmatisme économique ces événements conduisent à accélérer la transition vers de nouveaux usages des espaces de stationnement. Pour répondre aux besoins et usages qui évoluent et fort de son expertise en conception d'ouvrages, le groupe INDIGO propose une nouvelle vision du parking du futur. Investir l'espace souterrain, le penser différemment pour prendre en compte les attentes d'aujourd'hui et anticiper les changements à venir font partie de nos réflexions. Il nous semble en effet naturel d'étendre les possibilités que le sous-sol peut offrir en adressant ces enjeux clés : comment les sous-sols peuvent s'intégrer davantage dans la vie urbaine, comment offrir plus de mobilité et de services aux usagers, comment faciliter la logistique urbaine ou encore alimenter la ville durable ?

Sommaire

| | | |
|----------|---|-----------|
| 1 | L'entreprise | 8 |
| | Nos métiers | 9 |
| | Le parking du futur | 10 |
| | Notre Histoire..... | 11 |
| | Nos engagements de Responsabilité Sociétale d'Entreprise..... | 12 |
| 2 | Le contrat | 16 |
| 2.1 | Fiche d'identité..... | 16 |
| 2.2 | Vos interlocuteurs..... | 16 |
| 2.3 | L'exploitation | 17 |
| 2.4 | Faits marquants 2020 | 18 |
| 3 | Descriptif de l'exploitation | 22 |
| 4 | Les services | 23 |
| 4.1 | Les moyens de paiement et d'accès | 23 |
| 4.2 | Application Smartphone | 24 |
| 4.3 | Souscription par internet..... | 24 |
| 4.4 | OPnGO | 25 |
| 4.5 | Prêt de parapluie | 25 |
| 4.6 | Services de proximité | 25 |
| 5 | Maintenance et travaux | 26 |
| 5.1 | Équipements..... | 26 |
| 5.2 | Travaux | 28 |
| 5.3 | Infiltrations et dégradations : | 30 |
| 5.4 | Patrimoine de la délégation..... | 31 |
| 6 | Organisation et moyens d'exploitation | 32 |
| 6.1 | L'organisation locale | 32 |
| 6.2 | Service de télé-opération et d'assistance | 34 |
| 6.3 | La Boutique Indigo..... | 35 |
| 6.4 | Service Relation Client | 36 |
| 6.5 | Campus Indigo..... | 38 |
| 6.6 | Actions | 40 |
| 7 | Observatoire du stationnement et analyse de l'activité | 42 |
| 7.1 | Analyse de l'activité de l'exploitation..... | 42 |
| 7.2 | Données de l'observatoire du stationnement..... | 46 |
| 7.3 | Perspectives 2021 | 49 |

| | | |
|---|-------------------------|----|
| 8 | Bilan financier..... | 50 |
| | Compte de résultat..... | 50 |
| 9 | Annexes..... | 51 |



Présentation générale



1 L'entreprise

Leader mondial du stationnement et de la mobilité individuelle, au service des Smart Cities de demain. Les activités du Groupe rassemblent plusieurs métiers : les parcs en ouvrage et les services associés, la voirie, la mobilité individuelle, le digital.

Indigo construit, finance et exploite des solutions de stationnement personnalisées et toujours plus intelligentes qui favorisent un parcours client plus intégré, plus fluide, plus facile.



Indigo Group a construit son histoire autour de la mobilité. Sans stationnement, pas de mobilité... Et sans mobilité, pas de développement possible des villes !

Nous investissons fortement dans le développement de nouveaux services de mobilité individuelle et de digitalisation, que nous déployons ensuite dans nos parcs et en voirie, en France et à l'international.

Notre implantation sur plusieurs continents nous permet de tester l'adaptabilité de nos innovations et de les enrichir par l'expérience acquise sur le terrain.



SERGE CLÉMENTE, PRÉSIDENT D'INDIGO GROUP



Nous développons des solutions sur-mesure, sur tous les segments de clients (villes, aéroports, hôpitaux, centre-commerciaux, gares, espaces de loisirs et événementiels, universités...).

De la construction d'ouvrages en concessions aux innovations de la smart city, nous avons su conserver une longueur d'avance pour donner vie à une mobilité intelligente, adaptée aux enjeux de demain.

Pour répondre aux besoins de chacun et aux enjeux des villes, nous imaginons des solutions innovantes et complémentaires à la voiture : vélos partagés, scooters électriques, trottinettes électriques...

La société **Indigo Group S.A.S.** (antérieurement dénommée **Infra Park S.A.S.**) détient 100% du capital d'**Indigo Infra S.A.** (antérieurement dénommée **VINCI Park S.A.**) et est elle-même détenue à 99,77% par **Infra Foch Topco S.A.S.** (le solde étant détenu par un Fonds Commun de Placement d'Entreprise détenu par les salariés du groupe).

Le capital d'**Infra Foch Topco** est détenu directement et indirectement par **PREDICA**, l'une des filiales de **Crédit Agricole Assurances**, à hauteur de 47,14%, par **MIROVA** à hauteur de 32,91%, par **MEAG** à hauteur de 14,24% et par **Infra Foch Topco** elle-même à hauteur de 0,50%, le solde étant détenu par le management du Groupe.

Nos métiers



Véritable expert du modèle concessif, ce sont nos 50 ans d'expérience, notre capacité d'investissement et notre ingénierie recette que nous mettons au service de la construction de nouveaux ouvrages et de leur exploitation. Nos équipes sont impliquées sur toutes les phases des projets et il leur tient à cœur de proposer le meilleur service possible pour répondre aux demandes de nos clients et répondre aux besoins des usagers.

SÉBASTIEN FRAISSE, DIRECTEUR GÉNÉRAL ADJOINT EN CHARGE DE LA FRANCE



CONCEVOIR, CONSTRUIRE, FINANCER ET EXPLOITER

Depuis plus de 50 ans, Indigo met en œuvre sa vision du stationnement en ouvrage au service des villes et de la mobilité urbaine. Expert mondial du modèle concessif, Indigo investit dans des parcs modernes, accueillants, offrant des services intelligents et digitalisés, pour faciliter le parcours client et la mobilité en ville.



PROPOSER DES SOLUTIONS DE MOBILITE

Faciliter les déplacements dans les centres villes est au cœur de nos préoccupations. Pour répondre aux besoins de chacun et aux enjeux des collectivités, nous développons de nouvelles solutions de mobilité individuelles complémentaires, simples d'utilisation et écologiques. Avec sa nouvelle entité Mobilité et Solutions Digitales, Indigo imagine ainsi des offres innovantes et complémentaires mises en œuvre dans les grandes villes du monde, à l'image du nouveau service de vélos et de scooters en libre-service sans station INDIGO® Weel.

DEVELOPPER DES SOLUTIONS DIGITALES

Pour valoriser ses services de stationnement et mobilité, le groupe Indigo inclut pleinement le digital et la logique de MaaS* dans sa stratégie globale pour répondre aux besoins actuels et futurs des villes et leurs habitants. Pleinement conscients des enjeux d'accroissement de la population, d'écologie et de congestion de trafic, nous nous positionnons comme véritable acteur et facilitateur de ces changements en proposant des services digitalisés qui révolutionnent le quotidien des usagers.

EXPERT DU STATIONNEMENT SUR VOIRIE

Nous conseillons et accompagnons les collectivités dans la gestion de leur stationnement sur voirie en proposant des services et des outils sur-mesure, adaptés à leurs stratégies de mobilité. Contrôle, maintenance, collecte, conseil, accueil des riverains... Nous apportons notre savoir-faire et notre expertise pour répondre aux enjeux de fluidification et dynamisation des centres ville en facilitant la mobilité des usagers. INDIGO crée STREETEO, la marque dédiée au contrôle et à la verbalisation du stationnement en voirie

* Mobility As A Service



Le parking du futur

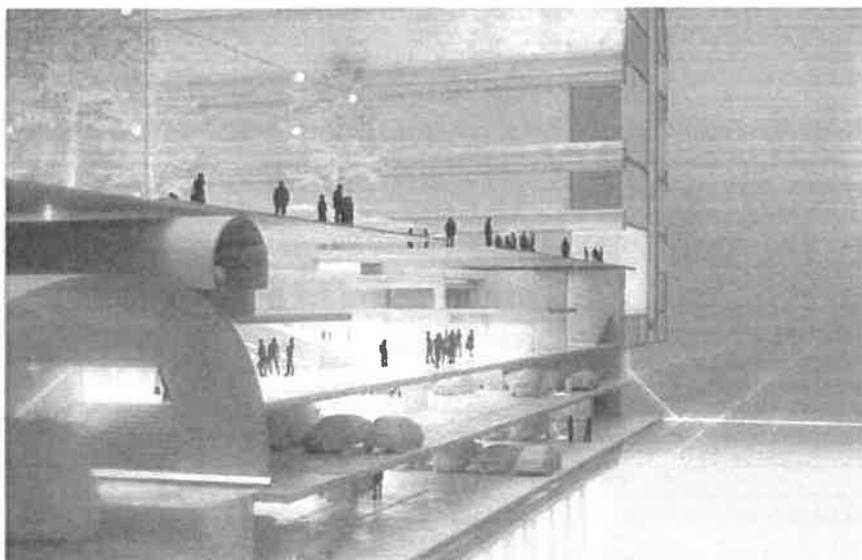
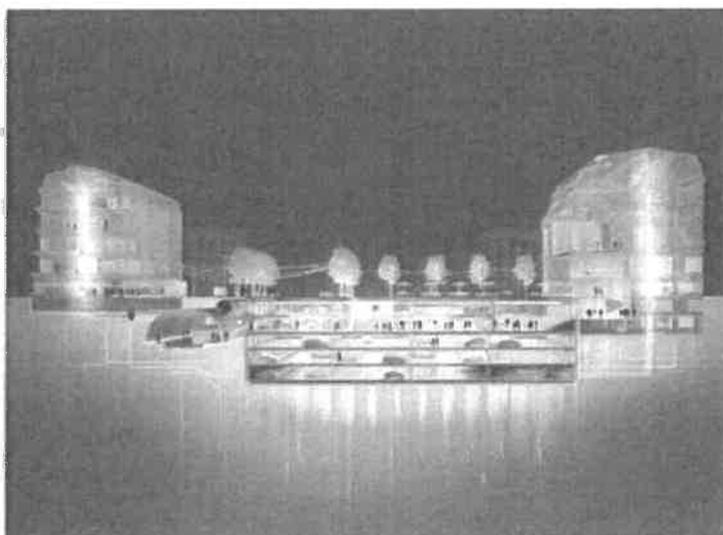
Pour répondre aux besoins et usages qui évoluent et fort de son expertise en conception d'ouvrages, le groupe INDIGO propose une nouvelle vision du parking du futur. Investir l'espace souterrain, le penser différemment pour prendre en compte les attentes d'aujourd'hui et anticiper les changements à venir font partie de nos réflexions. Les parkings souterrains permettent d'intensifier les activités urbaines tout en protégeant l'intégralité du tissu urbain. Il nous semble en effet naturel d'étendre les possibilités que le sous-sol peut offrir en adressant ces enjeux clés :

Intégrer les sous-sols dans la vie urbaine et améliorer la vie quotidienne des habitants des villes qui se densifient en connectant le parking au transport.

Offrir plus de mobilité et de services aux usagers et ainsi proposer un parcours client plus fluide et digitalisé et des services entièrement interconnecté avec leur environnement, agissant comme une extension de la ville au-dessus.

Répondre aux besoins de la ville intelligente et de la ville durable en facilitant la logistique urbaine ou encore alimenter la ville durable par l'énergie produite grâce à l'inertie thermique des espaces souterrains.

Une réflexion menée en partenariat avec Dominique Perrault Architecture, spécialiste de l'architecture souterraine. Indigo a souhaité s'entourer du meilleur partenaire, Dominique Perrault et son cabinet d'architectes internationaux : DPA. Inventeur du concept « groundscape » (contraction de « ground », le sol et « landscape », paysage).



Notre Histoire

Plus de 50 ans au service de la mobilité : 1960 - 2000 2001 - 2014 2015 - 2017 DEPUIS 2017

Organiser le stationnement

Face à une nécessité de stationnement grandissante dans les villes, Indigo à l'époque GTM inaugure en 1964 son premier parc de stationnement en modèle concéssif, sous l'esplanade des Invalides, suivi de Georges V et Maiesherbes-Anjou. Paris devient le laboratoire des innovations d'Indigo. Avec le développement du stationnement en ouvrage et en voirie, les systèmes de péage s'automatisent et le paiement se dématérialise grâce à l'arrivée de la carte bleue. GTM et Sogeparc exportent leur savoir-faire à l'international.



Plus de 50 ans au service de la mobilité : 1960 - 2000 2001 - 2014 2015 - 2017 DEPUIS 2017

Offrir plus qu'une place de stationnement

Le parking n'est plus un lieu à usage unique mais devient un espace de services. Services de mobilité, prêts de parapluies, de vélos, de cabas, le parking du XXI^e siècle prend forme et se veut un maillon de la mobilité urbaine. En 2001, GTM et Sogeparc fusionnent pour donner naissance à VINCI Park qui s'appuie sur les fondamentaux (qualité, sécurité, accueil) pour séduire les utilisateurs.



Plus de 50 ans au service de la mobilité : 1960 - 2000 2001 - 2014 2015 - 2017 DEPUIS 2017

L'ère du digital

En 2015, VINCI Park devient Indigo et se positionne comme un acteur clé du stationnement et de la mobilité individuelle, avec une nouvelle offre digitale.

Comme dans les autres secteurs de la consommation, l'expérience client évolue vers plus de liberté, plus de choix et plus de personnalisation. Indigo lance OPiGO, seule application qui offre à l'automobiliste une expérience de stationnement complète, incluant la recherche d'itinéraires, trouver la meilleure place au meilleur prix, puis emprunter le parcours client le plus efficace et le plus fluide.



Plus de 50 ans au service de la mobilité : 1960 - 2000 2001 - 2014 2015 - 2017 DEPUIS 2017

Un nouveau service de vélos partagés avec INDIGO® weel

Entre urbanisation croissante et changements des habitudes de la population, les moyens de transport évoluent et avec eux les habitudes des consommateurs en matière de mobilité urbaine. Dans cette transition, le vélo bénéficie d'une place primordiale pour les déplacements citadins. Pour répondre à ces enjeux, Indigo déploie des vélos partagés en libre-service, sans station.





Nos engagements de Responsabilité Sociétale d'Entreprise

Nous pensons qu'il ne peut y avoir de croissance durable sans éthique claire et concrète. Cette conviction est incarnée par un socle de valeurs communes et des outils d'alerte performants : toutes nos activités reposent ainsi sur des pratiques transparentes, régies par un Code de Conduite rigoureux partagé par tous, dans tous les pays où nous exerçons. Nous encourageons également la mise en œuvre de ces hauts standards d'intégrité dans les co-entreprises et entités du Groupe.

INDIGO et sa maison mère INFRA PARK s'est engagé depuis quelques années dans une démarche volontariste sur les thématiques du développement durable. INDIGO a fait le choix de faire réaliser notation extra financière par l'agence indépendante VIGEO Eiris, qui évalue suivant 16 critères correspondant au secteur d'activité, dont 3 dédiés à l'environnement.

Indigo Group s'est vu attribuer en mars 2020 par l'agence de notation extra-financière VIGEO EIRIS la note de 66/100, positionnant ainsi le Groupe au 44ème rang mondial sur un panel de 4 903 groupes évalués. Pour mémoire, le précédent score de mars 2019 était de 61/100. Cette notation et cette progression de 5 points illustrent l'engagement du Groupe en matière sociale, sociétale et environnementale.



INDIGO
G R O U P

Unsolicited Opinion on the Sustainability Performance and Risk Management



Indigo Group

Sector : Business Support Services
Rating date: Feb 2020

ESG OVERALL SCORE



Rank in Sector 4/102
Rank in Region 43/1609
Rank in Universe 44/4903

1) Performance Av: 40-60 (25-75) ; Av: 60-70 (45-60) ; Av: 70-80 (30-45) ; Av: 80-90 (15-30) ; Av: 90-100 (0-15)

Company performance Sector average performance

ESG PERFORMANCE (/100)



RISK MITIGATION INDEX (/100)



LES PRINCIPAUX ENGAGEMENTS D'INDIGO

- Respecter, voire dépasser, dans la mesure du possible, les réglementations internationales et locales applicables en matière de Santé, de Sécurité et d'Environnement,
- Minimiser ses impacts environnementaux en réduisant ses consommations d'énergie, notamment dans ses ouvrages
- Mettre en œuvre les technologies et les solutions permettant de diminuer les émissions de ses clients tout en leur facilitant l'accès à des mobilités individuelles non-consommatrices d'énergie fossile.

Indigo développe en faveur de tous ses salariés une politique sociale, de santé et de sécurité.

Parce que le parking se doit aussi d'être bien intégré dans la société, Indigo s'engage par ailleurs dans l'accompagnement et la réinsertion de personnes en difficultés, en errance ou soumises à l'exclusion sociale.

Pour assurer la meilleure qualité de service à ses clients, Indigo a créé, en 2004, une école de formation interne dédiée aux métiers du stationnement. Cet engagement répond à une logique de valorisation et de fidélisation des collaborateurs, mais aussi de développement des compétences pour accroître la performance opérationnelle. Il concerne des métiers aussi variés que l'exploitation, la sécurité, la relation client ou la gestion du conflit. Sous forme de parcours personnalisés et en fonction des motivations et des possibilités d'évolution, près de 32 000 heures de formation ont ainsi été dispensées en 2020.

Le Campus Indigo est le premier institut de formation entièrement dédié aux métiers du stationnement.

UN SOCLE DE VALEURS PARTAGÉES

qui guident notre activité
ou quotidien

» Respect

» Responsabilité

» Solidarité

LA VALORISATION DES HOMMES ET DES METIERS

Les modalités pédagogiques sont aussi variées que le training, des mises en situation et un mixte entre e-learning et présentiel. Le Campus Indigo organise depuis 2010 un dispositif de formation original diplômant alliant VAE (Validation des Acquis de l'Expérience) et formation en alternance afin d'accompagner ses collaborateurs aux premiers Certificats de Qualification Professionnelle des métiers du stationnement.

Cet engagement d'Indigo répond à une double logique de valorisation et de fidélisation des collaborateurs, mais aussi de développement des compétences pour accroître la performance opérationnelle.



promouvoir
la diversité



former
nos équipes



prévenir
les risques



favoriser le bien-être et
la solidarité au travail



valoriser
nos collaborateurs



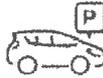
NOS ENGAGEMENTS SOCIAUX, SOCIÉTAUX ET ENVIRONNEMENTAUX



engagement
éthique



respect des conventions
internationales



engagement
envers nos clients



engagement envers
les territoires



initiatives en
faveur des PMR



quelques-unes de nos fondations
et associations partenaires

Concevoir des parkings écoresponsables est une des clés de la maîtrise de notre empreinte écologique. En phase de construction-rénovation, la mise en œuvre de savoir-faire innovants permet d'offrir des infrastructures et des services toujours plus performants sur le plan environnemental.

Exploiter un parking génère peu de nuisances. Cela ne nous empêche pas d'agir à tous les niveaux possibles, en interne et avec nos partenaires, pour faire toujours mieux. Objectifs : offrir à nos collaborateurs et à nos sous-traitants des conditions de travail équitables et limiter au maximum notre impact écologique.



réduire nos émissions
de gaz à effet de serre



innover pour la mobilité
individuelle DOUCE



gestion
des déchets

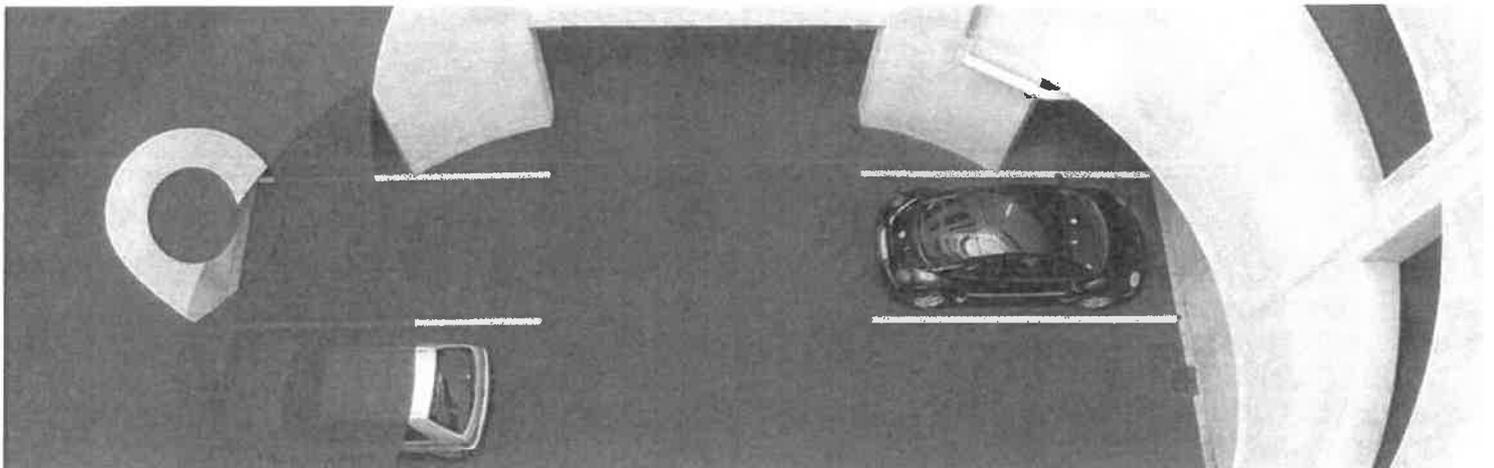


2 filiales certifiées
ISO 14001



diminuer les
déplacements





2 Le contrat

2.1 Fiche d'identité

La ville de Saint-Quentin a conclu un contrat de délégation de service public (DSP) pour l'exploitation du parc de stationnement de l'Hôtel de Ville de Saint-Quentin.

Signature du contrat : 22/12/1990
Echéance du contrat : 21/03/2036
Date du dernier avenant : 16/04/2003

Société titulaire du contrat :
Stationnement Parking Services Saint-Quentin (SPS Saint-Quentin)

Société exploitante :
Indigo Park

2.2 Vos interlocuteurs

Pilote de la relation contractuelle

Philippe FAURE
Directeur Régional Ouest

Claude TAVERNE
Directeur de Secteur Picardie Normandie

Pilote de la performance opérationnelle

Songane NGOM
Responsable de District

2.3 L'exploitation

Adresse postale de l'exploitation

Parc de Stationnement Hôtel de Ville
Place de l'Hôtel de Ville
02100 SAINT QUENTIN

Boutique et horaires

Le lundi 8h30 à 18h30
Du mardi au vendredi 07h30 à 19h30
Et le samedi 08h30 à 18h30

Le périmètre global

Indigo Park exploite depuis le 22 décembre 1990 pour le compte de la ville de Saint-Quentin le parking de l'Hôtel de Ville dans le cadre d'une délégation de service public.





2.4 Faits marquants 2020

➤ Janvier :

- Validation de conformité suite à la vérification annuelle annuelle des installations électriques par la société Socotec.
- Problème de réseau informatique, plusieurs interventions d'Orange

➤ Février :

- Ouverture de la fête foraine sur la place de l'Hôtel de Ville.



- Nouvelle radio Indigo mise en place
- Mise en place d'Opngo, application dématérialisée de souscription et d'utilisation du parking grâce à la plaque d'immatriculation



➤ Mars :

- Intervention sur l'ascenseur rue Saint-Jacques
- Mise en place des procédures par suite du confinement dans le cadre de notre Plan de Continuité d'Activité.
- Fermeture de la boutique et présence physique réduite.

➤ **Mai :**

- Fin du confinement et réouverture de la boutique sur des tranches horaires plus importantes
- Intervention sur l'ascenseur Saint-Jacques suite à une infiltration d'eau de surface sur les éléments électroniques
- Mise en place de récupérateurs d'eau.
- Dégradations sur véhicule avec une portière forcée, une plainte a été déposée au commissariat de police par le client, des rondes sont effectuées dans le parking par la police municipale.
- Début de la campagne commerciale : 3000 flyers distribués pendant le trimestre, 14 abonnés ont été recrutés lors de cette campagne.



➤ **Juin :**

- Changement des appareils d'éclairage du niveau 1
- Changement de trois portes coupe-feu
- Inondation dans l'ascenseur suite au nettoyage à haute pression de la placée par les services de la ville.

➤ **Juillet**

- Annulation de l'édition 2020 de Saint-Quentin Plage

➤ **Août :**

- Opération commerciale pour relancer les abonnements et proposer une offre aux nouveaux clients. Sept abonnés ont souscrit à l'offre promotionnelle.



- La Picardie est arrivée premier district Indigo au classement national des ventes d'abonnement promotionnels



➤ **Septembre :**

- Rideau de sortie hors service : découpage par la société de maintenance Koné.
- Contrôle avec avis favorable des colonnes sèches par la société Aires.

➤ **Octobre :**

- Interventions de la police municipale pour expulser des jeunes du parc.

- Travaux des services de la ville pour la remise en état de la poutre du niveau 2



➤ **Novembre :**

- Reprise du confinement et fermeture partielle de la boutique selon notre Plan de Continuité d'Activité.

➤ **Décembre :**

- Annulation du village de Noël
- Instauration du couvre-feu de 20h00 à 6h00 hormis le jour de Noël
- Début de l'opération commerciale Hiver au tricot.

**CET HIVER,
METTEZ-VOUS AU TRICOT.**



3 Descriptif de l'exploitation



Descriptif



**Moyens
d'accès &
de paiement**



Services

- ✓ 378 places
- ✓ 3 niveaux
- ✓ 7 places PMR

- ✓ Ouvert 24h/24 et 7j/7
- ✓ Carte Bleue
- ✓ TOTAL GR
- ✓ Liber T
- ✓ Amex
- ✓ Opngo
- ✓ Espèces

- ✓ Parfum
- ✓ Radio Indigo
- ✓ Prêt de parapluie

Tarification

| Temps en minutes | Tarif en vigueur | |
|---------------------|------------------|---------------|
| 15 minutes | 0,50 € | |
| 30 minutes | 0,80 € | |
| 45 minutes | 1,20 € | |
| 1 heure | 1,40 € | |
| De 1h00 à 3h15 | 0,30 € | par ¼ d'heure |
| De 3h16 à 4h00 | 0,20 € | par ¼ d'heure |
| De 4h01 à 8h30 | 0,10 € | par ¼ d'heure |
| De 8h30 à 24h00 | 7,00 € | |
| Ticket perdu | 7,00€ | |

| Abonnements | |
|-------------------|----------|
| Mensuel 24/24 | 69,00 € |
| Trimestriel 24/24 | 200,00 € |
| Annuel | 745,00 € |
| Mensuel Jour | 49,00 € |
| Trimestriel Jour | 134,00 € |
| Annuel Jour | 520,00 € |
| Mensuel Nuit | 33,00 € |
| Trimestriel Nuit | 98,00 € |
| Annuel Nuit | 363,00 € |
| Mensuel Moto | 26,00 € |



4 Les services

4.1 Les moyens de paiement et d'accès

Notre politique vise à limiter au maximum la durée entre l'entrée piétonne et la sortie véhicule du parc, en proposant de nombreux moyens de paiement à la clientèle horaire et en simplifiant à minima les démarches pour souscrire, payer ou résilier un abonnement.

Le client peut ainsi payer :

- par Carte Bancaire avec ou sans contact
- par carte Total GR pour les professionnels
- par badge Liber't en sortie
- par OPnGO
- par American Express





En 2019, Indigo a renforcé sa position digitale en lançant une nouvelle application et un nouveau site internet permettant de réaliser toutes les actions passant de la réservation d'une place à la création de son compte.

4.2 Application Smartphone

L'application Park Indigo permet d'accéder à de nouvelles fonctionnalités, de souscrire et de gérer son abonnement et de profiter d'une meilleure expérience utilisateur.

Avec des parkings dans toute l'Europe, l'application Park Indigo est la solution de stationnement la plus simple et la plus facile. Rechercher son parking préféré, consulter les informations telles que la tarification et le nombre de places disponibles. Afficher ensuite l'itinéraire sur la carte. C'est très facile !

Avec votre application, les clients peuvent :

- Souscrire et gérer leur abonnement Indigo
- Pour certains parkings, vous pouvez réserver et payer à l'avance votre stationnement grâce à OPnGO
- Trouver l'itinéraire pour accéder au parc de stationnement de son choix.



4.3 Souscription par internet

Indigo propose à ses clients de souscrire ou renouveler leur abonnement de stationnement en ligne. Sur le site Internet <https://fr.parkindigo.com/>, l'espace abonné permet à chaque client, en quelques clics, de créer, consulter, éditer ses factures et gérer son compte. Cette innovation crée plus de souplesse dans la gestion de son compte et offre ainsi un gain de temps important.

Le site Indigo fait l'objet d'évolutions régulières permettant de s'adapter à tous les besoins. En 2020 près de 500 000 utilisateurs ont eu recours au site web **INDIGO**

| | | | Conseillé |
|--|--|--|---|
|  Abonnement 1 Mois |  Abonnement 3 Mois |  Abonnement 1 An |  Abonnement Flexigo |
| Durée de stationnement : 1 mois | Durée de stationnement : 3 mois | Durée de stationnement : 12 mois | Durée de stationnement : Libre |
| Paiement unique lors de la souscription | Paiement unique lors de la souscription | Paiement unique lors de la souscription | Engagement : 3 mois Prélèvements mensuels automatiques |

4.4 OPnGO

OPnGO est un service digital innovant qui ambitionne de révolutionner l'expérience de stationnement dans les zones urbaines.

Vous pouvez ainsi :

- Trouver sans difficulté une place de parking autour de vous ou là où vous vous rendez, vous faisant gagner un temps précieux
- Comparer les prix et bénéficier des meilleures offres aussi bien pour des stationnements uniques que pour des abonnements mensuels
- Bénéficier de la meilleure expérience d'accès et de paiement, le tout directement depuis votre smartphone



4.5 Prêt de parapluie

Nous mettons ainsi gratuitement à disposition de nos clients des parapluies mis à disposition à la Boutique du parc Marché

4.6 Services de proximité

Radio Indigo

Radio Indigo est la radio diffusée 24h/24 dans les parkings Indigo. Produite par des professionnels de la radio, Radio Indigo informe et accompagne les clients lors de leurs passages dans les parkings.

Radio Indigo propose une programmation musicale adaptée et diffuse des messages d'informations locales créant un véritable lien avec ses auditeurs. Les clients peuvent entendre des messages sur les services proposés, des informations pratiques (éphémérides...), des messages d'intérêt collectif, ainsi que les annonces d'événements à venir dans la ville.

Zone deux-roues motorisés



Grace à ses systèmes de péage performants, Indigo détecte les deux roues en entrée et en sortie afin de leur proposer une tarification adaptée et attractive.

Au sein de nos parcs, nous prévoyons des zones clairement dédiées aux deux roues motorisées. Ces places font l'objet d'un marquage et d'une signalétique spécifique et permettent de rassembler des services adaptés à ce type de véhicule.



5 Maintenance et travaux

5.1 Équipements

| Equipements | Descriptif | | Maintenance | |
|------------------------|-------------------------------------|-------------------------|------------------------|-----------------|
| Péage | Marque | Designa | Contrat de maintenance | oui |
| | Modèle | | Périodicité | trimestrielle |
| | | borne d'entrée | | 2 |
| | | borne de sortie | | 2 |
| | | Caisse automatique | | 2 |
| | | barrières | | 3 |
| | | caisse manuelle | | 1 |
| | | lecteur véhicule nuit | | 0 |
| | lecteur piéton | | 2 | |
| | unité centrale de gestion | | 1 | |
| Interphonie | Marque | COMMEND | Contrat de maintenance | non |
| | Modèle | G 200 | Périodicité | |
| Vidéosurveillance | Marque | SAMSUNG | | |
| | | caméras | | 22 |
| | | enregistreur numérique | | 2 |
| Détection CO | Marque | DISFATEL | Contrat de maintenance | oui |
| | Modèle | SENSOPARC 650 | Périodicité | annuelle |
| | Nb de points de détection CO | 6 | Qui | DisfateL |
| | Nb de points de détection NO | 6 | | |
| Détection Incendie | Marque | DEF | Contrat de maintenance | oui |
| | Modèle | Cassiopee Forté C | Périodicité | semestrielle |
| | 98 | Têtes de détection | Qui | DEF |
| Extincteurs | Nombre | 31 | Contrat de maintenance | oui |
| | Type | P6P 9 kg | Périodicité | annuelle |
| | | | Qui | SICCLI |
| Boitiers bris de glace | Marque | DEF | | |
| | Nb | 10 | | |
| Colonnes sèches | Marque | | Contrat de maintenance | oui |
| | Nb | 3 | Périodicité | annuelle |
| | | | Qui | France Incendie |
| Pompes de relevage | Marque | | Contrat de maintenance | non |
| | Nb | 2 | Périodicité | |
| | | | Qui | |
| Ascenseurs | Marque | Thyssenkrupp | Contrat de maintenance | oui |
| | Type | | Périodicité | 6 semaines |
| | nb de niveaux | 4 | Qui | Koné |
| | Charge en kg | 630 kg | 4 ascenseurs | |
| Electricité | | Blocs secours autonomes | | oui |
| | | Tubes T5 ou autres | | oui |
| Portes Automatiques | Marque | La Toulousaine | Contrat de maintenance | OUI |
| | Nb | 2 | Périodicité | semestrielle |
| | | | Qui | KONE |
| Sonorisation | Marque | Bouyer | | Non |
| | Nombre HP | 48 | | |



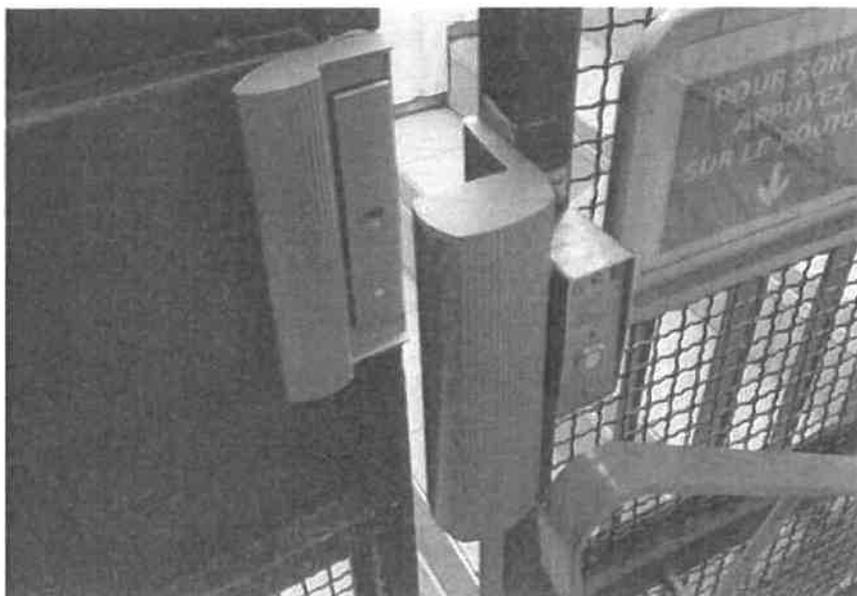
5.2 Travaux

En 2020, les travaux suivants ont été réalisés :

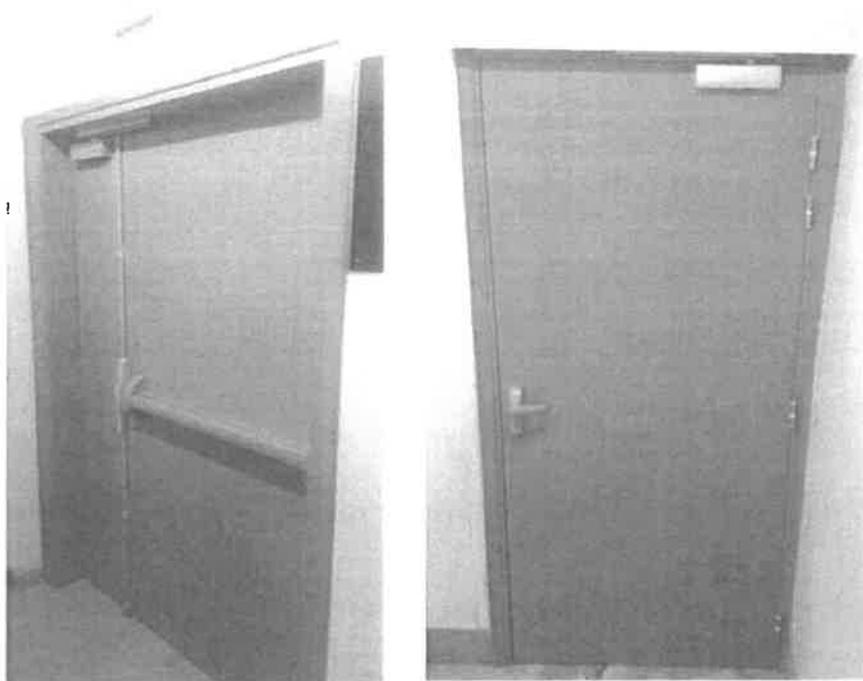
- Comme chaque année, afin de lutter contre les infiltrations d'eau, mise en place de bacs de récupération afin d'éviter les chutes de clients ou de collaborateurs.



- Changement de la gâche électronique de l'accès à la cage d'escalier, afin d'empêcher les intrusions nocturnes dans le parc



- o Changement de trois portes coupes feu dans les différents niveaux



- o Remplacement de la totalité des appareils lumineux du niveau 1 par la pose



de blocs à led.

Les différentes installations de sécurité (détection incendie, détection CO NO, installations électriques...) sont couvertes par un contrat de maintenance, nous avons au cours de l'année plusieurs visites préventives et curatives de nos équipements qui sont contrôlés par des sociétés spécialisées et dûment habilitées.

La politique de contrat cadre de l'entreprise, nous a amenés à remplacer certaines entreprises de maintenance.

Les prestations de nettoyage de l'ouvrage sont en parties externalisées, le lavage des niveaux du parking est effectué par le personnel du parc à l'aide d'une balayeuse et d'une autolaveuse.

En 2021, les travaux suivants sont envisagés :

- Changement de la porte automatique de sortie des véhicules
- Finir les travaux de changement des appareils lumineux
- Marquage au sol pour le sens de circulation
- Changement de la porte d'accès à la machinerie de l'ascenseur

5.3 Infiltrations et dégradations :

Dans la logique du maintien en état du parking, prévu dans le contrat, des travaux de renouvellement ont été réalisés sur l'ensemble des portes d'accès des niveaux du parc.

Depuis le réaménagement de la place de l'Hôtel de ville, le parking est en proie à de nombreuses infiltrations. Tous les équipements : portes, murs et cloisons, ascenseurs se dégradent au fil du temps.

Des travaux de réaménagements sont effectués : pose de bacs de récupération d'eau, de gouttières, changement des portes, mais ces dernières vieillissent prématurément et se retrouvent de nouveau en mauvais état.

Des investissements ont été effectués ces deux dernières années sur les portes d'accès, mais les nombreuses infiltrations empêchent la fermeture et n'assurent plus leur fonction coupe-feu. Imbibées d'eau, les portes posées en 2019 et en 2020, ne ferment plus et la sécurité du parc ne peut être garantie.

Nous avons régulièrement la mise à l'arrêt des ascenseurs due à la présence d'eau sur les cartes électroniques. Le parc devient inaccessible aux personnes à mobilité réduite, mais ouvert aux actes de vandalisme car le contrôle se fait par l'un des deux ascenseurs.

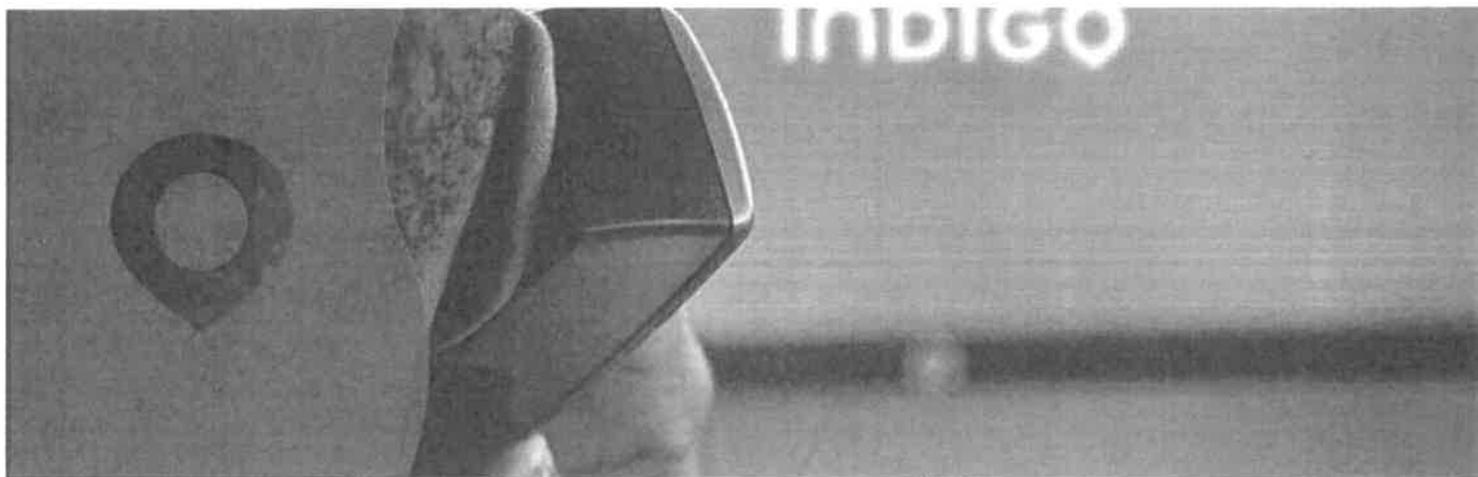


Il devient urgent de trouver une solution pérenne avec les services de la ville afin de circonscrire les infiltrations d'eau.



5.4 Patrimoine de la délégation

*Les informations relatives au patrimoine sont jointes en annexe



6 Organisation et moyens d'exploitation

6.1 L'organisation locale

Afin d'apporter un service de qualité et homogène dans les parkings en gestion nous avons mis en place une organisation permettant de répondre à 3 exigences principales :

1. L'entretien des ouvrages et des équipements
2. L'accueil des clients
3. La gestion des flux financiers

Afin d'atteindre ces exigences, l'exploitation bénéficie d'un encadrement qualifié :

- Un Responsable de District, en charge d'assurer sur le terrain la relation avec la collectivité, de piloter les équipes, de contrôler les exploitations et d'assurer le suivi budgétaire et le développement des contrats.
- Un Référent Commercial, avec pour mission de piloter la commercialisation des abonnements sur les points de vente et en ligne, d'assurer le suivi des demandes et réclamations clients, et de manager les équipes en charge de l'accueil.
- Un Référent Administratif, avec pour mission de gérer l'ensemble des flux financiers
- Un référent Nettoyage, avec pour mission d'entretenir tous les parcs avec une autolaveuse, une balayeuse et divers équipements (nettoyeur à haute pression, tuyau d'arrosage, outil de jardinage...), en plus de l'entretien quotidien réalisé par les agents d'exploitation.



Le responsable Indigo en charge du parking anime les collaborateurs qui sont amenés à intervenir sur l'ensemble des exploitations, non en fonction d'une affectation fixe mais en fonction du besoin et de la compétence des collaborateurs.

3 rôles sont attribués aux agents en fonction des besoins et des compétences :

- L'Agent assure les rondes sur l'ensemble du parking et note les anomalies à l'aide de son PDA et éventuellement intervient sur de la maintenance de 1^{er} niveau. Il assure des vacations sur site en fonction des besoins et du trafic pour intervenir immédiatement en cas de demande au plus près du problème.
- L'Agent de maintenance assure sur demande de dépannage ou en de façon planifiée des interventions de dépannage ou de remise à niveau ;
- Le téléopérateur réceptionne les appels et les alarmes des parkings, il répond aux demandes clients à distance et diligente l'agent d'intervention en cas de besoin et applique les consignes en cas d'incident ;

Le responsable du site assure également le suivi des prestataires en charge de l'entretien et de la maintenance des équipements. Il peut également solliciter en fonction du besoin l'équipe maintenance qualifiée pour les interventions de 2^{ème} et 3^{ème} niveau.

En outre, afin d'assurer des rondes régulières et qualitatives, les parkings ont par ailleurs été équipés de pointeurs et nos collaborateurs disposent désormais de PDA (Personnel Digital Assistant) leur permettant de pointer les rondes sur chaque parking et de créer immédiatement des tickets d'anomalie en cas de besoin.



6.2 Service de télé-opération et d'assistance

L'ensemble des parkings dispose par ailleurs d'équipements techniques importants afin de nous permettre d'assurer la sécurité des personnes et des biens 7j/7 et 24h/24 grâce au S.A.E (Système d'Aide à l'Exploitation).

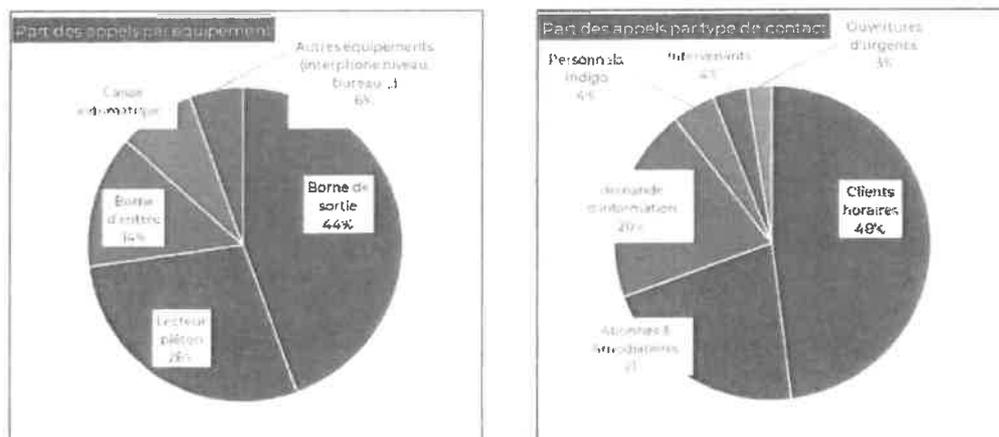
- Ainsi l'ensemble des alarmes incendies, effraction, pompes de relevage, réseau, coupure électrique, etc... ont été connectées à notre SAE et sont accessibles localement sur chaque parking, à distance depuis le parking X ou depuis notre centre national de télé-opération situé à la Défense.
- De même la vidéoprotection a été renforcée sur l'ensemble des parkings afin de réduire le délai d'intervention en cas d'incident (effraction, incendie,).
- L'ensemble des points d'appels, en caisse automatique, en borne de sortie, aux espaces accueil sont également connectés au SAE afin de permettre au client d'avoir rapidement une réponse à toute demande.
- Un système d'appel général diffuse sur l'ensemble des parkings un message via les hauts parleurs qui permet de contacter le personnel en ronde injoignable par smartphone.

Le Centre National de Télé-Opération et d'assistance (CNTO), une exclusivité Indigo issue de sa démarche innovation, garantit une sécurité maximale des clients.

Ce système global d'aide à l'exploitation se base sur une technologie exclusive de gestion et de surveillance des parkings. La vidéosurveillance et l'interphonie permettent aux téléopérateurs, en alternance avec les équipes exploitantes, de répondre en temps réel aux attentes du client final à n'importe quelle étape de son parcours (automobiliste ou piéton).

Le CNTO assure, quoi qu'il arrive, le lien entre le client et l'exploitant, pour une sécurité maximum et ce, 24h/24, 365 jours/365.



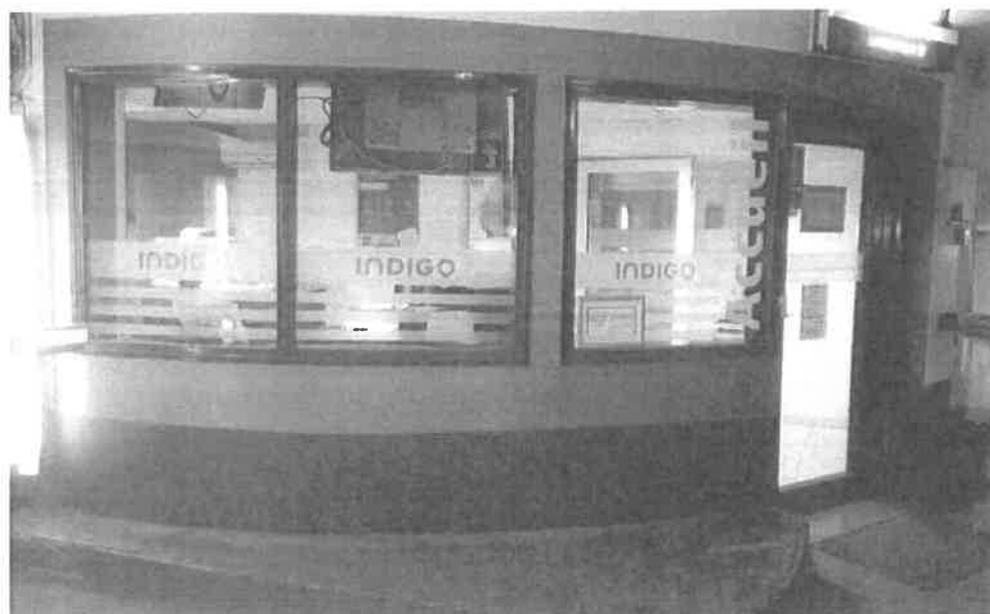


6.3 La Boutique Indigo

Le Référent Commercial est basé à l'accueil du parking, il centralise les demandes clients de l'ensemble des parkings quel que soit le canal (accueil, téléphone, web, numéro client...) et garantit ainsi un suivi qualitatif des demandes, de son enregistrement jusqu'à la solution apportée à l'utilisateur.

Les demandes sont suivies dans un outil CRM (Customer Relationship Manager). Il gère le personnel présent sur le site afin de garantir un accueil qualitatif localement ou au téléphone. Il pilote la politique commerciale de l'ensemble des parkings afin d'assurer la bonne application des tarifs et l'homogénéité des pratiques commerciales et participe à l'élaboration des documents de communication.

Ainsi pour obtenir des renseignements sur les abonnements et services disponibles ou souscrire un abonnement, les clients pourront rencontrer en boutique, nos collaborateurs spécialement formés.





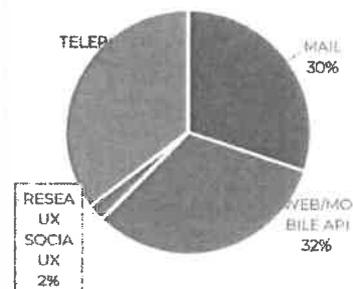
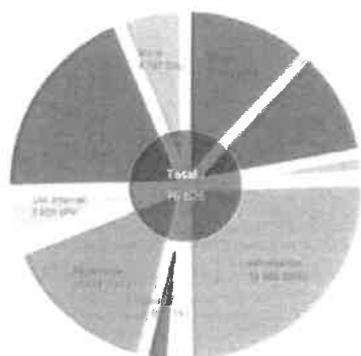
6.4 Service Relation Client

Les clients ont aujourd'hui l'habitude et le besoin légitime de s'exprimer, de questionner et de commenter en ligne les prestations proposées.

Pour encourager cette relation, source d'inspiration et d'évolution des produits et services, la société Indigo s'est dotée d'un service de Relation Client Interne s'appuyant sur plusieurs canaux de communication.

Nos clients peuvent en effet nous contacter par :

- Formulaire de contact depuis le site fr.parkindigo.com
- Mail : service.client@group-indigo.com
- Courrier : Indigo - 1 Place des Degrés - TSA 43214 - 92919 La Défense Cedex
- Téléphone : 0810 26 3000 de 08h30 à 19h00 sans interruption du lundi au vendredi



En 2020, le service relation client a traité plus de 76 000 demandes

En tête des sollicitations les demandes d'informations et les ventes d'abonnements.

Contrôles qualité

Soucieux de la qualité de son service, Indigo réalise plusieurs fois par an, des contrôles des parkings avec un organisme spécialisé dans les visites mystères et expériences clients. Ce mode opératoire fait partie intégrante du management des équipes d'exploitation.

Au premier trimestre 2020, 332 visites mystères ont eu lieu sur les parcs de stationnement français ; compte-tenu de la situation sanitaire, ces visites mystères n'ont pas pu se poursuivre au cours de l'année mais sont relancées à compter de 2021, et même renforcées par l'intégration de sondages clients.

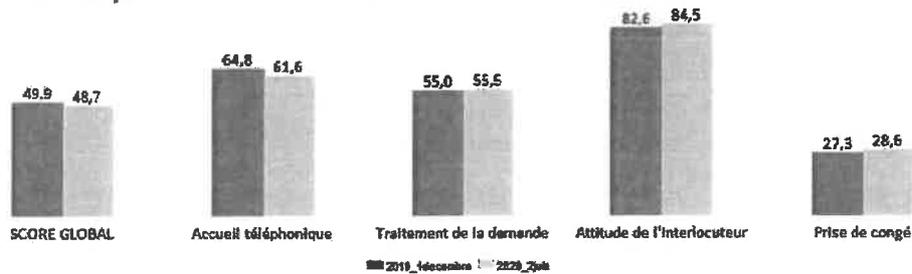
Résultats globaux 2020

Chiffres clefs



Des appels téléphoniques mystères sont également passés soit dans les boutiques INDIGO, soit au Centre de Relations Clients afin d'évaluer la globalité de la prise en charge, depuis l'accueil téléphonique jusqu'à la prise de congé. En 2020, 146 mesures ont ainsi été effectuées en France.

Les Boutiques

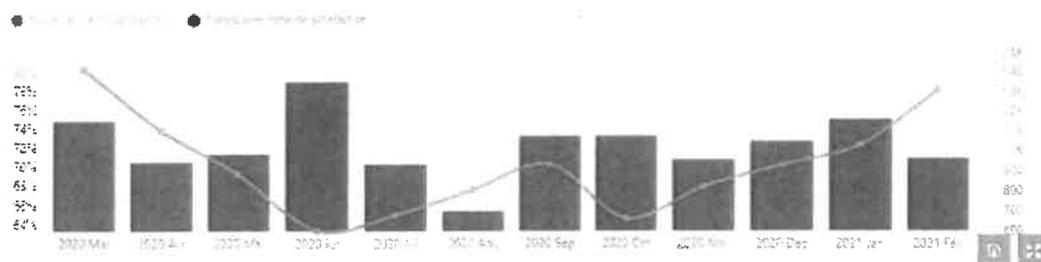


Les utilisateurs peuvent donc contacter le Centre de Relations Clients par téléphone, courrier électronique ou demande de contact depuis le site marchand ou l'application mobile. Après traitement d'une demande en ligne, le Groupe sollicite l'avis de ses clients par l'intermédiaire d'une enquête de satisfaction.

Le niveau moyen de satisfaction en 2020 est de 69,2% mais en forte augmentation sur la fin d'année avec un taux de satisfaction proche de 80%

| Satisfaction score | Good satisfaction tickets | Bad satisfaction tickets | Bad to good ratings | Satisfaction rates |
|--------------------|---------------------------|--------------------------|---------------------|--------------------|
| 69.2% | 8 518 | 3 795 | 47 | 26.8% |

Satisfaction score and rated tickets by month (12 months)

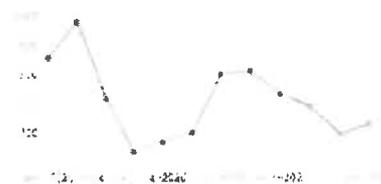


Enfin, une veille opérationnelle est effectuée par les Responsables d'exploitation qui reçoivent en temps réel les avis des clients postés sur les réseaux sociaux. Cette fonctionnalité a également été déployée en novembre 2020 en France.

Les parkings INDIGO sont évalués sur les réseaux en moyenne à 3,3/5. A noter que les conditions de maintien du niveau de service a été compliqué par le confinement et la baisse de fréquentation entraînant l'augmentation des comportements de délinquance.

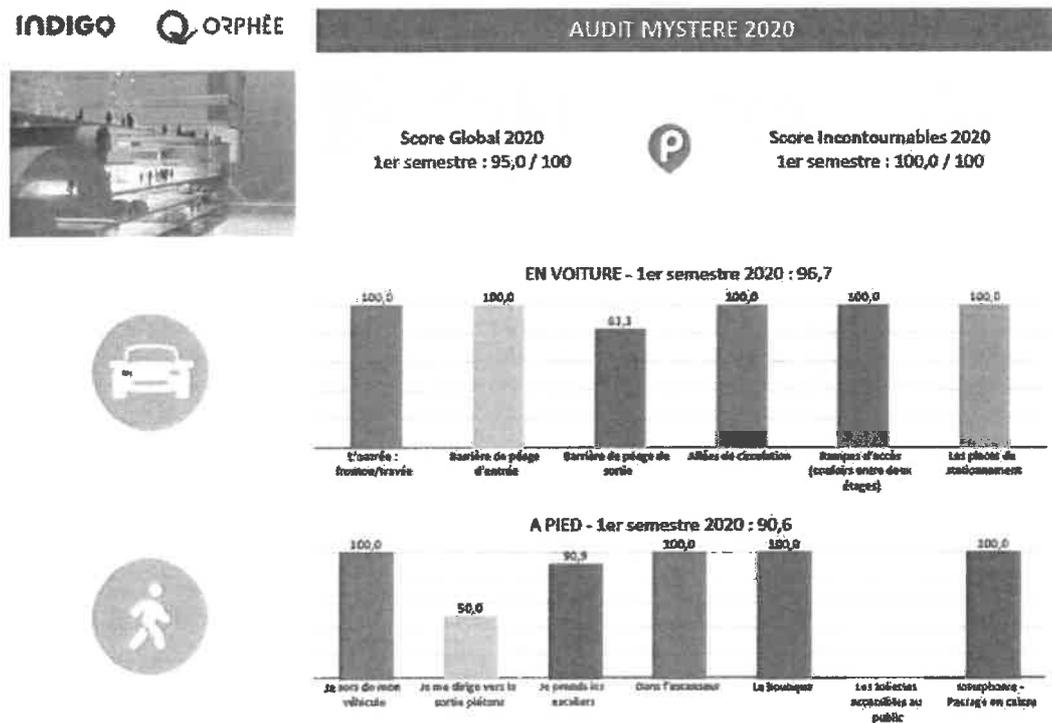
Avis, photos

Total 8k



En 2020, une visite a été réalisée au parking de l'Hôtel de Ville. :

Le parking de l'Hôtel de ville de Saint-Quentin a obtenu la note de 95%.



6.5 Campus Indigo

Le Campus Indigo est le premier institut de formation entièrement dédié aux métiers du stationnement. Créé en 2004, il développe des outils de formation sur mesure, réunissant les expériences et les savoirs de l'activité pour une formation valorisante et performante.

Une école entièrement dédiée aux métiers du stationnement

Le Campus Indigo conçoit et organise des formations autour des disciplines propres aux métiers du stationnement : le savoir-faire, la stratégie commerciale, le management et les formations à la sécurité (des clients et des collaborateurs).

Près de 40 formateurs internes occasionnels, exerçant des fonctions opérationnelles, animent 90 % des formations proposées chez Indigo.

Une école de terrain

Le Campus Indigo est installé au Siège de l'entreprise à la Défense. En complément de ce site, les formations se déploient également sur un réseau de six parkings-écoles implantés sur tout le territoire français, et qui permet aux collaborateurs de mettre en pratique leurs acquis et de valider leurs connaissances sur le terrain.

Les modalités pédagogiques sont aussi variées que le training, des mises en situation et un mixte entre e-learning et présentiel. Le Campus Indigo organise depuis 2010 un dispositif de formation original diplômant alliant VAE (Validation des Acquis de l'Expérience) et formation en alternance afin d'accompagner ses collaborateurs aux premiers Certificats de Qualification Professionnelle des métiers du stationnement. Cet engagement d'Indigo répond à une double logique de valorisation et de fidélisation des collaborateurs, mais aussi de développement des compétences pour accroître la performance opérationnelle.

| Zones à responsabilité croisées (PMR) | |
|---------------------------------------|---|
| Agent d'exploitation | Habilitation électrique |
| Responsable de site | Organiser et gérer la sécurité sur son exploitation |
| Responsable de site | Entretien individuel et Entretien professionnel |
| Agent d'exploitation | Sécurité Incendie |
| Agent d'exploitation | SIGC (Logiciel de gestion des abonnements) |
| Responsable de site | Éviter et gérer les conflits professionnels |

Formation accueil des PMR

Conformément à la réglementation, le personnel en contact avec les usagers et les clients est sensibilisé à l'accueil des personnes souffrant d'un handicap. Reprenant le guide ministériel « **Bien accueillir les personnes handicapées** » qui fait partie du registre d'accessibilité, une formation courte sur le portail web de l'entreprise doit être réalisée par chaque collaborateur.

Emploi des personnes handicapées

Indigo a institué des partenariats avec l'Association de Gestion du Fond pour l'Insertion Professionnelle des personnes Handicapées (AGEFIPH) et a développé une politique d'accueil de stagiaires handicapés sur des fonctions d'Agent d'Exploitation.

6.6 Actions

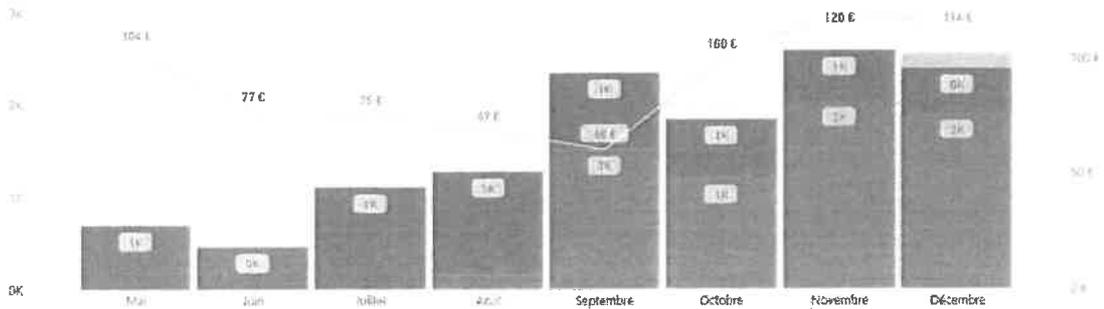
En raison de la crise sanitaire, nous avons en 2020 porté une attention particulière sur les opérations commerciales visant à dynamiser la fréquentation dans nos ouvrages et en particulier pour les abonnés.

Ainsi, à des dates clés, nous avons mis en place 3 offres : Une offre déconfinement en mai, une offre de rentrée en septembre et une offre d'hiver en décembre.

Ces actions ont permis de recruter plus de 3 500 clients supplémentaires dont près de 72% par souscription web. Ces nouveaux clients sont aujourd'hui toujours clients des parkings



Code Promo ● 1EURO ● DECONFINEMENT ● TRICOT ● Average Monthly Price



Différents moyens de communication ont été déployés pour accompagner le lancement de nos campagnes commerciales.

Supports de communication physiques

Dans nos parkings, les affiches 60x80, les affiches A3, les manchons de barrières ainsi que les flyers supportent nos visuels lors des campagnes. Des messages radios sont également diffusés dans les parkings.





2

Analyses de l'activité

7 Observatoire du stationnement et analyse de l'activité

7.1 Analyse de l'activité de l'exploitation

Les mesures de confinement, de couvre-feu, ont marqué l'année 2020. Elles ont entraîné l'annulation de la quasi-totalité des événements ayant lieu dans les villes ainsi que la fermeture des bars, restaurants et des commerces non essentiels, accompagnés de la mise en place du télétravail.

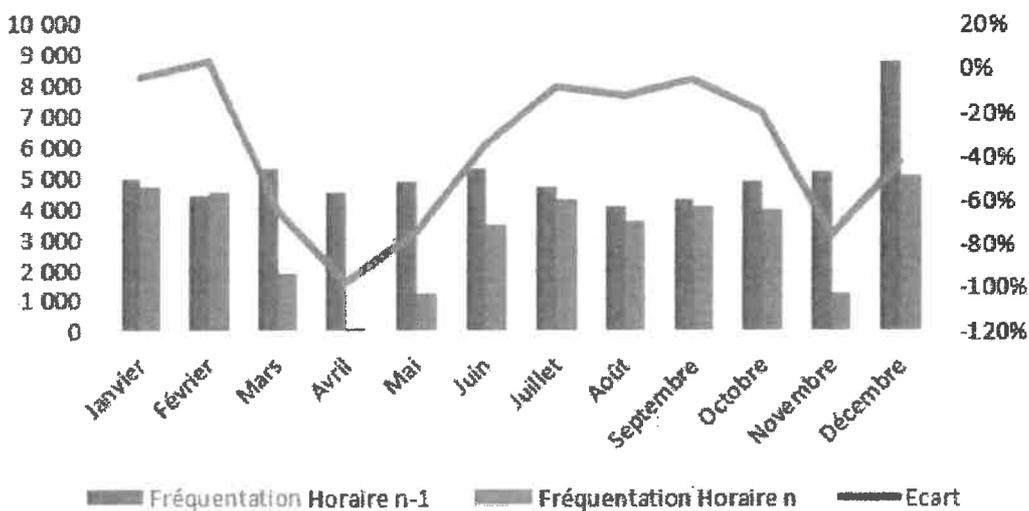
Tous ces éléments ont eu des conséquences importantes sur les habitudes de nos clients et sur nos recettes.

Afin de mieux évaluer ce phénomène, une analyse comparative sera faite sur certains items du compte rendu.

Fréquentations Horaires

| | Fréquentation Horaire n-1 | Fréquentation Horaire n | Ecart |
|--------------|---------------------------|-------------------------|-------------|
| Janvier | 4 941 | 4 741 | -4% |
| Février | 4 407 | 4 541 | 3% |
| Mars | 5 336 | 1 886 | -65% |
| Avril | 4 556 | 92 | -98% |
| Mai | 4 907 | 1 260 | -74% |
| Juin | 5 315 | 3 482 | -34% |
| Juillet | 4 727 | 4 323 | -9% |
| Août | 4 073 | 3 576 | -12% |
| Septembre | 4 295 | 4 073 | -5% |
| Octobre | 4 904 | 3 940 | -20% |
| Novembre | 5 186 | 1 235 | -76% |
| Décembre | 8 806 | 5 104 | -42% |
| Total | 61 453 | 38 253 | -38% |

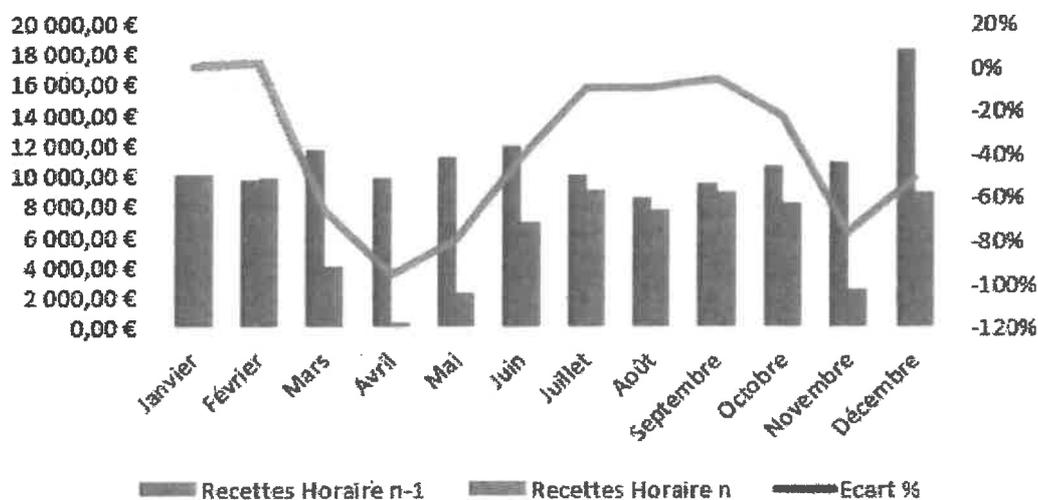
Fréquentation horaires 2019/2020



Recettes Horaires

| | Recettes Horaire n-1 | Recettes Horaire n | Ecart % |
|--------------|----------------------|--------------------|-------------|
| Janvier | 10 044,00 € | 10 078,00 € | 0% |
| Février | 9 681,00 € | 9 840,00 € | 2% |
| Mars | 11 700,00 € | 4 040,00 € | -65% |
| Avril | 9 844,00 € | 386,00 € | -96% |
| Mai | 11 202,00 € | 2 285,00 € | -80% |
| Juin | 11 978,00 € | 6 974,00 € | -42% |
| Juillet | 10 028,00 € | 9 094,00 € | -9% |
| Août | 8 610,00 € | 7 762,00 € | -10% |
| Septembre | 9 478,00 € | 8 953,00 € | -6% |
| Octobre | 10 709,00 € | 8 256,00 € | -23% |
| Novembre | 10 899,00 € | 2 565,00 € | -76% |
| Décembre | 18 335,00 € | 8 912,00 € | -51% |
| Total | 132 508,00 € | 79 145,00 € | -40% |

Recettes horaires 2019/2020



Après un début d'année conforme aux prévisions de recettes, le 16 mars débute le confinement et la chute des fréquentations horaires jusqu'à la fin du mois d'avril.

La reprise au mois de Mai, n'a pas permis la remontée des fréquentations au niveau de celle de 2019. La période estivale réduira la baisse aux alentours de 10%.

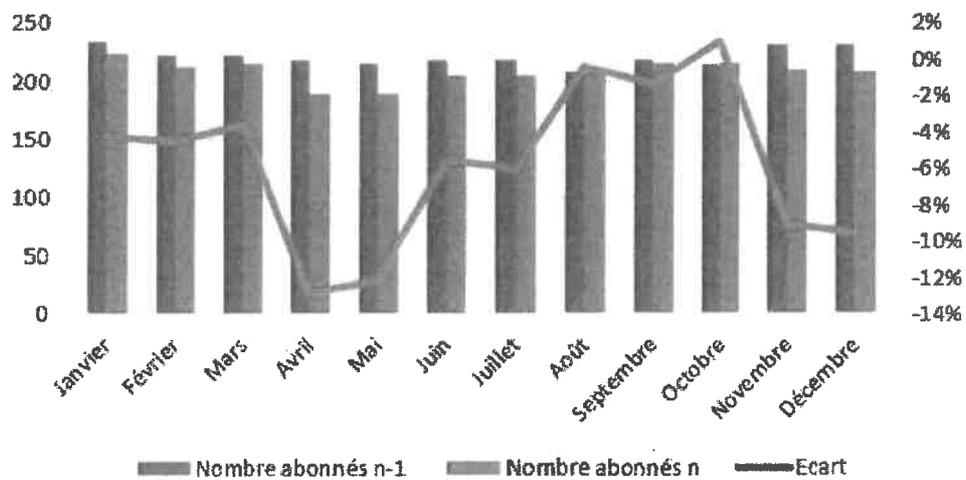
La mise en place du couvre-feu lors du dernier trimestre ainsi que le confinement de novembre clôtureront une année avec près de 40% de fréquentations en moins.

Concernant les recettes horaires, avec un ticket moyen en baisse, elles chutent de plus de 40%. Les commerces étant fermés, ou optant pour la livraison, la durée de stationnement se trouve affectée par le changement de comportement des clients.

Nombre d'abonnés

| | Nombre abonnés n-1 | Nombre abonnés n | Ecart |
|--------------|--------------------|------------------|------------|
| Janvier | 233 | 223 | -4% |
| Février | 222 | 212 | -5% |
| Mars | 222 | 214 | -4% |
| Avril | 217 | 189 | -13% |
| Mai | 214 | 188 | -12% |
| Juin | 217 | 205 | -6% |
| Juillet | 217 | 204 | -6% |
| Août | 208 | 207 | 0% |
| Septembre | 217 | 214 | -1% |
| Octobre | 233 | 215 | -8% |
| Novembre | 230 | 209 | -9% |
| Décembre | 230 | 208 | -10% |
| Total | 2 640 | 2 488 | -6% |

Nombre abonnés 2019/2020

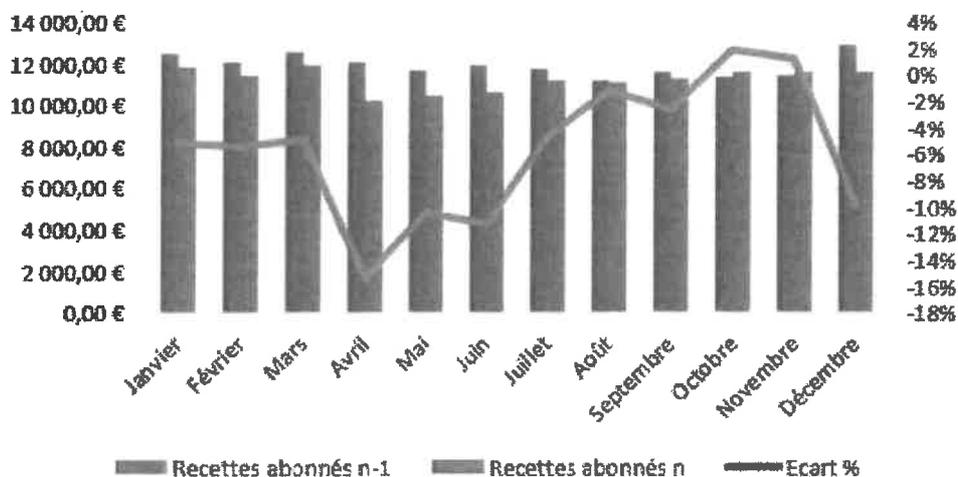




Recette d'abonnés

| | Recettes abonnés n-1 | Recettes abonnés n | Ecart % |
|--------------|----------------------|---------------------|------------|
| Janvier | 12 489,00 € | 11 851,00 € | -5% |
| Février | 12 105,00 € | 11 449,00 € | -5% |
| Mars | 12 539,00 € | 11 925,00 € | -5% |
| Avril | 12 117,00 € | 10 259,00 € | -15% |
| Mai | 11 673,00 € | 10 471,00 € | -10% |
| Juin | 11 953,00 € | 10 601,00 € | -11% |
| Juillet | 11 762,00 € | 11 226,00 € | -5% |
| Août | 11 224,00 € | 11 097,00 € | -1% |
| Septembre | 11 597,00 € | 11 306,00 € | -3% |
| Octobre | 11 366,00 € | 11 598,00 € | 2% |
| Novembre | 11 420,00 € | 11 570,00 € | 1% |
| Décembre | 12 882,00 € | 11 613,00 € | -10% |
| Total | 143 147,00 € | 134 966,00 € | -6% |

Recettes abonnés 2019/2020



Pour contrecarrer les périodes de confinement, trois campagnes de communication sur des offres promotionnelles ont été faites en Mai, Septembre et Décembre.

Comparativement aux clients horaires, les pertes sont maîtrisées et stabilisées à 6%.

La tendance à la baisse se confirme sur ces trois dernières années, en effet la moyenne des abonnements était de 230 en moyenne en 2016/2017 contre 207 en 2020.

CONCLUSION

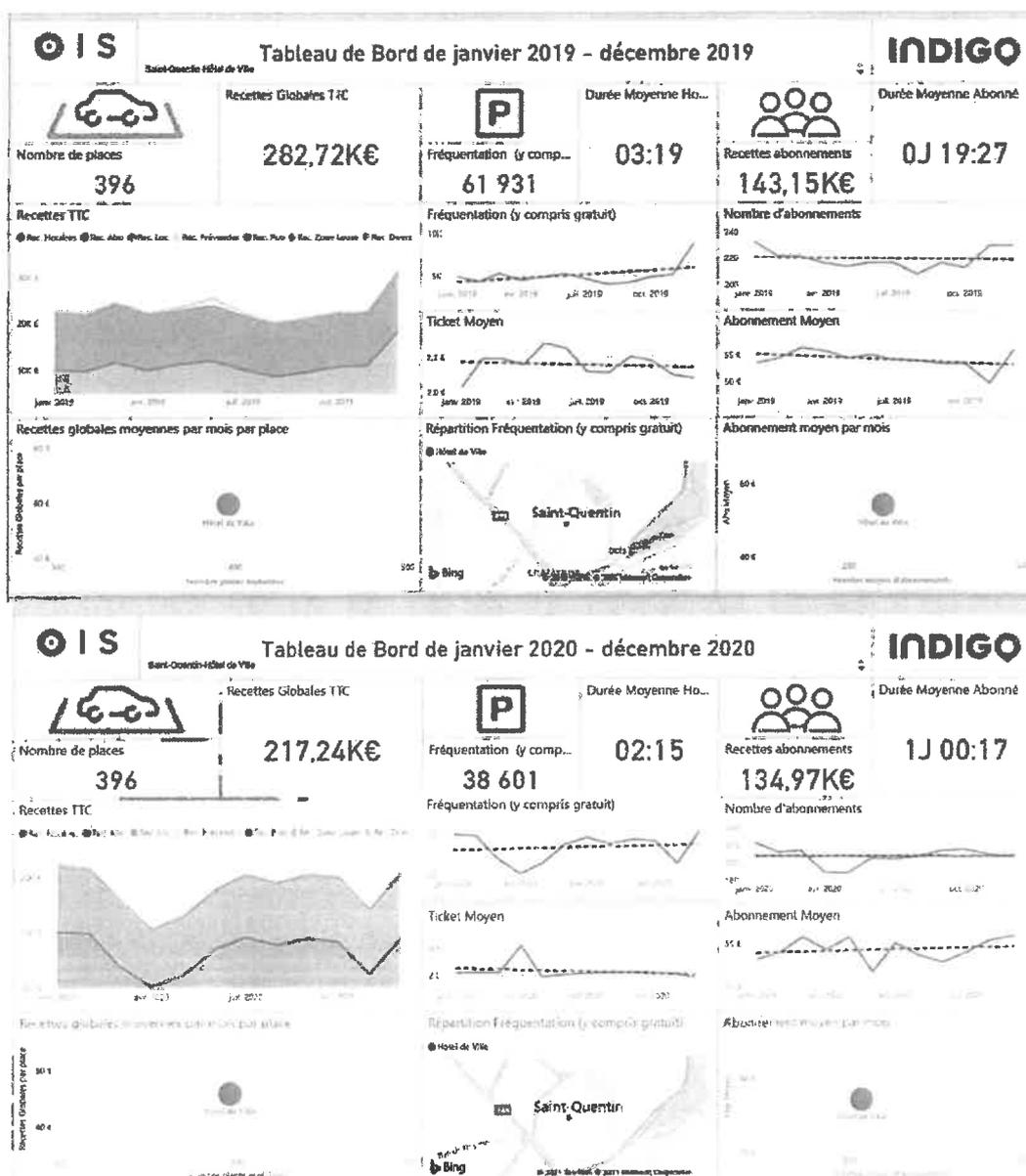
Une année marquée par la gestion du Covid, l'annulation des festivités et événements dans le centre-ville.

Les recettes horaires et abonnements ont été fortement impactés à cause de la fermeture des commerces et administrations.

La perte globale se chiffre à plus de 23% soit plus de 65k€ comme on va le voir au chapitre suivant.

7.2 Données de l'observatoire du stationnement

SYNTHESE GLOBALE PARKINGS

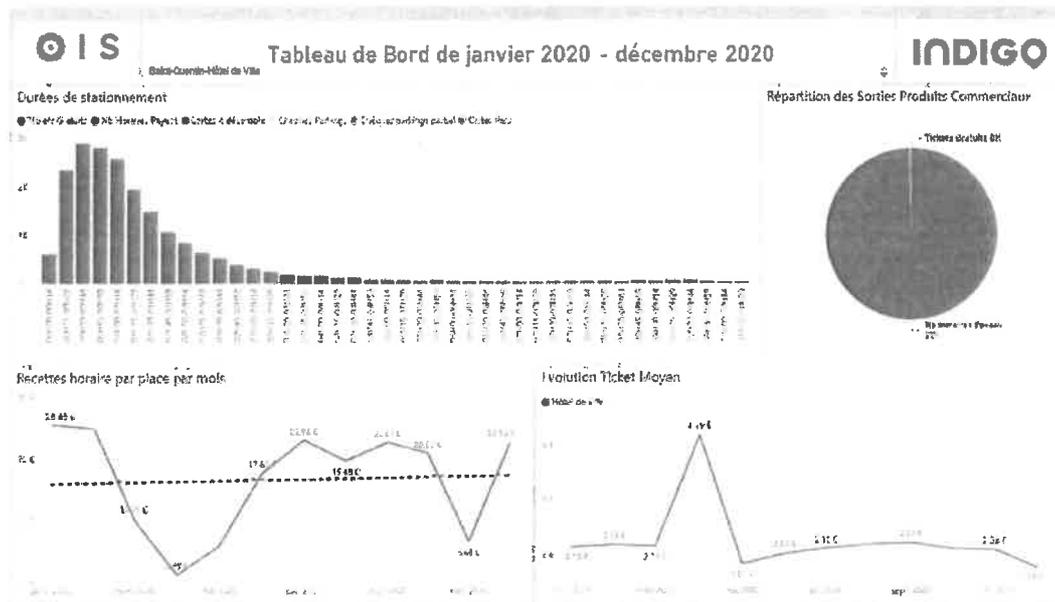
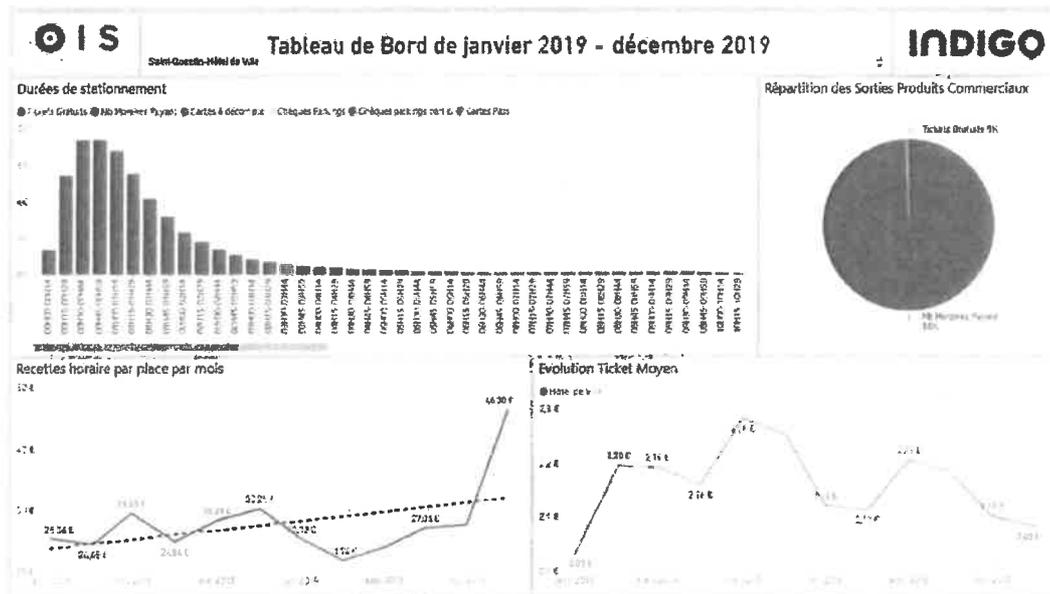


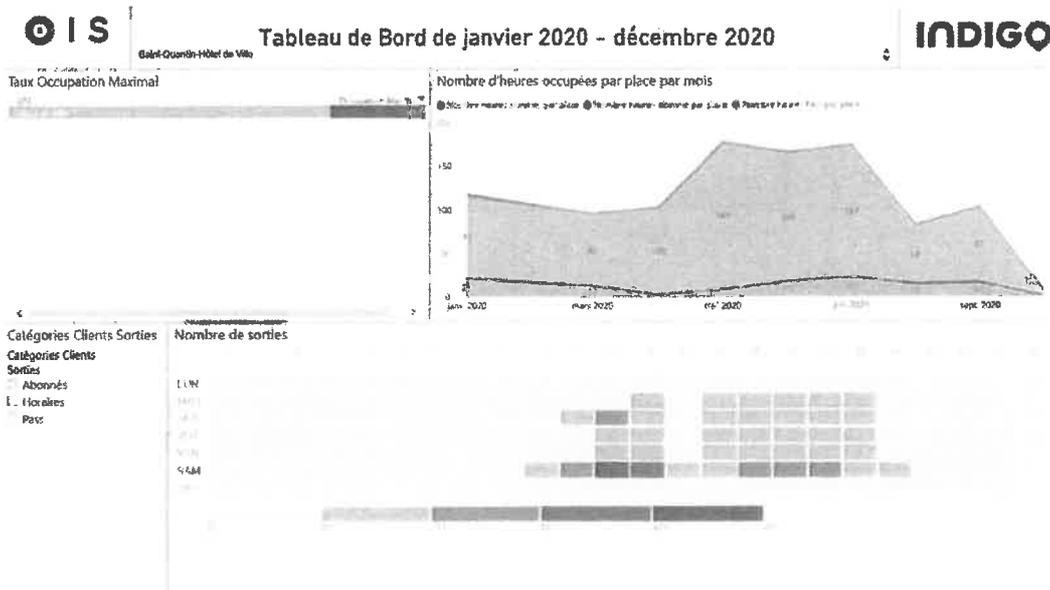
L'effet de la crise de la COVID 19 sur les fréquentations est double :

- le nombre de tickets horaires distribués passe de 61 000 en 2019 à 38 600 en 2020
- la durée de stationnement est réduite d'un tiers de 3h19 à 2h15 et de fait, un ticket moyen passe de 2,2€ à 2€.

La stabilité du nombre d'abonnés grâce aux campagnes de communication a permis de maintenir à un niveau correct les recettes liées aux abonnements. Les différentes campagnes ont permis d'avoir plus d'une vingtaine de nouvelle souscription.

ANALYSE HORAIRES PARKINGS

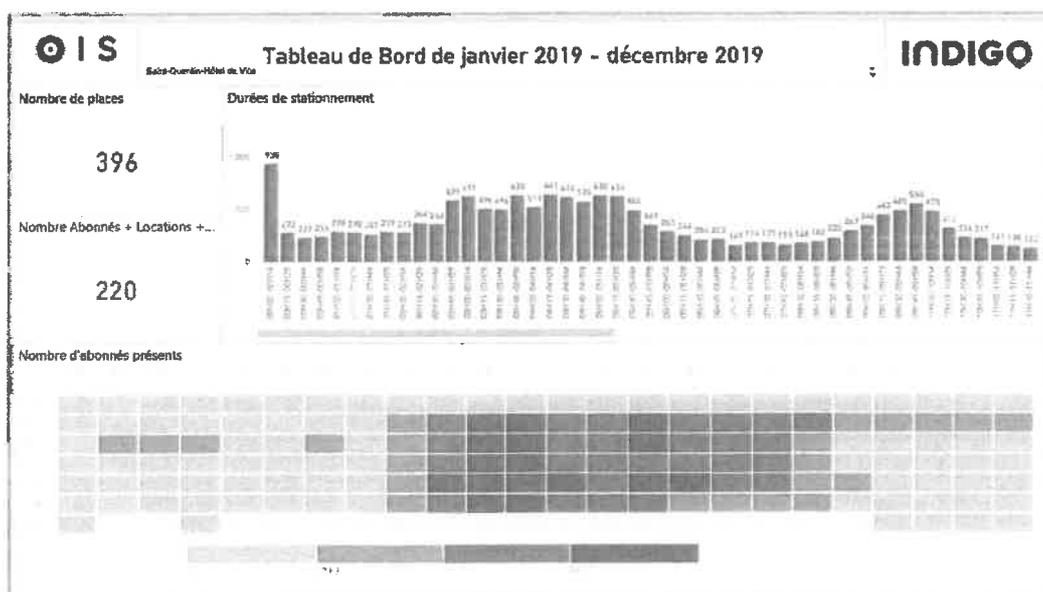


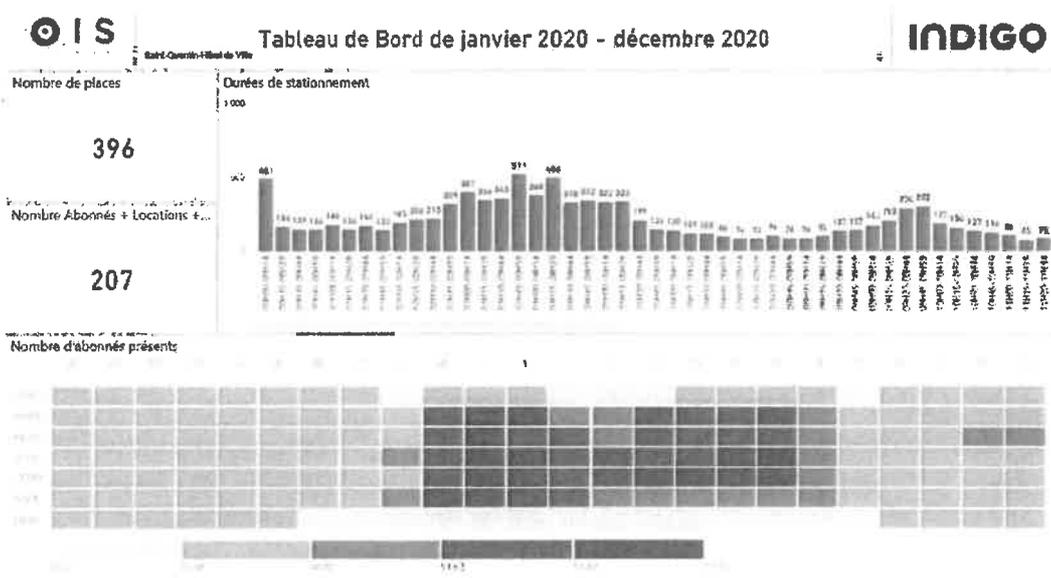


Avec le même type d'occupation du parking entre les deux années, la majorité des clients reste entre 15 minutes et un peu plus de 2h00 mais avec un nombre beaucoup moins important de tickets distribués, les recettes mensuelles par place s'écroulent. Elles passent de 29,25€ à 17,46€, avec un ticket moyen en baisse de plus de 10 cents.

Le taux d'occupation moyen est de 45% de la capacité totale du parc contre 63% en 2019, avec une densité uniquement le samedi avec le marché. Les autres jours de la semaine hormis le lundi montrent une très faible présence de clients. L'activité en centre-ville conditionne celle du parking.

ANALYSE ABONNES PARKINGS





Avec en moyenne annuelle, treize abonnés en moins pour 2020, les habitudes de stationnement restent identiques à celles de 2019.

Le profil de nos abonnés correspond principalement à des résidents et salariés du centre-ville.

Les durées de stationnement sont comprises entre 4h00 et 8h00, et la répartition quasi-égale entre les clients pendulaires et ceux en abonnement 24h/24 se caractérise par une occupation importante en matinée et en fin de semaine, et également des présences à la pause du midi et moindre toute la nuit.

C'est la mixité du type de clients et les campagnes de communications qui ont permis de maintenir un bon niveau de recette globale pour le parc, contrairement à celles liées aux horaires qui se sont effondrées comme vu précédemment.

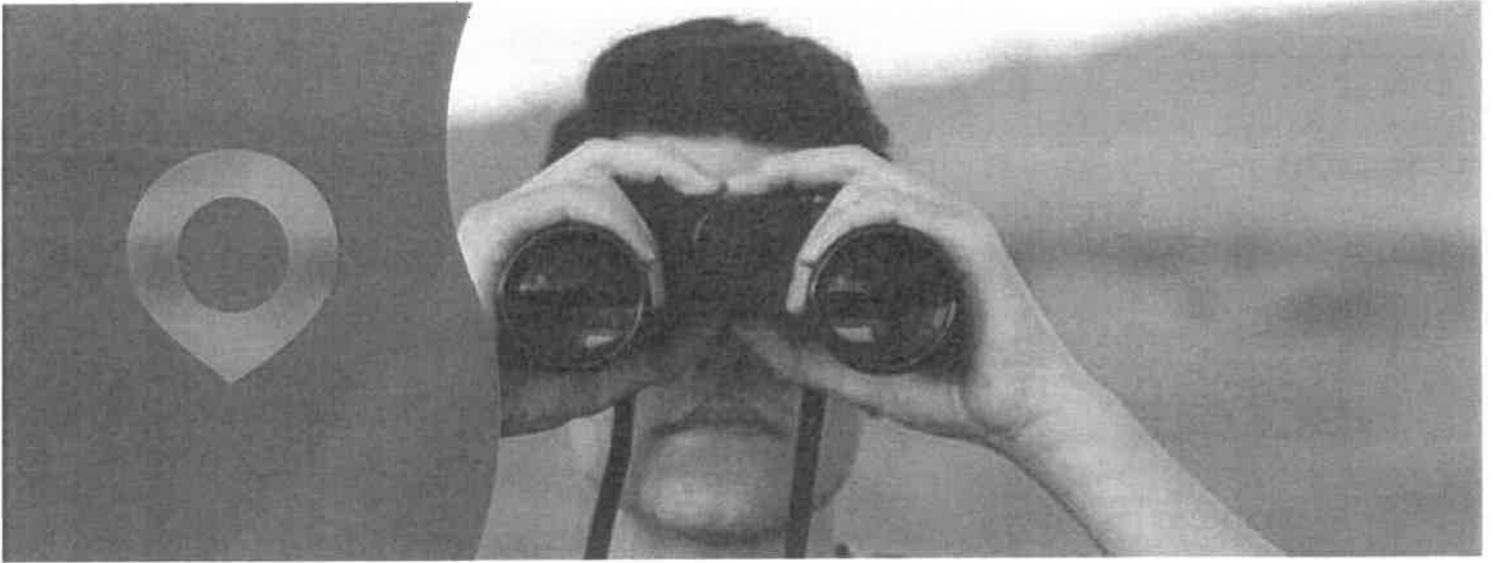
7.3 Perspectives 2021

L'année 2021 et les suivantes, seront celles de la gestion de la crise sanitaire pour les clients, de la santé économique des commerces et établissements.

En ces moments difficiles, un accompagnement par le biais de campagnes de communication et de reconquête des clients déjà mis en place sera prolongé.

Malgré plusieurs rendez-vous, il n'a pu être établi un lien avec l'association des commerçants, ce qui devrait permettre un développement mutuel de nos exploitations et dynamiser le centre-ville.

Indigo, pour la gestion de cette crise a préservé les emplois et le suivi du parc en maintenant les investissements de sécurité afin de garantir à nos clients des parcs propres et sécurisés.



8 Bilan financier

Compte de résultat

Voir en annexe



9 Annexes

Annexe 1 : Règles comptables

Annexe 2 : Gestion des frais de structure

*Annexe 3 : Présentation des Méthodes et des Eléments de Calcul
Economique Annuel et Pluriannuel*

*Annexe 4 : Etablissement des Comptes retraçant la totalité des
opérations afférentes à l'exécution de la Délégation de Service
Public*

Annexe 5 : Comptes du délégataire

Annexe 6 : Information sur le patrimoine

Annexe 7 : Tableaux de bord annuels

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Le bilan et le compte de résultat de l'exercice ont été établis dans le respect des principes généraux comptables et conformément aux conventions, règles et méthodes d'évaluation générales comptables. Les comptes arrêtés au 31 décembre 2020 ont été préparés dans le respect des conventions générales prescrites par le plan comptable général, issu du règlement ANC n° 2014-03.

Par ailleurs, la société applique les dispositions comptables du règlement ANC n°2015-06 relatif au fonds commercial et au mali technique. L'application de ce règlement n'a pas d'incidence sur les comptes de la société.

La méthode de base retenue pour l'évaluation du patrimoine de la concession est la méthode des coûts historiques. Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

1. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles comprennent :

(a) Les concessions

Sous cette rubrique figurent les droits d'entrée versés pour l'exploitation de certains parcs de stationnement ainsi que les immobilisations du domaine concédé incluant tout type d'immobilisations, revenant au concédant sans indemnité, au terme normal du contrat de concession. Il s'agit principalement :

- de gros-œuvre et de certains biens non renouvelables. Ces biens sont évalués à leur coût historique. Ces ouvrages ainsi que les droits d'entrée sont amortis linéairement sur la durée des contrats concernés sauf pour certains qui ont été dotés, à leur origine, d'un plan d'amortissement progressif.

- d'agencements renouvelables, d'installations techniques et de matériels amortis linéairement sur la durée probable d'utilisation.

(b) Les autres immobilisations incorporelles

Sous cette rubrique figurent notamment les logiciels. Ils sont amortis selon leur nature sur des durées variant de 1 à 5 ans.

2. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles comprennent les investissements propres à la société. Il s'agit de :

(a) constructions :

Parcs en pleine propriété ou bien acquis dans le cadre de baux à construction ou de baux emphytéotiques. Ces immobilisations sont évaluées et amorties linéairement sur une durée de 30 à 50 ans.

(b) matériels et outillages et autres immobilisations corporelles :

Ces éléments sont évalués à leur coût d'acquisition et amortis selon la durée de vie du bien. Les durées les plus couramment pratiquées sont les suivantes :

| Immobilisations | Durée | Mode |
|--|------------|----------|
| Installation technique, matériel et outillage | 2 à 30 ans | linéaire |
| Installation générale, agencement, aménagement | 7 à 10 ans | linéaire |
| Matériel de transport | 4 ans | linéaire |
| Matériel de bureau et informatique | 3 à 5 ans | linéaire |
| Mobilier | 7 à 9 ans | linéaire |

La société applique les modalités d'amortissements dites de durée de vie utile. Ces modalités consistent à amortir le dernier renouvellement sur la durée résiduelle du contrat.

3. Provisions

Renouvellement et grosses réparations :

Sauf obligation contractuelle il n'est pas constitué de provision de renouvellement ou grosses réparations dans la mesure où ces dépenses sont immobilisées selon les méthodes décrites aux points 1 et 2.

**GESTION DES FRAIS DE STRUCTURE
Exercice 2020****A. Description du mécanisme de gestion des frais de structure du groupe INDIGO**

Conformément aux règles d'organisation du groupe INDIGO, motivée par des objectifs de rationalisation et d'harmonisation des moyens mis en œuvre, la Société Délégataire confie aux sociétés compétentes du groupe, la société Indigo Park et la société Indigo Group depuis 2015, des missions de prestations de services pour l'exploitation des sites gérés par le groupe.

Les moyens des sociétés Indigo Park et Indigo Group comprennent ainsi les services dits communs correspondant aux services administratifs et fonctionnels du groupe INDIGO répartis géographiquement entre le siège social à Puteaux et les Directions Régionales.

Cette organisation permet aux sociétés Indigo Group et Indigo Park de disposer de moyens, notamment humains, importants et spécialisés, au bénéfice de l'ensemble des sociétés du groupe.

Ces frais de structure sont supportés par la Société Délégataire selon la méthode décrite ci-dessous.

B. Clé de répartition des frais de structure - Eléments chiffrés

La clé de répartition des frais de structure repose sur le chiffre d'affaires.

Les conventions de prestations de services internes du groupe prévoient, comme c'est l'usage communément admis dans l'OCDE, une refacturation basée sur l'assiette réelle des dépenses des sociétés Indigo Park et Indigo Group, ramenée à la quote-part de chiffre d'affaires du contrat dans le chiffre d'affaires consolidé.

La convention de licence de marque prévoit une rémunération basée sur un pourcentage de chiffre d'affaires, ici encore dans le cadre d'un usage communément admis dans l'OCDE.

Ainsi, concernant l'exercice 2020, l'affectation des frais de structure correspond à 10,16% du chiffre d'affaires du contrat de délégation de service public.

C. Gestion de l'Activité par les frais de structure

Indigo Park assure ainsi des missions de gestion technique, administrative, commerciale et comptable afférente à l'exploitation et exécute toutes les tâches relevant d'une gestion courante de ladite exploitation. A cette fin, la Société Indigo Park remplit notamment les missions suivantes :

1. Exécution directe de l'activité

- Recrutement et gestion administrative du personnel nécessaire à l'exécution de l'Activité,
- Etablissement de la paie du personnel,
- Suivi des litiges et des contentieux prud'homaux,
- Animation des instances sociales représentatives et relations avec les syndicats patronaux et des salariés,
- Mise en œuvre du plan de formation professionnelle continue,
- Etablissement des statistiques d'exploitation, des rapports d'activité et de tous autres documents auxquels la société est assujettie légalement ou contractuellement.

2. Missions d'exploitation

- Suivi technique des sites de stationnement (parcs ou voirie) dont la gestion a été confiée à la Société ou dont elle est propriétaire et de leurs équipements,
- Entretien des sites précités,
- Maintenance et entretien des équipements précités,
- Choix des et relations avec les fournisseurs, le cas échéant conformément aux et avec le bénéfice des conditions d'achat propres au groupe INDIGO,
- Collecte des recettes pour le compte de la Société ou de ses clients amont,
- Relations avec les clients amonts,
- Relations avec les usagers/utilisateurs, notamment dans le cadre du Centre de Relation Clients (le « CRC ») ainsi que du Centre National de Télé-Opération (le « CNTO ») ou des Centres Régionaux de Télé-Opération (les « CRTO »),
- Mise en œuvre de la politique de qualité et de services du Groupe, ainsi que de sa charte graphique et de ses normes en matière d'aménagement et de signalétique mais aussi de politique environnementale,
- Application des dispositions contractuelles et réglementaires,
- Application et contrôle du respect des règles de sécurité,
- Recrutement et gestion du personnel nécessaire à l'exécution de l'Activité,

- Etablissement des statistiques, des rapports d'activité et plus généralement de tous autres documents à la production desquels la Société est assujettie légalement ou contractuellement, aux fins de validation par la Société et envoi par cette dernière, en tant que de besoin, aux destinataires concernés,
 - Définition des conditions d'exploitation et surveillance générale de l'exploitation.
3. Missions commerciales
- Etudes de marché,
 - Prospection de marché,
 - Animation commerciales, développement de la clientèle aval,
 - Etude des produits et tarifs.
4. Missions administratives
- Etablissement des règlements intérieurs,
 - Suivi de la réglementation spécifique à l'Activité,
 - Suivi des dossiers contentieux en demande ou en défense, qu'ils soient ou non liés à des sinistres couverts par une police d'assurance,
 - Suivi et rédaction de contrats et d'avenants,
 - Etablissement des contrats d'abonnement et de location ou de cession de droits d'occupation (dont les amodiations),
 - Gestion du programme d'assurances, comprenant la souscription des polices d'assurance bénéficiant directement ou indirectement à la Société, ainsi que la gestion complète des sinistres subis par la Société ou causés aux tiers dans le cadre de l'Activité,
 - Suivi de la conformité à la réglementation, notamment en ce qui concerne la protection des données à caractère personnel, la situation des fournisseurs ou la lutte contre la corruption.
5. Gestion de la société délégataire
- Gestion du système informatique et mise en place de nouveaux logiciels et équipements,
 - Contrôle de gestion, suivi budgétaire,
 - Elaboration, mise en place et suivi des procédures comptables,
 - Gestion de la trésorerie et des financements, négociation auprès des organismes bancaires des conditions de crédit ou de placement,
 - Tenue de la comptabilité et établissement des déclarations fiscales,
 - Etablissement de la consolidation et du reporting de gestion selon les normes appliquées par le Groupe INDIGO,
 - Relations avec les Commissaires aux comptes,
 - Gestion des réunions des organes sociaux et plus généralement toutes tâches relevant du droit des sociétés, ainsi que des délégations de pouvoirs en toutes matières,
 - Suivi de la conformité à la réglementation, notamment en ce qui concerne la protection des données à caractère personnel ou la lutte contre la corruption.

Indigo Group consent une licence d'utilisation de ses marques et noms de domaine à la Société Délégataire et lui apporte son expertise dans les domaines suivants :

1. Politique de marque
Définition, coordination de la politique d'image du Groupe en France et à l'international, validation des événementiels, de la communication externe et interne, actions de développement et de suivi propre au Groupe.
2. Stratégie, études, développement
Définition des axes de stratégie, du marketing et de la communication du Groupe, réflexion sur les opérations de croissance externe ou de partenariat, validation des opérations retenues, réalisation d'études de marché et d'une veille concurrentielle.
3. Financement
Opérations de financements long terme, gestion des taux d'intérêt et du change, cautionnements et garanties, opérations en capital, prêts, relations avec les banques et les organismes de notation, politique de financement.
4. Innovation
Promotion, coordination, impulsion et validation des innovations retenues.

5. Audit interne
Sécurisation des données informatiques et monétiques, de création de valeur des organisations.

Les sociétés Indigo Park et Indigo Group interviennent sous le contrôle et la responsabilité de la société Délégataire qui reste, en tout état de cause le seul et unique cocontractant de la collectivité délégante.

PRESENTATION DES METHODES ET DES ELEMENTS DE CALCUL ECONOMIQUE ANNUEL ET PLURIANNUEL

(Articles R 3131-3 - 1°) – a et b du code de la commande publique)

- Les méthodes et éléments de calcul économique sont identiques et homogènes pour l'ensemble des sociétés françaises du groupe INDIGO.
- La structure analytique de notre société est identique à celle des autres sociétés du groupe.
- Le compte de résultat de l'exploitation reprend la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la Délégation de Service Public (DSP), issues de la comptabilité analytique de notre société.
- Dans tous les cas, les éléments comptables, financiers et économiques présentés dans le rapport du délégataire émanent des états financiers de la comptabilité générale du délégataire ou du siège auquel il se rattache, établis conformément aux principes du Plan Comptable Général. Ils ont pour vocation la présentation économique des données financières de la DSP sur la durée du contrat et retracent la réalité économique du service.

Les principaux éléments concourant à l'établissement du compte annuel de résultat d'exploitation se composent en :

1. Produits et charges directs

Les opérations sont directement affectables au contrat ou à l'ouvrage. C'est le cas de la plus grande partie des postes figurant au compte de résultat :

- Produits : chiffre d'affaires, subvention d'exploitation et appels de charges immédiates, ainsi que les produits divers.

- Charges : frais de personnel, frais d'entretien, maintenance et réparation, coûts liés à l'énergie et aux consommables, autres services extérieurs et honoraires, frais de fonctionnement administratifs et commerciaux, frais de sinistres nets de remboursement d'assurances, redevances et loyers dus au concédant, Contribution Economique Territoriale et Taxes foncières, charges de gros entretien et les charges de crédit-bail (amortissement et intérêts) le cas échéant.

2. Charges calculées

Il s'agit essentiellement de la quote-part annuelle d'amortissement¹ liée à l'investissement d'origine et aux investissements de renouvellement, ainsi que les dotations aux amortissements de fin de contrat qui sont constatées dès que la durée d'utilité des équipements excède la durée du contrat et que le délégataire a l'obligation de les remettre gratuitement au délégant au terme normal du contrat.

Les règles et modalités comptables sont décrites dans l'annexe 1.

¹ Hors impairment tests : le compte de résultat de l'exploitation reprend la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la Délégation de Service Public (DSP), issues de la comptabilité analytique de notre société en excluant à compter de l'exercice 2015 l'impact des impairment tests, en cohérence avec la présentation de l'inventaire du patrimoine de la délégation de service public.

3. Charges indirectes

Elles recouvrent l'ensemble des frais communs nécessaires à plusieurs ouvrages ou contrats. Ceux-ci sont mutualisés au sein de sociétés prestataires

a. Les frais de structure

Les frais de structure relatifs à l'exercice 2020 sont facturés au moyen d'une clé de répartition dont le mécanisme est décrit à l'annexe 2.

b. Les polices d'assurances

Elles sont négociées annuellement au niveau du groupe INDIGO, afin de bénéficier d'économies d'échelles et regroupent :

- la Responsabilité Civile d'exploitation,
- la police Dommages parcs et locaux d'exploitation.

Elles sont affectées à chaque site d'exploitation au prorata du chiffre d'affaires généré par celui ci.

c. Les charges financières

Quel que soit le mode de financement de l'ouvrage ou du contrat (emprunt ou fonds propres), il en résulte nécessairement une charge financière représentative du coût de ce financement.

Au sein du groupe INDIGO, il est réalisé une affectation standard de cette charge financière. Pour l'exercice 2020, il est appliqué un pourcentage de 4,5% à la valeur non amortie, hors incidences des éventuelles dépréciations d'actifs au 31/12/2020. Le taux est revu annuellement à compter de l'exercice 2018 afin de refléter le coût d'endettement du groupe INDIGO et l'évolution de la conjoncture économique.

* *
*

ETABLISSEMENT DES COMPTES RETRAÇANT LA TOTALITE DES OPERATIONS AFFERENTES A L'EXECUTION DE LA DELEGATION DE SERVICE PUBLIC (données comptables – exercice 2020)

Conformément à l'article L 1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales (loi n° 95.127 du 8 février 1995) et à l'article L 3131 – 5 du code de la commande publique, notre société est tenue de présenter à l'autorité délégante un rapport comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la délégation de service public.

Les articles R 3131-2 à R3131-4 du code de la commande publique, encadrent son contenu en énumérant les « *données comptables* » qui doivent figurer dans le compte-rendu retraçant les opérations de l'exercice comptable :

- a- Le compte annuel de résultat de l'exploitation de la délégation rappelant les données présentées l'année précédente au titre du contrat en cours.
Pour l'établissement de ce compte, l'imputation des charges s'effectue par affectation directe pour les charges directes et selon les critères internes issus de la comptabilité analytique ou selon une clé de répartition dont les modalités sont précisées dans le rapport pour les charges indirectes et notamment les charges de structure ;
- b- Une présentation des méthodes et des éléments de calcul économique annuel et pluriannuel retenus pour la détermination des produits et charges directs et indirects imputés au compte de résultat de l'exploitation, les méthodes étant identiques d'une année sur l'autre sauf modification exceptionnelle et dûment motivée ;
- c- Un état des variations du patrimoine immobilier intervenues dans le cadre du contrat ;
- d- Un compte-rendu de la situation des biens et immobilisations nécessaires à l'exploitation du service public délégué, comportant notamment une description des biens et le cas échéant le programme d'investissement y compris au regard des normes environnementales et de sécurité ;
- e- Un état du suivi du programme contractuel d'investissements en premier établissement et du renouvellement des biens et immobilisations nécessaires à l'exploitation du service public délégué ainsi qu'une présentation de la méthode de calcul de la charge économique imputée au compte annuel de résultat d'exploitation de la délégation ;
- f- Un état des autres dépenses de renouvellement réalisées dans l'année conformément aux obligations contractuelles ;
- g- Un inventaire des biens désignés au contrat comme biens de retour et de reprise du service délégué ;
- h- Les engagements à incidences financières, y compris en matière de personnel, liés à la délégation de service public et nécessaires à la continuité du service public.

Plus précisément, vous trouverez dans notre rapport les éléments répondant aux points rappelés ci-dessus, étant précisé que notre société s'est rapprochée du modèle préconisé par l'ordre des experts comptables (« le rapport annuel du délégataire de service public », édité par Le courrier des Maires et des Elus Locaux)

Vous trouverez jointes au compte annuel de résultat de l'exploitation les pièces suivantes :

- Présentation des méthodes et des éléments de calcul économique annuel et pluriannuel (a/b).
- Annexe 1- règles et méthodes comptables (a/b), intégrant la méthode de calcul de la charge économique imputée au compte annuel d'exploitation de la délégation (e)
- Annexe 2 – gestion des services communs (a/b).

A la lumière des explications données par l'ordre des experts-comptables dans l'ouvrage relatif au rapport annuel du délégataire de service (analyse de l'obligation et du contenu du rapport à jour du décret du 14 mars 2005), la rubrique relative à l'état des variations du patrimoine immobilier intervenues dans le cadre du contrat (I-c) de l'article R3131-3 du code de la commande publique, a pour objet les acquisitions ou cessions de biens immeubles intervenus dans le cadre du contrat.

Concernant le compte-rendu de situation des biens et immobilisations (art. R 3131-4 (1°-a) du code de la commande publique), nous vous renvoyons d'une part au descriptif des équipements visés dans le rapport, et d'autre part le cas échéant au programme prévisionnel d'investissement pour l'exercice 2020.

Ensuite, l'inventaire des biens de la délégation, prévu au paragraphe 1° - c) de l'article R 3131-4 du code de la commande publique est intégré dans le rapport.

Il est complété par un état récapitulatif des investissements immobilisés nécessaires à l'exploitation du service public délégué réalisés au cours de l'exercice 2020 (art. R 3131-4 1° -b du code de la commande publique), ainsi qu'un état des autres dépenses de renouvellement (ayant la nature de charge) réalisées dans l'année (art. R 3131-3 -1° - c du code de la commande publique).

Enfin, à ce jour, seuls la reprise du personnel affecté à l'exécution de chaque contrat et le cas échéant les contrats de crédit-bail, nous semblent devoir être recensés comme des engagements à incidences financières nécessaires à la continuité du service public délégué (art. R 3131-4 -1° - d du code de la commande publique).

Par la production de ce rapport, notre société a rempli les obligations qui lui sont imposées par l'article L 1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, et les articles L 3131 - 5 et R3131-2 et suivants du code de la commande publique. Il sera présenté lors d'une prochaine réunion de l'Assemblée Délibérante qui prend acte de sa transmission.

Dans le cadre plus général de son droit de contrôle, le délégant peut souhaiter avoir communication d'éléments supplémentaires, en dehors des obligations liées à la remise du rapport du délégataire. Notre société apportera bien entendu toutes les réponses utiles. Si la communication de ces éléments est souhaitée en vue de l'Assemblée Délibérante ayant pour objet de prendre acte de la transmission du rapport, nous vous remercions de bien vouloir nous réserver un délai raisonnable de préparation et de réponse.

Toutes les pièces justificatives des éléments de ce rapport dont le délégant souhaiterait avoir communication dans le cadre de son droit de contrôle, sont tenues à sa disposition.

Puteaux – La Défense, le 30 mars 2021

Le Directeur Administratif et Financier
Etienné PIQUET



COMPTE DU DELEGATAIRE

SITE_020002 - SAINT-QUENTIN HÔTEL DE VILLE - 2020

| | |
|-----------------------|-------------------------------------|
| PARC DE STATIONNEMENT | 020002 Saint-Quentin Hôtel de Ville |
| DELEGANT | VILLE DE SAINT-QUENTIN |
| DELEGATAIRE | SPS SAINT QUENTIN |
| ANNEE | 2020 |

Compte de résultat de la délégation de service public au 31/12/2020

| EN H.T. | Année 2019 | Année 2020 | 2020 / 2019 en valeur | 2020 / 2019 en % |
|---|-----------------|-----------------|-----------------------|------------------|
| Horaires parcs | 115 804 | 68 589 | -47 215 | -40,8% |
| Abonnés parcs | 119 525 | 112 470 | -7 055 | -5,9% |
| Voirie | | | | |
| Garantie de recettes villes | | | | |
| Prestation de services | | | | |
| Activité de Contrôle | | | | |
| Appels de charges amodiataires | | | | |
| Activités annexes | -742 | 782 | 1 524 | -205,5% |
| Sous Total Chiffre d'Affaires | 234 588 | 181 841 | -52 746 | 22,5% |
| Subventions d'exploitation | | | | |
| Autres Produits | | | | |
| Sous Total Autres Produits | | | | |
| Total Produits d'Exploitation | 234 588 | 181 841 | -52 746 | -22,5% |
| Personnel Interne Au Groupe VP (Yc Personnel Technique) | -68 617 | -69 379 | -761 | 1,1% |
| Personnel Contrat à Durée Déterminée | | | | |
| Autre Personnel externe et Frais Divers | -2 351 | -1 549 | 803 | -34,1% |
| Personnel Intérimaire d'Exploitation | | | | |
| Prestations de Nettoyage | -3 431 | -2 524 | 907 | -26,4% |
| Prestations de Gardiennage | -1 380 | -411 | 970 | -70,3% |
| Sous Total Frais de Personnel | 75 286 | 73 862 | 1 918 | -2,5% |
| Entretien : Interventions Techniques et Fournitures | -16 965 | -14 466 | 2 500 | -14,7% |
| Entretien : Contrats | -12 008 | -4 966 | 7 042 | -58,6% |
| Electricité, Fluides | -21 189 | -19 363 | 1 826 | -8,6% |
| Autres Prestations Sous Traitées | | | | |
| Frais de Télécommunication | -4 403 | -2 718 | 1 685 | -38,3% |
| Location Matériel d'Exploitation | | | | |
| Sous Total Autres Frais d'Exploitation | -54 565 | 41 512 | 13 053 | 23,9% |
| Actions Commerciales | -1 467 | -355 | 1 112 | -75,8% |
| Collecte de Fonds et Commissions | -1 418 | -2 887 | -1 469 | 103,6% |
| Frais Administratifs et Divers | -869 | -319 | 551 | -63,3% |
| Sous Total Frais Fonct. Adm. & Commerc. | 3 754 | -3 561 | 194 | -5,2% |
| Total Charges Directes d'Exploitation | -134 100 | -118 935 | 15 165 | -11,3% |
| Police d'Assurances | -1 532 | -1 187 | 345 | -22,5% |
| Sinistres | 370 | | -370 | -100,0% |
| Loyers, Charges Locatives et de Co-Propriété | -1 219 | -988 | 230 | -18,9% |
| Redevances Aux Concédants | -2 813 | -2 183 | 630 | -22,4% |
| Taxes et Versements Assimilés | -5 187 | -3 866 | 1 301 | -25,1% |
| Autres Charges et Provisions Courantes | -72 | -426 | -353 | 489,0% |
| Charges de Gros Entretien | 1 283 | | -1 283 | -100,0% |
| Frais de Pilotage et d'Encadrement Région | -5 161 | -3 673 | 1 488 | -28,8% |
| Frais Généraux Siège | -15 834 | -14 802 | 1 032 | -6,5% |
| Total Autres Charges d'Exploitation | -30 164 | -27 145 | 3 019 | -10,0% |
| Total Autres Charges d'Exploitation | -30 164 | -27 145 | 3 019 | -10,0% |
| Total Charges d'Exploitation | -164 264 | -146 080 | 18 184 | -11,1% |
| Autres Charges Non Courantes | -43 868 | -43 777 | 92 | -0,2% |
| Dot. Amort. Mat. Bureau / Transport | | | | |
| Dotations aux amortissements d'Exploitation | -62 133 | -62 616 | -483 | 0,8% |
| Autres Provisions Non Courantes | | | | |
| Total Amortissements et Provisions Non Courantes | -106 001 | -106 392 | 391 | 0,4% |
| Total Charges Non Courantes | -106 001 | -106 392 | 391 | 0,4% |
| EBIT | -35 678 | -70 631 | -34 953 | 98,0% |
| Frais Financiers | -85 318 | -54 989 | 30 328 | -35,5% |
| Total Frais Financiers | -85 318 | -54 989 | 30 328 | -35,5% |
| Total Frais Financiers | -85 318 | -54 989 | 30 328 | -35,5% |
| Resultat Net avant impôt Parc | -120 995 | -125 620 | -4 625 | 3,8% |
| Prestations Internes | | | | |
| Prestations Internes | | | | |
| Prestations Internes | | | | |

Informations sur le patrimoine de la délégation au 31 décembre 2020

Parc de stationnement Saint-Quentin Hôtel de Ville

| Code sous-classe immo. | Libellé Compte | Valeur Brute au 31/12/2020 | Cumul Amortissement au 31/12/2020 | Valeur Nette Comptable au 31/12/2020 |
|--------------------------------|----------------------------------|-------------------------------|---|--|
| BIENS DE RETOUR | AAI EN CONCESSION | 347 896 - | 179 535 | 168 361 |
| | BIENS DE RETOUR NON RENOUVELABLE | 3 165 821 - | 2 207 744 | 958 077 |
| | MAT ET OUTILLAGE EN CONCESSION | 405 497 - | 335 605 | 69 891 |
| | MATERIEL ENGIN ET GROS OUTILLAG | 8 175 - | 8 175 | - |
| | MAT ET OUTILLAGE EN CONCESSION | 7 239 - | 262 | 6 977 |
| Total BIENS DE RETOUR | | 3 934 628 - | 2 731 321 | 1 203 307 |
| BIENS DE REPRISE* | MATERIEL DE BUREAU ET DE MAGASIN | 1 301 - | 1 301 | - |
| | MATERIEL ENGIN ET GROS OUTILLAG | 40 030 - | 33 227 | 6 804 |
| | MOBILIER DE BUREAU ET DE MAGASIN | 4 - | 4 | - |
| | MOBILIER ET MATERIEL INFORMATIQU | 3 105 - | 3 105 | - |
| Total BIENS DE REPRISE* | | 44 440 - | 37 636 | 6 804 |
| Total général | | 3 979 068 - | 2 768 957 | 1 210 111 |

*quote part des actifs immobilisés détenus par Indigo Park

Parc de stationnement Saint-Quentin Hôtel de Ville

| en euros H.T. | 31/12/2020 |
|--|------------|
| Immobilisations Valeur Comptable Brute | 3 979 068 |
| Immobilisations Valeur Comptable Nette | 1 210 111 |
| Immobilisation en cours | 3 656 |

| | |
|----------------------|--|
| Parc | 020001 - Hôtel de Ville, Saint-Quentin |
| Période de référence | Décembre 2020 sur 36 Mois |
| Métier | TTC |
| Régimes | titulaires |
| Type de contrat | Concession |

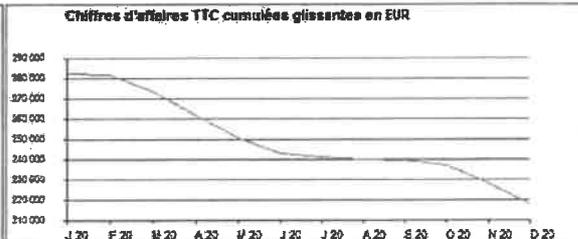
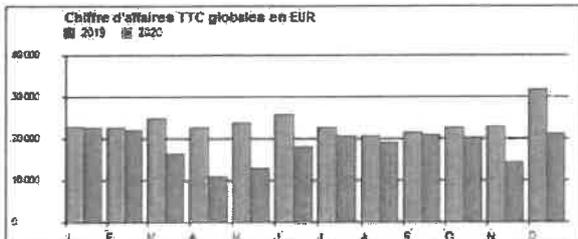
| | |
|----------------|------------|
| DR | Ouest |
| Fin de contrat | 15/12/2025 |

| | |
|-------------------------------|-----|
| Nb places publiques | 300 |
| Nb pl. amovibles ou voyageurs | 0 |
| Nb pl. amovibles | 0 |
| Nb total places | 300 |

| | |
|-----------------------------------|-----|
| Tarif 1 ^{er} heure (EUR) | 1,4 |
| Tarif abo. annuel (EUR) | 745 |

| Mois | Fréquentation | | | | | Chiffres d'affaires TTC | | | | Statistiques | | |
|--------------|---------------------|------------|--------------|--------------|-------------|-------------------------|--------------------------|------------------------|---------------------|----------------------|--------------|--------------------------------------|
| | Nb sorties horaires | | Nb abonnés | Nb locations | Nb ammodat. | Horaire ¹ | Abonnements ² | Locations ³ | Divers ⁴ | TOTAL CA TTC 1-4-9-1 | Ticket moyen | Variation Ticket moyen D 2019-D 2020 |
| | payantes | Gratuites | | | | | | | | | | |
| Janvier | 4 741 | 20 | 223 | 0 | 0 | 10 078 | 11 801 | 0 | 305 | 22 434 | 2,1 | -13,8 % |
| Février | 4 941 | 26 | 212 | 0 | 0 | 9 840 | 11 449 | 0 | 452 | 21 740 | 2,2 | -1,4 % |
| Mars | 1 880 | 19 | 214 | 0 | 0 | 4 040 | 11 025 | 0 | 153 | 16 118 | 2,1 | -2,2 % |
| Avril | 82 | 7 | 169 | 0 | 0 | 330 | 10 269 | 0 | 20 | 10 630 | 4,2 | +24,0 % |
| Mai | 1 280 | 10 | 188 | 0 | 0 | 2 280 | 10 477 | 0 | 100 | 12 856 | 1,6 | -30,0 % |
| Juin | 3 482 | 60 | 206 | 0 | 0 | 9 074 | 10 901 | 0 | 231 | 17 005 | 2,0 | -11,1 % |
| Juillet | 4 323 | 51 | 204 | 0 | 0 | 9 094 | 11 228 | 0 | 209 | 20 525 | 2,1 | -0,6 % |
| Août | 3 678 | 50 | 207 | 0 | 0 | 7 782 | 11 087 | 0 | 232 | 19 096 | 2,2 | -2,7 % |
| Septembre | 4 073 | 26 | 214 | 0 | 0 | 8 093 | 11 300 | 0 | 303 | 20 742 | 2,2 | -0,4 % |
| Octobre | 3 940 | 22 | 215 | 0 | 0 | 8 200 | 11 388 | 0 | 331 | 20 199 | 2,1 | -4,0 % |
| Novembre | 1 235 | 20 | 209 | 0 | 0 | 2 800 | 11 070 | 0 | 80 | 14 199 | 2,1 | -1,2 % |
| Décembre | 5 104 | 20 | 208 | 0 | 0 | 8 012 | 11 813 | 0 | 333 | 20 858 | 1,7 | -16,1 % |
| TOTAL | 28 253 | 346 | 2 458 | 0 | 0 | 70 143 | 134 985 | 0 | 3 128 | 247 231 | 2,1 | -8,8 % |

| | | | | | | | | | | | | |
|-------------------|---------|---------|--------|---|---|---------|---------|---|---------|---------|--|--|
| Rapport mois 2019 | | | | | | | | | | | | |
| D 2019 | 9 805 | 29 | 230 | 0 | 0 | 18 235 | 12 882 | 0 | 447 | 31 063 | | |
| cumul à D 2019 | 51 483 | 476 | 2 540 | 0 | 0 | 132 504 | 143 140 | 0 | 7 056 | 302 718 | | |
| var 2019/2020 | -37,3 % | -27,2 % | -8,9 % | | | -40,3 % | -6,7 % | | -46,7 % | -33,3 % | | |



RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITE 2019-2020



Délégation du Service Public
Réseau de chaleur quartier Europe
SP Saint-Quentin

Synthèse

1 - Un outil de développement économique durable

Les réseaux de chaleur urbain alimentés à partir d'énergies renouvelables sont un levier fort, identifié comme tel lors des accords de Paris, dans la loi de transition énergétique et le plan climat pour contribuer à créer une économie éco-responsable :

- + Création d'emplois : construction, exploitation, filière bois, ...
- + Contribution à la structuration et au développement de la filière bois
- + Valorisation des ressources locales
- + Neutralité carbone de la production de chaleur ENR

Quelques chiffres sur le réseau de chaleur de la ville de Saint Quentin :

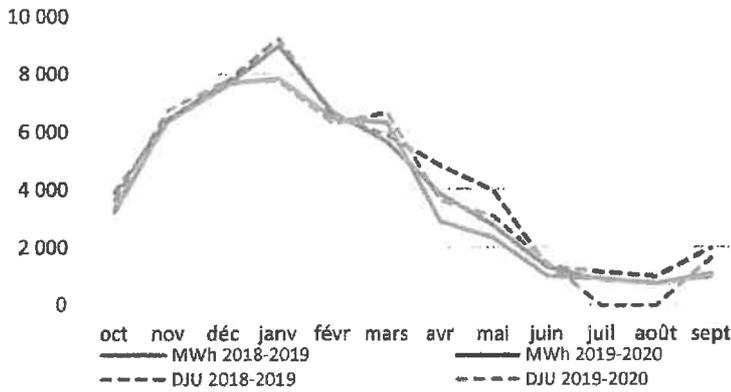


2 - Faits marquants et chiffres 2019-2020

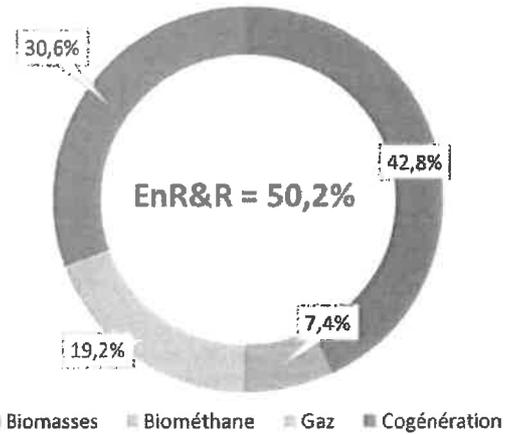
- 2019-2020**
- Sinistre biomasse 2 en Novembre 2019
 - Départ incendie biomasse 1 en Avril 2020
 - Retubage biomasse 2 en Juillet 2020

ÉNERGIE LIVRÉE

46 838 MWh livrés



MIXITÉ



ASPECTS ENVIRONNEMENTAUX



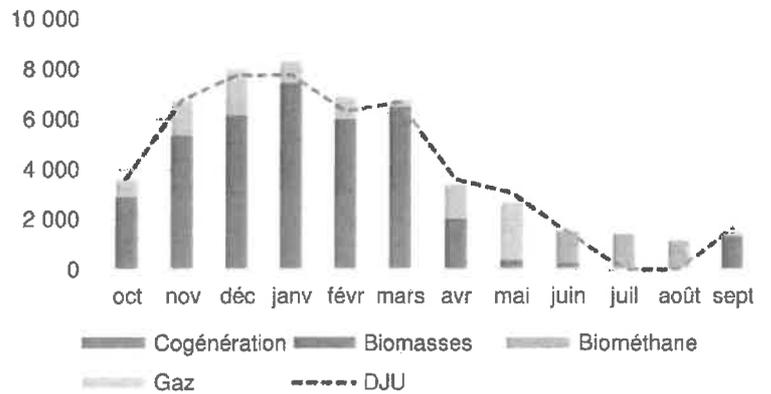
5.932 T/an de CO₂ évitées

soit l'équivalent de

1.854 véhicules

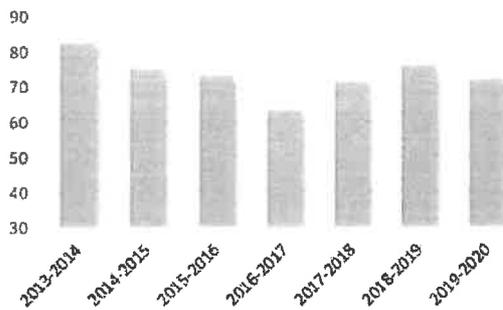
MIXITES MENSUELLES

Mixités mensuelles



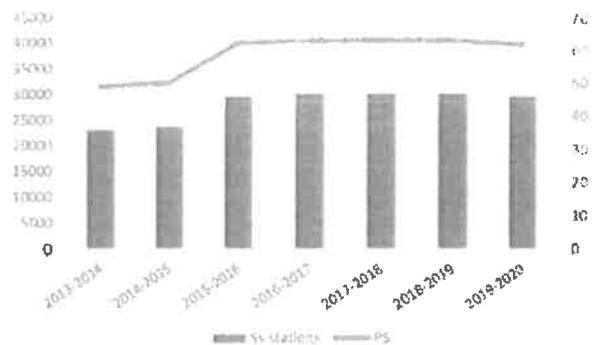
PRIX DE LA CHALEUR R1 ET R2

Prix moyen R1-R2 en 2019-2020
72,13 € TTC / MWh



PUISSANCE SOUSCRITE

39 669kW soucrits au 30/09/2020



3 - Synthèse décisionnelle

ETAT DES LIEUX

Le service public de production et de distribution de chaleur de la ville de St Quentin a été assuré 365 jours en 2019-2020 et a fourni près de 47 000 MWh de chaleur pour 39669 kW souscrits.

En 2019-2020, le tarif R1/R2 moyen s'établit à 72,13 € TTC/MWh ; ce prix de chaleur vendu aux abonnés est inférieur au prix moyen national constaté sur les autres réseaux de chaleur.

PERSPECTIVES

En termes d'évolution, des potentiels de raccordement au réseau de chaleur dans le périmètre actuel de la DSP avaient été identifiés (auberge de jeunesse, SDIS, gendarmerie). Des études technico-économiques ont été menées pour valider l'intérêt de ces raccordements.

Concernant la vision à moyen terme du développement du réseau de chaleur, le délégataire et la collectivité ont prévu de lancer un schéma directeur courant 2021 afin d'avoir une vision globale des enjeux énergétiques à l'échelle de la ville et de son agglomération.

En delà de sa nécessité pour obtenir des subventions sur de futures extensions, cette démarche permettra d'évaluer l'évolution des volumes de chaleur et l'équilibre économique associé, la fin des contrat EDF-OA en 2025 et l'impact sur la tarification, et le cas échéant d'envisager un développement plus large du réseau pour exploiter au mieux les installations existantes.

COMPTE DE RESULTATS DE LA SP ST QUENTIN

Le compte de résultats de la SP St Quentin est positif sur l'exercice 2019-2020 avec un résultat net positif de 244 k€ HT. Il est à noter que ce résultat est en amélioration comparé à la période 2018-2019 dont le résultat net était négatif de 111 k€ HT.

GESTION QUOTAS CO2

Au regard de l'évolution du prix des quotas de CO2 (au-delà de 20 € la tonne de CO2), des dispositions ont été prises fin 2019 en accord avec la collectivité afin de clôturer le PNAQ 3 (période 2013-2020) et ce, conformément à l'avenant n°3 moyennant l'application d'un R1 CO2 à hauteur de 4 €HT/MWh sur l'exercice 2019-2020 puis 5.2€HT/MWh pour l'exercice à venir.

Concernant le PNAQ 4 (période 2021-2025), les démarches sont actuellement en cours afin d'obtenir les allocations gratuites.

SOMMAIRE

| | |
|---|-----------|
| 1 - UN OUTIL DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE DURABLE | 2 |
| 2 - FAITS MARQUANTS ET CHIFFRES 2019-2020 | 2 |
| 3 - SYNTHESE DECISIONNELLE..... | 4 |
| ORGANISATION ET DEVELOPPEMENT DU SERVICE..... | 7 |
| 1 - ORGANISATION | 9 |
| 2 - SECURITE DU TRAVAIL | 10 |
| 3 - SITUATION CONTRACTUELLE ET SUIVI DES AVENANTS | 10 |
| 4 - DEVELOPPEMENT DU RESEAU | 12 |
| 5 - SUBVENTIONS | 15 |
| EXPLOITATION..... | 16 |
| 1 - INVENTAIRE DES BIENS | 17 |
| 2 - EVOLUTION DES INSTALLATIONS | 17 |
| 3 - SUIVI DES INSTALLATIONS | 18 |
| 4 - EFFICACITE ENERGETIQUE | 22 |
| FINANCE..... | 26 |
| 1 - TARIFICATION DU CHAUFFAGE URBAIN | 27 |
| 2 - COMPTE D'EXPLOITATION..... | 36 |
| 3 - COMPTE D'EXPLOITATION PREVISIONNEL | 42 |
| 4 - RENOUELEMENT | 43 |
| 5 - ELEMENTS DE BILAN ET COMPTE CO2 | 43 |
| ANNEXES | 45 |
| 1 - COMPOSITION DE L'EQUIPE D'EXPLOITATION | 48 |
| 2 - PLAN DU RESEAU..... | 48 |
| 3 - SUIVI DES ABONNES ET DES CONSOMMATIONS | 48 |
| 4 - EVOLUTION DES INDICES ET TARIFS R1 ET R2 | 48 |
| 5 - DETAIL DES TRAVAUX P3..... | 48 |
| 6 - DETAIL DES AMORTISSEMENTS | 48 |
| 7 - ATTESTATION(S) D'ASSURANCE..... | 48 |
| 8 - SUIVI DES CONTROLES REGLEMENTAIRES | 48 |
| 9 - INVENTAIRE DETAILLE DES BIENS DE RETOUR..... | 48 |
| 10 - LIASSE FISCALE | 48 |

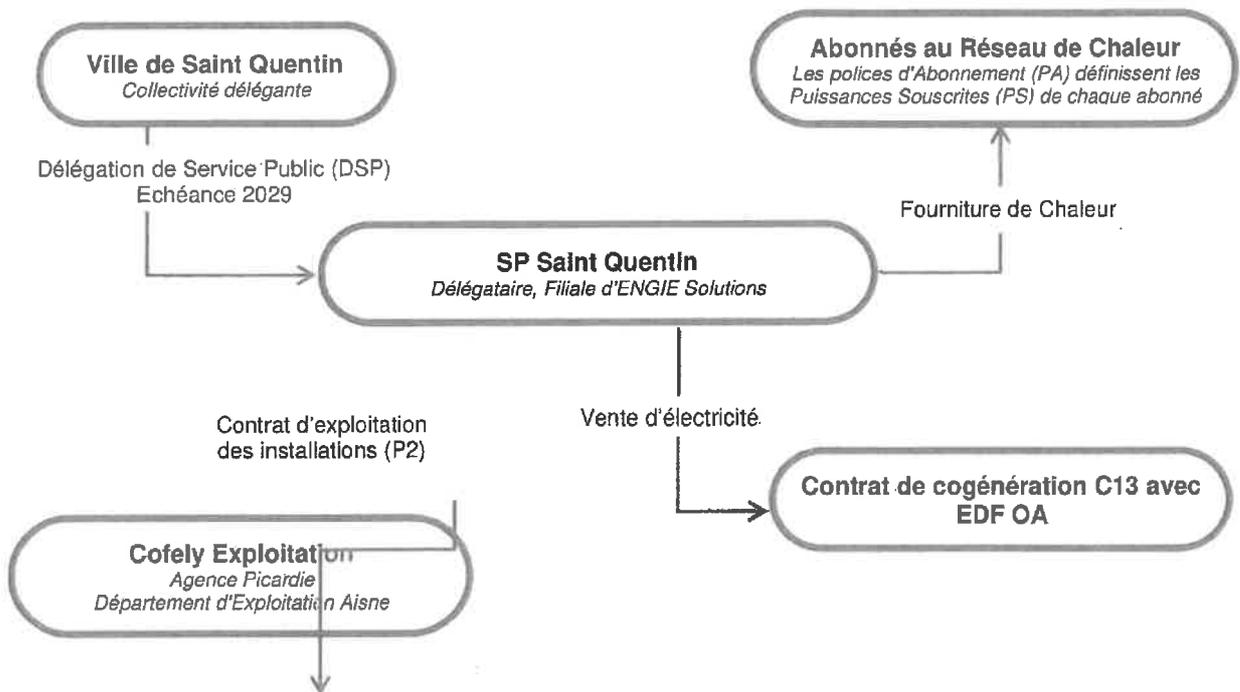
01

ORGANISATION ET DEVELOPPEMENT DU SERVICE



1 - Organisation

1.1. - SCHEMA CONTRACTUEL



1.2. - VOS CONTACTS



Patrice ARROUART
Manager d'Actifs
patrice.arrouart@engie.com
06.32.05.93.77

Gestion du Contrat de DSP

Exploitation



Yves PERRIN
Ingénieur d'Affaires
yves.perrin@engie.com
06.31.40.49.06

Olivier LEROY
Responsable de Site
olivier.leroy1@engie.com
07.87.35.79.02



Développement du réseau

Pour toute demande d'intervention, un numéro d'astreinte est mis en place :



N° APPEL ASTREINTE
0811 20 20 35

*Numéro joignable
24 /24 heures, 7 / 7 jours*

Si le technicien n'est pas joignable, une cascade s'enclenche auprès du contremaître d'astreinte et, si nécessaire auprès du responsable d'Equipe d'exploitation, du Département d'exploitation voire de la Direction d'Agence.

La liste des personnels mobilisables sur le réseau de chaleur est disponible en Annexe 01.

2 - Sécurité du travail

Aucun accident corporel n'a été déclaré sur le périmètre de la DSP au cours de l'exercice 2019-2020. Un départ d'incendie des big-bag de la chaudière biomasse 1 s'est déclaré en Avril 2020.

3 - Situation contractuelle et suivi des avenants

La ville de Saint Quentin a confié à la société GDF SUEZ ENERGIE SERVICES – COFELY une délégation de service public concernant l'exploitation de la chaufferie et de la distribution de chaleur du réseau de chauffage urbain du quartier de l'Europe, jusqu'au 30 juin 2029.

3.1. - AVENANT(S) ANTERIEUR(S) A LA PERIODE

L'avenant n° 1 signé le 20 novembre 2000 a pour objet :

- + Substituer GDF SUEZ ENERGIE SERVICES – COFELY à la société locale d'exploitation, dénommée SP SAINT QUENTIN, dans l'exécution du contrat de DSP. SP SAINT QUENTIN, est donc signataire des avenants successifs.

L'avenant n° 2 signé le 16 septembre 2002 a pour objet :

- + Informer la collectivité que la maison mère de la SP SAINT QUENTIN devient ELYO, qui a absorbé ELYO Nord-Est.

L'avenant n°3 signé le 28 novembre 2012 a pour objet :

- + Prévoir une évolution majeure du contrat de concession en autorisant la SP SAINT QUENTIN à rénover l'unité de cogénération et à conclure avec EDF un nouveau contrat de vente d'électricité, à construire une chaufferie au bois dans un triple objectif de réduction/stabilisation des charges de chauffage, de lutte contre les émissions de gaz à effet de serre et de développement local, à étendre le réseau de chaleur et à rénover les tronçons existants. A l'occasion de ces travaux et conformément à la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement, la collectivité a accepté un allongement de la durée du contrat de 9 ans.

L'avenant n°4 signé le 29 janvier 2014 a pour objet :

- + Préciser les modalités d'actualisation du terme R1 et l'ajustement du terme R24 par rapport au montant définitif de la subvention accordée par l'ADEME et la Région Picardie.

L'avenant n° 5 signé le 03 août 2015 a pour objet :

- + Ajuster plusieurs paramètres tarifaires en définissant les conditions d'actualisation du terme R1_{COGE}, en décrivant les paramètres de versement d'un avoir (justifié par une surfacturation), et en demandant au CONCESSIONNAIRE de soumettre la révision mensuelle des termes R1 et R2 à vérification avant facturation,

- + Changer de fournisseur bois au profit de la société BIVERT,
- + Actualiser certaines annexes de l'avenant n°3.

L'avenant n°6 qui a pour objet de :

- + Modifier les conditions d'actualisation du R1GAZ consécutivement à la disparition du tarif réglementé de type S2S. Ce tarif est remplacé par le tarif B2S, lui-même amené à disparaître. Les parties conviennent de se rencontrer pour établir les règles de fixation du prix du gaz, ce qui sera l'objet d'un prochain avenant.

L'avenant n° 7 signé le 14 décembre 2017 a pour objet :

- + Fixer le mécanisme de fixation du prix du gaz naturel et les modalités d'indexation du tarif Go entrant dans le calcul du R1 gaz,
- + Modifier les conditions d'actualisation du tarif R1cogé, en prévoyant notamment :
 - Les modalités de calcul du terme R1cogé pendant la période de fonctionnement hivernal du moteur (1er novembre au 31 mars),
 - Les modalités de fixation du terme R1cogé en dehors de la période de fonctionnement du moteur (1er avril au 31 octobre,)
 - Les modalités d'indexation du prix du gaz entrant dans le calcul du R1cogé étant entendu que le Concessionnaire fait son affaire des conditions d'achat du gaz.
- + Définir le fonctionnement d'un compte conventionnel compensant le déficit de la concession en affectant au crédit un manque à gagner de 248 334 € et, au débit, les produits résultant de la facturation d'un nouveau terme constitutif du tarif (R1compensation, dénommé R1comp),
- + Modifier le terme R21 pour tenir compte de la disparition de l'indice permettant d'actualiser les charges d'électricité en introduisant un coefficient de recollement de l'INSEE,
- + Entériner le statut et le devenir des réseaux secs mis en œuvre à l'occasion des travaux d'extension du réseau et les modalités relatives à leur prise en charge.

Par souci de simplification, l'ensemble des tarifs et leurs conditions d'indexation sont présentés dans le présent avenant de telle façon à ce qu'il constitue désormais la référence en matière de facturation de la chaleur.

3.2. - AVENANT(S) ENGAGES SUR LA PERIODE

Pas d'avenant engagé sur la période.

3.3. - PERSPECTIVES

Un projet d'avenant 8 a été soumis à la collectivité fin Décembre 2020 afin de traiter différents thèmes exposés par le délégataire (facturation R1 cogé, compensation sur la taxe foncière, modification de l'indexation du terme de stockage Gaz et financement du SIG).

L'objectif est de signer cet avenant courant Mars 2021 pour application au 01/04/2021.

4 - Développement du réseau

4.1. - SITUATION EN DEBUT DE PERIODE

On rappelle la situation en début de période en termes de puissance souscrite au réseau de chaleur tenant compte du déraccordement de la piscine Jean Bouin pour travaux.

| Branche | Ps [kW] |
|----------------------|---------------|
| STQ | 30 570 |
| STQ Nord | 4 720 |
| STQ Sud | 4 379 |
| Total général | 39 669 |

La branche « **STQ** » correspond au tracé historique du réseau, c'est-à-dire la zone Europe.
La branche « **STQ Nord** » correspond à l'extension de la chaufferie au lycée Condorcet.
Enfin, la branche « **STQ Sud** » renvoie à l'extension la plus récente vers la piscine et jusqu'au lycée de la Ramée.

4.2. - EVOLUTION EN COURS DE PERIODE

La période s'étendant d'octobre 2019 à septembre 2020 n'a vu aucune extension ou densification du réseau de chaleur. Le déraccordement provisoire de la piscine Jean Bouin pour travaux a été effectif le 01/10/2019 et pour une remise en service prévue le 01/11/2020.

4.3. - SITUATION EN FIN DE PERIODE

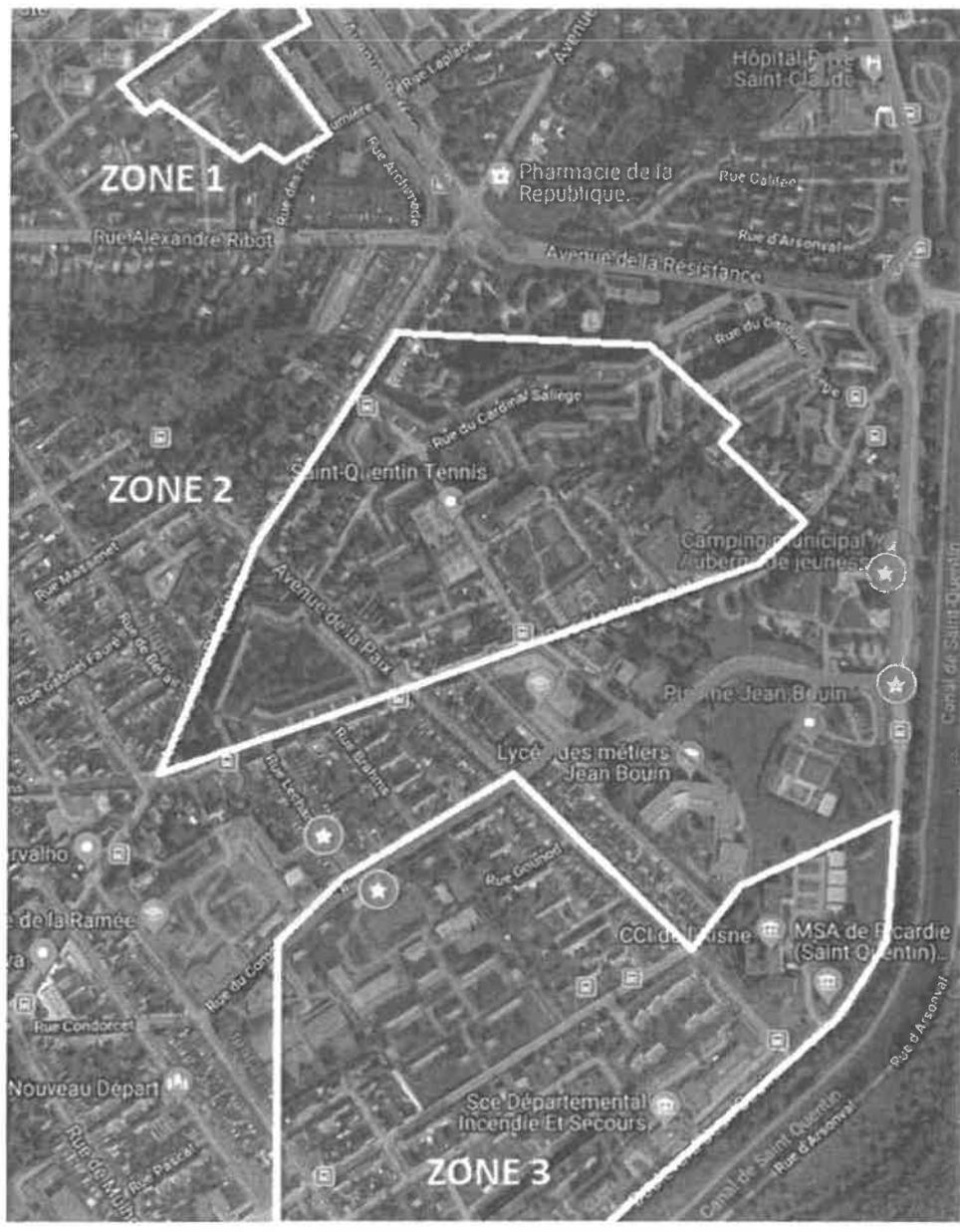
Le bilan en fin de période est identique à celui de début de période. La liste complète des abonnés au réseau de chaleur est disponible en Annexe 03.

| Branche | Ps [kW] |
|-----------------|---------------|
| STQ | 30 570 |
| STQ Nord | 4 720 |
| 4 379 | 4 379 |
| 39 669 | 39 669 |

4.4. - PERSPECTIVES

Le réseau du quartier Europe de St-Quentin est dense, en particulier jusqu'à l'avenue Georges Pompidou. Le plus gros potentiel de développement se situe au Sud du réseau existant, en partant de l'extension la plus récente (extension Sud) au réseau vers la piscine Jean Bouin et le lycée Pierre de la Ramée.

Les potentiels sont répartis en trois zones principales, comme illustré ci-dessous par l'extraction Google Maps.



Extraction Google Maps – Réseau existant (rouge) et potentiel de développement (bleu)

ZONE 1

La zone 1 est composée de quelques logements et d'un centre social départemental à proximité directe du réseau de chaleur et représente donc un potentiel de densification. C'est un potentiel peu important mais qui nécessite peu de travaux en cas de raccordement.

ZONE 2

La zone 2 concerne tous les bâtiments présents entre l'avenue de la Paix et l'avenue Henri Dunant jusqu'à l'avenue de la République. Cette zone représente un potentiel important de développement pour le réseau de chaleur puisque de nombreux logements se trouvent le long de la rue du Cardinal Saliège.

Dans cette zone se situe également le tennis club de St-Quentin et les archives municipales qui pourraient faire l'objet d'un raccordement si d'autres potentiels de la zone sont exploitables.

La résidence Château de Rémicourt (au Sud de la zone) fait également partie du potentiel de développement. Des vannes sont d'ailleurs prévues rue Lechantre en prévision d'un éventuel raccordement de la résidence.

ZONE 3

Les bâtiments de la zone 3 concernés par un raccordement potentiel sont en premier lieu le SDIS et la gendarmerie. Des vannes sont en attente rue Lechantre pour la gendarmerie et rue Jean Bouin pour une extension vers le SDIS.

De plus, il serait possible de densifier la branche prévisionnelle du SDIS en raccordant simultanément les logements collectifs se trouvant à proximité du tracé ainsi que les bâtiments du MEDEF et de la Chambre de Commerce (pour laquelle nous sommes sollicités).

Quelle que soit la zone, une étude de prospection approfondie est prévue sur la période 2020 pour déterminer les abonnés potentiels. Cette étude permettra d'identifier clairement les bâtiments raccordables : mode de chauffage, emplacement de chaufferie, distance par rapport au réseau, consommation prévisionnelle, puissance nécessaire, faisabilité technique pour le réseau et pour le bâtiment et faisabilité économique.

En fonction des études, la commercialisation pourra être effectuée afin de raccorder de nouveaux abonnés au réseau de chaleur. Les bâtiments et zones ciblés dans les paragraphes précédents sont prioritaires dans l'optique du développement. Le soutien de la ville et la communication sont essentiels à la réussite de la commercialisation du réseau.

Le raccordement de l'auberge de jeunesse pourrait faire partie du développement de réseau de la prochaine période. Les vannes sont en attente au bout de la propriété.



Le nouveau gymnase (future construction au nord du lycée Condorcet) pourra également faire l'objet d'un raccordement au réseau de chaleur.

Au-delà de ces perspectives sont également identifiées des zones énergivores pour lesquelles un raccordement au réseau alimenté majoritairement en EnR pourrait être intéressant sur la Ville de Saint-Quentin :

- Développer un outil vertueux et moderne sur le territoire
- Faire bénéficier à de nouveaux abonnés d'un tarif attractif et peu volatile dans le temps
- Alimenter des abonnés à caractère social
- Assurer l'indépendance énergétique du territoire
- Améliorer le bilan carbone du territoire

Pour toutes ces pistes de développement, l'élaboration d'un schéma directeur est nécessaire afin d'anticiper et de programmer les évolutions. Ce schéma directeur, au-delà de son obligation réglementaire est indispensable au montage des dossiers de subventions .

4.5. - RELATIONS AVEC LES ABONNES

Une négociation a été finalisée avec la piscine Jean Bouin pour un déracordement provisoire d'un an pendant les travaux de la Piscine.

5 - Subventions

5.1. - CONVENTIONS DE FINANCEMENT EN COURS

Ci-dessous l'état d'avancement des dossiers de subventions relatifs au réseau de chaleur.

| Dossier | Avct | Montant Total | Montant perçu | Reste à percevoir |
|---------|------|---------------|---------------|-------------------|
| FEDER | 96% | 2 041 601 € | 1 964 942 € | 0 € |
| ADEME | 95% | 1 461 141 € | 1 382 317 € | 0 € |
| TOTAL | 96% | 3 502 742 € | 3 347 259 € | 0 € |

Au 31 décembre 2020, toutes les conventions sont soldées. Les versements des subventions sont en retrait de 155 483 € par rapport à l'attendu.

5.2. - MONTANT PERÇUS SUR LA PERIODE

Un versement de 217 868 € a été reçu le 13 Juillet 2020 soldant la convention ADEME. Le solde est en retrait de 78 824 € par rapport à l'attendu. Cette différence est liée à l'atteinte partielle des objectifs de production ENR. Bien qu'une prolongation de la durée de comptage ait été obtenue, il restait un déficit important de production ENR, conséquence de la faiblesse des enlèvements de chaleur par rapport au compte d'exploitation prévisionnel.

5.3. - PERSPECTIVES

Le délégataire s'est rapproché de la collectivité courant 2020 afin d'étudier les modalités de développement du réseau et dans le cadre de la conduite d'un schéma directeur prévu courant 2021. Ce dernier sera indispensable à l'attribution de nouvelles subventions.

02

EXPLOITATION



1 - Inventaire des biens

Ci-dessous le tableau actualisé au 30 septembre 2020 de l'inventaire simplifié des installations du réseau de chaleur. L'inventaire détaillé des biens de retour est disponible en Annexe 09 ainsi que le plan du réseau en Annexe 02.

| | |
|--|--|
| <p>Chaufferie</p> <p>Fluide caloporteur utilisé : Eau à 90 °C</p> <p>2 x chaudières gaz de marque LOOS puissance unitaire 9 MW 1 x chaudière gaz de marque Viessmann puissance 4.5 MW Combustibles utilisés : gaz naturel et propane</p> <p>1 x chaudière bois de marque COMPTE R puissance 3.5 MW 1 x chaudière bois de marque COMPTE R puissance 4.5 MW</p> | <p>47 Sous-stations</p> |
| <p>Cogénération</p> <p>1 x moteur à gaz de 4,3 MW électriques 1 x échangeur (chaudière de récupération) puissance 4MW</p> | <p>10 km de Réseau</p> |
| <p>Sous-stations</p> <p>Le réseau dessert 47 sous-stations dont les puissances varient de 30 à 3 190 kW Les sous-stations sont équipées de compteurs d'énergie calorifique</p> | <p>34.5 MW Puissance disponible</p> |

2 - Evolution des installations

2.1. - TRAVAUX REALISES SUR LA PERIODE

| | |
|------------------|---|
| <p>2019-2020</p> | <p>Retubage chaudière biomasse 2</p> <p>Renouvellement filtre à manches biomasse 1</p> <p>Renouvellement réseau au croisement de la Rue Berthollet et de l'Avenue Schuman</p> |
|------------------|---|

2.2. - TRAVAUX PROGRAMMES

2020-2021

Filtres à manches chaudière biomasse 2 (selon résultat inspection annuelle)

Analyse et éventuel retubage chaudière biomasse 1 (selon résultat inspection annuelle)

2.3. - PERSPECTIVES ET INVESTISSEMENTS

Pas de nouveaux dossiers de subventions en cours. Une étude en lien avec le potentiel d'extension et de densification du réseau sera menée en 2021.

2.4. - SINISTRES ET LITIGES

Nous avons déclaré un sinistre en Novembre 2019 sur la biomasse 2 au niveau d'un mur d'eau qui conduit à une remise en état en Décembre. Ce sinistre est en cours d'expertise avec les assurances du délégataire et du fabricant de la chaudière.

3 - Suivi des installations.

3.1. - MAINTENANCE

3.1.1. - MAINTENANCE PREVENTIVE

OBJECTIFS

Pour mener à bien la mission de production, de distribution et de livraison d'énergie, il est nécessaire de maintenir en parfait état les équipements exploités. L'objectif de la maintenance préventive est de maximiser le temps de disponibilité des équipements et d'assurer la sécurité des personnes et des biens.

Cela passe par l'application d'un plan de maintenance préventif, ensemble de tâches à effectuer de façon régulière ou déclenchée qui permet notamment :

- d'améliorer la sécurité par la diminution du risque de défaillance en fonctionnement
- de diminuer la probabilité d'apparition d'une panne en fonctionnement
- d'améliorer la qualité des productions
- d'exploiter au maximum de leurs possibilités les générateurs ainsi que les éléments qui les composent

02 Exploitation

MOYENS MIS EN ŒUVRE

Tout au long de l'année, les équipes d'exploitation d'ENGIE Solutions se mobilisent pour réaliser la maintenance préventive, permettant d'assurer, en toute sécurité, la mission de service.

Pour cela, elles s'appuient sur des gammes de maintenance qui intègrent bien évidemment les préconisations constructeurs mais également des tâches issues du savoir-faire ENGIE Solutions et des différents retours d'expérience consolidés. En effet, les équipes d'exploitation peuvent et savent s'appuyer sur un réseau d'experts nationaux ENGIE Solutions qui mettent à profit leurs connaissances et expérience, acquise au contact du large panel de sites de production actuellement exploité pour amender et améliorer de façon continue les plans de maintenance.

La fréquence des opérations de maintenance dépend de leur nature :

- Hebdomadaires : opérations d'entretien et de contrôle légères sur des équipements fortement sollicités ou particulièrement sensibles (ex : vérification de la qualité de l'eau de réseau, vérification du bon fonctionnement de capteurs, ...)
- Mensuelles : opérations d'entretien et de contrôles de l'ensemble des équipements sollicités et d'organes de sécurité (ex : rondes de graissage, contrôles de combustion, vérification du système de sprinklage pour les chaufferies biomasse)
- Trimestrielles, semestrielles : opérations d'entretien et de contrôle plus conséquentes y compris sur les équipements moins sollicités.
- Annuelles : révision complète de la chaufferie et des sous-stations.

Toutes ces opérations sont effectuées par les techniciens de l'équipe d'exploitation ou des entreprises extérieures dûment qualifiées sous le pilotage des équipes d'exploitation.

DIGITALISATION

Afin d'atteindre ces objectifs de fiabilisation, l'ensemble des processus de maintenance a été digitalisé.

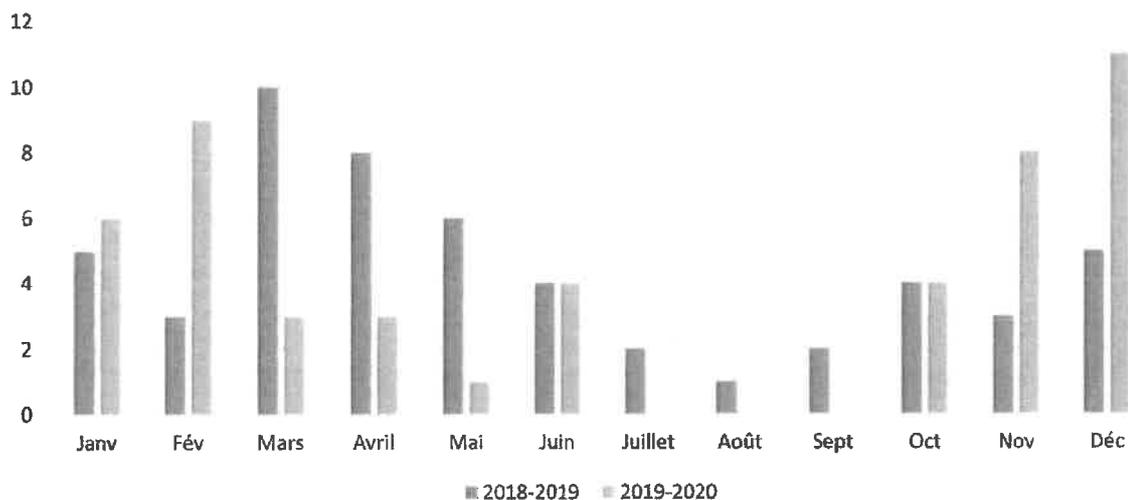
La solution de type GMAO mise en place par ENGIE Solutions est un outil collaboratif, au service des équipes d'exploitation avec un travail au quotidien facilité. Elle permet notamment :

- d'avoir accès à l'activité en temps réel et de pouvoir mettre à jour des données,
- de consulter l'historique des interventions aux pieds des équipements,
- de faciliter le travail des techniciens en ayant accès aux documents des machines,
- de saisir les comptes rendus d'intervention en direct,
- de gérer les stocks de pièces détachées

C'est également un véritable outil de management et de pilotage, permettant de planifier les travaux et de suivre l'avancement de la maintenance préventive et corrective tout au long de l'année via la diffusion et l'affichage du baromètre maintenance & sécurité.

3.1.2. - SUIVI DES DEPANNAGES

Il y a eu 49 dépannages réalisés en 2019-2020



| Années | Janv | Fév | Mars | Avril | Mai | Juin | Juillet | Août | Sept | Oct | Nov | Déc | TOTAL |
|-----------|------|-----|------|-------|-----|------|---------|------|------|-----|-----|-----|-------|
| 2019-2020 | 6 | 9 | 3 | 3 | 1 | 4 | 0 | 0 | 0 | 4 | 8 | 11 | 49 |
| 2018-2019 | 5 | 3 | 10 | 8 | 6 | 4 | 2 | 1 | 2 | 4 | 3 | 5 | 53 |

3.1.3. - INDICATEUR DE CONTINUITÉ DE SERVICE

| Date | Libellé | Durée | Puissance impactée | Abonnés |
|------------|-------------|---------|--------------------|---|
| 24/08/2020 | Coupure ECS | 108 hrs | 39963 kW | Réseau complet – arrêt technique annuel |
| 29/08/2020 | Coupure ECS | 72 hrs | 413 kW | SST 08 Rue Ampère |

Soit un taux de continuité de service total de 98.76% et 99,99% hors arrêt technique annuel.

3.2. - CONTROLES REGLEMENTAIRES

Les contrôles réglementaires concernent les installations de production suivantes :

- + Chaufferie Gaz/GPL
- + Chaufferie Biomasse
- + Cogénération

Le site de production est soumis à autorisation préfectorale.

02 Exploitation

37 contrôles périodiques sont identifiés sur l'ensemble de ces sites de production pour les domaines Incendie, ICPE, ESP, Air, Electricité... chacun ayant sa propre périodicité (de 6 mois à 10 ans).

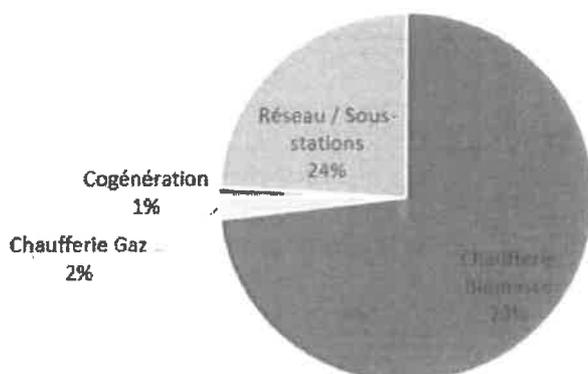
31 contrôles ont été réalisés en 2020 conformément aux périodicités prévues et donnant lieu à l'édition d'un rapport. **Aucun écart empêchant la bonne conduite des installations n'a été constaté.**

37 contrôles sont programmés en 2021.

La liste complète des contrôles réglementaires est disponible en Annexe 08. Les rapports des contrôles réglementaires au format électronique sont tenus à la disposition du Délégué.

3.3. - GROS ENTRETIEN ET RENOUVELLEMENT (GER)

Répartition GER



Le montant total des travaux de GER sur l'exercice 2019-2020 s'élève à 448 k€ dont 73% sur les chaudières biomasse.

La liste des travaux de GER comptabilisés sur l'exercice 2019-2020 est disponible en Annexe 05.

4 - Efficacité énergétique

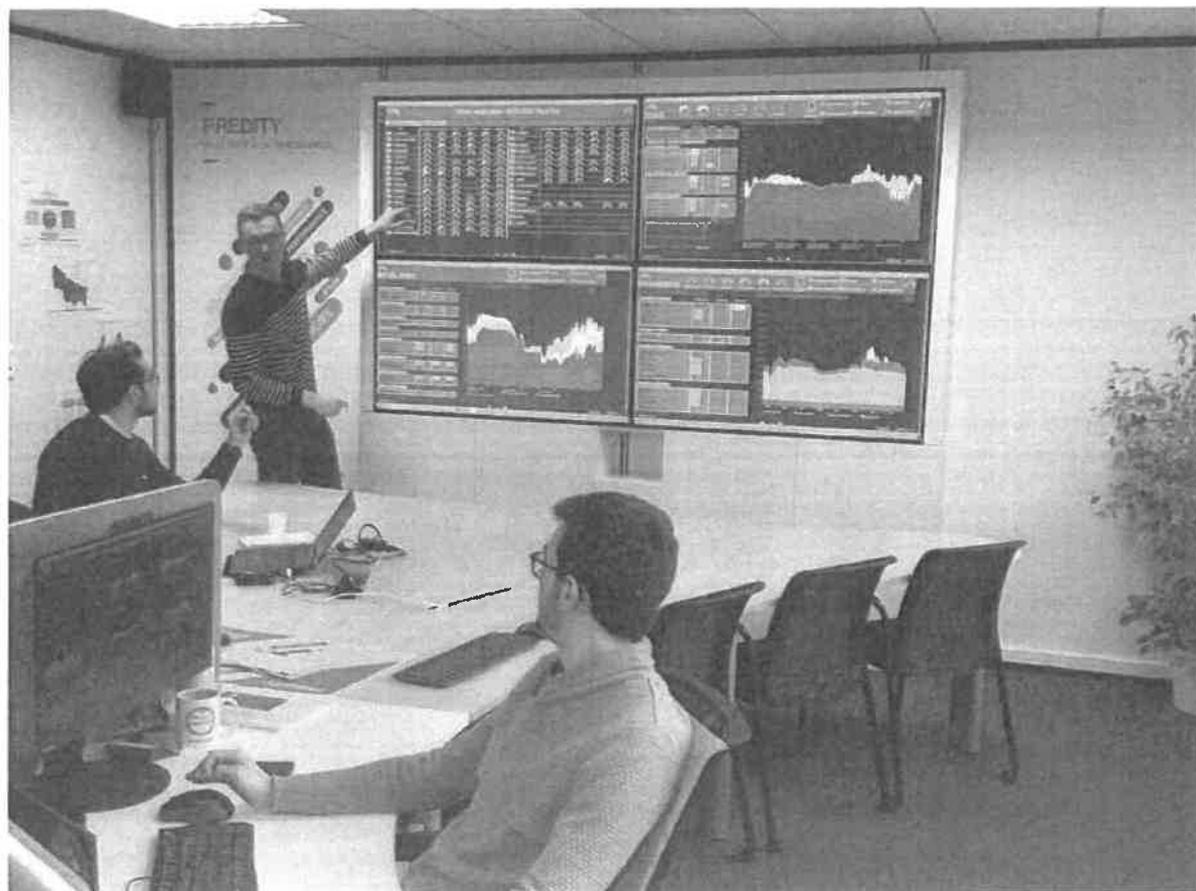
Le tableau détaillé des livraisons par sous-stations est disponible en Annexe 03.

PREDITY

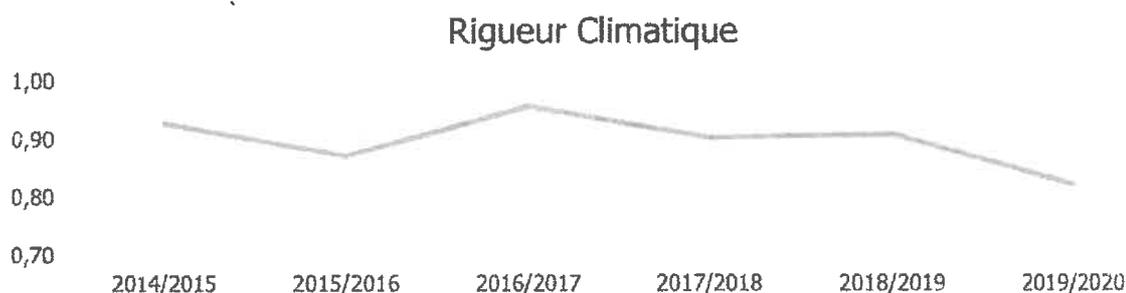
Depuis 3 ans, ENGIE Solutions et ses filiales engage des investissements dans le déploiement d'équipements communicants. Une plateforme numérique dédiée à l'amélioration de l'efficacité énergétique des installations du quart Nord-Est a été implantée à Reims ; elle permet un suivi continu, uniforme et en temps réel des sites grâce à une Hypervision centralisée, mais également un gain de performances par des analyses macros et des identifications de dérives de fonctionnement et la mutualisation au profit de chaque site et en temps réel, des expertises spécialisées. Enfin, un volet de modélisation complexe ouvre la voie à des simulations prédictives.

La démarche globale, nommée PREDITY, s'inscrit pleinement dans le cadre de la transformation digitale et amorce un virage plus industriel dans l'exploitation des réseaux d'ENGIE Solutions et de ses filiales pour une meilleure efficacité énergétique et la valorisation des énergies décarbonées.

Pour l'usager du réseau de chaleur, c'est l'assurance d'une énergie toujours disponible et d'un coût maîtrisé.



4.1. - DONNEES CLIMATIQUES

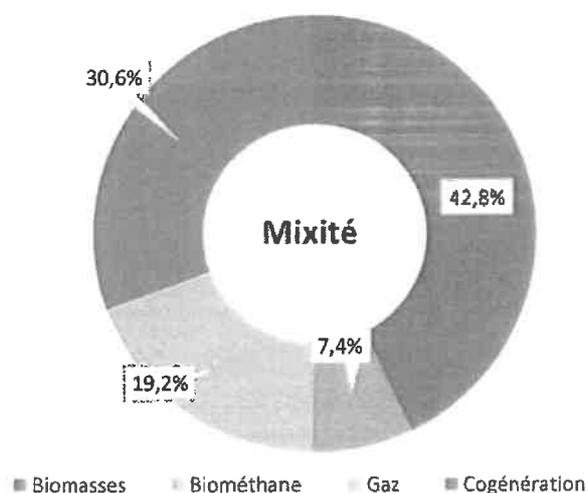


La rigueur constatée pour Saint Quentin sur la période 2019-2020 est de 0,82. Cette valeur est en net retrait par rapport à l'an dernier.

| | 2014/2015 | 2015/2016 | 2016/2017 | 2017/2018 | 2018/2019 | 2019/2020 |
|---------------------------------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|
| Base trentenaire (61-90) | 2966 | | | | | |
| DJU | 2747 | 2579 | 2834 | 2672 | 2688 | 2 428 |
| Rigueur | 0,93 | 0,87 | 0,96 | 0,90 | 0,91 | 0,82 |

4.2. - MIXITE – ENERGIE PRODUITE & LIVREE

Ci-dessous les informations relatives à la mixité sur l'année 2019-2020. Le taux d'EnR du réseau de St Quentin reste supérieur à 50%.



| Productions | Chaudières | Chaudières | Cogé. | Total |
|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|
| | Biomasse | Gaz | Gaz | |
| Oct | 2703 | 719 | 175 | 3597 |
| Nov | 2226 | 1398 | 3108 | 6732 |
| Déc | 2929 | 1825 | 3205 | 7959 |
| Janv | 4196 | 886 | 3226 | 8308 |
| Févr | 3023 | 903 | 2974 | 6900 |
| Mars | 3308 | 307 | 3170 | 6785 |
| Avr | 1978 | 1369 | 34 | 3380 |
| Mai | 350 | 2308 | 0 | 2658 |
| Juin | 228 | 1272 | 0 | 1501 |
| Juil | 3 | 1412 | 0 | 1415 |
| Août | 0 | 1135 | 0 | 1135 |
| Sept | 1269 | 236 | 0 | 1505 |
| Total | 22212 | 13769 | 15893 | 51873 |

4.3. - CONSOMMATIONS & RENDEMENT DES INSTALLATIONS

Ci-dessous le tableau récapitulatif des énergies consommées par type de combustibles et les rendements correspondants.

| | Energie Consommée MWh | Chaleur Produite MWh | Electricité Produite MWh | Rdmt Production | Chaleur Livrée MWh | Rdmt Réseau | Rdmt Global |
|---------------------|-----------------------------|----------------------------|--------------------------------|--------------------|--------------------------|------------------|----------------|
| Biomasse | 25 748 | 22 212 | 0 | 86,27% | | | |
| Gaz (PCI) | 15 338 | 13 769 | 0 | 89,77% | 46 838 | 90,29%(*) | 79,07% |
| Cogénération | 38 063 | 15 893 | 15 748 | 83,13% | | | |
| Total | 79 150 | 51 873 | 15 748 | 85,44% | | | |

(*) soit 0,504 MWh/ML pour une densité réseau de 4,7 MWh/ML.



EN 2019-2020, 9 563 tonnes de bois ont été consommées en chaufferie, en provenance d'exploitations locales sur un rayon de 50km.

4.4. - AUTRES CONSOMMATIONS

| | |
|---------------------------|--------------------|
| Consommations électriques | 1091 MWh |
| Appoints d'eau | 821 m ³ |

4.5. - BILAN ENVIRONNEMENTAL

Afin de déterminer les émissions de CO₂ évitées grâce à l'énergie gaz non consommée, un ratio de 205 kg de CO₂ par MWh PCI consommé d'une solution équivalente gaz à un rendement 0,92.

En 2018-2019, l'utilisation d'EnR pour la production de chaleur du réseau de chaleur de la ville de Saint-Quentin a permis d'éviter l'émission de **5 932 T de CO₂** soit l'équivalent de **1 854 véhicules** parcourant 30.000 km/an.

—
03
FINANCE
—



1 - Tarification du chauffage urbain

La tarification du MWh d'énergie calorifique vendu sur le réseau est décomposée en deux éléments R1 et R2.

- R1 : élément proportionnel représentant le coût des combustibles ou autres sources d'énergie (sauf la part d'électricité afférente aux usages visés en R2) réputés nécessaires, en quantité et en qualité, pour assurer la fourniture d'un MWh de chaleur (chauffage, eau chaude sanitaire ou autres usages).

- R2 : élément fixe représentant la somme des coûts suivants :
 - Le coût des prestations de conduite et de petit entretien nécessaires pour assurer le fonctionnement des installations primaires.
 - Le coût de l'énergie électrique utilisée mécaniquement pour assurer le fonctionnement des installations primaires.
 - Le coût du gros entretien et du renouvellement des installations.
 - Les charges financières liées à l'autofinancement et à l'amortissement des emprunts de premier établissement.

1.1. - TARIF R1

La part proportionnelle du montant de la facture est constituée du produit de la consommation enregistrée par des compteurs avec un terme R1 représentant le coût des énergies nécessaires à la fourniture d'un MWh en poste de livraison.

$$R1 = (k_{\text{Gaz}} \times R1_{\text{Gaz}} + k_{\text{FOD}} \times R1_{\text{FOD}} + k_{\text{COGE}} \times R1_{\text{COGE}} + k_{\text{BOIS}} \times R1_{\text{BOIS}}) + R1_{\text{CO2}} + R1_{\text{Comp}}$$

La définition des paramètres est la suivante :

| | |
|---|--|
| k _{GN} , k _{BOIS} , k _{COGE} et k _{FOD} | correspondent au pourcentage d'utilisation de chaque source d'énergie (k _{GN} + k _{BOIS} + k _{COGE} + k _{FOD} = 1) |
| R1 _{BOIS} | correspond au coût d'approvisionnement de la chaleur issue de la biomasse |
| R1 _{GN} R1 _{COGE} | correspond au coût d'approvisionnement de la chaleur issue du gaz correspond au coût d'approvisionnement de la chaleur issue de la cogénération |
| R1 _{FOD} | correspond au coût d'approvisionnement de la chaleur issue du fioul domestique |
| R1 _{CO2} | correspond à la redevance liée aux quotas carbone telle que défini à l'article 7 |
| R1 _{COMP} | est fixé à 0,62 €/MWh vendu. Il est facturé à compter de la prise d'effet de l'avenant 7 et dans son principe, jusqu'au 1er avril 2025 |

| Coefficient en % | Du 1 ^{er} juillet 2013 au 31 mars 2014 | Du 1 ^{er} avril 2014 au 31 mars 2025 | Du 1 ^{er} avril 2025 au terme du contrat |
|-------------------|---|---|---|
| k _{GN} | 81,9% | 19,0% | 33,2% |
| k _{FOD} | 1,2% | 1,0% | 1,0% |
| k _{COGE} | 16,9% | 16,9% | - |
| k _{BOIS} | - | 63,1% | 65,8% |

| Terme en € HT/ MWh | Du 1 ^{er} juillet 2013 au 31 mars 2014 | Du 1 ^{er} avril 2014 au 31 mars 2025 | Du 1 ^{er} avril 2025 au terme du contrat |
|--------------------|---|---|---|
| R1 _{GN} | 53,73 | 53,73 | 53,73 |
| R1 _{FOD} | 97,73 | 97,73 | 97,73 |
| R1 _{COGE} | - 14,55 | - 14,55 | - |
| R1 _{BOIS} | - | 33,93 | 33,93 |
| R1 _{comp} | | 0,62 | |
| R1 ₀ | 42,72 | 30,48 | 40,85 |

Le terme fioul est révisé mensuellement par application de la formule suivante :

$$R1_{FOD} = R1_{FOD_0} \times \left(\frac{DIREM}{DIREM_0} \right)$$

Avec les indices suivants :

| Indice | Référence | Indice de base | Date de valeur | Valeur |
|-------------------|--|--------------------|----------------|--------|
| DIREM | Indice de l'évolution du prix de fioul domestique en France | DIREM ₀ | 1-juillet-12 | 208,49 |
| R1 _{FOD} | Redevance de la chaleur fournie à partir du fioul domestique en € HT/MWh | R1 _{FOD0} | 1-juillet-12 | 97,73 |

Le terme biomasse est révisé mensuellement par application de la formule suivante :

$$R1_{BOIS} = R1_{BOIS_0} \times \left(0,15 + 0,18 \times MP + 0,3 \times \frac{ICHT - IME}{ICHT - IME_0} + 0,20 \times \frac{ACT - DA}{ACT - DA_0} + 0,10 \times \frac{FODC 4}{FODC 4_0} + 0,07 \times \frac{FSD 2}{FSD 2_0} \right)$$

$$MP = \left(0,8 \times \frac{Bbr}{Bbr_0} + 0,10 \times \frac{Pcs}{Pcs_0} + 0,10 \times \frac{Bes}{Bes_0} \right)$$

Avec les indices suivants :

| Indice | Référence | Indice de base | Date de valeur | Valeur |
|--------------------|--|-----------------------|----------------|--------|
| ICHT-IME | Indice Salaires des industries mécaniques et électriques (NAF 25-30 32-33) | ICHT-IME ₀ | 1-juillet-12 | 109,40 |
| ACT-DA | Indice «Activité distribution avec conducteur et carburant» publiée sur le site LE MONITEUR EXPERT (référence : ACT-DA, origine : Chambre des loueurs et transporteurs industriels (CLTI). | ACT-DA ₀ | 1-juillet-12 | 222,71 |
| FODC4 | Indice mensuel d'évolution des prix du fioul domestique hors TVA » publiée sur le site LE MONITEUR EXPERT. | FODC4 ₀ | 1-juillet-12 | 348,15 |
| FSD2 | Dernière valeur connue du prix à la production dans l'industrie «ensemble énergie, biens intermédiaires, biens équipements» publiée sur le site LE MONITEUR EXPERT. | FSD2 ₀ | 1-juillet-12 | 126,80 |
| MP | Indice représentatif du prix de la matière première, résultant d'une formule paramétrique composée du prix du Bois de bord de route non broyé, de chutes de scierie non broyées et de bois de recyclage de classe A. | MP ₀ | 1-juillet-12 | 1,00 |
| Bbr | Indice correspondant au «Bois de bord de route non broyé» publiée par le CEEB/INSEE/Ministère de l'agriculture | Bbr ₀ | 1-juillet-12 | 97,5 |
| Pcs | Indice correspondant au «Chutes diverses de scierie non broyées» publiée par le CEEB/INSEE/Ministère de l'agriculture | Pcs ₀ | 1-juillet-12 | 106,4 |
| Bes | Indice correspondant au «Bois de recyclage de classe A» publiée par le CEEB/INSEE/Ministère de l'agriculture | Bes ₀ | 1-juillet-12 | 106,5 |
| R1 _{BOIS} | Redevance de la chaleur fournie à partir de la biomasse en € HT/MWh | R1 _{BOIS0} | 1-juillet-12 | 33,48 |

Le terme gaz est révisé mensuellement par application de la formule suivante :

$$R1_{\text{gaz}} = R1_{\text{gaz}0} \times G/G0$$

Formule dans laquelle :

$$G = G0 \times \left[\frac{Loc + Ab + DJ \times (ATRD + TCS + TCR \times NTR + TCL) + CTA + Q \times (PEG + TVD + TICGN + Fst + F)}{Loc0 + Ab0 + DJ \times (ATRD0 + TCS0 + TCR0 \times NTR + TCL0) + CTA0 + Q \times (PEG0 + TVD0 + TICGN0 + Fst0 + F)} \right]$$

Avec les indices suivants :

| Indice | Référence | Source | Unité | Référence | Date de valeur | Valeur |
|--------|--|---------------------------------|----------------|-----------|----------------|----------|
| Q | Quantité gaz consommée | CEP | MWh PCS | - | - | 54 329 |
| DJ | Débit Journalier | Contrat | MWh PCS/j | - | - | 500 |
| G | Prix unitaire du gaz | Contrat | €/MWh PCS | G0 | 1-nov-13 | 39,03 |
| Loc | Location du compteur GrDF | Facture GrDF | € | Loc0 | 1-nov-13 | 2 274,99 |
| Ab | Abonnement au Réseau de Distribution | CRE | €/an | Ab0 | 1-nov-13 | 14 296,8 |
| ATRD | Accès des Tiers aux Réseaux de Distribution | CRE | €/an.MWh PCS/j | ATRD0 | 1-nov-13 | 186 |
| TCS | Terme de capacité de sortie | CRE | €/an.MWh PCS/j | TCS0 | 1-nov-13 | 83,35 |
| TCR | Terme de capacité Régional | CRE | €/an.MWh PCS/j | TCR0 | 1-nov-13 | 60,12 |
| NTR | Niveau tarifaire régional | CRE | Coefficient | NTR | 1-nov-13 | 1 |
| TCL | Terme de capacité de livraison au Point interface Transp./Distrib° | CRE | €/an.MWh PCS/j | TCL0 | 1-nov-13 | 31,66 |
| CTA | Contribution au tarif d'acheminement | Contrat de fourniture gaz | €/an | CTA0 | 1-nov-13 | 26 433 |
| PEG | Prix d'échange du gaz Monthly | PowerNext | €/MWh PCS | PEG0 | 1-nov-13 | 27,55 |
| TVD | Terme variable de distribution | CRE | €/MWh PCS | TVD0 | 1-nov-13 | 0,74 |
| TICGN | Taxe intérieure sur les consommations de gaz naturel | Article 265 du Code des douanes | €/MWh PCS | TICGN0 | 1-nov-13 | 1,19 |
| Fst | Frais de stockage du gaz | Contrat Gaz | €/MWh PCS | Fst0 | 1-nov-13 | 1,80 |
| F | Frais de siège, frais du fournisseur | Avenant 7 | €/MWh PCS | F | 1-nov-13 | 3,67 |

Formule dans laquelle les indices la constituant sont présentés dans le tableau suivant, ainsi que leur valeur contractuelle à la date du 1^{er} novembre 2013 (date du début d'application du contrat C13).

L'indexation du terme R1COGE

Le terme cogénération est révisé mensuellement par application de la formule suivante :

$$R1cogé = R1cogé0 \times \left[\frac{376\,342 + P + M + qxG - E}{376\,342 + P0 + M0 + qxG0 - E0} \right]$$

Formule dans laquelle :

$$P = P0 \times ICHT-IME / ICHT-IME0$$

$$M = M0 \times FSD1 / FSD10$$

Avec les indices suivants à la date de valeur du 1^{er} novembre 2013 (date de prise d'effet du nouveau contrat de vente d'électricité C13) :

| Indice | Référence | Indice de base | Date de valeur | Valeur |
|--------------------|--|---------------------------------|----------------|-----------|
| P | Charges de personnel en €/an | P ₀ | 1-nov-13 | 124 832 |
| M | Charges de maintenance, d'entretien courant et de gros entretien/renouvellement en €/an | M ₀ | 1-nov-13 | 17 280 |
| G | Prix du gaz, tel que défini pour le terme R1 gaz, en €/MWh PCS | G ₀ | 1-nov-13 | 39,03 |
| q | Quantité de gaz consommé annuellement par l'unité de cogénération en MWh PCS | q ₀ | 1-nov-13 | 37 315 |
| ICHT-IME | Indice du coût de la main d'œuvre dans les industries mécaniques et électriques tel que publié au Bulletin Mensuel de la Statistique de l'INSEE (ICHT-IME) | ICHT-IME ₀ | 1-nov-13 | 112,00 |
| FSD1 | Indice des Prix des Produits et Services Divers 1 tel que publié dans le Bulletin Officiel de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes | FSD1 ₀ | 1-nov-13 | 130,50 |
| E | Tarif d'achat de l'électricité au contrat C13 en € HT/an | E ₀ | 1-nov-13 | 2 142 066 |
| R1 _{COGE} | Redevance de la chaleur fournie à partir de l'unité de cogénération au gaz naturel en €HT/MWh | R1 _{COGE} ₀ | 1-nov-13 | -14,55 |

Le terme R1comp a été fixé à 0.62€/MWh et il n'est pas actualisé.

Le terme R1CO2 a été fixé à 4€/MWh pour l'exercice 2019-2020.

Il sera révisé chaque année en fonction de l'évolution du cours des quotas de CO2 et des dispositions du Plan National d'Allocation des Quotas.

1.2. - TARIF R2

La part fixe du montant de la facture est constituée du produit d'une grandeur appelée Puissance souscrite (Ps) en kW, fonction de l'importance de l'installation, avec le terme R2 représentatif des charges du service (y compris impôts et taxes diverses) hors combustible et chaleur achetée.

| Terme en € HT/ kW | Du 1 ^{er} juillet 2013 au 31 mars 2014 | Du 1 ^{er} avril 2014 au terme du contrat |
|-------------------|---|---|
| R21 ₀ | 3,55 | 5,65 |
| R22 ₀ | 15,51 | 17,52 |
| R23 ₀ | 6,59 | 6,59 |
| R24 ₀ | 15,98 | 15,98 |
| R2 ₀ | 41,63 | 45,74 |

Le R2 correspond à la somme des 4 termes suivants :

- R21 correspond aux charges d'électricité
- R22 correspond aux charges d'exploitation courantes
- R23 correspond aux charges de Gros Entretien et Renouvellement
- R24 correspond aux charges de financement des investissements

A compter du 1^{er} juillet 2013 mensuellement et jusqu'au terme du contrat, le R2 se calcule de la manière suivante :

La redevance R21 :

La formule d'indexation de ce tarif a également été modifiée dans l'avenant 7 suite à la disparition de l'indice INSEE 351107.

$$R2.1 = R2.1_0 \times 1.1762 \times \frac{EMT}{EMT_0}$$

La redevance R22 :

$$R22 = R22_0 \times (0.15 + 0,60 \frac{ICHT - IME}{ICHT - IME_0} + 0,25 \frac{FSD2}{FSD2_0})$$

La redevance R23 :

$$R23 = R23_0 \times (0.15 + 0,25 \frac{ICHT - IME}{ICHT - IME_0} + 0,60 \frac{BT40}{BT40_0})$$

La redevance R24 :

$$R24 = R24_0 + 0,00213 \times (SR - SP)$$

Avec :

- R24 = Valeur en € HT/kW du terme R24 avec subventions réelles
- R24₀ = 15.98 € HT/kW
- SR = Montant des subventions de référence soit 3 482 348 €
- SP = Montant des subventions perçues en k€

Avec les indices suivants :

| Indice | Référence | Indice de base | Date de valeur | Valeur |
|----------|--|-----------------------|----------------|---------|
| ICHT-IME | Indice du coût de la main d'œuvre dans les industries mécaniques et électriques tel que publié au Bulletin Mensuel de la Statistique de l'INSEE (ICHT-IME) | ICHT-IME ₀ | 1-juillet-12 | 109,40 |
| FSD2 | Indice Frais et Services Divers – modèle de référence n°2 | FSD2 ₀ | 1-juillet-12 | 126,80 |
| BT40 | Indice Chauffage Central du Moniteur | BT40 ₀ | 1-juillet-12 | 1007,20 |
| EMT | Electricité moyenne tension, tarif vert A 351002 | EMT ₀ | 1-juillet-12 | 140,59 |

1.3. - EVOLUTION DES TARIFS

En 2019-2020, le prix moyen du MWh R1 et R2 s'établit à **68.37 €/HT** soit **72.13€/TTC**. Ci-dessous le tableau de décomposition R1-R2 et les graphiques d'évolution correspondants.

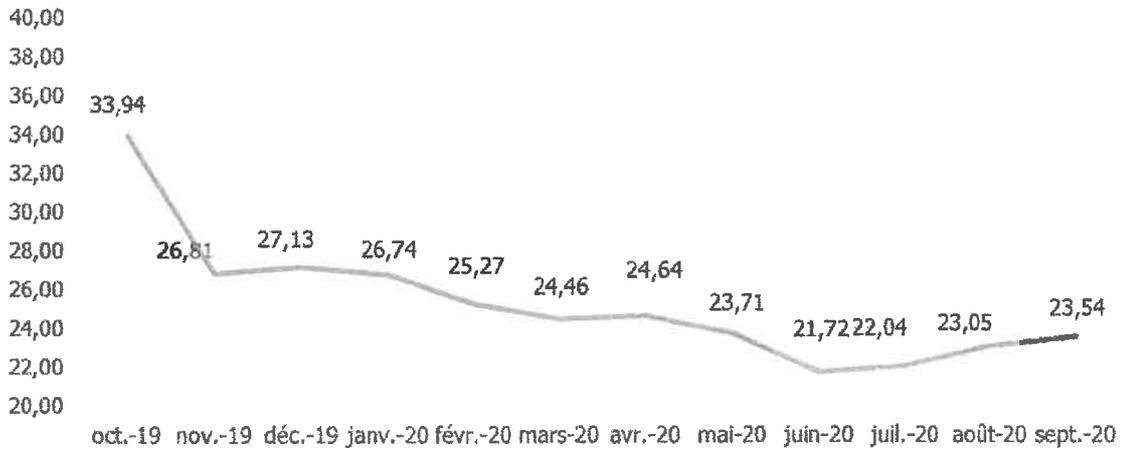
Malgré l'intégration d'un nouveau terme R1CO2 à 4 €/HT/MWh, le prix moyen R1 R2/MWh a diminué cela s'explique :

- Par l'évolution à la baisse du prix du gaz
- Par l'évolution à la baisse de la taxe de stockage

Le détail de l'évolution des indices et tarifs est disponible en Annexe 04.

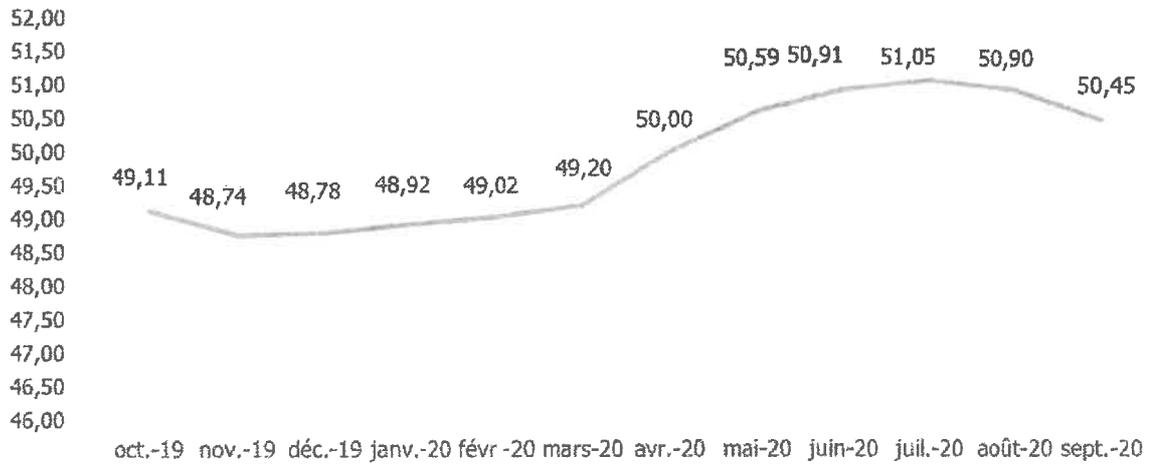
| Prix moyens | Facturation 2019-20 | Facturation 2018-19 | Variation | |
|-----------------------|---------------------|---------------------|----------------|--------------|
| R1 Chaleur € HT / MWh | 26,19 € | 31,98 € | -5,79 € | -18,1% |
| R2 € HT / kW | 49,97 € | 48,96 € | 1,01 € | 2,1% |
| R1 + R2 € HT / MWh | 68,37 € | 72,00 € | -3,63 € | -5,0% |
| R1 + R2 € TTC / MWh | 72,13 € | 75,96 € | -3,83 € | -5,0% |

Evolution du tarif R1 (€ HT /MWh)



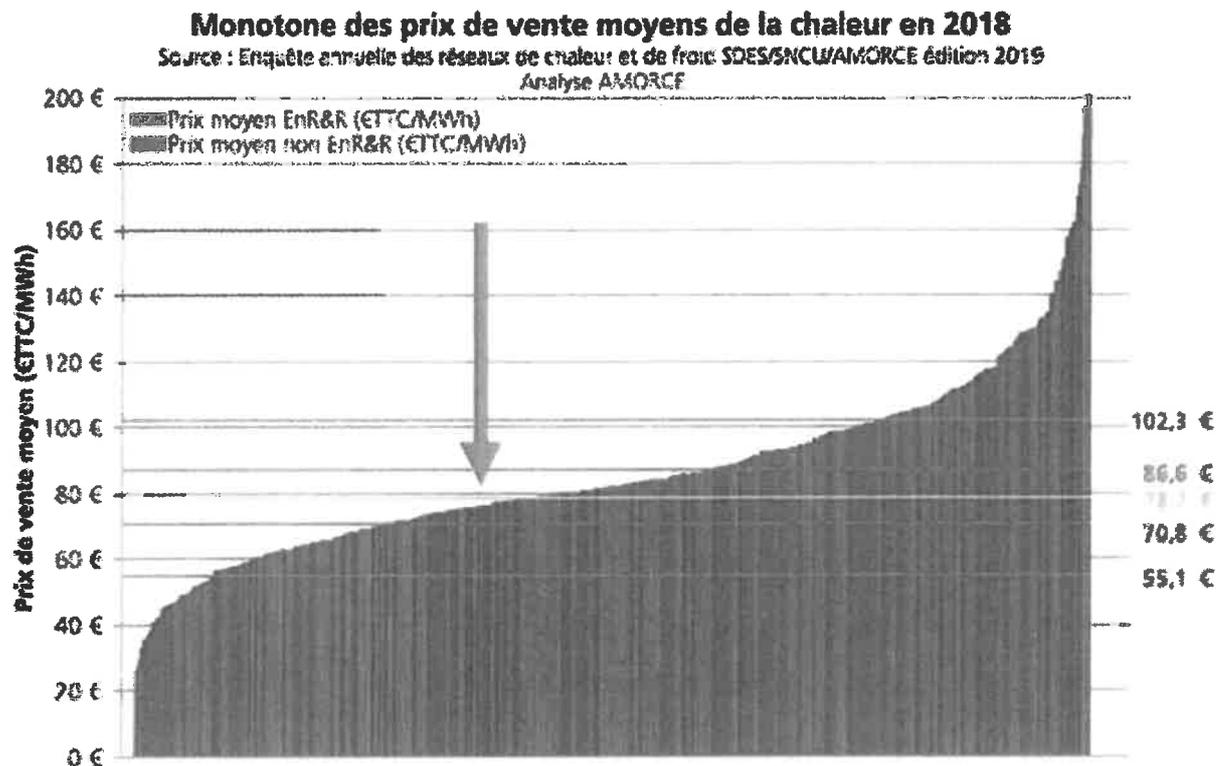
La baisse du tarif de novembre est liée à la modification des indices de la cogénération.

Evolution du tarif R2 (€HT / kW)



1.4. - POSITIONNEMENT DU TARIF

En s'appuyant sur l'étude AMORCE édition 2019 (chiffres 2018) des réseaux de chaleur en France, notons que le réseau de chaleur de la ville de St Quentin est compétitif, se situant 8% sous le tarif moyen constaté à 78.70€TTC.



1.5. - SYNTHÈSE DES VENTES ET PUISSANCES SOUSCRITES

Ci-dessous le tableau de synthèse des ventes de chaleur 2019-2020.

Le tableau détaillé des ventes de chaleur par abonné est disponible en Annexe 03.

| | Facturation 2019-20 | Facturation 2018-19 | Variation 2018-19/2019-20 | |
|------------------------------|---------------------|---------------------|---------------------------|-------|
| Fourniture de chaleur en MWh | 46 838 | 49 512 | -2 674 | -5,4% |
| Puissances souscrites en KW | 39 669 | 40 469 | -800 | -2,0% |

Il n'y a pas eu de nouveaux raccordés sur l'exercice 2019-2020. La facturation du R2 de la piscine Jean Bouin a été résiliée à compter du 1^{er} septembre 2019, une nouvelle police d'abonnement a été signée par ce client à compter du 1^{er} novembre 2020.

2 - Compte d'exploitation

La liasse fiscale de la SP Saint-Quentin est disponible en Annexe 10.

| | Réel 2018/2019 | Réel 2019/2020 | Ecart 2018/19 - 2017/18 |
|---|----------------|----------------|-------------------------|
| CA R1 | 1 535 | 1 227 | - 308 |
| CA R2 | 1 979 | 1 982 | 3 |
| Electricité EDF part variable + Ep | 1 539 | 1 248 | - 292 |
| Electricité EDF prime fixe | 801 | 814 | 13 |
| Total produits d'exploitation | 5 854 | 5 270 | - 584 |
| Combustible gaz | - 1 724 | - 1 252 | 472 |
| Combustible bois | - 936 | - 612 | 324 |
| Autres combustibles | - 5 | - 4 | 0 |
| Quotas CO2 | - 172 | - 85 | 87 |
| Electricité | - 79 | - 56 | 22 |
| Ingrédients d'exploitation : eau, petits outillages...) | - 46 | - 32 | 14 |
| Sous traitance Cofely | - 376 | - 383 | 7 |
| Sous traitance motoriste | - 266 | - 185 | 81 |
| Redevances | - 72 | - 68 | 4 |
| Autres sous traitance | - 87 | - 49 | 39 |
| Assurances | - 56 | - 63 | 6 |
| Taxe CFE/ CVAE | - 48 | - 96 | 48 |
| Taxes Foncières | - 122 | - 119 | 3 |
| Autres impôts | - 1 | - 12 | 12 |
| Gros entretien | - 337 | - 448 | 111 |
| Production immobilisée REN | 114 | 308 | - 194 |
| Amortissements | - 1 115 | - 1 094 | 21 |
| Divers | - 22 | - 14 | 8 |
| Dotation GER | - 133 | - 106 | 27 |
| Autres Provisions | - | - 12 | 12 |
| Remboursements d'assurance | 59 | - | - 59 |
| Total charges d'exploitation | - 5 423 | - 4 359 | 1 064 |
| Marge d'exploitation | 431 | 911 | - 480 |
| Frais d'assistance technique | - 355 | - 388 | 33 |
| Résultat financier | - 233 | - 364 | 131 |
| Amortissement dérogatoire | 46 | 84 | - 38 |
| Résultat net | - 111 | 244 | - 354 |

2.1. - R1 ENERGIE

La marge R1 ressort à +522k€ contre + 238 k€ sur l'exercice précédent ce qui représente une amélioration de +284k€.

Cette amélioration est principalement due à :

- La mise en place en facturation du R1CO2 pour 4€/MWh soit 187k€ sur l'année qui a permis de compenser une partie des achats de CO2 effectués les années précédentes
- Un effet report N-1 positif de +122k€ (dont 49k€ d'effet report sur la vente de chaleur et 73k€ sur les achats de CO2)

2.1.1. - ANALYSE DU CA R1 :

Le CA R1 s'élève à 2 475 k€ pour 2019-2020 et se décompose de la manière suivante :

- + CA R1 chaleur = 1 227 k€
- + CA électricité part variable = 1 007 k€
- + EP (prime efficacité énergétique) = 241 k€

R1 CHALEUR ET ECS

| R1 Chaleur | Montant | Commentaires |
|------------------------------|-----------------|---|
| CA R1 2018-2019 | 1 535 k€ | CA R1 2018-2019 du compte de résultat |
| Effet report 2017-2018 | 49 k€ | Effet report de l'exercice 2017-2018 |
| Facturation 2018-2019 | 1 583 k€ | 49 512 MWh vendus |
| Effet volume | - 70 k€ | Pour - 2 674 MWh : s'explique par un abonné (Piscine Jean Bouin) qui n'est plus facturé depuis avril 2019 et la baisse de l'effet rigueur ainsi que le COVID (fermeture de certains établissements publics) |
| Effet prix | -286 k€ | Pour 6€/MWh moins cher : malgré l'intégration du terme R1CO2 pour 4€/MWh, le prix a diminué suite à la forte baisse du prix du gaz et à la diminution du terme Fst à compter du 1er novembre 2019 (7,13€ à 2,89€) |
| Facturation 2019-2020 | 1 227 k€ | 46 838 MWh vendus |
| Total CA R1 | 1 227 k€ | |

VENTE ELECTRICITE ET EP

On constate une diminution de -292 k€ des ventes à EDF par rapport à l'exercice précédent. Cette baisse s'explique principalement par :

- + Une diminution du prix du MWh de gaz (15€/MWh en moyenne cette année contre 28€/MWh l'an passé).
- + La disparition du terme TICGN dans la rémunération électrique à EDF suite à l'application du décret n°2020-1301 du 27/10/2020 du projet de loi de finances pour 2020 soit une baisse de 19k€ du CA sur les 3 premiers mois.

2.1.2. - ANALYSE DES CHARGES R1

GAZ

| C/R | Montant | Commentaires |
|------------------------------|-------------------|---|
| Charges gaz 2018-2019 | -1 724 k€ | |
| Effet prix | 588 k€ | -11 €/MWh : Forte baisse du prix du gaz cette année |
| Effet volume | - 135 k€ | +6325 MWh cela s'explique par la casse de la chaudière biomasse |
| Factures 2019-2020 | - 1 271 k€ | |
| Réfaction TICGN | 19 k€ | Réfaction TICGN des mois de janvier, février et mars 2020 suite aux ventes élec d'EDF. Il s'agit d'un produit à recevoir de remboursement de TICGN dans le compte de charge de gaz. |
| Total charges GAZ | - 1 252 k€ | |

| COMBUSTIBLE GAZ | | | | | | | |
|-----------------|----------------|--------------|-------------------------|-----------------------|---------------------|-------------------------|-------------------|
| PERIODE | NUMERO FACTURE | DATE FACTURE | PF + CTA + COUT 100% | MONTANT MOLECULE M | MONTANT FACTURE HT | QTE CONSOMMEE EN MWH | PRIX UNITAIRE/MWH |
| oct.-19 | 2019115V10055 | 12/11/2019 | 28 219,28 € | 22 942,03 € | 51 161,31 € | 1430,57 | 16,04 € |
| nov.-19 | 2020015V10013 | 03/01/2020 | 28 446,05 € | 188 476,82 € | 216 922,87 € | 10093,55 | 18,67 € |
| déc.-19 | 2020015V10061 | 09/01/2020 | 28 253,30 € | 201 527,38 € | 229 780,68 € | 10698,62 | 18,83 € |
| janv.-20 | 2020025V10060 | 10/02/2020 | 28 908,10 € | 165 839,51 € | 194 541,61 € | 9636,47 | 17,19 € |
| févr.-20 | 2020035V10122 | 11/03/2020 | 28 156,86 € | 132 221,35 € | 160 378,21 € | 9310,25 | 14,20 € |
| mars-20 | 2020045V10184 | 17/04/2020 | 28 156,86 € | 110 475,52 € | 138 632,38 € | 9027,55 | 12,24 € |
| avr.-20 | 2020055V10269 | 26/05/2020 | 23 604,72 € | 18 903,88 € | 42 588,60 € | 3640,05 | 11,58 € |
| mai-20 | 2020095V10117 | 11/06/2020 | 23 604,72 € | 28 002,37 € | 51 607,09 € | 2890,96 | 9,69 € |
| juin-20 | 2020075V10232 | 22/07/2020 | 23 604,72 € | 29 667,34 € | 53 272,06 € | 1465,02 | 20,25 € |
| juil.-20 | 2020085V10121 | 28/08/2020 | 23 262,23 € | 33 119,14 € | 56 381,37 € | 1595,67 | 20,76 € |
| août-20 | 2020095V10154 | 10/09/2020 | 23 262,23 € | 26 683,73 € | 49 945,36 € | 1272,98 | 20,96 € |
| sept.-20 | 2020105V10161 | 15/10/2020 | 23 271,48 € | 3 104,71 € | 26 376,19 € | 265,21 | 11,71 € |
| TOTAL | | | 110750,55 € | 930337,53 € | 1274588,93 € | 59377,90 | 14,73 € |

BOIS

| C/R | Montant | Commentaires |
|---------------------------|----------------|---|
| Factures 2018-2019 | -936 k€ | |
| Effet volume | 192 k€ | Pour 8 100 MWh de moins. La chaufferie biomasse a fonctionné correctement en 2018-2019 contrairement à cette année. Cette baisse de consommation s'explique par la casse de la chaudière biomasse le 19/11/2019 et les différents travaux effectués sur les 2 chaudières biomasses durant le 2ème trimestre 2020, |
| Effet prix | 132 k€ | Pour 4 €/MWh moins cher |
| Total charges BOIS | -612 k€ | |

| COMBUSTIBLE BOIS | | | | | |
|------------------|-------------------|--------------|-----------------------|----------------------|----------------------|
| PERIODE | NUMERO FACTURE | DATE FACTURE | MONTANT FACTURE HT | QTE LIVREE EN MWH | PRIX UNITAIRE/MWH |
| oct.-19 | 2019115V40120+121 | 20/11/2019 | 76 412,88 € | 3200 | 23,88 € |
| nov.-19 | 2019125V40309 | 26/12/2020 | 59 666,85 € | 2509 | 23,79 € |
| déc.-19 | 2020015V40483+484 | 28/01/2020 | 74 532,35 € | 3125 | 23,85 € |
| janv.-20 | 2020025V40246 | 24/02/2020 | 118 302,22 € | 4984 | 23,74 € |
| févr.-20 | 2020035V40358 | 24/03/2020 | 80 162,54 € | 3366 | 23,81 € |
| mars-20 | 2020045V40205 | 20/04/2020 | 93 142,28 € | 3935 | 23,67 € |
| avr.-20 | 2020055V40345 | 28/05/2020 | 63 042,86 € | 2642 | 23,86 € |
| mai-20 | 2020065V40316 | 19/06/2020 | 4 319,91 € | 180 | 24,02 € |
| juin-20 | 2020075V40071 | 20/07/2020 | 6 109,46 € | 259 | 23,62 € |
| juil.-20 | | | | | |
| août-20 | | | | | |
| sept.-20 | 2020105V40031 | 21/10/2021 | 36 271,40 € | 1548 | 23,43 € |
| TOTAL | | | 511 952,75 € | 25 748,27 € | 23,77 € |

2.2. - R2 PRESTATIONS

2.2.1. - ANALYSE DU CA R2

Le CA R2 s'élève à 2 796 k€ et se décompose comme tel :

- + CA R2 abonnés : 1 982 k€
- + CA Prime fixe EDF : 814 k€

CA R2 ABONNES ET CA R2 PRIME FIXE EDF

| CA R2 abonnés et EDF | Montant | Commentaires |
|--------------------------------|-----------------|--|
| CA R2 abonnés 2018-2019 | 2 780 k€ | CA R1 2018-2019 du compte de résultat |
| Effet report 2017-2018 | 2 k€ | Report de septembre 2017 |
| Facturation 2018-2019 | 2 782 k€ | |
| Effet prix | 48 k€ | 34k€ d'effet prix pour le CA R2 abonnés et 14k€ d'effet prix pour le CA R2 EDF |
| Effet Volume | -40 k€ | Résiliation en facturation de la piscine Jean Bouin pour 800 kW |
| Facturation 2019-2020 | 2 790 k€ | |
| Frais de résiliation | 6 k€ | Frais de résiliation pour la piscine Jean Bouin |
| Total CA R2 | 2 796 k€ | |

2.2.2. - ANALYSE DES CHARGES R2

ELECTRICITE : - 56 K€

| Electricité | Montant | Commentaires |
|--------------------------------------|-----------------|---|
| Charges électricité 2018-2019 | - 79k€ | |
| Remoursement CSPE | 47 k€ | remboursement de CPSE pour les années 2016 et 2017 |
| Factures 2018-2019 | - 126 k€ | |
| Effet prix | 7 k€ | évolution des indices |
| Effet volume | 0 k€ | |
| Factures 2019-2020 | - 119 k€ | |
| Remoursement CSPE | 20 k€ | Remboursement de CSPE pour les années 2018 et 2019 |
| Avoirs 2016 | 43 k€ | Avoirs qui n'avaient pas été réceptionnés suite à des remboursements du fournisseur |
| Total CA R2 | - 56 k€ | |

| PERIODE | Compteur 9538 | | Compteur 3232 | | TOTAL | |
|--------------|---------------------|-------------------|-------------------|------------------|---------------------|---------------------|
| | Montant HT EUR | quantités | Montant HT EUR | quantités | EURD | QUANTITES |
| oct.-19 | 8 164,15 € | 87946 | 911,60 € | 13098 | 9 075,75 € | 101044 |
| nov.-19 | 13 604,06 € | 115754 | 157,73 € | 121 | 13 761,79 € | 115875 |
| déc.-19 | 17 913,72 € | 135705 | 132,87 € | 83 | 18 046,59 € | 135788 |
| janv.-20 | 15 978,44 € | 130600 | 273,70 € | 161 | 16 252,14 € | 130761 |
| févr.-20 | 14 129,08 € | 118491 | 171,90 € | 236 | 14 300,98 € | 118727 |
| mars-20 | 12 386,38 € | 112657 | 159,99 € | 99 | 12 546,31 € | 112756 |
| avr.-20 | 8 586,11 € | 94930 | 1 232,72 € | 13175 | 9 818,83 € | 108105 |
| mai-20 | 6 204,57 € | 68409 | 1 270,02 € | 13733 | 7 474,59 € | 82142 |
| juin-20 | 3 305,97 € | 31646 | 1 139,50 € | 12550 | 4 445,47 € | 44196 |
| juil.-20 | 2 704,09 € | 23921 | 1 161,78 € | 12774 | 3 865,87 € | 36695 |
| août-20 | 2 845,09 € | 22543 | 1 180,10 € | 12347 | 4 025,19 € | 34890 |
| sept.-20 | 4 354,75 € | 56838 | 1 067,11 € | 13360 | 5 421,86 € | 70198 |
| TOTAL | 110 176,41 € | 999 840,00 | 8 858,96 € | 91 737,00 | 119 035,37 € | 1 091 177,00 |

SOUS-TRAITANCE COFELY : - 383 K€

Cette dépense correspond à la maintenance P2 menée par COFELY qui inclut les charges suivantes :

- + Frais de personnel et intérimaires,
- + Frais de véhicules,
- + Frais d'unité (petites fournitures, matériel et outillage),
- + Frais de déplacement, téléphone.

Ce montant varie chaque année en fonction de l'évolution des indices de révision.

SOUS-TRAITANCE MOTORISTE : - 185 K€

Cette dépense correspond à la maintenance du moteur sous-traitée à Clarke.

Ce montant comprend 74 k€ de maintenance mensuelle, 100 k€ de provision pour la révision des 30000 heures et 11 k€ de charges supplémentaires pour les bonus / malus des saisons 2019-20.

Le montant de la maintenance mensuelle, varie en fonction de la production électrique de la centrale.

REDEVANCE : - 68 K€

La redevance annuelle de 2% se calcule sur le CA R1 et R2 de l'année. Un écart mineur peut se dégager de l'effet report.

AUTRES SOUS-TRAITANCES : - 49 K€

Ce poste est en diminution de 38 k€ car il y avait une dépense non récurrente de maintenance informatique en 2018-2019. Il comprend les dépenses suivantes :

- + 18 k€ de factures APAVE et Bureau Veritas pour des contrôles règlementaires de la chaufferie biomasse,
- + 21 k€ de traitement des cendres,
- + 7 k€ de dépenses de maintenance informatique SIG
- + 3 k€ de factures SUEZ

LES ASSURANCES : - 63 K€

Les primes d'assurance ont augmenté en moyenne de 13% entre 2019 et 2020.

Cette hausse de tarification des assureurs qui aura tendance à se poursuivre est principalement liée à la crise du Covid-19.

Les attestations d'assurances sont disponibles en Annexe 07.

GROS ENTRETIEN ET RENOUVELLEMENT : - 448 K€

Les travaux de gros entretien sont réalisés par COFELY ou par d'autres prestataires spécialisés, selon la nature des travaux à réaliser. Le détail des dépenses se trouve en Annexe 05.

Le montant des dépenses comptabilisées au terme de chaque exercice correspond à la situation des chantiers à l'instant T. En l'occurrence, pour les chantiers ouverts et non clos au 30 septembre de chaque exercice, une provision (facture à recevoir) est constituée en fonction de l'avancement des dépenses sur le chantier. Une fois les chantiers terminés et facturés, un écart entre la provision de l'exercice N-1 et les factures comptabilisées sur l'année N est constaté.

AMORTISSEMENTS : - 1 094 K€

Pas de nouvelle mise en service sur l'exercice 2019-2020. Le détail des amortissements est disponible en Annexe 06.

ASSISTANCE TECHNIQUE : - 388 K€

Les frais généraux correspondent majoritairement à l'assistance technique et administrative, ils sont calculés en proportion (7%) du CA budgété.

Le taux de 7% du chiffre d'affaires est le reflet du coût moyen constaté de l'activité «Chaud et froid urbain d'ENGIE SOLUTIONS France».

FRAIS FINANCIERS : - 363 K€

Les charges financières correspondent :

- + Au financement long terme correspondant aux investissements réalisés. Le contrat correspondant a été signé avec effet rétroactif au 01/10/2015. La charge figurant au compte de résultat correspond à la charge normale de l'exercice pour -361k€
- + Au financement court terme correspondant au BFR (compte courant d'associé) pour -2 k€ d'intérêts.

Ces charges ont augmenté de 131k€ par rapport à l'exercice précédent, car un produit financier non récurrent de 145k€, correspondant à des intérêts créditeurs rétroactifs, avait été récupéré l'an dernier.

AMORTISSEMENTS DEROGATOIRE : + 84 K€

L'amortissement dérogatoire est un élément exceptionnel permettant un amortissement plus rapide les premières années et une déduction fiscale.

CHARGES DIVERSES : - 14 K€

Dont 4k€ de factures fournisseurs en perte et profit pour solder ces comptes.

2.3. - SYNTHESE COMPTE D'EXPLOITATION

Le résultat net est en forte amélioration de 355 k€ qui s'explique notamment par une recette complémentaire liée au terme R1CO2 (+187k€) et des effets reports N-1 positifs.

3 - Compte d'exploitation prévisionnel

Hypothèses budget 2021 :

Ventes de chaleur = 46 945 MWh (Rigueur 0.85)

Puissances souscrites = 40 869 kW

Fonctionnement cogénération = 5 mois

| | Réel 2019/2020 | Budget 2021 | Ecart |
|---|----------------|--------------|------------|
| CA R1 | 1 227 | 1 315 | 88 |
| CA R2 | 1 982 | 2 080 | 98 |
| Electricité EDF part variable + Ep | 1 248 | 949 | 298 |
| Electricité EDF prime fixe | 814 | 809 | 5 |
| Total produits | 5 270 | 5 153 | 117 |
| Combustible gaz | 1 252 | 782 | 471 |
| Combustible bois | 612 | 836 | 224 |
| Autres combustibles | 4 | | 4 |
| Quotas CO2 | 85 | 152 | 67 |
| Traitement des cendres | 21 | 23 | 2 |
| Electricité | 56 | 141 | 85 |
| Ingrédients d'exploitation : eau, petits outillages...) | 32 | 60 | 28 |
| Accès location compteur gaz | | | - |
| Sous traitance Cofely | 383 | 387 | 4 |
| Sous traitance motoriste | 185 | 160 | 25 |
| Redevances | 68 | 67 | 1 |
| Autres sous traitance | 27 | 53 | 26 |
| Assurances | 63 | 71 | 8 |
| Taxe CFE/ CVAE | 96 | 76 | 20 |
| Taxes Foncières | 119 | 127 | 8 |
| Autres impôts | 12 | 14 | 2 |
| Gros entretien | 448 | 208 | 240 |
| Production immobilisée REN | 308 | | 308 |
| Amortissements | 1 094 | 1 122 | 28 |
| Divers | 14 | 15 | 1 |
| Dotation GER | 106 | 106 | - |
| Autres Provisions | 12 | | 12 |
| Total charges d'exploitation | 4 359 | 4 399 | 40 |
| Marge d'exploitation | 911 | 754 | 157 |
| Assistance Technique | 388 | 357 | 31 |
| Résultat financier | 364 | 312 | 51 |
| Amortissement dérogatoire | 84 | 106 | 22 |
| Résultat net | 244 | 191 | 52 |

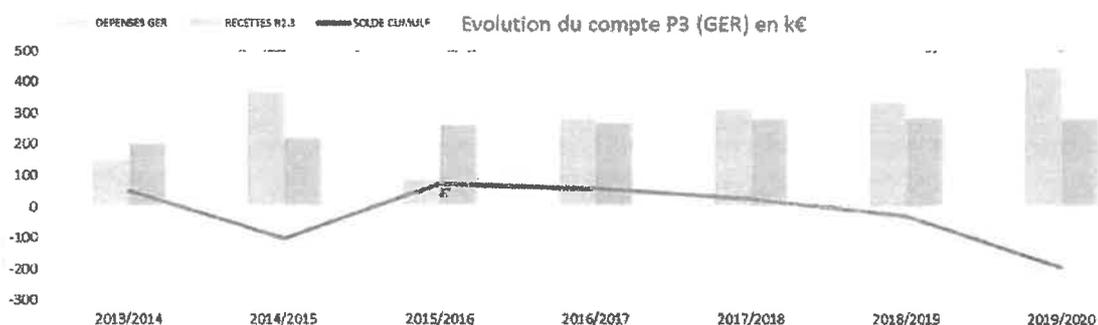
4 - Renouvellement

Sur les 448k€ de GER, 308k€ ont été consacrés cette année au renouvellement dont le détail se trouve en annexe 5. Le retubage de la chaudière biomasse no2 ainsi que la rénovation du filtre à manches de la biomasse no1 ont été réalisés.

A ce jour, le solde de dépenses GE + REN cumulées à la fin de cet exercice dépasse de 742k€ le solde défini au CEP :

| Exercices | Prévu K€ | Réalisé K€ | Solde K€ | Solde cumulé K€ |
|-----------|----------|------------|----------|-----------------|
| 13/14 | 167 | 148 | 19 | 19 |
| 14/15 | 167 | 371 | -204 | -185 |
| 15/16 | 167 | 86 | 81 | -104 |
| 16/17 | 167 | 284 | -117 | -221 |
| 17/18 | 242 | 315 | -73 | -294 |
| 18/19 | 170 | 337 | -167 | -461 |
| 19/20 | 167 | 448 | -281 | -742 |

La balance entre les dépenses GE + REN et les recettes R2.3 est à ce jour déficitaire de près de 200k€ :



5 - Eléments de bilan et Compte CO2

PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

La durée d'amortissement des biens de la concession est indiquée en Annexe 06.

Les points notables sont :

- La durée d'amortissement des biens existants à signature de l'avenant 3 qui ne seront pas renouvelés avant la fin du contrat a été augmentée de 9 ans pour tenir compte du décalage de la fin du contrat de concession au 30/09/2029, en application du principe de l'amortissement de caducité ;
- La durée d'amortissement des installations nouvelles prévues à l'avenant 3 est de 20 ans et ouvre droit à une valeur résiduelle, à l'exception de la cogénération gaz amortie sur 12 ans.
- L'impact des subventions d'investissement est pris en diminution de la charge d'amortissement indiquée dans le compte de résultat gestion. Dans la liasse fiscale, cet impact figure en produit exceptionnel pour 173 k€. Voir détail dans l'annexe 10.
- La provision renouvellement est ajustée en prévision des travaux futurs.

QUOTAS CO2

Le système d'échange de quotas d'émission (SEQUE) consiste à attribuer des quotas d'émission aux entreprises les plus fortement émettrices de gaz à effet de serre. Elles peuvent ensuite soit revendre les quotas d'émission qu'elles n'ont pas consommé ou soit au contraire acheter les quotas d'émission dont elles ont besoin pour respecter leur dotation initiale.

De façon générale, ENGIE Solutions France a la charge de la gestion et de l'optimisation de l'utilisation de ces quotas sur l'ensemble de ses entités et filiales. La SP Saint-Quentin reste néanmoins bénéficiaire de toute opération effectuée à ce titre par ENGIE Solutions.

Dans le cadre de cette réglementation, la chaufferie urbaine de St Quentin est soumise au PNAQ. Un quota à hauteur de 3 391 T est alloué gratuitement à la SP pour l'année 2020. (PNAQ 3 2013-2020).

Les opérations corrélatives sont comptabilisées comme suit :

- Les quotas attribués sont enregistrés à leur valeur d'attribution, en contrepartie d'un compte «Autres dettes», pour un impact résultat nul,
- Les quotas achetés sont valorisés à leur cours d'achat,
- Le coût des quotas consommés ou vendus est évalué au Coût Moyen Unitaire Pondéré.

Cette année, nous enregistrons une charge de 85 k€ d'achats de Quotas afin de compenser les émissions de CO2 pour 10 976 Tonnes. Le détail de ce montant se trouve plus bas.

| Quotas de CO2 | Montant | Commentaires |
|------------------------------------|---------------|--|
| Achats effectués | -135 k€ | Achats de 5400T de janvier 2020 à sept 2020 |
| Effet report N-1 | 73k€ | Reprise sur erreur de stock de CO2 |
| Décalage exercice variation | -23k€ | Variation de stock du 1er janvier au 30 sept 2020 (complément d'achat lié au solde négatif de Tonnes de quotas) |
| Total charges Quotas de CO2 | -85 k€ | |

Synthèse compte annuel CO2 et prévision pour l'exercice à venir :

| | 2013 | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 | prév 2021 |
|--------------------------------|---------|----------|----------|----------|----------|-----------|-----------|-----------|-----------|
| Solde PNAQ (en tonnes) | 3 056 | | | | | | | 3 391 | 2 296 |
| Allocations (en tonnes) | 10 296 | 9 214 | 8 163 | 7 145 | 6 158 | 5 204 | 4 281 | 3 391 | 2 296 |
| Emissions (en tonnes) | 16 931 | - 10 168 | - 8 317 | - 9 912 | - 9 639 | 9 731 | - 9 805 | - 10 976 | - 10 013 |
| Solde opérationnel (en tonnes) | - 3 579 | - 954 | - 154 | - 2 767 | - 3 481 | - 4 527 | - 5 524 | - 7 585 | - 7 717 |
| Achat (en tonnes) | | 4 467 | | 2 987 | 4 000 | 4 008 | 5 803 | 7 700 | 7 323 |
| Achat (en €) | 20 937 | 4 374 | | 15 550 | 30 600 | 98 757 | 141 342 | 199 337 | 189 567 |
| Frais de gestion 3% | 628 | 131 | | 467 | 918 | 2 963 | 4 240 | 5 980 | 5 687 |
| Achats hors quota DSP | | | | | | | | - 18 878 | |
| Recette R1 CO2 (en €) | | | | | | | | 187 352 | 244 927 |
| Solde Cumulé (en €) | 20 309 | - 24 552 | - 24 552 | - 39 635 | - 69 317 | - 165 112 | - 302 213 | - 289 340 | - 228 293 |
| Solde Cumulé (en tonnes) | - 3 579 | - 66 | - 220 | | 519 | | 279 | 394 | |
| Redevance R1 CO2 (€/MWh) | | | | | | | | 4,0 | 5,2 |
| Coût moyen CO2 (€/t) | | 1,0 | | 5,4 | 7,9 | 25,4 | 25,1 | 26,7 | 26,7 |

Conformément à l'avenant 3, et à l'évolution à la hausse du cours, le R1co2 a été révisé sur le prochain exercice à 5.20 €/MWh.

6 - Contrôle fiscal

Un contrôle fiscal est actuellement en cours sur la SP St Quentin sur les exercices comptables de 2016 à 2017.

—
04
ANNEXES
—



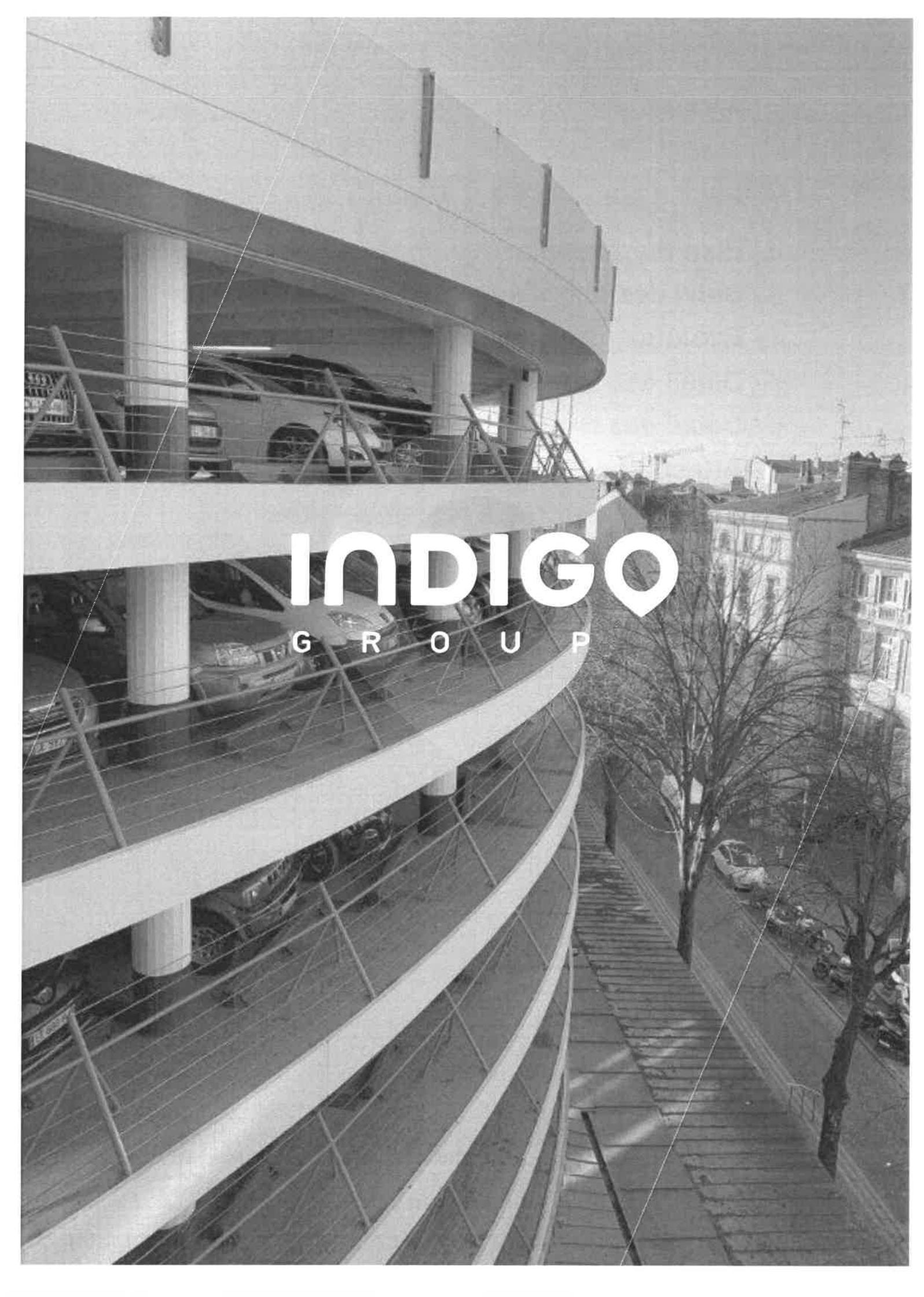
04

Annexes

| | |
|--|-----------|
| 1 - COMPOSITION DE L'EQUIPE D'EXPLOITATION | 48 |
| 2 - PLAN DU RESEAU | 48 |
| 3 - SUIVI DES ABONNES ET DES CONSOMMATIONS | 48 |
| 4 - EVOLUTION DES INDICES ET TARIFS R1 ET R2..... | 48 |
| 5 - DETAIL DES TRAVAUX P3 | 48 |
| 6 - DETAIL DES AMORTISSEMENTS | 48 |
| 7 - ATTESTATION(S) D'ASSURANCE | 48 |
| 8 - SUIVI DES CONTROLES REGLEMENTAIRES | 48 |
| 9 - INVENTAIRE DETAILLE DES BIENS DE RETOUR | 48 |
| 10 - LIASSE FISCALE | 48 |

Annexes

- 1 - Composition de l'équipe d'exploitation**
- 2 - Plan du réseau**
- 3 - Suivi des abonnés et des consommations**
- 4 - Evolution des indices et tarifs R1 et R2**
- 5 - Détail des travaux P3**
- 6 - Détail des amortissements**
- 7 - Attestation(s) d'assurance**
- 8 - Suivi des contrôles réglementaires**
- 9 - Inventaire détaillé des biens de retour**
- 10 - Liasse fiscale**



INDIGO
G R O U P